Indochine S.O.S.

Photo de couverture : « Les prisonniers à la cangue »
carte postale postée en 1906 - collection Les bons caractères.

© Gallimard 1935
© Les bons caractères 2008
ISBN 978-2-915727-15-9
Dépôt légal deuxième trimestre 2008

Andrée Viollis

Indochine S.O.S.

Les bons caractères
6, rue Florian - 93500 Pantin

Préface de l'éditeur

Andrée Viollis (1870-1950) était dans l'entre-deux-guerres une des journalistes françaises les plus connues.

Dès ses premiers écrits journalistiques, elle affirma des positions féministes, socialistes et de libre-penseuse.

Lors de la Première Guerre mondiale, elle s'engagea comme infirmière sur le front, et c'est sous forme d'un témoignage intitulé « *À l'ambulance. Comment ils savent souffrir* » que parut, en 1916, son premier article dans *Le Petit Parisien*, un quotidien d'information, qui deviendra dans les années vingt le plus gros tirage de la presse française avec 1 325 000 exemplaires.

C'est comme reporter de ce journal, dont elle resta une collaboratrice pendant 22 ans, qu'Andrée Viollis parcourut le monde entier et se fit un nom dans la presse de l'entre-deux-guerres en étant toujours aux endroits les plus chauds.

À cette époque, d'autres grands reporters illustrèrent ce nouveau genre journalistique, Albert Londres par exemple. Les articles et reportages d'Andrée Viollis firent découvrir aux lecteurs du *Petit Parisien* l'Irlande ravagée par la guerre civile en 1922, l'URSS dix ans après la révolution de 1917, l'Afghanistan pendant la guerre civile de 1929, l'Inde en ébullition en 1930 et l'Indochine en 1931, à quoi elle ajouta la Chine victime de l'invasion japonaise, en 1932.

Les notes prises par Andrée Viollis lors de son voyage en Indochine furent publiées sous le titre *Indochine S.O.S.* pour la première fois en 1935 par les éditions Gallimard, puis réédité en 1949 par les Éditeurs Français Réunis.

En 1931, la conquête de l'ensemble d'États que le colonialisme français désignait sous le nom d'Indochine (parce qu'ils se situaient entre l'Inde et la Chine !) remontait à plusieurs décennies. Elle avait commencé sous le prétexte classique de la défense de la « liberté religieuse » et des activités des missionnaires chrétiens, et se fit en plusieurs temps. En 1857, sous Napoléon III, une expédition militaire franco-espagnole occupa la région de Saïgon. Un traité signé en 1862 sous la contrainte octroya à la France trois provinces du sud-est de la péninsule indochinoise, la Cochinchine orientale. En 1863, Napoléon III mit la main sur le royaume du Cambodge voisin, qui devint protectorat français. En 1867, ce fut le tour de la Cochinchine occidentale. La Cochinchine ainsi unifiée devint une colonie française. Vingt ans plus tard, en 1883, sous la Troisième République cette fois, la France imposait son protectorat à l'empereur d'Annam (la région centrale de l'actuel Viêt-nam, autour de Huê) qui régnait aussi sur le Tonkin (le nord de l'actuel Viêtnam). En 1893, la conquête de l'ensemble de la région s'acheva par la mainmise sur le royaume du Laos, transformé lui aussi en protectorat français.

L'Indochine, ou l'Union indochinoise, nom sous lequel la France avait regroupé ces territoires, incluait donc une colonie proprement dite et trois protectorats, qui avaient gardé des souverains au rôle purement symbolique. Le pouvoir réel sur cet ensemble était exercé par un gouverneur général nommé par la France. L'exploitation coloniale de l'Indochine française, « perle » de l'empire colonial français, pouvait commencer. Elle fut féroce.

À l'époque du séjour d'Andrée Viollis, une poignée de colons, estimée à moins d'un millier, et quelques grandes sociétés possédaient un cinquième des terres, les meilleures, mais en en laissant plus de la moitié sans les mettre en valeur. Plus de 17 millions de paysans végétaient sur des exploitations trop petites, ou bien peinaient et mouraient de faim au service des

grands propriétaires, leur travail ne pouvant même pas assurer leur subsistance quotidienne. Le riz, élément de base de leur alimentation, était essentiellement produit pour l'exportation – près de 50 % en valeur du total des exportations indochinoises – pour le profit des grands propriétaires fonciers de Cochinchine.

Pendant ce temps, des fortunes se construisirent en Indochine. Une des plus célèbres fut celle de la famille Michelin, pour qui des milliers de coolies, soumis à des conditions de quasi-esclavage pour des salaires misérables, recueillaient dans les plantations d'hévéas le fameux latex qui, une fois transporté en France, permettait de fabriquer et de vendre très cher les pneumatiques pour l'industrie automobile en pleine expansion.

La colonisation française fut une vaste opération de pillage des richesses de la terre et du sous-sol. L'Indochine ne fut pas une colonie de peuplement, contrairement à l'Algérie. Il n'y avait sur place que 40 000 colons français. L'administration coloniale, avec ses 6 000 fonctionnaires français dont le principal privilège était le supplément colonial qui doublait leur salaire, faisait rentrer, par tous les moyens, les lourdes taxes et les nombreux impôts. Ainsi, l'administration avait le monopole des commerces de l'opium, du sel et de l'alcool de riz. Dans les faits, la puissante Banque d'Indochine contrôlait la totalité de l'économie de la colonie. Cette banque privée, aux capitaux français, disposait du monopole de la frappe de la piastre, la monnaie indochinoise.

La quasi-totalité des matières premières étaient exportées vers la métropole, et ne servaient pas au développement de l'industrie locale. Néanmoins, au début des années trente, il existait une classe ouvrière, faible mais concentrée, avec plus de 200 000 ouvriers ou travailleurs des plantations, essentiellement constituée de paysans chassés de leurs terres par la misère.

Même si 5 000 écoles furent construites, en matière d'éducation le bilan était très maigre et la très grande majorité des

enfants n'étaient pas scolarisés. Il n'y avait que six lycées, dont trois étaient réservés aux enfants des colons, lesquels se rendaient ensuite en métropole pour leurs études supérieures, sans s'aventurer dans la seule université de la colonie, à Hanoï. Celle-ci n'accueillait en 1939 que... 547 étudiants vietnamiens.

La France coloniale n'admettait, pour les Indochinois, aucune liberté de presse –la censure était permanente–, de réunion ou d'association ; la liberté de voyager à l'intérieur du pays n'existait pas. Les élections au régime censitaire, ne permettant qu'à une minorité de riches d'être électeurs, envoyaient une majorité de colons siéger dans des assemblées locales ou municipales, de toute façon sans réel pouvoir. À Saïgon, par exemple, sur 300 000 habitants, seuls 4 332 pouvaient voter. Dans toute la Cochinchine, seuls 300 à 400 Vietnamiens étaient citoyens français...

La police et l'armée, dont la Légion étrangère, se conduisaient avec brutalité envers la population. C'est en Indochine que s'ouvrirent les bagnes qui étaient à l'époque du voyage d'Andrée Viollis parmi les plus tristement célèbres, dont celui de Poulo Condor, véritable camp d'extermination où étaient envoyés tous ceux qui avaient eu le malheur de vouloir se dresser contre les exactions coloniales. Le pays comptait plus de 14 000 prisons, presque trois fois plus que d'écoles !

Andrée Viollis arriva en Indochine en 1931, intégrée à la délégation de Paul Reynaud, le ministre des Colonies de l'époque. Si cet homme de droite (ce fut lui qui, en tant que président du Conseil, fit entrer Pétain au gouvernement en juin 1940) accueillit Andrée Viollis parmi ses accompagnateurs, c'était sûrement pour pouvoir dire qu'il était prêt à tout montrer, à tout entendre. En fait, il ne voulut voir que ce que les colons et les hauts fonctionnaires voulaient lui montrer, et ses velléités d'écouter les notes discordantes se transformèrent vite en autisme politique.

En 1931, la colonie vivait depuis deux ans sur le pied de guerre. Du fait de la crise économique de 1929 et de mauvaises récoltes, des émeutes de la faim avaient éclaté et des manifestations avaient rassemblé des milliers de paysans ruinés. L'année 1930 avait vu des paysans se soulever en Cochinchine et en Annam, où des notables et des propriétaires fonciers avaient été tués, et leurs terres occupées. Les paysans révoltés s'organisèrent en ce que la presse appela des « *soviets paysans* » et ils furent même rejoints par des ouvriers et des soldats. En février 1930, des tirailleurs vietnamiens se soulevèrent à Yen Bay. Ils furent férocement réprimés, le pouvoir colonial n'hésitant pas à faire bombarder la ville en septembre 1930. Dix mille morts, cinquante mille arrestations et déportations dans les bagnes, telle fut la réponse du pouvoir colonial à la révolte du peuple indochinois.

Mais cela n'empêcha pas le développement d'une opposition politique au colonialisme, allant de partis nationalistes à des organisations se réclamant du marxisme. C'est en 1930 que le Parti communiste d'Hô Chi Minh vit le jour. À partir de ce moment-là, les combats des Vietnamiens pour leur indépendance ne cessèrent plus. En 1954, la défaite militaire des troupes françaises à Diên Biên Phu signifia la fin de la présence coloniale française au Viêt-nam. Et il fallut attendre 1975 pour que les Américains, incapables de venir à bout de la lutte du peuple vietnamien, quittent la région, et pour que le Viêt-nam indépendant puisse voir le jour.

Morte en 1950, Andrée Viollis n'a pas vu la fin de la colonisation française en Indochine, qu'elle avait dénoncée avec tant de force dans *Indochine SOS,* mais, à sa façon, elle y aura aidé.

Les bons caractères

Avant-propos

Les notes qui suivent furent prises en marge d'un voyage que je fis en Indochine dans les trois derniers mois de 1931. Attachée en qualité de journaliste à la mission de M. Paul Reynaud, alors ministre des Colonies, je l'avais devancé à Saïgon d'une dizaine de jours et m'étais arrangée pour demeurer dans le pays un peu plus d'un mois après son départ, avant de gagner la Chine, puis le Japon.

J'avais été profondément émue par la belle et solide enquête que Louis Roubaud venait de publier sur les troubles d'Indochine[1]. Je savais qu'ils n'étaient encore qu'imparfaitement apaisés. Je pus bientôt me convaincre comme lui que la cause principale de ces troubles réside d'une part dans la crise économique, la famine, l'excessif fardeau des impôts ; d'autre part, dans l'attitude prise par les autorités devant les pacifiques cortèges de suppliants et les diverses manifestations d'un peuple désespéré.

J'apporte sur la répression de ces troubles, leurs causes et leurs conséquences, un témoignage pour ainsi dire nu, car je ne fais que transcrire mon carnet de notes, me bornant à y joindre les éclaircissements et les précisions indispensables, et, autant qu'il se peut pour un sujet aussi brûlant, à y ajouter mes références. Le lecteur suivra donc le même chemin que moi. Il verra comment je parvins à rencontrer, du côté indigène, quelques-uns des « meneurs », comment je pus m'entretenir avec des chefs de la jeunesse nationaliste, des « vieux-révolutionnaires », des constitutionnalistes et divers partisans de la coopération

1 Louis Roubaud, *Viêt-nam* (Valois).

franco-annamite. Et il se rendra compte que j'ai également consulté de nombreux Français, avocats, ingénieurs, médecins, colons, fonctionnaires de la Sûreté et de l'administration.

Ces notes et les documents qui leur sont annexés constituent, malgré moi, un témoignage accablant contre la façon dont les troubles furent réprimés en Indochine et la manière dont la justice y est rendue.

C'est là une des raisons qui, avec certaines circonstances de ma vie et des travaux urgents, m'en firent différer la publication.

Mais le verdict de Saïgon intervint en mai 1933, provoquant l'émotion la plus profonde et la plus justifiée, aussi bien dans les esprits pour lesquels les considérations d'humanité et de justice ont encore du poids que chez les Français soucieux du principe et de l'application de nos méthodes coloniales. Il fut suivi par le procès d'Hanoï (juin 1933) qui se termina par l'acquittement de cinq légionnaires, dont deux sergents, convaincus d'avoir torturé puis assassiné onze Annamites, innocents et reconnus comme tels. Acquittement justifié par le fait que les accusés prétendirent n'avoir fait qu'exécuter les ordres des autorités civiles.

Révoltée, comme tous ceux qui lurent le compte rendu des débats de ces procès, j'attendis cependant encore. Mais, malgré des assurances venues de très haut, aucune mesure gouvernementale n'a jusqu'ici atténué l'iniquité de ces deux verdicts. Des condamnés ont été exécutés ; d'autres et par milliers pourrissent encore dans des bagnes et des geôles dont je connais l'horreur. Les amnisties, promulguées au cours de ces derniers mois, ne se sont étendues que d'une façon insuffisante aux prisonniers politiques et n'ont tenu aucun compte des injustices commises. Par ailleurs, la misère et la famine restent endémiques dans les campagnes ; les paysans, accablés de trop lourds impôts, protestent et s'insurgent. Et si de récentes mesures ont quelque peu allégé la dette fiscale des indigènes cochinchinois, elles n'ont pas diminué le fardeau des populations si éprouvées de l'An-

nam. Aucune réforme sérieuse n'est intervenue pour adoucir les maux et réprimer les abus que je signale dans ces notes.

Il ne m'était donc plus possible de les garder dans mon tiroir. Les voici. J'en avais déjà publié une partie il y a quelques mois, dans la revue *Esprit*[1]. Ce qui me valut certaines critiques de tous genres et sur tous les tons, mais qui n'allèrent jamais néanmoins jusqu'à mettre ma bonne foi en cause[2].

On me reprocha de faire œuvre antifrançaise en négligeant les résultats considérables de notre œuvre en Indochine pour n'en souligner que les défauts et les tares, et de donner ainsi une idée fausse tant de l'Indochine que de la France. Mais, je le répète, mon enquête ne porte guère que sur les causes et la répression des troubles. Je ne me propose nullement de donner un tableau complet de l'Indochine ni d'embrasser dans son ensemble le problème de la colonisation française et du fait colonial en soi. Je laisse aux lecteurs le soin de situer mes impressions sur un plan plus général et d'en tirer eux-mêmes leur conclusion. J'ajoute qu'aucun Français ne peut ignorer les résultats de l'activité française en Indochine et que, s'il en était besoin, les « chargés de mission » et les rédacteurs des journaux coloniaux se chargeraient abondamment de rafraîchir les mémoires.

Je ne sentais vraiment pas la nécessité de m'étendre une fois de plus sur les édifices, les chemins de fer, les routes et les canaux créés par nous en Indochine. Tout au plus pouvais-je me demander en quoi routes et voies ferrées sont utiles à l'indigène, rivé dans son village par la misère et la difficulté de se procurer un passeport ; et aussi pourquoi ces fameux moyens de transport n'ont même pas servi à apporter dans les régions de l'Annam, atteintes par une terrible famine, les stocks de riz accumulés au Tonkin et en Cochinchine, sans espoir de vente

1 *Esprit*, décembre 1933.

2 Je reçus également, et en plus grand nombre, de précieuses approbations.

ni d'exportation. Mon enquête ne portait pas davantage sur le point de savoir s'il est opportun, s'il est possible d'empêcher de germer les idées que l'on a semées, d'étouffer les espoirs que l'on a fait naître ; si l'on peut continuer à tenir éternellement en servage les peuples majeurs qui réclament les droits de leur majorité ; ces droits solennellement proclamés chez nous il y a plus de cent cinquante ans, et confirmés par la conférence de la Paix de 1919. Ni si la France n'aurait point avantage à accorder aux Indochinois, sinon l'indépendance totale, du moins une plus large part dans les affaires publiques de leur patrie. Pour poser et résoudre de tels problèmes, il m'eût fallu plus d'autorité et plus de temps.

On m'a également reproché de faire œuvre antifrançaise en publiant au grand jour les erreurs et les scandales dont l'Indochine est le théâtre. Je viens de dire les hésitations et les scrupules qui m'ont longtemps retenue. Si cependant on persiste encore à estimer que c'est desservir la France que de servir la vérité, j'accepte volontiers le blâme.

Andrée VIOLLIS

N. B. – Il est utile de signaler qu'on nomme indistinctement « communistes » en Indochine non seulement les nationalistes désireux de voir appliquer à leur pays les principes démocratiques qu'ils ont puisés chez nous, mais les miséreux qui supplient qu'on leur vienne en aide, et tous ceux qui, pour une raison quelconque, n'ont pas le don de plaire à l'administration ou à la police. À leur tour ceux-ci relèvent cette dénomination et s'en font gloire. Le régime est tel d'ailleurs *« qu'il est difficile de concevoir qu'un Annamite courageux soit autre chose que révolutionnaire*[1] ».

1 André Malraux, *S.O.S.* (*Marianne*, 11 octobre 1933).

Indochine S.O.S.



L'Indochine française

À bord du d'Artagnan

Septembre 1931

C'est la première fois que, suivant le terme technique de notre argot de reporters, je suis « sur » un voyage officiel. J'accompagne M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, dans sa mission d'étude en Indochine. Cet honneur je ne l'ai pas sollicité. Mon rédacteur en chef, Élie J. Bois, qui a un flair étonnant pour prévoir les événements, m'a dit l'autre jour :

– Vous me demandez depuis longtemps d'aller voir ce qui se passe en Extrême-Orient, Chine, Japon... Voici l'occasion.

J'objecte :

– Je n'ai jamais suivi de ministre en voyage et je ne sais pas en outre si j'ai la fibre très coloniale.

– Qu'importe ? On ne vous demande nullement votre opinion, ni des opinions, mais des comptes rendus, objectifs, pittoresques si possible.

Soit. J'ai d'ailleurs mon idée. J'ai été profondément émue par le courageux et douloureux *Viêt-nam* de Roubaud, par les *Jauniers* de Paul Monet. Je ne serais pas fâchée d'aller y voir par moi-même.

Voilà donc quelques jours que nous naviguons. Le *d'Artagnan* est tout éclatant de lumières et de toilettes. Pas une cabine n'est libre à bord. Apprenant que le ministre voyagerait sur ce paquebot, fonctionnaires, colons, gens de finances et d'industrie, bousculant leurs congés, se sont précipités. C'est aussi la dernière traversée, avant sa retraite, du commandant du navire, M. Malausséna. Le visage éclairé du franc sourire des marins, il danse chaque soir avec l'ardeur et l'innocence d'un aspirant. Un des seuls ici à n'avoir ni ambition, ni arrière-pensée.

Le ministre se montre peu, parle moins encore. Bon signe. Après le déjeuner, il est assis à l'extrémité du pont, sous le velum orange. Chose curieuse, il a les paupières bridées, le sourire énigmatique d'un bouddha. Il travaille beaucoup, paraît-il.

J'ai été le voir dans sa cabine. Elle est tapissée de cartes géographiques, économiques, ethnographiques du monde, de l'Asie, de l'Indochine. Les tables sont couvertes de livres, de dossiers.

On me conte que, dans sa prime jeunesse, Paul Reynaud fut d'idées avancées. Mais oui ! Il soutint à la conférence des avocats une thèse hardie qui scandalisa les vieilles toges du palais. Hochant une tête chenue, qu'encadraient les favoris traditionnels, le digne M. Bocher, bibliothécaire, de père en fils, de l'ordre des avocats, aurait alors prononcé :

– Monsieur le premier secrétaire, faites ce que vous voudrez, vous resterez toujours un révolutionnaire !

Avant son départ, ses amis lui ont dit :

– Vous allez compromettre votre carrière politique. Vous serez mal accueilli : par les colons, les commerçants, les spéculateurs malheureux, et surtout par les indigènes.

– Voilà justement pourquoi je vais là-bas, rétorqua le ministre. Ce n'est pas une tournée de parade et de plaisance que je projette parmi ces gens qui souffrent, mais une visite de médecin en quête de remèdes...

Qui sait ? Il faut lui faire crédit.

Quelques figures sympathiques dans son entourage : un haut fonctionnaire du ministère des Colonies, d'une incontestable valeur, loyal, perspicace, modeste ; un jeune résident supérieur hardi, dédaigneux des routines et des préjugés ; sa femme, intelligente et bonne ; un chef de cabinet spirituel et lettré... Et M^lle^ Reynaud qui ouvre sur le monde des yeux tout frais de dix-sept ans.

Septembre

À Suez, premier flamboyant, couleur de feu et de sang ; premiers chameaux découpant sur le ciel pâle de chaleur leurs silhouettes en triangle ; vieillards à barbes et à bâtons, tirant de petits ânes gris ; femmes aux grands yeux fardés sous des voiles bleus : l'Afrique.

Réception à Ismaïlia, ville prospère aux beaux jardins, création et siège de la puissante Compagnie internationale du canal de Suez. Un coin émouvant : l'humble petite chambre à couchette étroite d'enfant, au bureau de cuir usé où Ferdinand de Lesseps travailla durement, austèrement, pendant dix ans. Elle plaide pour lui avec autrement d'éloquence que la théâtrale statue de bronze, là-bas sur le port.

J'apprends avec étonnement qu'un paquebot comme le *d'Artagnan* paie au canal un droit de passage de 500 000 francs. Voilà qui permet de donner de gros dividendes aux actionnaires et d'assurer internationalement des rentes somptueuses aux hommes politiques en disponibilité ou en retraite.

Djibouti, premier arrêt officiel. La suite du ministre a endossé les « blancs », fièrement coiffé le casque. Chaleur torride. Serrée sous une tente, entre de misérables plantes vertes, foule étrange : fonctionnaires chamarrés, sultans des Mille et une nuits en turbans dorés, beaux Somalis, crêtés d'une plume rouge, toute droite dans leur toison frisée, officiers, prêtres, capucins à barbes, religieuses qui ont arboré le casque sur leurs voiles noirs ou blancs. Des enfants de toutes les couleurs piaillent *la Marseillaise*.

Triste ville. Maisons basses, entourées de maigres jardinets où les légendaires palmiers de zinc, jadis importés de chez Allez frères, sont remplacés par des arbres chétifs à faire pleurer. La ville est entourée d'une large zone de cases sordides, fabriquées avec tous les déchets imaginables : vieux sacs, tessons, caisses à savon, débris de tôle, boîtes de conserves. Une effrayante odeur de pourriture monte de cet énorme cloaque au-dessus duquel bourdonnent de redoutables mouches bleues et tournent ces vautours qu'on appelle charognards.

L'hôpital, les dispensaires sont dans un état de pauvreté et d'abandon lamentables : personnel insuffisant, matériel hors d'âge, défaut des remèdes les plus indispensables. Et pourtant on attendait le ministre. Les médecins, premières victimes, sur-

menés, font tout ce qu'ils peuvent. Mais ils se heurtent à l'incurie administrative et au manque de crédits.

Déjeuner, discours, congratulations. Puis, sur un grand square dévoré de soleil, tam-tams, chants de guerre, danses barbares. Des guerriers somalis et dankalis, grands fauves captifs, tournoient éperdument, brandissent leurs lances de fer avec des cris de mort, miment sauvagement l'attaque, la lutte, la victoire. Quelles pensées se cachent derrière ces fronts de bronze ?

Dans l'entourage du ministre, on chuchote que celui-ci est très mécontent de tant de négligence, du manque complet d'hygiène. Il est surtout indigné de l'abondance des mouches et des moustiques. Il cite notamment l'Amérique qui, avec un peu de méthode, a su en débarrasser d'immenses territoires.

On parle de sanctions, de déplacement du gouverneur responsable[1].

Septembre

Nous traversons l'océan Indien. Dernières colères de la mousson, ciel opaque, chaleur moite, vent poisseux, longue houle qui secoue les cœurs, vide les cerveaux...

Dans la salle à manger, les ventilateurs bourdonnent, soulèvent les cheveux sur les fronts humides, font palpiter les légères étoffes autour d'épaules qui fléchissent. De table à table, des regards se cherchent ou s'évitent. Promesses, refus. C'est la grande semaine, tant de fois décrite par les spécialistes de la littérature de paquebot.

Nous sommes à une table quatre journalistes attachés à la mission. Un seul d'entre nous parle et fait du bruit comme quarante : c'est un excellent confrère à la verve très parisienne, envoyé spécial d'un journal de droite, gloire photographique de *l'Illustration*, verve qui ravit et offusque « ces dames » des

1 Il n'y en a pas eu. Le gouverneur de Djibouti ne fut mis à la retraite, pour raison d'économies, qu'au moment des décrets-lois de mars 1934.

tables voisines. Les deux autres, divisés par les ordinaires rivalités de traversée, gardent un silence hostile. L'un est romancier de talent, d'ailleurs. Il a apporté une caisse de ses livres qu'il distribue aimablement à la ronde. L'autre est rédacteur au *Temps*. Je me sens très isolée.

Des Annamites, tout de blanc vêtus, sveltes et souples, glissent silencieusement autour des tables, ou demeurent appuyés aux cloisons, parfaitement immobiles, les bras croisés. Je considère souvent leurs fins visages fermés dont les paupières ne cillent pas. Ils ne paraissent ni voir ni entendre. Pourtant, quand l'un des convives crie, gesticule, rit à plein gosier, il me semble discerner autour de leurs lèvres un imperceptible frémissement d'ironie.

Un soir, dans l'ascenseur, continuant une conversation, je prononce le nom de Moscou. Et je reçois tout à coup en plein visage, comme un choc, le regard aigu du liftier. Puis il reprend son impassibilité de blanche statue.

28 septembre

Colombo et son port. Entre les deux longs bras des jetées, trois croiseurs britanniques, quelques rares cargos et tout un peuple de barques cambrées, pleines de fruits éclatants.

Conduite par le gouverneur et par notre consul général à Calcutta, M. André Danjou, une délégation de nos établissements français de l'Inde monte à bord pour saluer le ministre. Elle compte surtout des Indiens, vêtus de blanc, fins et dignes, dont l'un porte très droite une tête superbe coiffée d'un turban à aigrette. L'année précédente, pendant mon séjour dans l'immense péninsule où j'étais venue étudier le mouvement gandhiste, je n'avais pu voir Pondichéry. Mais je conserve un excellent souvenir de Chandernagor et surtout de Mahé, petit paradis terrestre à la manière de *Paul et Virginie*. Après six semaines d'auto dans le sud de l'Inde britannique, à travers un millier de misérables villages, peuplés de paysans nus,

invraisemblablement maigres, aux grands yeux fiévreux, j'avais eu l'heureuse surprise de trouver les indigènes de notre toute petite colonie, bien vêtus, bien nourris, l'air satisfait ; de voir aussi des enfants sortant de l'école, des livres sous le bras. Nul ne songeait à la révolte. « Pourquoi marcher avec Gandhi ? répondaient les habitants à nos boys. Nous, citoyens français, nous voter, nous contents... »

– La crise économique sévit à Pondichéry comme ailleurs, me dit le gouverneur, et les passions politiques locales y sont ardentes. Mais les Indiens nous demeurent attachés, et même en dehors de nos établissements, ils nous témoignent dans toute la péninsule une véritable sympathie...

Preuve que notre ancienne méthode coloniale de coopération et d'égalité n'était pas si mauvaise.

Singapour, 2 octobre

Pendant quatre à cinq jours, c'est encore cette étrange pénombre entre une mer et un ciel gris, monotone écran sur lequel défilent, découpées en ombres chinoises, des cohortes de nuages noirs et gonflés. Parfois apparaît, pour disparaître aussitôt, l'orbe à la lueur blafarde d'un astre dont on ne sait trop si c'est le Soleil ou la Lune. Brusques averses, vent pareil à la vapeur d'une chaudière : splendeurs équatoriales !

La côte basse de Sumatra nous accompagne deux jours ; puis après un semis d'îlots et un chenal aux rives d'un vert de velours, très japonais, nous voici pénétrant dans le Gibraltar de l'Asie, Singapour, formidable base maritime de l'impérialisme britannique, qui commande à la fois l'océan Indien et le Pacifique.

Réservoirs à mazout, kilomètres de quais, entrepôts géants, docks, forts menaçants qui pointent leurs canons sur tous les horizons, casernes au-dessous, puis, alignées et pressées sur l'eau, les dures silhouettes strictes des navires de guerre.

Dîner officiel offert par le gouverneur anglais. Je suis à côté d'un correct gentleman qui doit être quelque chose comme directeur de la sûreté politique. Au champagne, pris d'un subit besoin d'expansion, il me conte comment il a arrêté un Français, venu pour faire de la propagande révolutionnaire parmi les indigènes et, d'après les papiers saisis sur lui, a fait appréhender sur la concession française de Shanghai un des grands chefs de la III[e] Internationale, avec sa femme.

– Nous travaillons très bien avec votre police, conclut-il, d'un air satisfait.

Le même soir

Le ministre et une partie de sa suite s'embarquent demain sur le *Duguay-Trouin* pour les Indes néerlandaises.

Hier, celui-ci m'avait prise à part :

– Puis-je vous demander un service et un sacrifice ? m'a-t-il dit. Je voudrais savoir ce que pensent les milieux nationalistes d'Indochine, connaître leurs griefs, leurs revendications, leurs espérances. Je compte beaucoup sur vous pour me fournir les renseignements qui pourront décider de mes réformes, car je sais trop qu'on essaiera de me cacher bien des choses. Mais il faudrait que vous renonciez aux Indes néerlandaises...

Je saisis la balle au bond. J'accepte.

9 octobre 1931

Le surlendemain de mon arrivée, visite de la prison centrale de Saïgon avec un haut fonctionnaire de la sûreté politique, M. X. que j'ai connu en France. Trente ans d'Indochine, réputation méritée d'intégrité, d'habileté ; il passe pour sympathique à la cause indigène.

Immense cour entourée de bâtiments bas et jaunes avec cloître à colonnades. Au centre, massifs éclatants, pelouse sur laquelle se promènent deux flamants roses, arbustes fleuris. Des groupes de condamnés de droit commun, accroupis autour de

plats de riz : ce sont les jardiniers. Des gardiens en blanc, casqués, se promènent une matraque sous le bras. Trente degrés à l'ombre.

Dans un coin de cloître, une vingtaine de prisonniers vêtus de toile bleue, têtes et pieds nus, attendent, alignés. Des politiques. Pourquoi ne nous les montre-t-on pas dans leurs cellules ? Étonnamment jeunes, visages enfantins, mais maigres, tirés, yeux d'un noir velouté, regard droit et assuré. M. X... leur demande leur âge : entre dix-huit et vingt-cinq ans ; leur nom : plusieurs s'appellent Nguyen quelque chose. Ils répondent d'une voix très douce. Mais ils ne se déridents pas aux plaisanteries d'une bonhomie un peu forcée. L'un d'eux dit avec ferveur :

– J'aime beaucoup la Russie soviétique, parce qu'elle ne veut pas de peuples esclaves...

C'est un instituteur. Riposte du directeur :

– Tu vois où ce bel amour t'a mené, mon garçon !

Au moment où nous nous éloignons, l'un d'eux crie :

– Voilà huit mois que nous sommes ici en prévention et on ne nous a pas encore interrogés...

– Risques du métier !

La voix très douce nous poursuit :

– Nous nous ennuyons *horriblement*, sans livres, sans crayons ni papier !

Par-dessus son épaule, le directeur lance :

– Cela vous fera du bien : vous avez trop lu, trop écrit, mes gaillards !

Ces garçons si jeunes, ce dialogue mi-menaçant, mi-badin, je n'y comprends plus rien et demande :

– Qu'est-ce qu'ils risquent ?

– Oh ! très gros... Les travaux forcés à perpétuité ! Peut-être davantage...

Je ne peux retenir un mouvement :

– Comment ?

– Il faut bien se défendre, voyons !... Sans quoi nous autres Français n'aurions bientôt plus qu'à plier bagages !

– Mais qu'ont-ils fait ?

– Oh ! diverses choses. Ils font partie d'une société secrète. Au cours d'une manifestation communiste, l'un d'eux a tué l'inspecteur de police Legrand. Vous allez voir l'assassin, Huy ; il est condamné à mort et sera bientôt exécuté. Un élève de l'école de Borodine, à Canton. Il n'a que dix-sept ans ; il est affreux, un gorille, un vrai monstre !

Couloir obscur, grosse clef qui grince, puis un réduit noir, encombré de poutres, d'où s'échappe une nappe de gluante puanteur. Deux formes apparaissent vaguement, emmêlées, pelotonnées l'une dans l'autre, un bras entourant des épaules, une tête sur l'autre poitrine, quelque chose de fraternel, de pitoyable, d'angoissant. L'autre, c'est un prisonnier de droit commun, également condamné à mort. Huy soulève un instant sa grosse figure aux lèvres gonflées, pathétiquement enfantine, nous lance un coup d'œil farouche, la laisse retomber. Aucun des deux prisonniers ne bouge. Le gardien secoue gauchement son trousseau de clefs. Le haut fonctionnaire pose les questions rituelles. Silence obstiné. Mon cœur bat : j'ai honte, j'ai mal. Je suis fascinée par cette main qui pend et dont les doigts peu à peu se referment, se contractent, forment le poing. Le directeur se penche, avec un petit rire :

– Ah ! sale gosse ! fait-il en flattant d'une tape légère cette jeune tête condamnée.

Jamais je n'oublierai le soudain sursaut de bête traquée, le regard de haine, de terreur, et cet affreux cri rauque...

Je m'informe ensuite du côté policier, comme du côté annamite.

Voici comment les choses s'étaient passées le 8 février 1931, date de l'arrestation de Huy et des prisonniers que je viens de voir. C'était à la sortie d'un match de football ; la foule s'écou-

lait. Un groupe de jeunes gens se forma ; les uns déployèrent un grand drapeau rouge orné de la faucille et du marteau ; les autres, s'insinuant dans la foule, distribuaient des tracts nationalistes[1] *; Huy sauta sur un tabouret, prit la parole. Tout à coup, charge policière brutale, cris, matraques, bagarre ; l'inspecteur Legrand renverse, dit-on, l'orateur, le piétine. Soudain coup de revolver, le policier tombe. Risque du métier, comme dirait le directeur. Qui a tiré ? On ne sait pas au juste. Huy, allèguent ses amis, était par terre, sans connaissance. Les manifestants fuient, on en arrête une quinzaine. On emporte Huy. Il était l'organisateur, le principal coupable. On le somme de dénoncer ses camarades, de révéler les secrets de l'organisation, le nom des élèves de l'école de Canton. On le torture. Il refuse de répondre, se coupe la langue avec les dents pour ne pas parler. On le condamne à mort comme responsable d'un meurtre que, d'après certains témoignages, il n'aurait pu commettre. J'étais à Hanoï quand le 21 novembre 1932 il fut exécuté. On avait attendu le départ du ministre pour ne pas troubler la fête. Saïgon s'émut ; il fallut proclamer l'état de siège. De la prison s'échappait sur la ville l'immense clameur des « politiques » qui assistaient par ordre à l'exécution et accompagnaient l'enfant du cri de leurs poitrines et de leur cœur. On dut appeler les pompiers, la troupe. Que se passa-t-il entre ces murs ? En*

1 *Je dois dire que plus tard, à Hanoï, l'on m'a donné une autre version de l'arrestation de Huy. D'après celle-ci, ce n'est pas lui, mais un de ses camarades qui monta sur un tabouret pour prendre la parole. L'inspecteur Legrand s'élança sur l'orateur et, le frappant rudement, voulut l'arrêter. À ce moment-là, on entendit un coup de revolver et l'inspecteur tomba. Comme on trouva le revolver aux pieds de Huy qui se débattait lui-même contre des agents, on en conclut que c'était lui qui avait tué. Le jeune garçon d'ailleurs ne nia pas plus qu'il n'avoua ; malgré les pires tortures, il se tut toujours, farouchement. Il n'est donc pas certain qu'il ait tué. On n'ignore pas combien il est difficile de savoir ce qui se passe au cours d'une bagarre. C'était la première fois que le petit Huy sortait avec ses camarades ; on arrêta une douzaine de ces derniers, dont le conférencier.*

face de la guillotine, le petit Huy voulut parler ; deux gendarmes se jetèrent sur lui. À peine entendit-on le cri étouffé de « Viêt-nam ! » « Ô peuple d'Annam ! », *le cri que poussèrent avant de mourir les treize condamnés de Yen Bay. Mais Huy, comme Pham Hong Thaï, qui commit l'attentat de Canton, comme tant d'autres, a désormais sa place parmi les héros de l'indépendance annamite. Nous avons fait de lui un martyr.*

Quant aux jeunes prisonniers, ses camarades, certains comptent, dit-on, au nombre des 120 victimes du verdict de Saïgon. Ils avaient donc déjà fait deux ans de prison préventive. Figurent-ils parmi ces condamnés aux travaux forcés qui, selon les termes de l'acte d'accusation, « ont assisté à des manifestations et distribué des tracts ? » *Ou parmi ceux qui furent déportés au bagne de Poulo Condor pour avoir voulu former des syndicats professionnels ? Où est-il le petit instituteur à la voix si douce qui, sans livres, s'ennuyait horriblement ?*

Encore à la prison, dans un des bureaux, cette fois, M. X. m'explique le but réel de sa visite : signalé par la police britannique à la police française, car il y a collusion constante entre ces deux organismes, comme me l'expliquait l'aimable policier supérieur de Singapour, un jeune Annamite, N...off (il est connu sous un nom russe), retour de Russie, où il a passé plusieurs années, a été arrêté sur le bateau qui l'amenait de Hong-Kong à Saïgon. Or, il appartient à une riche et influente famille du pays qui, depuis la conquête, s'est dévouée à la France et lui a rendu de grands services. Lui-même, après avoir passé par l'école supérieure de commerce d'Hanoï, a fait un séjour au Comptoir d'escompte de Paris.

– Si c'était un communiste ordinaire, m'avoue le grand fonctionnaire, l'affaire serait vite réglée ; mais celui-ci c'est autre chose : je vais essayer de le « récupérer ».

M. X. s'assied derrière la table, se compose un visage fleuri de bienveillance. Je m'installe, moi, dans un coin de la petite pièce. On introduit le prisonnier, pieds nus et vêtu de toile bleue comme les autres : long garçon souple et droit de vingt-cinq à trente ans, cheveux rejetés en arrière à la russe, profil sinueux, regard énergique.

Les fers se croisent aussitôt. Gronderie paternelle du directeur : « Voyons... beaucoup trop intelligent pour ces billevesées... Vos parents sont très malheureux... Avec un garçon loyal comme vous, toujours moyen de s'entendre, etc. »

Point de tutoiement, comme pour les autres, le fretin de bagne.

Le jeune homme écoute attentivement, un pli singulièrement ironique aux lèvres. Puis d'une voix lente et douce, en un français pur et précis :

– Je vous demande pardon, monsieur le directeur, mais il n'y a rien à faire ; je suis communiste, je resterai toujours communiste. J'ajouterai simplement *que vous n'aviez pas le droit de m'arrêter*, puisque je n'avais rien fait.

– Vous vous proposiez sans doute...

– Mes intentions ni mes idées ne regardent personne, monsieur le directeur, du moment que je demeure dans la légalité... Du reste, je ne suis pas anti-français, je suis anti-impérialiste. Je suis pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et comme tous les communistes, je ne suis point partisan de l'action directe, ni de la violence.

– Bon, je prends note de votre promesse...

– Je n'ai rien promis, monsieur le directeur...

– Allons ! allons ! ne faites pas la mauvaise tête... Si vous restez dans la théorie, et vous engagez à n'être ni incendiaire ni meurtrier, nous allons vous relâcher. Mais après un petit séjour à Hanoï où, à la direction de nos services, l'on serait heureux de causer avec vous...

Mouvement brusque du prisonnier. La voix se fait plus acérée.

– À Hanoï ? Pourquoi ? Je n'ai rien à dire à vos services d'Hanoï, ni à personne, monsieur le directeur.

Geste arrondi, accent persuasif du grand fonctionnaire :

– Comment, comment... ? Mais vous arrivez de Moscou. Vous avez certainement vu là-bas des choses très intéressantes que vous pourriez nous raconter, comme ça, en ami...

– S'il se passe des choses intéressantes à Moscou, les passants ne les voient pas, monsieur, je vous l'assure...

Un temps. Se tournant pour la première fois vers le coin où je me tiens immobile, avec un vif sourire soudain :

– Demandez plutôt à M^me^ Viollis, fait N...off.

C'est si inattendu, cet appel, que je sursaute. Deux jours que je suis ici et N...off est arrêté depuis plusieurs semaines ! M. X. lui-même écarquille les yeux, bafouille :

– Mais... Mais... Comment savez-vous ?

– C'est bien simple, fait le prisonnier ; j'attendais l'autre jour à la porte du cabinet du juge d'instruction. Un journal traînait. J'ai lu que M^me^ Viollis allait arriver. Je pensais bien qu'elle demanderait à voir la prison.

M. le directeur secoue la tête ; il n'est pas convaincu.

Moi non plus. Un mystérieux réseau d'informations existe évidemment entre les « hommes dans la prison » et ceux du dehors. C'est l'Asie. Mais M. X. ne cache pas son admiration. Il se lève, tape amicalement sur le dos de N...off, avec un bon rire :

– Quel merveilleux agent vous feriez, mon ami !

N...off recule, rejette la tête en arrière en secouant ses cheveux et d'un ton âpre :

– Merci du compliment, monsieur le directeur ! Jamais je ne ferais un pareil métier !

Deux mois plus tard à Hanoï, un fonctionnaire de la Sûreté me disait triomphalement :

– Vous savez, votre ami N...off, dont vous admiriez tant le cran ? Eh bien, ça y est, il a fait sa soumission : il est entré dans les bureaux de la résidence, sous les ordres d'un de ses parents, qui est chef de service. Quand je vous disais que ces fameux révolutionnaires sont toujours prêts à capituler ! Il suffit de leur offrir une bonne place...

Je n'ai pas vérifié le fait qui, d'ailleurs, ne prouverait rien contre la sincérité de N...off. On peut parfaitement être employé d'une administration française et conserver intact son idéal nationaliste. C'est même parfois être bien placé pour mieux le servir. J'ai pu m'en rendre compte dans l'Inde où les bureaux sont peuplés de nationalistes indiens, adversaires du gouvernement britannique, jusque dans les postes les plus élevés.

12 octobre

Je reçois une lettre signée de trois Annamites dont les noms sont suivis de leurs titres : Ta. licencié ès lettres, Ph. licencié ès sciences naturelles, Ng. licencié en droit. Ils ont lu *L'Inde contre les Anglais*, désirent causer avec moi, et me proposent un rendez-vous : à une heure, au coin d'une certaine rue, non loin de mon hôtel.

Je sors. La terrasse du Continental où j'habite déborde sur le trottoir. Le ministre arrivant dans trois ou quatre jours, fonctionnaires et colons affluent à Saïgon. Costumes blancs, robes claires, boissons polychromes, ventilateurs, jazz. Foule devant les magasins de la rue Catinat. Je tourne dans une route rose, presque vide, étouffante, sous une voûte de flamboyants en fleurs. Au coin, trois jeunes gens, debout devant une Ford, me font signe.

– Vite, madame, dit l'un d'eux à voix basse. Je monte, nous démarrons.

– Merci d'être venue, fait un autre, et excusez-nous de n'être pas allés à votre hôtel. Mais les boys sont presque toujours des espions. Si l'on nous voyait avec vous, nous risquerions d'être arrêtés...

Tours et détours de l'auto, le long de rues toutes pareilles, bordées de jardins touffus, d'un vert de poison, dans lesquels trempent des maisons basses, à galeries couvertes. Nous nous arrêtons enfin devant un bungalow au fond d'un jardin. Un déjeuner européen nous attend. Nous sommes seuls, point de domestiques. Mes hôtes ressemblent aux jeunes prisonniers d'hier : mêmes regards droits, mêmes sourires, mêmes voix très douces. À bâtons rompus, ils me content comment ils sont devenus nationalistes. On ne se doute pas en France de ce qui se passe ici, me disent-ils. L'état d'esprit des fonctionnaires indochinois est autrement fâcheux que celui des Britanniques dans l'Inde.

Grâce aux sacrifices de leurs parents, deux d'entre eux ont fait leurs études en France. Ils ont vécu à Paris, au quartier Latin, noué des amitiés avec des étudiants français, ils ont été cordialement reçus dans des familles françaises. À la Sorbonne, à la faculté de droit, leurs professeurs les invitaient chez eux, discutaient avec eux, admettaient leur point de vue. Ils achetaient les journaux, les livres qui leur plaisaient ; ils fréquentaient les milieux avancés, assistaient à des réunions, à des meetings ; ils y prenaient parfois la parole ; ils se croyaient libres, des citoyens comme les autres.

Au retour dans leur pays, changement complet. Dès la sortie du bateau, leurs bagages sont fouillés de fond en comble ; la liste des livres qu'ils apportent est établie, remise à la police[1] ;

1 En revenant du Japon, j'ai voyagé avec un ingénieur belge qui habite la Chine. Il me contait qu'au cours d'une traversée, il s'était lié avec un jeune Annamite qui rentrait à Saïgon. Celui-ci l'avait prié de joindre à ses bagages plusieurs des livres de classe qu'il rapportait, des manuels d'histoire d'Aulard et de Seignobos, par exemple, des études

sont-ils abonnés à un journal de gauche, non pas même à *l'Humanité*, mais au *Populaire*, à *L'Œuvre*, à *la République*, ils sont aussitôt signalés, surveillés. Ces journaux d'ailleurs, ainsi que les livres qu'on leur envoie d'Europe, très souvent confisqués, ne leur arrivent, dans les cas les plus favorables, qu'après un long délai. Leurs diplômes ne leur servent de rien. Tandis que, parmi les professeurs de lycées européens, les directeurs d'école, certains n'ont même pas leur baccalauréat, un licencié ès lettres comme Ta. ne trouve pas de poste. Il n'a pas le droit d'ouvrir une école libre, ni même d'y être professeur. Point de liberté de la presse, point de liberté de réunion.

– J'étais journaliste, me dit Ng., le licencié en droit, j'ai voulu faire des conférences, suivies de discussions, sur les sujets qui nous intéressent, nous autres Annamites, et ont le droit de nous intéresser : la constitution que nous voudrions voir donner au pays, le droit de vote, la représentation annamite, la justice coloniale et ses abus. Des conférences de ton très modéré. À la troisième, j'étais arrêté, mis en prison préventive pour cinq mois, puis relâché. Je passe sur les persécutions et vexations auxquelles je fus en butte. Plus tard, je suis envoyé comme reporter d'un journal annamite à Yen Bay, au moment de la rébellion militaire ; je suis de nouveau arrêté, traîné de prison en prison, les fers aux pieds, ramené à Saïgon. Je demande à repartir pour la France : attente de trois mois, puis refus – sans motif. De guerre lasse, je vais me reposer à Nha Trang ; sans permission, il est vrai, car nous devons avoir un passeport pour faire un déplacement, fût-il de quelques heures, et on ne nous l'accorde pas toujours. De nouveau arrêté : on trouve dans mes bagages un livre en français : *l'Histoire des conspirateurs annamites à Paris* par Phan Van Truong. Coût : un an de prison...

d'économie politique : « Ces livres suffiraient à me faire considérer comme suspect, lui avait-il dit. Je viendrai vous les reprendre après mon débarquement. »

C'est pour s'être occupé de syndicats de mécaniciens et de géomètres que Ph., le scientifique, a été poursuivi, condamné. Mais tous trois insistent particulièrement sur les humiliations qu'ils subissent constamment, le tutoiement avilissant, les insolences ; en France ils étaient traités en égaux par des hommes éminents : ici des fonctionnaires sans éducation ni culture ne font aucune différence entre les Annamites de bonne famille, instruits, et les boys qu'ils traitent Dieu sait comment. Ils ne sont invités nulle part, ne fréquentent aucun Européen.

– Si, fait l'un d'eux avec amertume, à la prison – les voleurs !

C'est justement pour me parler des prisons que ces jeunes gens ont désiré me voir. Dans cette prison centrale de Saïgon, derrière le décor que j'ai vu, se passent paraît-il des choses insoupçonnées en France. D'abord la différence entre le régime des prisonniers de droit commun, français et indiens[1], assassins, voleurs, escrocs, et celui des prisonniers politiques indigènes.

Français et Indiens couchent dans des lits avec paillasses, draps, oreillers, couvertures. Ils sont convenablement nourris et ont droit deux fois par semaine à la cantine ; ils portent des vêtements blancs, gardent des boys à leur disposition, peuvent posséder des livres, écrire quand il leur plaît ; ils reçoivent des visites de leur famille, de leurs amis, ont une à deux heures de récréation par jour et la faculté d'aller à l'infirmerie chaque fois qu'ils le désirent.

Il en va tout autrement des prisonniers politiques : ils sont environ 1 500 dans des locaux destinés à abriter 500 détenus, entassés dans des salles empuanties par des tinettes, insuffisam-

1 Il y a en Indochine un millier d'Indiens qui jouissent de tous les privilèges des citoyens français ; ils sont même particulièrement choyés au moment des élections, car la masse de leurs suffrages joue souvent un rôle prépondérant. Les Annamites, qui à juste titre ne se croient pas inférieurs aux Indiens, souffrent dans leur amour-propre du régime de faveur dont ceux-ci bénéficient.

ment éclairées et aérées ; ils couchent à même le parquet, sur des nattes crasseuses infestées de vermine ; aucun droit à la cantine, point de visites, point de lectures ; ce n'est qu'en cas de maladies graves et souvent quand il est trop tard que les politiques indigènes ont droit à l'infirmerie. Quant aux repas, ils sont pris sur le temps de la récréation et durent quinze minutes ; ils se composent uniquement d'une bouillie de riz et de légumes, avec quelques petits morceaux de viande et de poisson et les rations en sont la plupart du temps insuffisantes. Or, me disent ces jeunes gens, il est défendu de recevoir du dehors les moindres provisions, fût-ce un grain de sel. Les prisonniers se plaignent-ils d'avoir faim ? Les *mata* ou gardiens indigènes font pleuvoir sur eux les coups de rotin. Les réclamations deviennent-elles collectives ? Le gardien-chef fait mettre tout le monde aux fers – cette « barre de justice » qui retient chaque détenu par un anneau de fer à la cheville. Et pendant dix minutes, un quart d'heure, une demi-heure, gardiens européens et mata, passant devant le rang, armés de leurs gros rotins, tapent à bras raccourcis sur ces hommes enchaînés. Le gardien-chef, un Corse, semble prendre plaisir à ces exécutions qui n'épargnent pas les femmes.

– Mais ce n'est rien auprès des tortures que subissent les prévenus au cours de l'instruction, intervient l'un d'eux. Et il parle...

Je ne voulais, je ne pouvais y croire. Mais mes hôtes me donnèrent des détails si précis, si complets que la conviction peu à peu s'imposa. Deux jours plus tard, en outre, je reçus, courageusement signées, avec adresse et profession, plusieurs dépositions d'anciens détenus politiques. Je les ai précieusement gardées, mais me borne à citer, parmi les faits qui m'ont été signalés, ceux qui m'ont paru particulièrement révoltants.

Enfin des témoignages européens, certains venus du côté policier lui-même, affermirent définitivement ma conviction.

Les arrestations politiques se font pour les motifs les plus futiles. Le pays et particulièrement les villes sont infestés d'agents provocateurs et d'espions, presque tous indigènes ou métis. Certains de ces derniers sont en même temps des maîtres chanteurs. Ils dressent une liste des riches familles annamites, dont certains membres peuvent être soupçonnés de nationalisme, et les menacent de les faire arrêter. Si ceux-ci ne paient pas une rançon, l'arrestation se produit et la prison préventive peut se prolonger des mois, parfois des années. Il arrive que ces prévenus meurent avant d'avoir su de quoi ils étaient accusés et même d'avoir été interrogés. En outre, quiconque a passé par Moscou (ce qui est le cas d'un certain nombre d'étudiants, pendant leur voyage de retour au pays) est à peu près sûr d'être tôt ou tard arrêté. Enfin, faire de la propagande nationaliste, distribuer des tracts, former des syndicats, s'occuper, par la parole ou par la plume, des revendications des travailleurs ou de la misère des paysans, chacun de ces motifs peut être la cause d'une arrestation. Il suffit même parfois d'une réputation de « communisme ».

Les prévenus sont soumis à un interrogatoire serré dans divers locaux de la Sûreté, sièges de la police judiciaire. Pour s'en tenir à la Cochinchine, les commissariats centraux qui ont la réputation la mieux établie de cruauté sont ceux de Thuduc, de Saïgon, mais surtout celui de Cholon, à quelques kilomètres de la capitale. Si les prévenus ne reconnaissent pas les faits dont ils sont accusés, refusent de révéler ce qu'ils savent – ou ne savent pas – sur l'organisation des sociétés secrètes, s'obstinent à ne dénoncer aucun camarade, s'ils ne font pas en somme ce qu'en termes de police on appelle des « aveux spontanés », les tortures interviennent aussitôt. Elles sont de genres variés et témoignent d'une stupéfiante richesse d'imagination sadique. Citation :

« Il y a des tortures qu'on peut appeler classiques : privation de nourriture avec ration réduite à trente grammes de riz par jour, coups de rotin sur les chevilles, sur la plante des pieds, tenailles appliquées aux tempes pour faire jaillir les yeux des orbites, poteau auquel le patient est attaché par les bras et suspendu à quelques centimètres du sol, entonnoir à pétrole, presse de bois, épingles sous les ongles, privation d'eau, particulièrement douloureuse pour les torturés qui brûlent de fièvre. »

Mais après ces supplices d'un genre assez archaïque, il y en a de plus raffinés, de plus modernes : tous inventés et pratiqués, notamment par la Sûreté de Cholon :

« Avec une lame de rasoir, couper la peau des jambes en longs sillons, combler la plaie avec du coton et brûler ce coton.

Introduire un fil de fer en tire-bouchon dans le canal urinaire et le retirer brusquement. »

Voici d'autres spécialités que je trouve dans deux dépositions :

« Au mois de mai 1931, dénoncé comme communiste, je fus arrêté et conduit au commissariat central de Cholon, rue des Marins. Il n'y avait aucune preuve contre moi, mais il fallait me faire « avouer ». On me fit coucher sur le ventre, les mains attachées derrière le dos. Mes pieds furent également liés puis, m'ayant forcé de plier les jambes, on réunit mes pieds et mes mains par une autre corde. La plante de mes pieds se montrait entièrement. Un agent se mit alors à y appliquer, de toutes ses forces, des coups de nerf de bœuf. Tout mon système nerveux fut ébranlé jusqu'au cerveau. À chaque coup, j'avais la sensation que ma tête allait éclater. La douteur était si vive que j'avouai tout ce qu'on voulut. Par la suite, on put vérifier que j'étais innocent, que je n'avais fait partie d'aucune cellule communiste et on me relâcha. »

Autre torture analogue :

« Les bras étant solidement menottés derrière le dos, étendre le supplicié sur un lit de camp, ramener violemment, dans le sens de la flèche, les bras au-dessus de la tête jusqu'à la position

horizontale[1], *pincer les côtes afin qu'il se produise une réaction musculaire inconsciente (inconsciente puisque, 99 fois sur 100, la victime perd connaissance), réaction qui fait sortir le sang par le nez, la bouche, les oreilles, l'anus. Cette torture est connue des prisonniers sous le nom de* "lan mé ga" *"retourner le gésier"* ».

Enfin toute la gamme des tortures par l'électricité :

« 1° Attacher un bout de fil au bras ou à la jambe, introduire l'autre bout dans le sexe ; faire passer le courant.

2° Relier un fouet en fils de fer entrelacés à un courant électrique ; chaque coup de cet instrument cause au patient de si vives douleurs qu'il est réduit à demander grâce et à avouer.

3° Attacher une des mains du prévenu par un fil métallique que l'on branche ensuite sur le circuit. Chaque fois qu'on tourne le commutateur, la secousse est si violente qu'il est impossible d'en supporter plus de deux ou trois.

Ces tortures étaient particulièrement en honneur et pratiquées journellement pendant l'année 1931 au commissariat de police de Binh Donj (ville de Cholon). »

Les femmes étaient également soumises à ces tortures. Elles subissaient en outre tous les traitements qui pouvaient blesser leur pudeur, depuis le fait d'être souvent enfermées dans des salles d'hommes où règne une insupportable promiscuité, jusqu'à subir les plus odieuses violences. Certain délégué administratif indigène, le *phu man* de Cao Lang, province de Sadec (Cochinchine), était particulièrement ingénieux dans le choix des supplices, quand il s'agissait de jeunes filles. Je cite : *« De jeunes congayes de seize à dix-huit ans sont amenées de nuit à la délégation : viols, pendaison par les orteils, flagellation sur les cuisses et la plante des pieds, introduction de nids de fourmis dans les parties intimes, leurs bras et leurs jambes attachés, jusqu'à ce qu'elles avouent faire partie d'un groupement communiste.* »

1 Un dessin est joint à la déposition.

« L'instruction » terminée, les prévenus entraient en prison. L-t-1., qui séjourna deux ans à la maison centrale, pour distribution de tracts, raconte :

« *Si j'avais le bonheur* (sic) *d'approcher les nouveaux arrivants, c'est parce que j'étais affecté, en compagnie d'un co-prisonnier, aux travaux de jardinage. La plupart n'avaient plus que des os, tellement ils étaient maigres. D'autres ne pouvaient marcher ou ne marchaient que difficilement. À nos questions, ils répondaient d'une voix faible qu'ils étaient torturés depuis des semaines à la Sûreté. Le docteur faisait à certains des piqûres remontantes pour leur permettre de parler.* »

Et encore :

« *Quand le juge d'instruction convoquait les prévenus politiques, je voyais arriver de l'infirmerie, qui se trouve à trente mètres de la porte d'entrée principale, des prisonniers qu'on portait sur le dos ou qui avançaient en se traînant. Ceux qui étaient portés ainsi avaient les jambes ballantes comme les bras d'un homme en marche : résultat des tortures. À nos questions ils répondaient que, dénoncés comme communistes, ils ont été mis dans cet état. Mais réellement, ils ne sont pas communistes.* »

Certains de ces prévenus, trop gravement atteints, doivent être transportés à l'hôpital de Choquan. Il est souvent trop tard pour les sauver. Le même prisonnier qui y a fait un séjour de deux mois cite les cas lamentables dont il a été témoin : paralysies diverses, particulièrement des bras et des jambes, amputations, méningite, épuisement nerveux, folie.

« *Quant aux morts, écrit-il (morts nombreuses dont on pourrait retrouver les traces dans les registres de l'hôpital), deux nattes et leur complet bleu comme linceul règlent définitivement leur compte.* »

Tels sont les faits qui m'ont été révélés et qui se passent en Indochine, colonie française.

Je me suis naguère élevée contre les arrestations arbitraires qui dans l'Inde remplissent de nationalistes indiens les prisons de Sa Majesté britannique. Mais j'ai pu constater par moi-même que ces derniers y sont traités décemment. Et sauf exception – dans le cas du procès de Meerut, par exemple – je crois que la contrainte morale y est surtout employée et la torture évitée.

Je ne veux pas discuter ici le principe de la colonisation. Il est ce qu'il est. Mais parce que des députés noirs siègent dans notre Chambre, parce que la Révolution accorda aux indigènes de nos vieilles colonies un droit de vote qu'ils ont toujours gardé, je vivais sur cette idée que la France use de méthodes colonisatrices plus humaines et plus intelligentes que l'Angleterre. J'ajoute, comme je l'ai dit plus haut, que la façon dont, dans nos établissements de l'Inde, sont traités les indigènes, leur air d'aisance relative, leur naïve fierté d'être considérés comme des citoyens français, m'avaient heureusement surprise. Quelques jours d'Indochine auront suffi pour balayer brutalement cette illusion.

12 octobre

À la poste centrale. Longue file devant un guichet. Un Français arrive – colon, fonctionnaire ? – tape du talon avec impatience, inspecte la file, avise, près du guichet, un jeune Annamite d'une vingtaine d'années, correctement vêtu à l'européenne, le prend par l'épaule, le fait pivoter :

– Je suis pressé. Donne-moi ta place.

Le jeune homme interdit le regarde une minute, une lueur aiguë passe entre ses paupières, il ébauche un geste, les lèvres entrouvertes, tremblantes. Puis, docilement, d'un pas résigné, rejoint le bout de la queue. Personne ne proteste.

Déjeuner avec X., que j'ai connu étudiant, il y a quelques années à Paris. Je le retrouve blême, les joues agitées de tics,

le regard inquiet, fuyant. Fièvre ? Opium ? Je le croyais agent d'une compagnie quelconque. Il m'apprend soudain, l'air un peu confus que, depuis assez longtemps, il est employé dans les bureaux de la sûreté politique. Il me raconte diverses choses – notamment que plusieurs pièces du siège central sont bondées de journaux, de publications, de livres envoyés à des Annamites et qui n'arriveront jamais à destination. Une vraie bibliothèque, paraît-il. À la fin du repas, je lui pose des questions directes sur les procédés d'instruction policière, dénoncés par mes trois Annamites et par d'autres, sur les tortures. Il baisse la tête. Puis brusquement : « C'est vrai, fait-il à voix basse. Tout cela est vrai. Ce ne sont pas les Français qui opèrent eux-mêmes, mais ils laissent faire leurs subordonnés indigènes, car il faut à tout prix obtenir des aveux. Il se passe ici des choses abominables. Au commissariat de Cholon ? J'y ai été. Je garde encore certains hurlements dans les oreilles... Vous connaissez Huy, le gosse qui a été condamné à mort ? Je l'ai vu couvert de sueur, les yeux chavirés, le sang lui sortant de la bouche, des oreilles. Il refusait toujours de parler. Et savez-vous ? Il n'est pas absolument prouvé que ce soit lui qui ait tué l'inspecteur Legrand. Il s'était à peu près coupé la langue avec les dents pour ne pas être tenté de faiblir. Il s'est laissé accuser, condamner. Quel courage, ce gamin, un héros ! Et nous autres... Nous sommes des s... Ah ! quelle vie !... »

14 octobre

Mes trois jeunes Annamites viennent me chercher dans la même auto que l'autre jour. Nous allons voir, dans un village à quelques kilomètres de Saïgon, un écrivain de talent, un nationaliste pour lequel un ami parisien m'a donné une introduction. Il vient de faire deux ans de prison, paraît-il.

Villages de cases en terre et bambous, sous de sveltes bouquets de cocotiers. Marchés de fruits et de légumes, si éclatants

qu'on les dirait peints et vernis. Champs de tabac, rizières inondées, enfants accroupis sur des buffles.

Voici la maison, toute fragile, portes ouvertes sur une galerie à claire-voie, flanquée de sombres buissons d'hibiscus, aux fleurs d'un rouge éblouissant.

Dans le jardin, deux petits enfants presque nus. Des chiens jaunes aboient férocement. V. N. s'avance, souriant. Une trentaine d'années, un peu trapu, en blouse noire et pieds nus. Il nous introduit dans une pièce fraîche, meublée d'une grande table, de quelques fauteuils de bambou et cloisonnée de livres. Il y en a plusieurs centaines et en plusieurs langues.

V. N. appartient à une famille de bourgeoisie aisée, favorable à la France. En 1920, il part pour Paris, y passe sa licence en droit ; revient en 1923. Il connaissait le gouverneur général qui le considérait, disait ce dernier, comme son fils adoptif. Il avait rapporté des idées démocratiques, désirait la collaboration avec la France.

À peine débarqué il est aussitôt, comme tous les « retours de France », en butte à des persécutions, à des humiliations. Fonde un journal dans lequel il réclame, sur un ton modéré, les libertés élémentaires qui, d'après les principes qu'il a reçus de nous, sont indispensables, dit-il, à la dignité humaine. Le gouvernement fait tous ses efforts pour supprimer ce journal. Défense aux imprimeries de le publier ; la poste ne le distribue pas ou le lui renvoie. Il réclame par la parole et par la plume. Arrêté. Il dit aux autorités : « Ne m'acculez pas au suicide ou à la révolte. » Jugé, condamné la première fois à un an et demi de prison ; plus tard, à deux ans, « pour avoir fait partie d'une société secrète ».

– C'est eux qui ont fait de moi un révolutionnaire, dit-il ; bien que n'étant pas issu de la classe prolétarienne, j'estime maintenant que seul l'avènement du communisme nous sauvera, nous, peuples esclaves...

Tout à coup, de l'entrée du jardin où nous avons laissé l'auto, cris, kyrielle d'affreux jurons lancés par de grosses voix rocailleuses, coups sourds...

– Espèce de s..., bougre de c..., plus vite que ça ! Mes compagnons sautent sur leurs pieds. Je les vois soudain pâles, haletants.

– C'est la police du district. Ils ont été prévenus. Notre pauvre camarade, le chauffeur... Il va perdre son permis de conduire, il va être arrêté. Et nous...

Je sors. Un gros homme en uniforme blanc, un large galon d'or au bras, tient par les épaules le frêle petit chauffeur. Les cheveux de celui-ci sont hérissés, sa manche déchirée pend. Un autre agent le menace, la matraque haute.

– Veux-tu parler, bougre d'idiot ? Qu'est-ce que tu venais faire ici ?

La voiture a été fouillée, les coussins, le siège jetés par terre.

Je m'avance, je tends ma carte, je décline ma qualité d'attaché à la mission du ministre. Pourquoi bousculer mon chauffeur ?

Embarras, excuses :

– Vous comprenez... C'est ici la maison d'un dangereux révolutionnaire... Il sort de prison. Alors, avec ces chenapans, n'est-ce pas ?...

Au retour, la route est jalonnée de barrages d'agents : le ministre arrive après-demain.

On arrête tous les indigènes, à pied ou en voiture. On les interroge, on leur demande leurs papiers, on les fouille. Trois fois, je dois décliner mon nom, ma mission. Et chaque fois après avoir vérifié l'identité de mes compagnons : « Ces messieurs sont avec vous ? » me demande-t-on avec un regard aigu.

15 octobre

Ce matin à neuf heures, je vois débarquer dans ma chambre un haut fonctionnaire de la Sûreté.

– Que faites-vous ? me dit-il, voilà que vous sillonnez les routes avec des nationalistes annamites, que vous allez voir chez

lui un révolutionnaire ? C'est très imprudent ! Vous auriez pu être enlevée, séquestrée. N'oubliez pas non plus que vous faites partie de la mission du ministre... Très gênant pour nous... Vous ne savez pas que ces bougres-là sont incapables de tact, de gratitude. Ils vous calomnieront, vous saliront. Ils ont déjà commencé :

– V. N. affirme qu'il vous a connue à Paris, laisse entendre qu'il y eut entre vous des relations très particulières ; d'autres assurent que ce n'est pas vous, mais la fille du ministre qui est allée chez V. N. Vous voyez les conséquences, etc., etc.»

Je ne réponds rien. Comment tant de bruits tendancieux ont-ils pu se répandre en moins de vingt-quatre heures ? Je juge également inutile de dire à M. X. que c'est à la demande du ministre que suis entrée en relations avec des nationalistes.

Le même soir

À Cholon, la ville chinoise. Onze heures. Nous sortons d'un restaurant chinois. Éclats des lumières, des enseignes multicolores, bouffées de cris pointus, de musiques qui râpent les nerfs, foule compacte, glissante, intarissable.

Nous quittons les grandes voies pour des rues étroites. Entrons dans plusieurs fumeries d'opium fréquentées par les coolies, les ouvriers du port.

Porte donnant sur un long couloir ; à gauche de l'entrée, un guichet où on achète la drogue : pour 50 cents (environ 5 francs), on a une petite boîte de 5 grammes ; mais pour quelques cents on en obtient assez pour s'intoxiquer plusieurs jours.

Dès l'entrée, une affreuse odeur de pourriture vous serre la gorge. Le couloir tourne, retourne, s'élargit en petites salles obscures, repart, véritable labyrinthe que des quinquets éclairent d'une trouble lumière jaune. Les murs souillés de crasse sont creusés de longues niches. Dans chaque niche un homme est étendu à même la pierre. Aucun ne bouge à notre passage. Pas

même un regard. Les uns tirent goulûment sur la petite pipe dont le léger hoquet mouillé rompt seul le silence. Les autres sont terriblement immobiles, avec des gestes figés, jambes tombantes, bras en l'air, comme s'ils avaient été soudain foudroyés. Ainsi, pendant la guerre, l'effet mortel de certains gaz. Les visages émaciés sont tirés sur des dents trop blanches ; les prunelles d'émail noir, élargies, fixent je ne sais quelle vision ; les paupières ne cillent pas ; parfois, sur les joues à la peau verdie et collée, ce vague sourire mystérieux des morts. Effrayante impression de circuler parmi des cadavres.

En France, posséder une fumerie ou quelques grains d'opium vous expose à l'intrusion de la police, à la prison car il est criminel d'abâtardir la race française. Mais ici l'opium se vend à guichets ouverts et rapporte chaque année environ 15 millions de piastres à la régie française, qui en garde le monopole.

Un de mes compagnons annamites me dit :

– La France contrôle également le commerce de l'alcool[1]. Cet alcool grossier, mal distillé, contient des substances nocives qui nous débilitent, nous empoisonnent...

1 Le R. P. Jalabert, dans la revue *Études* du 5 octobre 1934, répond à ce propos de mon interlocuteur annamite que « *l'alcool de la Régie française a amélioré l'alcool annamite (analyse du Laboratoire municipal de Paris, 13 mars 1909)* » ; « *d'ailleurs,* ajoute-t-il, *le commerce de l'alcool a toujours été en régie au temps de l'Annam indépendant* ». J'admets que le R. P. soit mieux renseigné que moi sur la question de l'alcool officiel et de son monopole en Indochine et qu'il s'en fasse le défenseur ; mais comment estime-t-il naturel que la France se mette à la remorque de l'Annam qu'elle a privé de son indépendance, sous le prétexte de lui apporter la civilisation ?
À propos de l'alcool, voici un récent arrêté préfectoral qui vaut d'être médité :
« Le 19e jour du 7e mois de la 9e année de Bao-Dai (28 août 1934) :
Le préfet ordonne que, dans le territoire de sa circonscription qui comprend six cantons, il sera consommé chaque mois 6 200 litres d'alcool.
Par les présentes, le préfet ordonne que, dans le canton de N..., il sera consommé 800 litres par mois. En conséquence, le chef de canton et son

Ce même reproche, je l'ai déjà entendu formuler par les nationalistes de l'Inde, où l'alcool cause de terribles ravages. Les licences de débits de boissons se vendent chaque année aux enchères et procurent des sommes considérables au Trésor britannique. Or, l'Angleterre est l'un des pays où on lutte le plus tenacement contre l'alcoolisme. Voilà qui souligne l'hypocrite fiction des bienfaits que notre civilisation philanthropique est censée apporter aux indigènes.

16 octobre

Débarquement du ministre. Redoublement de précautions policières. Les *nha-quê* qui arrivent, en trottant de leur pas muet le long de toutes les routes, sont plus que jamais arrêtés, fouillés, questionnés par des agents de la Sûreté en civil. Un certain nombre sont renvoyés dans leurs villages. D'autres, retenus en prison, sans explications ; beaucoup, dès la veille, avaient été mis à l'ombre.

Sur le quai, déploiement de troupes, musiques, arc de triomphe, uniformes, décorations. Mandarins magnifiques dans leurs somptueuses tuniques de soie brochée. L'un cligne ses petits yeux étroits, l'autre étire sa maigre barbiche, un troisième sourit mystérieusement, comme pour lui-même. Tous indéchiffrables.

On se montre le Premier ministre de la Cour d'Annam, M. Baï, face de momie, burinée de lignes de ruse, ses mains desséchées croisées sur sa robe de toutes les couleurs de l'or et de la flamme.

---

adjoint devront faire la répartition dans les villages du canton, à raison de 7 litres par inscrit. Les villages devront venir acheter cet alcool et en prendre livraison au chef-lieu de la préfecture et rendre compte ensuite de ce qu'ils auront vendu ou consommé : les villages qui auront consommé beaucoup seront récompensés et les villages qui auront consommé ou vendu peu seront punis.

Le chef de canton de N... et son adjoint doivent exécuter le présent ordre. »

Je vois pour la première fois le gouverneur général Pasquier, les yeux clairs avec ostentation, sa barbe fleurie étalée sur une large poitrine qui plastronne sous le bel uniforme, abondamment chamarré. Très décoratif.

Le cortège s'ébranle. Pas une clameur. Singulière impression que celle de rouler entre les flots contenus de cette foule noire et blanche, absolument silencieuse, aux milliers de jaunes visages impassibles où guettent les prunelles aiguës. Les foules asiatiques, me dit-on, n'acclament jamais. J'ai pourtant entendu les cris d'adoration des multitudes blanches dont les vagues semblaient porter Gandhi.

17 octobre

La mission visite, inaugure, reçoit. Quant à moi, conversation avec un Annamite de valeur, M. Nguyen Ph. L., directeur d'un journal important, membre du Conseil colonial, du grand Conseil économique et financier, etc. Un constitutionnaliste qui, depuis plusieurs années, s'efforce d'arriver à une entente franco-annamite, d'obtenir pour l'Indochine un statut analogue à celui des dominions britanniques.

– Ce qui nous vaut, à mes collègues et à moi, à la fois la méfiance des nationalistes, qui nous reprochent notre manque de courage, et celle du gouvernement général, qui croit que nous le trahissons, me dit-il avec amertume.

C'est un homme mince et souple, au visage tout en longueur, d'une finesse féline. Grêlé par la petite vérole, il a perdu un œil, ce qui semble donner à l'autre plus de vivacité et d'intelligence.

Il regrette les difficultés que l'on oppose aux naturalisations, quelques-unes par an seulement. Trois cent cinquante à quatre cents Annamites, en soixante-dix ans d'occupation, ont pu seuls obtenir en Cochinchine leurs droits de citoyens français. La Cochinchine possède un député élu par environ 4 000 électeurs, dont 3 000 sont des fonctionnaires, des agents de compagnies ou des colons français ; il y a encore un millier d'Indiens

dont un certain nombre sont amenés au dernier moment de Pondichéry ou de Chandernagor pour former masse de manœuvre électorale ; quatre cents seulement des électeurs environ sont des habitants du pays[1]. Ce député, qui possède d'ailleurs d'énormes plantations, ne représente donc en réalité que les colons, les fonctionnaires, les sociétés industrielles ou financières. Aussi M. Ph. L. souligne-t-il qu'à Paris il ne se lève à la Chambre que pour combattre les revendications les plus légitimes du pays qu'il est censé représenter.

M. Ph. L. se plaint également que, dans les divers conseils de l'Indochine, la représentation indigène soit inférieure numériquement et composée de membres non pas élus, mais désignés, pour la plupart, par le gouvernement, c'est-à-dire sans aucune indépendance. De sorte que les résultats de cette représentation au compte-gouttes sont purement négatifs.

Par exemple, le grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine est composé de membres dont une partie est *en théorie* désignée par les assemblées locales et une autre nommée par le gouverneur général : il compte vingt-huit Français et, pour tout cet immense empire, vingt-trois indigènes seulement dont treize sont nommés par les autorités françaises, c'est-à-dire restent entièrement entre leurs mains.

– Or, allègue M. Ph. L., les Français ont déjà leur prestige de conquérants, celui de leurs titres, de leur éducation, etc. Notre infériorité naturelle se trouve donc encore aggravée par notre infériorité numérique. Aux Indes néerlandaises, au contraire, l'élément indigène l'emporte dans les assemblées locales sur l'élément métropolitain. De plus, le grand Conseil n'a qu'un pouvoir consultatif sur la question des impôts indirects, des taxes, des emprunts ; et on n'y tient pas grand compte des désirs des membres indigènes.

« Nous voudrions que ce Conseil possédât des pouvoirs effectifs pour permettre à la population de contrôler l'usage

1 Je rappelle que ces chiffres et ces déclarations datent de 1931-32.

des fonds qui sont prélevés sur sa misère. Et nous demanderions d'avoir trente délégués, car les membres cambodgiens et laotiens, complètement illettrés, y forment un poids mort ou, plutôt, un poids qui fait pencher la balance du côté des intérêts français. Ces membres ne seraient pas désignés, mais élus. Ce qui laisserait d'ailleurs encore un champ assez vaste à la pression administrative. Ces ambitions sont-elles vraiment excessives ?

« Autre chose : il est interdit de parler politique au Conseil colonial. L'année dernière, l'un de nous ayant osé poser le débat sur la Société des Nations et son rôle, le gouverneur général menaça de quitter la salle. Pourtant, les questions politiques et économiques ne sont-elles pas intimement liées ? Et puis, il est si facile de qualifier de politique tout débat dangereux ou qui déplaît à l'administration. Tenez, en 1924, une société venue de France se proposait d'assurer tous les transports de riz et de paddy ; ceux d'entre nous qui se permirent de lutter contre ce monopole qui ruinait plusieurs entreprises indigènes furent accusés de faire de la politique, envoyés en disgrâce, persécutés... Mais si nous entrions dans le domaine des monopoles, celui de l'alcool, par exemple, de la tyrannie qu'ils font peser sur le pays, de leur connivence avec les grandes banques, surtout avec celle que vous devinez, de la corruption qu'ils suscitent, nous n'en finirions pas ! C'est une autre histoire. Elle est peu édifiante. Tenons-nous-en donc aux questions purement indigènes, aux troubles récents, par exemple... »

M. Ph. L. m'en parle longuement. Il déplore la révolte militaire de Yen Bay, explosion de sauvagerie qui, d'après lui, fut inexactement attribuée au communisme. En réalité, le mouvement de février à mai 1930 avait été déclenché par le parti nationaliste appelé Viet Nam. Ce n'est qu'après les manifestations du 1er mai que les communistes entrèrent en scène. Revenus en Indochine par le Laos et le Siam, quelques agents de Moscou profitèrent, pour établir, puis intensifier leur propagande et

leur action, de la misère générale et du mécontentement provoqués par les exactions des mandarins. La plupart de ces derniers, dit M. Ph. L., sont de véritables bandits qui tyrannisent et pressurent la population, dans l'insouciante indifférence des autorités françaises. Celles-ci ferment les yeux et s'en lavent les mains. Les administrateurs, surtout les jeunes, s'enferment dans leurs bureaux ; ils sont inaccessibles aux indigènes. Les vieux, plus mêlés à la vie du pays, montraient davantage de curiosité et de sympathie.

– À leur arrivée en Indochine, observe M. Ph. L., les jeunes fonctionnaires devraient être astreints à un stage d'au moins six mois pendant lequel ils seraient initiés à la langue et aux mœurs annamites. Ce collège des stagiaires existait autrefois : on l'a supprimé...

Puis il revient aux troubles. Il accuse divers résidents d'avoir manqué de sang-froid. Dans les régions frappées par la famine, quelques meneurs avaient dit aux villageois : « Vous avez faim ; l'administrateur ne le sait pas ; allons le trouver. » Des colonnes s'étaient formées, sans armes, sans intentions belliqueuses. Elles furent accueillies à coup de mitrailleuses et de bombes d'avions. Il regrette également la répression brutale qui suivit la révolte de Yen Bay ; des villages accusés d'abriter des coupables ou d'avoir des sympathies pour eux furent écrasés, pulvérisés par des bombardements aériens. Co Am, par exemple. Des commissions criminelles, instituées en hâte, et siégeant à huis clos, sans aucune garantie pour les accusés, privés de leurs droits de défense, condamnèrent à mort, au bagne, à la prison des milliers de malheureux dont beaucoup étaient innocents.

– La Légion étrangère, ajoute-t-il, a commis, dans la région de Vinh, où on l'a lâchée en liberté, des atrocités sans nom.

Il me conte plusieurs faits révoltants que je compte vérifier sur place.

Enfin il insiste sur la douloureuse surprise des « retours de France » que m'avaient déjà signalée mes jeunes amis, et la

fâcheuse politique du « manque d'égards », pratiquée par les fonctionnaires français.

– Quand, mandés par le gouvernement, dit-il, mes collègues et moi descendons au Métropole Hôtel d'Hanoï, nous provoquons encore un véritable étonnement et c'est tout juste si les domestiques consentent à nous servir.

Plusieurs traits : se trouvant au théâtre de Saïgon, dans la loge du Conseil colonial, dont il fait partie, M. Ph. L. entendit la femme d'un de ses collègues français dire tout haut, d'une voix dédaigneuse : « Comment se fait-il que des indigènes soient admis ici ? »

Une autre fois, il se trouve dans un compartiment de seconde avec sa femme et son enfant. La jeune femme d'un officier, assise en face, lui dit, en souriant avec condescendance : « Ton bébé est très gentil, ta *congaye* aussi. »

– Or, le mot de congaye est rien moins que flatteur, commente M. Ph. L. J'ai dit à cette dame : « De quel droit me parlez-vous et me tutoyez-vous, madame ? » Elle parut stupéfaite... Une autre fois encore, dans un train, avec ma famille : un jeune ménage de fonctionnaires entre, nous jette un regard de dégoût, ressort et quelques minutes plus tard nous envoie sa bonne indigène et son chien...

M. Ph. L. en veut surtout aux femmes françaises :

– Elles ne font pas leur devoir, qui serait de faire aimer la France, assure-t-il. Ce sont pour la plupart des femmes d'un milieu inférieur, sans éducation ni culture et, sauf exception, dépourvues de cette naturelle distinction du cœur qui vaut toutes les autres. En France, elles feraient elles-mêmes leur ménage, leurs robes et s'en tireraient à leur honneur. Ici, placées dans une situation de supériorité à laquelle rien ne les a habituées, elles en abusent, se font servir en reines, tyrannisent leurs boys et, qui plus est, jugent et traitent tous les Annamites comme leurs domestiques. Quant aux autres « dames » de la

société, elles sont surtout occupées de flirts, de préséances, de vanités...

(Verdict sévère mais dont, par la suite, j'ai pu moi-même vérifier la justice. Il doit y avoir des exceptions très honorables. Mais que de fois, dans des conversations avec les femmes de la colonie française, j'ai souffert du vide de leur cerveau, de leur âme, de leur vie ! Pas une qui semblât consciente de ses responsabilités, des douloureux problèmes qui se posent là-bas, qui vît dans les Annamites autre chose que des inférieurs à exploiter. Pas une qui se soit élevée contre les abus monstrueux qui auraient dû révolter sinon leur cœur, du moins leurs nerfs. Je les ai vues sincèrement ahuries quand je leur demandais, dans les villes, si elles fréquentaient des femmes de la société annamite, dans les campagnes, si elles se préoccupaient de la santé, de l'hygiène des familles paysannes et surtout des enfants. Non, il faut le dire, le répéter, les femmes françaises, en Indochine, ne sont pas à la hauteur de leur tâche qui pourrait être si belle.

« C'est depuis leur arrivée ici que le fossé s'est élargi entre Blancs et Jaunes, me disait plus tard un vieux fonctionnaire, se rencontrant sur ce point avec M. Ph. L. Autrefois, les jeunes gens de l'administration, épousant des Annamites, se rapprochaient de leur famille jaune, apprenaient la langue. Maintenant, ils vivent à part, ne songeant plus qu'à remplir leurs poches, à économiser le plus possible pour rentrer plus rapidement en France. Le contact est rompu. »)

M. Ph. L. reproche en outre aux Français de ne point tenter de rétablir ce contact par des clubs, des sociétés littéraires, des sociétés sportives où les deux races se rencontreraient sur un terrain neutre, dans des conditions d'égalité. Il semble, au contraire, qu'on cherche toutes les occasions de blesser leurs plus légitimes susceptibilités. Un exemple : à leur retour d'Europe où ils s'étaient distingués dans plusieurs rencontres internationales, des champions annamites de tennis furent invités à disputer un match avec des Français. Une occasion pour le

Tout-Saïgon de se rencontrer. Non seulement les Annamites ne furent pas invités, mais, au début du match, le président du club de tennis fit expulser des tribunes les familles des champions qui auraient eu tous les droits à des places d'honneur. Voilà comment on sème et récolte des haines.

Je me souviens à ce sujet d'un mot de Gandhi, au moment des négociations entre Indiens et Britanniques :

– Il faudrait d'abord, du côté anglais, *un changement de cœur,* répétait-il doucement, obstinément.

Après cette conversation avec cet Annamite lucide et modéré, je comprends mieux en quoi consiste ce changement de cœur.

Saïgon, 18 octobre

Visite de l'Institut Pasteur de Saïgon. Avec l'Institut Pasteur de Nhatrang, qui s'occupe surtout de la fabrication des sérums antiseptiques, ce sont deux établissements autonomes. Ils reçoivent quelques subventions du gouvernement général de l'Indochine et du gouvernement de la Cochinchine pour certains services déterminés de Saïgon, mais ne dépendent administrativement et financièrement que de l'Institut Pasteur de Paris et gardent jalousement leur totale indépendance. D'où l'admirable travail accompli par cette poignée de savants modestes et tenaces. Vaccins contre la morsure des serpents (2 000 cobras à cet usage ont été recueillis en quinze jours dans la province de Chaudoc), contre la tuberculose, la syphilis, mais encore et surtout vaccins contre le paludisme. Une vingtaine d'espèces de moustiques sont cultivés dans des cages de verre. Les uns, ceux des rizières, posés sur des tiges de riz, d'autres, dans des mares minuscules, sur des palmiers nains, ou bien dans un petit ruisseau de montagne, semé de rochers, et encore dans des plantations naines de caoutchouc. Comment croire au terrible danger devant ces frêles et transparentes bestioles ?

Les moustiques, me dit-on, ne font guère que servir d'intermédiaires : ils piquent des impaludés, puis vont inoculer le mal à des êtres d'autant plus sensibles qu'ils sont sains. Les Moïs, par exemple, ces tribus sauvages des montagnes, sont de véritables réservoirs de virus, et cela depuis des générations ; ils ne souffrent pas beaucoup eux-mêmes du paludisme, bien qu'ils perdent de nombreux enfants, mais empoisonnent tout ce qui les approche. Voilà comment ils résistent à l'invasion des Annamites, des Chinois, à la surpopulation et restent maîtres dans leurs montagnes.

Dans le service des vaccins, on fabrique 6 à 7 millions de doses, environ 27 millions de flacons par an.

Nous visitons les laboratoires et les ateliers de fabrication ; 50 indigènes y sont employés sous les ordres de deux Européens. On est enchanté de leur habileté, de leur zèle, de leur conscience. Quant aux docteurs attachés à l'Institut, ils se contentent de leur modeste solde, et aussi de sauver des milliers d'existences.

– Les autorités ne comprennent et ne secondent pas toujours nos efforts, me dit l'un d'eux en souriant. Comme nous voulions envoyer une mission dans une région particulièrement impaludée : « Pourquoi faire ? nous répondit ingénument un grand chef. Il n'y a dans ce district ni usines ni plantations... »

19 octobre

Trois jours de fêtes et banquets. Au dernier, offert par la population indigène au ministre, un petit homme souriant se lève. C'est M. Bui Quan Chiu, écrivain et journaliste de valeur, collaborateur de M. Ph. L. avec lequel j'ai causé l'autre jour. Il représente, lui aussi, l'élément qui réclame plus de libertés, mais dans le cadre d'une coopération avec la métropole. Après une tournée de conférences qu'il fit en France il y a une dizaine d'années, il connut une grande popularité. Elle fut éphémère car il n'obtint guère de résultats. Aujourd'hui, après avoir énu-

méré avec une précision mordante les griefs économiques et politiques de l'Annam, il réclame pour l'avenir un statut analogue à celui des dominions anglais et, comme réforme immédiate, l'égalité des voix dans les divers conseils de l'Indochine, et la représentation annamite dans le Conseil supérieur des colonies à Paris.

– Je suis d'accord pour le principe, répond en substance le ministre. Reste à étudier les modalités...

Grand enthousiasme.

Même soir

Éreintée. Nous allons quitter Saïgon. Je fais mes adieux à mes jeunes nationalistes annamites. Je leur demande de me préparer un dossier que je prendrai au passage à mon retour du Japon.

(Quelques mois plus tard, sachant que je ne repasserai point par Saïgon, j'avais chargé un ami qui devait s'y arrêter d'aller voir ces trois jeunes gens et de leur demander le fameux dossier. À l'adresse indiquée, il trouva porte close et on lui apprit que deux des Annamites tout au moins avaient été arrêtés après mon départ.)

20 octobre

Nous « tournons ». Cochinchine. Trois réceptions par jour dans les résidences. Uniformes, smokings blancs, décorations. Mandarins en robes éclatantes, échines courbées, qui font les humbles salutations appelées *lei*; champagne, palabres, palabres...

À Cantho, de vieux colons barbus de blanc évoquent les temps héroïques où ils chassaient les éléphants sauvages sur le site de la ville. Ils se congratulent avec émotion. Le président des syndicats indigènes, superbe Mongol en robe de soie jaune, serre les lèvres et se tait.

Il pleut à torrents. Dans les rizières inondées, de petits hommes bleus aux larges chapeaux de paille travaillent, courbés sous l'oblique averse. On dirait une estampe japonaise. Mais quelle dure vie !

Dans les villages se dressent devant les portes, pour faire honneur au ministre, des autels qui ressemblent à des reposoirs de Fête-Dieu : nappe, brûle-parfums de cuivre, hauts chandeliers, vases de fleurs, jattes de fruits, bannières rouge et or. Autour de ces autels, des notables à la maigre barbiche jouent les fidèles du culte, prosternés, les mains jointes, sous la pluie.

Le soir, une panne nous ayant immobilisés, notre auto rejoint le cortège avec un long retard. La route est déserte, obscure. La pluie prend des allures de déluge. À un tournant, un indigène, trempé sous son grand parasol, et qui attend là, tout seul depuis une demi-heure, plonge humblement, dès qu'il aperçoit notre voiture, dos courbé, multipliant les révérences et les lei pour les puissants du jour. Nous sommes déjà loin que, me retournant, j'aperçois toujours, dans la nuit qui tombe, la pauvre silhouette anonyme, comiquement cassée en deux, sous la lourde averse. Elle reste dans ma mémoire comme un symbole ridicule et triste.

Mytho, Thanan, etc. Inauguration d'une ligne de chemin de fer à Loc Ninh. Visite de plantations.

Entre deux arrêts, le ministre, avec lequel je n'ai pu causer depuis son arrivée, me demande de monter dans sa voiture. Je lui fais part des révélations de mes Annamites. Il paraît sincèrement indigné. J'insiste sur le « manque d'égards ». Il me dit que pour commencer il va faire une circulaire, défendant dans les bureaux le tutoiement des indigènes. Soit. Mais changera-t-il un état d'esprit depuis si longtemps établi, ancré ?

22 octobre

Cambodge, pays bouddhique. Temps magnifique. Plus de reposoirs, mais des bonzes en éclatantes robes de tous les

jaunes, sous des parapluies vert pâle. Foules enfantines qui crient, gambadent. Attitude très différente de l'hostile dignité des gens d'Annam. Notons ici que les divisions entre la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin sont purement administratives. En réalité, pour ces trois grandes régions, la race est la même – race annamite, d'origine chinoise.

À Pnom Penh, fêtes merveilleuses à la Cour, dîners, danses. Le roi a l'air d'un honnête adjudant, un peu abruti par le métier. Pendant son séjour en France, il y a longtemps déjà, il a d'ailleurs fait ses études militaires à Saint-Maixent.

– Surtout, ne confiez vos impressions sur lui à personne, me recommande en souriant un des membres de la mission. Ce brave Sisowath est un des plus fidèles amis de la France...

Soit ! Notre fidèle ami, qui d'abord, les poings sur les genoux, le visage tendu et allumé de concupiscence, a suivi les évolutions des petites danseuses, s'endort ensuite avec innocence pendant le dernier ballet.

Curieux propos du Premier ministre cambodgien, tout vêtu d'or, mon voisin de table au dîner officiel :

– Ah ! Nous allons vers le progrès ! me dit-il très sérieusement. Le Cambodge a fait de belles réformes, sous l'égide protectrice de la grande France : ainsi, figurez-vous que les riches de notre pays paient maintenant presque autant d'impôts que les pauvres !

Retournez la proposition et serez-vous très loin de ce qui se passe chez nous ?

22 octobre

J'ai pu m'échapper un instant et déjeuner ce matin avec un avocat français, M^e^ L.-J. et son adjoint M^e^ L. Ils me donnent des aperçus précis et pittoresques sur la façon dont est rendue la justice au Cambodge et me citent certains articles du code pénal promulgué en 1924 :

Toute critique injurieuse des actes de l'administration française ou cambodgienne... est punie d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 10 à 100 piastres.

Ils me content également les tribulations des pauvres caodaïstes[1] ; ce sont les adeptes d'une secte bouddhique indochinoise. Tout à fait inoffensifs, ces derniers sont expulsés, brutalisés, emprisonnés, tandis qu'on incendie leurs pagodes, qu'on brise leurs statues. On s'obstine à traiter de dangereuse société secrète ces disciples d'une nouvelle religion, qui n'a rien de secret ni de politique.

Ils me donnent des exemples inouïs de dénis de justice, de tortures que subissent les accusés. Traits analogues à ceux qu'ont dénoncés mes trois Annamites de Saïgon. À plusieurs reprises, des meurtres d'indigènes par des fonctionnaires ou des colons sont restés impunis, malgré des témoignages nombreux et indiscutables.

Ce soir, une des autorités de la résidence s'approche de moi :

– Vous avez vu M[e] L.-J. ? C'est un excité, un homme dangereux ! Il a dû vous parler de la fameuse secte caodaïste dont il est l'avocat : masque commode pour cacher une association nationaliste et fomenter des complots. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait vu ça !...

Cet après-midi, étrange et splendide cérémonie dans la salle du Trône : la remise au roi du premier volume du *Tripitaka*, recueil de textes sacrés et de documents de la religion bouddhique, réunis et traduits à l'Institut bouddhique de Pnom Penh, une des plus heureuses créations de la France. Des centaines de bonzes sont là groupés, serrés dans l'immense salle, avec leurs robes de toutes les teintes de l'or et de la flamme et leurs têtes, bizarrement pareilles, rasées, couleur de cuivre neuf quand ils sont jeunes ou de vieux bois pour les vieillards. D'autres bonzes sur les terrasses, les escaliers, dans les jardins. Une odeur puissante d'encens et de benjoin monte de cette

1 Voir aux Annexes.

foule jaune. Tout à coup, immense psalmodie à bouches fermées qui commence en mineur puis s'enfle et se déroule, tandis que les masques demeurent impassibles.

Un incident, causé par ma chétive personne : aucune femme ne devait assister à cette cérémonie. Les bonzes sont, paraît-il, scandalisés par ma sacrilège intrusion.

24 octobre

Angkor Vat me rappelle Versailles. Même harmonie grandiose et symétrique. D'autres temples en ruine sont submergés dans des flots de végétation.

Je déjeune avec les savants de l'École d'Extrême-Orient qui ont conquis ces villes et ces temples sur la forêt et ne cessent de combattre pour lui arracher de nouvelles merveilles : MM. Coedès, directeur de l'école, Henri Parmentier, Henri Marchal, mon vieil ami Victor Goloubew. Délicieuse détente après la contrainte des banquets officiels. Ces hommes, que le monde de l'art et de l'érudition nous envie, poursuivent ici une œuvre admirable avec des crédits toujours insuffisants, sans cesse rognés, et des moyens de fortune. Ils ont eu leurs pionniers, leurs martyrs, les uns assassinés, les autres tués par les fièvres. Après un quart de siècle on ne leur a pas encore accordé une grue pour soulever les pierres colossales des temples et les remettre en place. À notre époque de toutes les mécaniques, ils doivent procéder comme au temps des Khmers ! Le passage du ministre comblera-t-il quelques lacunes ?

Après la réception officielle, à la résidence, un jeune docteur vient à moi :

– Quittez ces gens, me dit-il. Je veux vous montrer un village indigène, vous dire ce qu'on pourrait, ce qu'on devrait y faire.

Nous prenons une auto. En route il me parle avec un accent de passion douloureuse :

– L'assistance médicale est insuffisante ici et si mal organisée ! Dans ce district, il y a 160 000 indigènes pour un seul médecin.

Nous ne sommes pas secondés, nous sommes même entravés. Nous n'avons ni argent ni liberté. Faire ce qu'on appelle du zèle nous vaut de mauvaises notes. Par contre, des économies sur la pharmacie, la quinine en particulier, valent des félicitations, des notes d'avancement. Pas même d'auto pour nos tournées, alors que chaque résidence en possède jusqu'à vingt, réservées aux plaisirs de ces « messieurs-dames ! » Dans les cas urgents nous devons en fréter à nos frais. Le pays est infesté de syphilis, héréditaire et autre. Des villages entiers sont pourris. Il nous faudrait des brigades volantes d'infirmiers, d'infirmières qui iraient dans la brousse faire les piqûres sur place, donner les conseils indispensables aux mères, aux enfants. Les indigènes n'ont ni l'argent, ni le courage d'aller se faire soigner au chef-lieu. Ceux d'entre nous qui veulent faire leur devoir l'ont cent fois réclamé. Aucune réponse. Et tant d'argent dépensé inutilement, coupablement ! C'est désespérant !

Nous débarquons dans le village, formé de paillotes sur pilotis, baignant dans l'ombre verte des cocotiers et des bananiers. Canards, cochons noirs, gosses vêtus d'une ficelle entre les jambes. Tout cela crie, court ; les femmes sortent des cases avec leurs nourrissons, entourent le jeune docteur, qui est là, sans casque (les indigènes n'aiment pas les casques), elles touchent ses vêtements, lui sourient avec confiance.

Il me montre des faces rongées, des bouches noires, sans dents, dans lesquelles on voit tourner la chique de bétel rouge. Il fait tirer des langues couvertes d'ulcérations, prend par l'épaule des enfants aux yeux dévorés de pus, dont certains sont déjà aveugles, me désigne sur les bras, sur les jambes, des plaies ouvertes, des pieds boursouflés pleins de nodosités et qui s'ouvrent comme des grenades.

– Avec du permanganate, des pansements, des piqûres de stovarsol, fait-il, on pourrait guérir ces pauvres bougres, sauver ces gosses. J'ai calculé : pour ce village cela coûterait cent

piastres... Alors qu'en ce moment on en dépense des millions, pour rien ! Que voulez-vous ?

Geste de découragement.

Des hommes ont grimpé sur les palmiers. Ils font tomber une avalanche de noix de coco dont ils remplissent notre voiture. Leur seule richesse. Ils travaillent dans des plantations. Leur paie est d'environ deux francs par jour, sur lesquels ils ont 10 % d'impôts...

Tout le village est là pour nous voir partir.

– Il est si facile de s'en faire aimer ! murmure mon compagnon.

Le soir pendant les danses hiératiques sur la terrasse géante d'Angkor Vat, le même haut fonctionnaire qui m'avait avertie sur le compte de M^e^ L.-J., me dit, du même air soupçonneux :

– Vous avez, paraît-il, fait une promenade avec le docteur X[1] ? Ce n'est pas un mauvais garçon, mais il est très exalté...

---

1 Je dois dire ici que les médecins coloniaux m'ont paru, parmi tant de fonctionnaires surtout soucieux de leur avancement et de leurs indemnités, ou simplement indifférents, conscients de leurs devoirs et passionnés pour leur métier.
Les abus ou plutôt les défaillances qui m'avaient été, pour la première fois, signalés à Angkor me furent confirmés depuis, à plusieurs reprises, par différents docteurs. L'un d'eux, envoyé de France pour faire de l'ophtalmologie, finit par donner sa démission et s'établir dans une grande ville d'Indochine. Il garde de son séjour dans l'administration une amertume écœurée. Dans un pays où les maladies des yeux sont courantes, il n'a jamais pu exercer sa spécialité : « Il y a en Indochine, me disait-il, 15 000 êtres qui sont aveugles, uniquement par la faute des autorités. Quatre centres d'ophtalmologie seulement fonctionnent, ne pouvant hospitaliser qu'un nombre infime de malades. » Par contre, il a pu constater l'épouvantable état sanitaire des prisons, notamment à Nam Dinh en 1926. Les prisonniers sous-alimentés mouraient comme des mouches, de diarrhée et de dysenterie. Lui aussi, par exemple, au cours d'une terrible épidémie de choléra en 1927, dans la province de Phucyen, se plaignait de n'avoir pu obtenir d'auto pour ses tournées. On ne lui a même pas remboursé ses frais

un peu fou... Vous savez, la brousse pour les jeunes gens !... Méfiez-vous de ce qu'il vous a raconté...

Le doux Cambodge serait-il le séjour des « excités », des « exaltés » ?

J'apprends quelque chose sur les miracles d'Angkor. Golloubew me parle d'une cité nouvelle et fabuleuse dont, par des raisonnements tout abstraits, ses collègues et lui sont arrivés à déterminer l'existence, puis l'emplacement. Découverte scientifique qui, comme tant d'autres, rejoint le domaine de la féerie. Malade, épuisé par les fièvres, il ne rêve pourtant que de ressusciter cette ville ensevelie. Quand je parle de retour définitif en Europe, il secoue la tête et sourit. Un sortilège, plus puissant que l'amour de la vie, rive ces admirables savants à cette terre, impitoyablement féconde, à cette forêt magnifique et féroce contre laquelle ils ont engagé la plus mortelle des luttes.

Le soir, nous abandonnons les officiels. Avec Henri Parmentier, j'escalade les immenses degrés disjoints jusqu'au faîte de la dernière pyramide du temple d'Angkor Vat. La lune brille faiblement. Plus bas, à travers les galeries, glissent des ombres de bonzes dont les étranges mélopées montent jusqu'à nous. Encore au-dessous, aussi loin que vont nos regards, c'est l'énorme forêt d'où émergent çà et là quelques pierres blanches, touchées d'une lueur ; c'est le silence des espaces infinis, ce silence où l'on sent palpiter une vie innombrable et prodigieuse. Mon cœur bat. Le charme tout-puissant agit. Il me semble que je m'y abandonnerais facilement pour passer ici le reste de ma vie. Demain à l'aube, nous partirons.

Avons repassé par Saïgon.

---

de transport. À propos de cette question médicale, ces divers docteurs me signalaient une fois de plus les services inestimables rendus par l'Institut Pasteur, notamment en ce qui concerne le paludisme.

27-28 octobre

En route maintenant vers l'Annam. Retrouvons le silence, les prunelles aiguës, l'attitude fermée des foules annamites.

À Phan Thiet, voici de nouveau le vieux ministre Baï, à la robe de plus en plus éclatante, au masque de plus en plus étroit et buriné de rides astucieuses. Devant la porte de la résidence, gardes mandarines tout en rouge sous de hauts parasols d'or. Réception, remise de décorations. Repos.

Le lendemain à 6 heures du matin, en route vers Dalat, séjour d'été de l'Indochine, à 1 500 mètres dans la montagne. Sur la route, nous croisons quelques groupes de Moïs, ces aborigènes qui vivent dans les forêts, refusant obstinément les « bienfaits » de notre civilisation. Tout nus, tenant à la main une lance ou une arbalète, ils marchent de leur pas élastique, les yeux fixés sur le ciel. Pas un seul regard pour notre magnifique cortège. Voilà du beau mépris, et qui nous change.

Quelques heures plus tard nous revoyons, il est vrai, une cinquantaine des mêmes Moïs, alignés sur la terrasse de la résidence à Dalat. Par quelles promesses, par quelles menaces a-t-on apprivoisé et attiré ces sauvages ? Les femmes ont le torse nu, des seins charmants, les hanches gainées dans des étoffes bariolées. Deux ou trois chefs ont revêtu pour cette solennité un dolman rouge de général anglais, d'où sortent leurs jambes nues. Les autres se contentent d'un pagne. L'air assez rogue, ils inclinent leurs têtes au diadème de plumes, et jettent des couvertures, des étoffes, de belles armes aux pieds du ministre. Celui-ci, assez gauche devant un hommage qu'il devine peu spontané, hésite, se demandant où accrocher sur ces étendues de peau jaune des décorations qui ne seront guère appréciées. Scène à la fois comique et pénible.

Dalat : ville toute neuve et très avenante. Villas, hôtels, sanatoria, lycée groupés autour d'un lac, dans un paysage des Pyrénées ou des Vosges. C'est une belle création. On parle d'en

faire le centre du gouvernement général. L'atmosphère y serait certainement plus pure – dans tous les sens – qu'à Saïgon.

Visites de plantations de thé, de café, de quinquina. Certaines de ces dernières appartiennent à l'Institut Pasteur de Nha Trang que nous voyons le lendemain. C'est le docteur Yersin lui-même, le grand vainqueur de la peste, qui nous guide, simple et bon, souriant avec indulgence dans sa barbe de père Noël. Il travaille ici depuis 1893, non seulement à ses recherches de laboratoire médical, mais à des études géophysiques. Pour se reposer, il essaie d'acclimater des edelweiss sur les montagnes d'Indochine. Il a plus de 70 ans.

30 octobre - 1er novembre

Tournons toujours. Song Cau, Quin Hon, Quang Nai. Il pleut. Sommes sur la fameuse route mandarine, naguère tracée par les grands empereurs d'Annam, agrandie et achevée par nous. Elle est serrée entre le rivage déchiqueté en baies capricieuses et les derniers contreforts de la chaîne annamitique, coupée de vallées en pentes abruptes, aux courtes rivières torrentueuses. Pittoresque sans cesse changeant, très propice au tourisme, mais pays qui subit tour à tour les typhons, les pluies diluviennes qui noient les récoltes, la sécheresse qui les brûle. Les villages sont rares, les indigènes, à peine vêtus, paraissent misérables.

De belles porcelaines de Bin Dinh sont offertes au ministre, à sa femme, à sa fille. Visite de divers postes militaires. Déjeuners, réceptions, dîners, toasts, décorations, cadeaux.

Dans l'une de ces villes, j'apprends qu'un dignitaire annamite désire faire ma connaissance. Son fils, camarade de mes filles à la Sorbonne, est venu chez moi, à Paris. C'est un grand et beau garçon aux cheveux gominés, d'une élégance étudiée, et qui me paraissait fréquenter les dancings non moins assidûment que les cours de la faculté.

Voici le père, mandarin classique ; vêtu de sa robe d'apparat, les mains dans ses manches, il s'incline avec dignité ; il ne sait même pas le français et c'est un interprète qui me traduit ses compliments rituels, tandis qu'il multiplie les lei. Impossible d'associer à cette figure de paravent chinois l'image très parisienne du jeune habitué du Boul'Mich. Séparés depuis des années, séparés aussi par l'infranchissable barrière des idées, des mœurs, des habitudes, comment ce père et ce fils parviendront-ils à se comprendre et à s'entendre ? On me dit que cet excellent fonctionnaire, qui a fait de grands sacrifices pour l'éducation du jeune homme, attend son retour avec impatience. Celui-ci est-il aussi anxieux de rentrer dans son pays ? Se révoltera-t-il contre la tyrannie de son milieu indigène, ou contre le joug français et ses contraintes ? Pathétique problème qui donne à réfléchir.

Arrivée à Tourane le soir : la ville coloniale qu'on s'imagine en France, avec ses maisons basses à terrasses, dans des allées de parc conduisant à la mer.

Le musée d'art cham, organisé et conservé avec amour par Henri Parmentier, est une étourdissante révélation. Les Chams, d'une vieille race de type indien, furent les émules et les rivaux des Khmers, avec lesquels ils ne cessèrent de guerroyer. Ils semblent les avoir encore dépassés en art. Les ruines de leurs temples, altières silhouettes de briques rouges, qui évoquent soudain pour moi la cathédrale d'Albi, se dressent sur les collines. Leurs sculptures sur pierre sont d'une vie et d'une vérité qui confondent. J'emporte le souvenir d'une statue de dieu : ventre insolent dont la chair semble palpiter, tête puissante et renversée, une tête de lion populaire à la Danton. Une série de bas-reliefs, scènes de la vie des saints ermites dans la forêt, rappellent jusqu'à l'hallucination ceux de nos cathédrales. Et ils datent des VII^e^ et VIII^e^ siècles ! Massacrés ou assimilés par les Annamites, les Chams avaient disparu au XVII^e^ siècle.

Le ministre décide de visiter le marché. Dans l'odeur âcre du *nuoc-mam*, cette sauce annamite faite de saumure, il s'arrête devant les éventaires, manie le riz, admire les poissons éclatants, joue avec les naïfs ex-voto de papier peint. Une foule silencieuse, vêtue de noir et de blanc, le suit en épiant ses moindres gestes. Il fait poser quelques questions à des vieilles accroupies, aux faces noires et desséchées, qui mâchent du bétel entre leurs gencives sanguinolentes.

Il veut se rendre compte du prix auquel sont louées les stalles. Le marché est affermé à un collecteur d'impôts qui paie à la municipalité 13 000 piastres par an. Il se fait, paraît-il, environ 12 000 piastres de bénéfice. Je veux croire que cette enquête a autant pour but la défense des intérêts des indigènes que celle des finances publiques.

Dans chaque résidence où nous nous arrêtons, M. Reynaud tient des audiences privées. En principe – il l'a fait annoncer – il entend recevoir tous les Annamites qui en feront la demande. En fait, ces audiences sont toujours bousculées, écourtées ; il a juste le temps de recevoir, une ou deux minutes chacun, les notables soigneusement passés au crible officiel. Les autres, les fâcheux, les empêcheurs, sont écartés d'office ; le ministre lui-même n'a pas voix au chapitre. On l'entoure, on le chambre. La fatigue aidant, il ne réagit plus. Dans mes rares apartés avec lui, je le sens peu à peu gagné par l'atmosphère ambiante. Il me répète des phrases que j'ai entendues sur d'autres lèvres. Comment pourrait-il en être autrement ? Les illusions du départ se dissipent...

1er - 3 novembre

Nous descendons du col des Nuages qui domine la plaine de Hué jusqu'à la nonchalante rivière des Parfums qui y flâne avec délices. Sous un ciel vaporeux, par un soir d'une douceur muette, nous entrons dans la ville à travers une plaine immense bossuée de tombeaux. De beaux cavaliers rouges et bleus nous

précèdent. Sous les arbres en fleurs, des jeunes femmes en longues tuniques de soie claire tournent silencieusement vers nous de doux visages ambrés aux grands yeux tristes.

Paix, suavité, mélancolie surtout. Hué est célèbre par ses tombeaux qui ressemblent à des palais, par son palais qui ressemble à un tombeau. Tous les empereurs d'Annam y reposent dans d'immenses mausolées : chacun d'eux a ses cours peuplées de cavaliers et d'animaux de pierre, ses édifices aux salles obscures et somptueuses où brillent la laque et l'or, et tout son peuple de femmes et de servants qui glissent à pas muets sur les dalles de pierre. Asile de paix et d'incomparable douceur auquel chaque souverain pensait dès son enfance, qu'il faisait construire dans sa jeunesse, où il se plaisait à venir méditer et rêver. Ville funèbre qui s'étend comme une ceinture autour de l'autre, très loin dans la campagne où rôde encore le tigre.

Moins lugubre certes, cette ville des morts, que le palais royal. Je n'y pénètre qu'une seule fois, car la Cour d'Annam, plus rétrograde que celle du Cambodge, n'admet pas les femmes, même journalistes. Je vais avec M^me^ et M^lle^ Reynaud rendre visite aux « reines grand-mères », comme on les appelle. Un vieux petit mandarin, tout en courbettes et un peu ridicule, le sous-ministre du Protocole, paraît-il, nous accompagne. Ce n'est pas un palais où nous entrons, mais une cité, avec des cours, des allées, des jardins éclatants, des couloirs voûtés pareils à des cloîtres, des centaines de bâtiments de tous les styles. Elle enferme un ou deux milliers d'habitants (la famille royale seule compte environ 1 000 membres). Nous croisons de grands personnages à bésicles d'écaille, les mains dans les manches de leurs robes brodées, des serviteurs courbés, des femmes en tuniques de soie verte ou rose, qui nous frôlent et disparaissent derrière des piliers, des enfants vêtus de jaune, – couleur réservée à la famille impériale – qui s'enfuient à notre approche. Nous faisons le désert sous nos pas, mais des têtes

surgissent sournoisement derrière les fenêtres. Sensation d'être guettés par des centaines d'invisibles prunelles.

Nous voici dans une vaste salle au plafond et piliers sculptés en laque et or. Partout des panneaux de soie brodée d'une éclatante richesse.

Au fond, sous un dais, un trône vide, celui de l'empereur. Au pied de ce trône, dans des fauteuils d'or massif, deux très vieilles femmes, immobiles comme des idoles. L'une est vêtue d'une robe et d'un turban orange, l'autre d'une robe et d'un turban citron, toutes deux sont couvertes de lourds bijoux, de plaques et de bracelets de jade. À peine les fentes étroites de leurs yeux indiquent-elles par un frémissement qu'elles nous ont aperçues. L'une, celle en orange, reçut naguère le titre de première épouse, mais n'eut point d'enfant. Elle n'en est pas moins considérée autant que l'autre, la véritable, comme l'aïeule du jeune empereur Bao-Dai. Toutes deux se haïssent, dit-on, d'une de ces haines orientales, muettes, recuites, entretenues par soixante années de cohabitation et de jalousie.

Elles se décident enfin à nous tendre la main. Des serviteurs se prosternent devant elles, le front sur le tapis ; ils leur offrent des plateaux de sucreries et de sirops qui nous sont destinés. Des phrases rituelles s'échangent, traduites par le vieux mandarin à courbettes, sur les santés, les joies et les fatigues du voyage, sur les qualités morales et intellectuelles du jeune empereur, là-bas à Paris. De temps à autre les deux vieilles dames, d'un geste identique, épongent leur front jauni avec un mouchoir, l'un orange, l'autre citron. Je m'aperçois soudain avec horreur que l'épouse du second degré porte à la main gauche des ongles recourbés d'une telle longueur que l'on dirait des brindilles desséchées ou des pinces d'araignée de mer. Suprême élégance, mais qui gêne comiquement la malheureuse quand elle veut, par exemple, saisir son verre.

Derrière le trône, se tient une foule bariolée de femmes et d'enfants, figés de respect et de crainte : ce sont des membres

de la famille royale. Seules les prunelles de ces emmurés vivent, brûlantes de curiosité. On n'imagine pas sans frémir les intrigues, les drames d'ambition, d'amour, de haine, ensevelis entre les fauves murailles de ce harem.

À la fin de l'entretien, les impériales personnes, par gestes alternés, offrent à leurs deux augustes visiteuses les cadeaux rituels : bijoux, jades, objets d'art. Leur mince regard m'effleure une seconde : sans doute me prennent-elles pour la suivante de ces dames, car il se détourne aussitôt.

Surviennent en cortège le ministre, le gouverneur général et leurs suites. Présentations, éloges fleuris, respectueux salamalecs devant les vénérables idoles qui se sont redressées, immobiles dans leurs fauteuils dorés. Assez drôle quand on pense à leur néant de vieux jouets disloqués entre les mains des autorités françaises.

En sortant, je respire, délivrée de l'étouffante atmosphère de ce palais funèbre. Comment le petit empereur Bao-Dai que je revois, sportif et gai, habitué à la liberté d'allures et de pensée des mœurs françaises, s'accommodera-t-il du protocole opprimant de cette Cour désuète, régie par des vieillards, qui a tout le formalisme et les ennuis du pouvoir sans en avoir la réalité ? Pourra-t-il ouvrir les fenêtres ?

Visite à la reine-mère, dans un appartement assez modeste. Peu considérée, malgré son titre, car ce n'était qu'une concubine, et de naissance inférieure, elle a les allures d'une de ces braves congayes qui promènent les enfants blancs. Je ne voudrais pas être à sa place. Sans doute, prendra-t-elle sa revanche au retour de son fils.

3 novembre

J'ai vu « Son Excellence le Régent » à une séance des amis du « Vieux Hué » : C'est un vénérable vieillard à la longue et maigre barbiche blanche ; il a l'air d'une feuille desséchée. Un fin lettré, dit-on, mais non point un caractère. Sans doute ne

doit-il pas être plus gênant pour le gouvernement général que le brave roi Sisowath. Et ses sujets ne trouvent certainement pas en lui un apôtre de leurs revendications.

Invitée à prendre le thé chez un jeune mandarin, fils d'un personnage de la Cour. Il me présente sa femme qui est charmante. Il lit beaucoup et semble penser plus que ses pareils. Il m'avoue que des réformes lui paraissent indispensables et qu'il se trouve souvent en opposition avec son père qui a gardé tous les vieux préjugés. Il ne me cache pas non plus qu'avec quelques autres jeunes gens de l'entourage royal il attend anxieusement l'arrivée du jeune empereur. Peut-être saura-t-il s'imposer, obtenir de la France quelques concessions, mettre de l'air et de l'ordre dans la vieille maison vermoulue, répondre enfin aux vœux de ses sujets trop asservis. C'est le premier esprit libre que j'aie rencontré dans ces milieux officiels de la Cour. À table, le soir, je parle de lui avec éloge au résident supérieur de Hué. Celui-ci, M. C., homme remarquable, dit-on, qui après les terribles erreurs de son prédécesseur, a su rétablir l'ordre en Annam, sans trop d'effusion de sang, me paraît contrarié. Pourquoi ?

4 novembre

Hier soir en rentrant à l'hôtel, je trouve la lettre fort bien tournée et de ton très modéré du directeur d'un journal indigène. Il me demande un entretien sur les malentendus qui séparent les Français des Annamites et, en particulier, sur la grave erreur de la politique mandarinale. Ce matin, au moment du départ, c'est un lettré, parlant très purement le français, qui était venu me trouver pour me développer le même sujet. Je n'ai pas le temps de l'écouter, mais je suis décidée à revenir à Hué, après le départ du ministre, d'autant plus que c'est la route du Laos où je dois aller.

Recommençons à « tourner ». Temps doux et vaporeux. Grandes dunes blanches comme de la farine de riz.

Quelques grands personnages de la Cour de Hué, dont le Premier ministre Baï, nous accompagnent vers Quang Tri et Dong Hoi. Dans sa suite, j'avise le jeune mandarin qui me recevait hier chez lui avec tant d'enthousiaste cordialité. Il a l'air sombre, figé, et feint de ne pas me reconnaître. À l'un des arrêts, voulant en avoir le cœur net, je m'approche et lui adresse je ne sais quelle phrase banale. Comique et triste de le voir détourner les yeux, balbutier avec embarras. Depuis hier, on a eu le temps de lui faire la leçon. Suis-je donc considérée comme subversive ? Par pitié, j'évite désormais de me trouver sur son chemin.

Pendant le déjeuner à Hatinh, j'apprends que nous sommes en pleine région des troubles. Quels troubles ? Je ne puis le savoir exactement. Ce matin, une colonne de manifestants avec drapeaux rouges a, paraît-il, été refoulée, les chefs arrêtés. Il y a d'ailleurs eu ces jours-ci des centaines d'arrestations. Nous sortons. Des soldats en armes s'installent à côté des chauffeurs. Notre cortège s'ébranle et marche à grande allure à travers la campagne déserte. Des sentinelles sont alignées tout le long de la route. Des patrouilles à pied ou à bicyclette la sillonnent. Les villages sont occupés par des officiers de la Légion étrangère et leurs soldats. Il en sort de toutes les misérables huttes dont on a, par précaution, rasé les haies de bambous. Des camions remplis de troupes font la liaison entre les villages.

Nous nous arrêtons rapidement dans quelques postes militaires, voyons des prisonniers enfermés dans des cages de bois, les pieds pris dans une barre de fer. Ils ont les joues creuses, les yeux caves, nous lancent des regards tristes et farouches.

– Vous êtes communistes ? leur demande-t-on.

– C'est ce qu'on dit, se bornent-ils à répondre.

Au poste de Linhcam, nous trouvons assemblés et serrés dans la cour une cinquantaine de vieux hommes à l'air misérable, vêtus de toile bleue. Ce sont les notables des villages voisins dont les habitants, l'an dernier, s'étaient enfuis dans les montagnes de la chaîne annamitique, y avaient vécu cinq mois

en dissidence, après avoir formé une ébauche de soviets. Les meneurs, me dit-on, sont en prison. On fait un signe à ceux qui sont là, et ils approchent, s'épaulant les uns les autres, d'un trot pressé de troupeau craintif. Quelques-uns pourtant, ostensiblement, se détachent du groupe, se retirent.

Le ministre s'avance au bord de la plate-forme, très raide, haussant sa taille brève ; il parle d'une voix sévère, par phrases courtes et dures. J'entends vaguement :

« Vous avez été coupables... la France est généreuse, elle ne sera pas dupe... Jamais aucun soulèvement n'a réussi contre la grande France, qui est sortie victorieuse de la plus grande des guerres, etc., etc. » Le vieux ministre Baï traduit et commente le discours d'une voix mordante, avec des gestes en couperet.

Courbés presque jusqu'à terre, les mains dans les manches de leurs tuniques bleues déteintes, les vieillards écoutent humblement l'algarade. Parfois un visage se lève, osseux, couleur de terre. Sur les talus, dans les champs d'alentour, une foule attentive, immobile, regarde, entend. Le soir tombe. Une immense détresse se dégage de cette scène. À peine le cortège s'est-il reformé, que toutes ces ombres se dispersent, s'évanouissent dans les vapeurs des éternelles rizières. Nous allons coucher à Vinh.

5 novembre 31

Nous avions quitté dès six heures du matin Vinh où le ministre était resté pour interroger certains prisonniers politiques. Il devait nous rejoindre plus tard, en un point donné.

Il pleut. Nous filons entre les champs boueux. Mon compagnon d'auto, un administrateur de la région, m'explique, un peu trop confusément, les troubles graves de l'an dernier et de cette année. La région, me dit-il, fut toujours fertile en révolutionnaires. Elle est, en outre, parmi les plus déshéritées de l'Annam. Sa population trop dense, serrée dans d'étroites

vallées, sujettes soit à une excessive sécheresse, soit à des inondations, se voit trop souvent réduite à la famine...

Plus loin, il m'indique quelques énormes tombes qui bossuent la rizière :

– Elles datent du 13 septembre de l'an dernier, me dit-il. Ce matin-là, on vit soudain une énorme troupe de 5 à 6 000 individus qui marchaient en rangs serrés sur Vinh...

– Ils étaient armés ?

– Ma foi, je n'en sais trop rien. Ils venaient soi-disant porter à la résidence leurs doléances contre les impôts qu'ils jugent excessifs. C'est toujours comme ça que commencent les révoltes. On leur ordonna de s'arrêter, ils n'écoutèrent pas, franchirent tous les barrages. Il fallut envoyer des avions avec des bombes. Il tomba 100 à 120 bonshommes[1]. Les autres s'enfuirent comme des lapins... Par malheur, le soir, des habitants de villages restés loyaux vinrent pour enterrer les morts. On crut à une nouvelle manifestation, on renvoya les avions : résultat, encore une quinzaine de morts... Une fâcheuse erreur qui a fait assez mauvais effet.

À ce moment, j'entends de loin une étrange rumeur, pareille au froissement du feuillage sous le vent. Peu à peu elle s'enfle, se précise en long gémissement. Notre voiture stoppe soudain dans un carrefour, en face d'un vaste hangar. Ce que je vois alors, jamais je ne pourrai l'oublier.

Dans un immense enclos, entouré de barrières de bois, 3 à 4 000 créatures humaines, vêtues de loques brunes, sont si entassées et pressées qu'elles ne forment plus qu'une seule masse, agitée de remous, hérissée de bras de sarment, noueux et desséchés, qui tendent des corbeilles de jonc. Dans chaque être, toutes les tares, toutes les déchéances : faces bouffies ou décharnées, dents absentes, prunelles éteintes ou chassieuses, plaies ulcérées. Sont-ce des hommes, des femmes, ont-ils vingt ans, soixante ans ? On ne sait pas. Plus d'âge, plus de sexe, rien

1 Il en tomba 157.

qu'une mortelle misère qui, par des milliers de bouches noires, pousse d'horribles cris d'animaux.

De solides agents bien nourris, en uniforme blanc, dirigent et disciplinent à coups de badine cette foule couleur de terre. La femme de l'un d'eux, venue pour voir passer le ministre, nonchalamment assise sur une chaise, avec des airs de reine, regarde paisiblement l'affreux spectacle, en attendant l'autre.

Elle paraît surprise de mon émotion !

– Il ne faut pas se frapper comme ça, me dit-elle. Cela arrive souvent ici...

Il ne lui vient même pas à l'idée de jouer un rôle actif, d'aider à la distribution du riz là-bas, sous ce hangar. Des femmes du pays, celles sans doute des agents indigènes, versent avec une mesure de bois environ un kilo dans chaque corbeille ; des enfants nus qu'on pourchasse se précipitent par terre pour ramasser avec leurs ongles, dans la boue, les grains de riz tombés. Une fois servies, ces créatures s'enfuient, comme des bêtes qui regagnent leur tanière, pressant leur panier sur leur ventre. Mais il en arrive de nouvelles, toujours, toujours...

Mon compagnon de route, remarquant aussi mon expression d'horreur, semble s'excuser :

– Que voulez-vous ! Il y avait eu trois mauvaises récoltes ; la dernière, cette année, a été désastreuse. Voilà le résultat. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Nous avons organisé 37 centres de ravitaillement pareils à celui-ci. Nous nourrissons environ 80 000 inscrits avec une distribution tous les cinq jours : 80 000 kilos de riz. C'est un peu leur faute, à ces nhaquê : ils sont si imprévoyants... Et puis, ils ont quitté leurs villages, fait du communisme. Tant pis pour eux... Avant nous, il y avait des famines bien plus terribles encore...

Oui, mais nous n'avions pas la charge morale de ce peuple que nous avons pris en tutelle.

Quelqu'un nous écoute. Il me prend à part, se nomme. C'est un docteur de Vinh. Il me dit :

– Ces distributions de riz ne se font que depuis deux mois. En juillet, un jeune indigène, moins illettré que les autres, auquel je confie des cachets de quinine pour les malades de son village qui est à 5 ou 6 kilomètres de la ville, vient me trouver un matin à l'hôpital : « Ce n'est pas quinine qu'il faut, me dit-il, mais riz. Les gens eux mourir tous de faim. » Je réponds : « Amène-moi demain les plus affamés. Je ferai mon possible. »

« Le lendemain, à l'aube, 500 misérables comme ceux-là m'attendaient dans la cour de l'hôpital. Ils hurlaient, assiégeaient mon bureau... Les plus touchés tombaient comme des mouches. L'hôpital fut bientôt archiplein : quatre malades par lit, deux dessus, deux dessous... Le personnel était débordé... J'ai tout de suite exigé de la résidence 100 piastres... Puis en quelques semaines on a organisé ces centres. Cela coûte 620 000 francs par mois. Mais pour beaucoup, il est trop tard. Venez voir... »

Il me conduit dans un second hangar. Une dizaine de formes, roulées dans des loques brunes, sont couchées sur des bat-flanc. Elles sont entourées d'essaims de mouches. Les unes sont rigides, les autres tressaillent encore. Certaines sont monstrueusement gonflées.

– Des bouffis, fait le docteur : c'est de l'œdème généralisé, le dernier stade de la misère physiologique. Rien à faire. Tous les sentiers, toutes les routes sont jalonnés de cadavres pareils : car beaucoup des gens que vous avez vus font plus de 40 kilomètres à pied pour toucher leur mesure de riz.

– À combien estimez-vous le nombre des morts ?

– Pas moins de 10 000, répond le docteur, sans hésiter, mais 60 000 ne seront plus que des déchets, sans force pour travailler ni pour résister aux maladies. Et pourtant avec 40 centimes par jour et les produits de leur jardin, ces malheureux pourraient vivre... Vous devriez revenir après le départ du ministre, je vous expliquerais bien des choses...

Le ministre ? Justement, sa voiture vient de s'arrêter. Il descend, regarde, le visage stupéfait, hésite, se balançant d'un pied sur l'autre, puis s'avance vers les organisateurs. L'horrible clameur redouble. Les bras noirs se tendent par milliers. On entend craquer les barrages. La révolte des gueux ?

Mais une voix péremptoire décrète :

– M. le ministre, vous ne pouvez pas vous attarder ici. Nous aurions une bagarre. Remontez dans votre voiture...

Des bras impérieux s'emparent aussitôt de l'excellence, la soulèvent, la poussent dans son auto à fanion et notre cortège s'enfuit sous la pluie.

Deux heures plus tard, le soleil a reparu. Nous déjeunons à Hoang Mai sur un bateau admirablement fleuri et pavoisé qui se détache et vogue entre les deux rives de je ne sais quel fleuve. Ingénieuse idée d'un administrateur. Des danseuses rouges, vertes, oranges, le visage figé sous des tiares d'or, glapissent aux sons d'une étrange musique. Poissons, poulardes, foie gras, champagne. À la froideur initiale des banquets officiels succède un aimable laisser-aller. Des gens rient, essuient leur menton luisant. Pour un peu, ils déboutonneraient leur veston ou leur dolman blanc. On emporte des assiettes encore pleines. Des deux côtés de la rivière, la foule terreuse, immobile, nous surveille. On voit, entre les branches des buissons, se tendre des têtes osseuses, aux yeux clignotants. J'ai le gosier serré. Je ne puis avaler une bouchée. Le ministre semble préoccupé. À la fin du repas, il vient à moi :

– Après ce que nous avons vu, je n'ai jamais tant souffert que pendant ce déjeuner, me dit-il à mi-voix.

Incapable de prononcer une parole, je me contente de hocher la tête. Je ne pense même pas à demander à M. Reynaud s'il compte prendre des mesures pour combattre le fléau et en éviter le retour, tant ces mesures me paraissent s'imposer[1].

1 On verra plus loin que les distributions de riz cessèrent aussitôt après le départ du ministre. De retour en France, devant l'auditoire mon-

Il continue, l'air pensif :

... Je m'étais attardé à Vinh ce matin pour aller à la prison interroger des détenus politiques... Fort intelligents ces garçons ! Beaucoup de cran...

Je le regarde silencieusement, évoquant ceux que j'ai vus à la prison de Saïgon. Je voudrais, profitant de cet instant d'émotion, lui répéter ce que vient de m'apprendre le docteur de Vinh, mais des prunelles aiguës nous observent. Je sens de plus en plus la méfiance m'entourer. D'ailleurs, un secrétaire s'incline devant le ministre. Nous sommes en retard sur le programme.

Je reviendrai à Vinh.

À Thanh Hoa, quatre heures plus tard, nous visitons les organisations hydrauliques. Magnifique barrage qui a permis l'irrigation rationnelle de 60 000 hectares de cultures indigènes. Voilà du beau travail. Aussi la région ne souffre-t-elle pas de famines comparables à celle de la province de Vinh, et n'y parle-t-on point de troubles. Pourquoi, avant tant d'autres dépenses inutiles, ne pas poursuivre cette œuvre indispensable et l'étendre à d'autres provinces ?

À 22 heures, nous prenons un train spécial pour Hanoï. Il est magnifique. Wagons spéciaux avec appartements pour le ministre et sa famille, pour le gouverneur général, le « Gougal », comme on l'appelle, et sa suite, pour les hauts fonctionnaires, etc. Tout le monde court, crie, se case. Seul, le vieux ministre Baï erre mélancoliquement sur le quai, cherchant son gîte.

---

dain de l'université des Annales, M. Paul Reynaud avouait quelques mois plus tard : « Je voyais de mes yeux, dans le Nord-Annam, ce spectacle atroce de squelettes venant tendre leur chapeau de paille pour recevoir une ration de riz. » Je ne sache point pourtant que, ni comme ministre des Colonies ni comme député, M. Reynaud se soit jamais levé pour dénoncer ce scandale devant le Parlement. Il ne me semble pas non plus que dans les discussions passionnées de la Chambre sur les troubles d'Indochine, et sur l'amnistie des prisonniers politiques, il soit jamais intervenu, lui qui *savait*, pour expliquer et excuser la naturelle révolte des pauvres nha-quê.

Nous venons de découvrir qu'on lui a réservé un compartiment de wagon-lit, confortable, mais ordinaire, dans la voiture de la presse.

Nous l'appelons. Il paraît assez mortifié de se trouver dans la compagnie de simples lettrés comme nous.

6 novembre

Nous arrivons à 7 heures du matin. Plus de lourds nuages pendants, de vapeurs moites, de chaleur mouillée. Ciel pur, fraîcheur presque mordante. À la gare, coups de canon, drapeaux qui claquent, avions qui tournent et bourdonnent, fonctionnaires français et annamites en uniformes chamarrés et robes somptueuses, bouquets, compliments. Nous sommes blasés, bien que le spectacle soit plus décoratif ici qu'ailleurs. De vieux notables, en robes multicolores, coiffés de tiares, sont alignés le long du quai ; quelques-uns, appuyés sur des bâtons en forme de crosse, ont l'air de vieux singes pensifs. Tous multiplient révérences et courbettes, les yeux fixés sur quelque chose à l'arrière du cortège. Je me retourne : ciel ! Le Premier ministre Baï, dans sa belle robe de cérémonie couleur de flamme, constellée de décorations, est debout dans le couloir de notre wagon. On l'y a totalement oublié. Son visage de momie est empreint d'une expression un peu comique de dignité offusquée. On court le chercher, mais il n'oubliera pas cette offense, ni son sens profond : il sent que son rôle est terminé[1].

7 novembre

« La fête bat son plein. » Inaugurations, réceptions, en feux d'artifices toujours plus brillants. Cataractes de discours ; compliments d'usage ; doléances habituelles sur la crise et ses

1 Il devait l'être, plus complètement encore, quand le 2 mai 1933 l'empereur Bao-Dai le congédia assez cavalièrement, lui et ses ministres, pour le remplacer par un gouvernement plus jeune et qui se dit plus progressif.

fâcheux effets. Le ministre esquive prudemment la réponse à ces dernières. Mais il n'est pas moins circonspect dans son attitude envers les indigènes. Il a pourtant affaire à forte partie.

Un directeur de journal, lettré et fort intelligent, M. Pham Quynh[1], cache, sous les fleurs de rhétorique, quelques vérités acérées. Après avoir esquissé, depuis le Xe siècle, l'histoire de l'Annam, nation conquérante (nous avons été, nous aussi, dit-il avec un sourire, impérialistes à notre manière), nation civilisée et organisatrice qui, au XVIIIe siècle, régnait au nord, de la frontière de la Chine au sud de la Cochinchine, il attribue l'intervention de la France aux luttes intérieures qui divisèrent les Annamites. Puis il continue :

« Notre évolution intellectuelle depuis un quart de siècle a eu pour résultat de nous faire prendre conscience de nous-mêmes et de notre nationalité. Et ce sentiment nouveau s'accommode mal d'un régime qui n'est pas fait pour lui donner satisfaction. De là vient le mal dont nous souffrons et qui est proprement une crise de la personnalité, tant individuelle que nationale... Nous sommes un peuple qui va à la recherche d'une patrie et ne l'a pas encore trouvée... Cette patrie, monsieur le ministre, ne peut pas être pour nous la France... »

Il termine en réclamant pour l'Annam une coopération sans cesse croissante avec la métropole, coopération qui pourrait aboutir à un statut analogue à celui des dominions britanniques. M. Reynaud se contente de sourire ; et quand, au banquet offert par les notabilités tonkinoises, le président de cette Chambre des représentants du peuple, qui n'est que l'ombre d'une ombre, lui présente avec une certaine timidité le cahier des revendications annamites : liberté de la presse, liberté de voyager sans passeport, extension du pouvoir des

1 M. Pham Quynh a prouvé qu'il savait manœuvrer avec habileté, faisant alterner hardiesse et souplesse, puisqu'il est devenu en mai 1933, avec l'agrément évident du gouvernement général, le successeur du vieux M. Baï comme Premier ministre de l'empereur Bao-Dai.

assemblées locales, augmentation des membres indigènes dans les assemblées mixtes, revendications bien modestes pourtant, le ministre se retranche avec précaution derrière un paravent d'humour. Il fait le procès de l'idéologie occidentale qui, au moment même où l'Europe commence à n'y plus croire, met le feu à l'Orient. Excellente façon de ne point s'engager. Je regarde les jeunes visages bistrés qui m'entourent : leurs fins sourires réticents montrent à quel point ils comprennent cette réserve par trop diplomatique. Ils ne fonderont plus désormais, je crois, d'excessifs espoirs sur la visite ministérielle. – On a des deux côtés l'impression d'une comédie.

Je puis m'esquiver et déjeuner avec deux fonctionnaires, qui ne font point partie de l'administration. Supposons-les ingénieur et médecin. Ils ont tous deux beaucoup voyagé à travers l'Indochine, séjourné dans le Nord-Annam. Ils sont de jugement sûr, d'opinion modérée. Nous parlons de cette famine qui me hante.

– Comme vous l'avez vu, dit l'ingénieur, on a fait d'importants travaux d'irrigation dans la province de Tan Hoa, mais rien encore dans celle de Vinh, réduite à la plus extrême misère. Malgré trois mauvaises récoltes, suite de désastres accumulés : sécheresse, inondations, typhons, sauterelles, on a exigé de cette malheureuse province 525 000 piastres d'impôts. « Il en est malgré tout rentré 510 000 ! » me disait avec orgueil un employé du fisc.

« Oui, mais comment ? On voyait ces misérables nha-quê que vous connaissez, avec leurs loques et leurs plaies, courir partout, traînant leurs buffles, leurs charrues, portant sur leurs bras des plateaux de cuivre, des pots, des tissus et jusqu'aux flambeaux de l'autel des ancêtres, une richesse faite des sacrifices de plusieurs générations et à laquelle ils sont attachés de toutes leurs entrailles. Ils vendaient tout cela à vil prix à des brutes d'usuriers, parmi lesquels des Blancs, ils vendaient

6 piastres les buffles qui en valent de 20 à 30. Tout cela pour acquitter cet impôt qui les tue.

Maintenant il y a des villages qui n'ont strictement plus rien : quelques chiffons sur la terre battue des misérables huttes, plus de semences, plus de buffles pour traîner la charrue, et souvent même plus de charrue. Les habitants, vous les avez vus, ce ne sont plus des êtres humains. Il ne leur reste qu'à mourir ou à se révolter...

Je demande quelques précisions sur les impôts et leur système de perception. Ils sont non seulement énormes, mais inutilement vexatoires, me répond-on.

Il y a la taxe individuelle ou de capitation qui est de 2 $ 50[1] à laquelle il faut ajouter la taxe de corvée, d'une valeur d'environ 0,50 F, les taxes communales, l'impôt foncier : 2 $ 10 par *mau* (un demi-hectare) de rizières, les taxes de marché, de bacs, les redevances forestières, les patentes, etc.

– Or, continue l'ingénieur, il existe dans le Nord-Annam notamment une exploitation honteuse des travailleurs industriels et agricoles. Que ce soit à l'usine ou aux champs, les hommes ne gagnent pas plus de 30 sous par jour, les femmes de 20 à 22 sous, les enfants de 6 à 8 sous. Et c'est un maximum que certaines plantations et certaines usines n'atteignent jamais.

« L'ensemble de ces impôts représente pour le paysan ou l'ouvrier un ou deux mois de travail. Mais ce n'est pas tout : les

1 La piastre (1 $) vaut 10 francs. D'après *l'Annam nouveau* du 9 mars 1933, tous les indigènes paient aujourd'hui un impôt personnel de 2 $ 50 à 3 $ 50. Voici comment : il y avait autrefois dans chaque village des inscrits qui payaient l'impôt, et des non-inscrits trop misérables, qui ne payaient rien. Mais ces derniers n'avaient aucun droit au partage des rizières communales, aux élections des notables, etc. Sous ce prétexte, mais en réalité pour augmenter le rendement des impôts, la Chambre consultative indigène, sur la proposition du gouvernement, décida que tout le monde paierait l'impôt personnel : les inscrits 3 $ 50, les non-inscrits d'autrefois 2 $ 50. Notons que *l'Annam nouveau* est un organe dévoué aux intérêts français.

impôts indirects sur l'alcool, le tabac, les allumettes, mais surtout sur le sel[1], denrée de première nécessité, sont extrêmement lourds. Le kilo de sel coûte aussi cher à l'indigène que le kilo de riz. Enfin il y a les déplacements imposés aux malheureux nhaquê pour s'acquitter de leurs impôts, il y a surtout la corruption qui s'exerce à tous les degrés !... »

Mes amis m'expliquent comment s'établit l'impôt foncier. Chaque année, au moment de la récolte, une commission passe dans toutes les régions. Après avoir d'un coup d'œil embrassé les terrains à imposer, des rizières pour la plupart, elle s'arrête, en un point quelconque, se fait couper des tiges de riz sur une parcelle de terre « équivalant à deux ou trois fois la largeur de la langue d'un âne », fait battre, puis mesurer ce paddy et fixe la quotité de l'impôt à acquitter par le possesseur du terrain. Mais alors intervient la perception de l'impôt dont est responsable vis-à-vis de l'administration française le *tri-huyen* (appelé *tri-chau* dans d'autres régions) ou sous-préfet du district. Or, dans chaque village, c'est le maire qui sert d'agent de liaison entre les habitants et ce tri-huyen ; il sert aussi d'agent d'exécution. Tout dépend de l'honnêteté et de la conscience de ces deux hommes. Mais honnêteté et conscience sont des sentiments inconnus à la plupart des fonctionnaires indigènes. Le maire qui, en principe, est élu, mais qui, en fait, a acheté sa charge 1 millier de piastres, donnés en pot-de-vin au tri-huyen, au *tri-phu* (préfet), au *tong-doc* ou mandarin provincial qui à leur tour ont fait pression sur les électeurs, majore et même double froidement les impôts, fourre une partie du bénéfice dans sa poche,

1 Extrait de *la Dépêche d'Indochine*, 28 novembre 1933. « Le Grand Conseil ne fut pas peu surpris hier en apprenant que la douane qui achète le sel 2 $ 60 (26 F) les 100 kilos aux petits saulniers du sud d'Annam le paie 4 $ 50 (45 F) à la Société des salins de Cana. La surprise tourna en ahurissement quand il apprit qu'à Paris, en octobre 1928, M. Pasquier imposa la signature d'un contrat de fourniture de 450 000 tonnes de sel à 4 $ 50 (45 F) en faveur de cette société du groupe Homberg. »

en distribue une autre partie aux notables, au tri-huyen, etc. et c'est le pauvre nhaquê qui acquitte le tout sans discuter, parce qu'il tremble devant les autorités, qu'il est totalement ignorant de ses droits et habitué à être tondu. Veut-il obtenir un visa, une transmission de requête ou simplement se faire rendre justice dans une contestation avec des voisins, par exemple, une vente de terrains ? Le tri-huyen, qui exerce également les fonctions de juge de paix, rend la sentence d'après la somme qu'il a reçue des plaideurs. Le nha-quê entend-il porter le litige jusqu'au résident ? Il doit arroser tout le monde, depuis le planton, placé à la porte de la résidence et qui peut lui en interdire l'entrée jusqu'à l'interprète qui traduira à sa façon les doléances du plaignant. Les résidents et autres fonctionnaires, ignorant l'annamite, sont entièrement entre les mains d'interprètes qui s'enrichissent considérablement en quelques années et sont souvent élevés eux-mêmes au grade de tri-huyen. Autre sujet de mécontentement de la part des indigènes.

– Stupide politique que cette politique mandarinale, reprend le docteur, car les Annamites rendent l'administration française responsable de ces exactions qu'elle connaît, mais tolère et semble même couvrir de sa protection... Mais c'est une autre histoire et trop longue à conter. Revenons-en à la famine de la région de Vinh. Il fallait venir en aide à ces pauvres diables, les dégrever d'impôts, du moins partiellement. Se contenter, par exemple, de 100 000 piastres[1]. Et puis nourrir

1 J'apprends (fin juillet 1934) que le gouverneur de la Cochinchine, M. Pagès, vient de prendre quelques mesures qui s'imposaient : il a fait abaisser de 10 à 7,5 % l'intérêt brut des Sicam (Sociétés indigènes de crédit agricole mutuel) et d'arrêter qu'à partir du 20 août 1934 on ne poursuivrait plus le recouvrement des impôts fonciers de toute nature, non acquittés, au titre des années de 1932 et antérieures.
Mesure indispensable, car la misère a redoublé ; la famine a reparu, les paysans se révoltent, désertent les villages, se réfugient dans la brousse ; il y eut même par endroits de véritables jacqueries. *La révolte gronde en Indochine*, confessent les journaux de la colonie.

les affamés. Les distributions de riz sont insuffisantes. Elles sont venues trop tard. *Dire que pendant qu'en Annam des milliers de pauvres bougres crèvent sur les routes, le Tonkin et la Cochinchine regorgent de paddy*[1] *qui ne se vend pas, qu'on ne peut pas exporter, qui se perdra peut-être*. Manque de pitié ou manque d'organisation ? Un crime en tout cas.

« Ce n'est pas avec des coups de fusil qu'on les guérira de leur misère, de leur révolte, mais avec des sacs de riz. Ce ne sont pas les meneurs que ces affamés suivraient alors, mais les fonctionnaires qui jusqu'ici ne semblent rien comprendre à leur devoir ! »

Nous nous taisons. J'évoque l'horrible spectacle, plus déchirant que celui des guerres, des villes dévastées.

– Pas bien redoutables pourtant, ces pauvres bougres, continue le docteur. Il y a quelques mois, le général Billotte, faisant une tournée dans la région de Vinh, avec le fameux commandant Lambert de la Légion étrangère, dont vous avez dû entendre parler, n'est-ce pas ? rencontre une colonne de plusieurs milliers de manifestants sans armes. Il fait stopper l'auto et, se levant, fait signe aux manifestants de s'arrêter. Ils continuent à avancer. Il donne l'ordre aux miliciens à l'arrière de la voiture de tirer en l'air. La colonne aussitôt s'éparpille et fuit. Si le général Billotte n'avait pas été là, il est probable que le commandant aurait fait taper dans le tas... ou bien un résident affolé aurait envoyé des avions et des bombes. Résultat : massacres puis haines. Ce n'est pas une fois, c'est dix fois, c'est vingt fois que le cas s'est produit. Beaucoup de ces cas sont restés ignorés, même en Indochine. Et c'est à peine si quelques-uns sont connus en France, et de quelques personnes seulement.

Mais mesure partielle, car les paysans ne pourront pas acquitter les impôts de 1933 et 1934, et je ne vois pas que l'impôt personnel, le plus lourd et le plus haï, ait été diminué. Ces mesures d'ailleurs ont-elles été étendues à l'Annam et au Tonkin ? Je ne le pense pas.

1 Riz non décortiqué.

– J'ai moi-même été témoin de plusieurs, assure à son tour l'ingénieur.

Il incrimine le système mandarinal qui, dit-il, est pourri de la base au sommet. Les mandarins ou tri-phu sont chargés d'administrer les districts et d'y recouvrer les impôts, par tous les moyens. Sous l'égide de la France, la plupart d'entre eux commettent les pires exactions, pressurent, volent, violent, sans vergogne et sans contrôle.

– D'ordinaire, c'est contre eux que les indigènes manifestent. Ils s'en vont en colonnes pacifiques porter leurs griefs et leurs doléances aux résidents qu'ils considèrent comme leur seul recours. Comment sont-ils reçus ? En fin décembre 1930, à Duc Pho, une manifestation se formait contre les exactions excessives du tri-phu qui vivait dans l'opulence tandis que ses administrés mouraient de faim. Manifestation pacifique. On la dispersa à coups de bâton. Elle se reforma le lendemain, paraît-il. Je me trouvais à l'hôpital quand on vit arriver plusieurs camions pleins de blessés. On avouait une dizaine de morts ; sans doute y en eut-il au moins trente. Quant aux blessés, plusieurs moururent ; amputations, intestins à vif, etc.

« Mêmes scènes près de Son Tinh, après l'entrée en action de la Légion étrangère, fin décembre 1930. On annonce qu'à quelques kilomètres un cortège de manifestants sans armes chemine le long de la rivière. Il est 6 heures du matin. On envoie une mitrailleuse et ses servants, on l'installe à un carrefour, cachée par un coude de la route. Au moment où un millier d'indigènes sont massés sur ce carrefour, on tourne la manivelle à bout portant. C'était terrible, les hurlements de ces gens sans défense, les cervelles, les intestins qui volaient, s'accrochaient aux buissons. Il y eut une trentaine de morts. Peu de temps après, dans le même district, un mandarin vient annoncer une manifestation pour la nuit suivante. Il dit : « Cette fois, ne tirez pas, cela ne sert à rien. » Le résident répond : « Inutile d'insis-

ter ! Ce sont des communistes, on les tuera jusqu'au dernier. » Autre bagarre, autres morts. C'était en janvier 1931.

« À la même époque, à Tunghia, près de Quang Nai, on annonce une manifestation pour la nuit suivante, dans certaine clairière. On envoie un fusil-mitrailleur avec 5 hommes, dissimulés derrière des bosquets de bambous. Vers minuit, 7 à 800 indigènes se rassemblent silencieusement. C'est une nuit de clair de lune. Quelques orateurs sont debout. Les autres, accroupis en cercle, écoutent attentivement. Ils applaudissent après chaque discours. Rien de plus. Tout à coup, les mitrailleurs tirent deux bandes, à 15 mètres : 130 morts. On ramasse les blessés, et ceux qui guérissent sont coffrés. Ce qui, dans les conditions sanitaires des prisons qui ont été improvisées dans toute la région des troubles, équivaut presque à une sentence capitale. »

C'est un sergent de la Légion qui, paraît-il, a conté à mon ami cette dernière anecdote. Il était lui-même écœuré du rôle qu'on lui avait fait jouer...

– Quant aux manifestations du 1er mai 1931, reprend le docteur, elles ont été réprimées avec la dernière sauvagerie. Plusieurs médecins de l'administration, venus ici pour une réunion, m'ont affirmé avoir trouvé des cadavres et des blessés semés partout sur les routes...

Nouveau silence. Puis :

– Si ces misérables ou ces imbéciles nous font perdre l'Indochine, il faut avouer que nous ne l'aurons pas volé...

9 novembre

Un de mes deux compagnons d'hier m'envoie un rapport sur les troubles d'Indochine de 1930-1931 et sur leurs causes, établi par divers fonctionnaires et présenté au Conseil fédéral[1]. Il lui paraît exact et impartial. Je le lis : il confirme leurs propos.

1 Voir aux Annexes : rapport au Conseil fédéral au sujet des événements d'Indochine.

Il sépare nettement la mutinerie de Yen Bay des troubles qui ont suivi : « pirateries cochinchinoises, jacqueries du Nord-Annam. » « La mutinerie de Yen Bay, dit ce rapport, a été le fait de tirailleurs mécontents des brutalités de leurs cadres d'officiers et sous-officiers qui ne les comprenaient pas et les faisaient « barder ». Ce mécontentement a été exploité par des meneurs *nationalistes*, empruntant leurs méthodes d'action aux communistes chinois. »

Nous quittons Hanoï et nous élançons vers la mer. Toujours le même temps frais et pur. De chaque côté de la route, immenses rizières toutes dorées où s'achève la moisson, en contraste avec les jeunes rizières de la prochaine récolte, d'un vert violent de liqueur de menthe. Mares où se balancent des flottilles de canards : futurs canards laqués, canards au sucre, etc. De loin en loin, des petites pagodes jaunes dans des îlots d'arbres très noirs.

Moins de misère, me semble-t-il, que dans le triste pays famélique du Nord-Annam dont le souvenir me hante. Mais tous ces paysans, vêtus d'étoffe de même couleur brune que la terre et que leurs faces, tournent vers notre « brillant cortège » des regards mornes que la curiosité elle-même ne parvient pas à éclairer.

Rapide traversée des villes et villages où, à l'entrée, debout près des arcs de triomphe et des autels, de solides gaillards en rouge, plus grands et plus robustes que les Annamites du Sud et de l'Ouest, brandissent d'un air belliqueux des lances, de lourds fanions, des emblèmes à écussons dorés : ce sont, paraît-il, les armes des mandarins du lieu. Passage de bacs fleuris sous des parasols de pourpre et d'or ; arrivée joyeuse dans la petite ville de Hongay. Apéritifs sur la terrasse d'un hôtel d'où l'on aperçoit la mer.

Nous repartons, car nous devons déjeuner avec les membres de la direction des fameux Charbonnages du Tonkin.

Je ne m'attendais à rien. Tout à coup, à un détour de la route, spectacle inattendu, presque terrifiant : se dressant jusqu'au ciel pâle de chaleur, une gigantesque muraille de houille, une muraille pour cyclopes ou titans, luit sombrement sous le dévorant soleil. Ébloui, on n'y distingue d'abord rien. Puis on s'aperçoit que cette monstrueuse paroi est habitée. Minuscules, des points isolés bougent, qui sont des fourmis humaines ; ou bien elles avancent en files processionnaires sur les étincelants gradins de diamant noir ; là-bas, le long du mur si lisse, des rames de petits wagons rampent comme des serpents ; des bennes y grimpent à la manière des chenilles ; d'autres sont suspendues comme des araignées au bout de leur fil ; en bas des trains attendent et, plus loin, au port, des bateaux. Poussière d'hommes dans la ténébreuse poussière de la houille. Une vie énorme et triste grouille et peine du haut en bas de la géante falaise. Cette exploitation n'est pas la seule ; d'autres existent sur d'autres versants, au-dessus de la mer ou là-bas dans la forêt, dispersées sur un domaine de plus de 20 000 hectares. Et les carrières, les forêts, les chemins de fer, les routes, les villages, les maisons, tout cela est le fief des mines de Hongay, une des seules, je crois, où l'on extraie le charbon à ciel ouvert, les plus riches du monde entier, me dit-on. Elles ont compté jusqu'à 40 000 ouvriers ; elles en ont encore 23 000.

Cette société a connu et connaît encore[1] une prospérité inouïe. Ses dividendes, pendant la guerre et dans les années qui ont suivi, se sont accrus dans des proportions et avec une rapidité extraordinaires, me confie un confrère d'Hanoï : 2 millions et demi de bénéfices en 1913, 36 200 000 en 1925, époque à laquelle ils atteignirent leur maximum, plus de deux fois le capital initial ; quant à la plus-value des actions, elle est de 100 fois le capital versé. Je me souviens d'avoir jadis lu dans *la Route*

1 Il s'agit de 1931-1932. Il est possible que la crise ait atteint cette compagnie comme les autres ; je n'ai point de renseignements précis sur sa situation actuelle. Je dis simplement ce qui a été.

mandarine de Roland Dorgelès un impressionnant réquisitoire contre ces mines de Hongay. Depuis lors, les conditions ne semblent guère avoir changé.

Je me renseigne auprès d'un ingénieur de la compagnie sur les salaires ouvriers : pour les hommes, de 3 F 50 à 4 F 50 par jour ; pour les femmes, de 2 F 20 à 2 F 80 ; pour les enfants, – car il y a aussi des enfants et en trop grand nombre ! – de 1 F 50 à 1 F 80.

Le même confrère m'assure que ces prix sont un maximum ; ou plutôt que, si la compagnie les paie, les ouvriers ne les touchent pas toujours ; car ils sont les esclaves de contremaîtres ou *cai*[1], qui ont été les recruter, et auxquels ils appartiennent corps et âme. Ceux-ci, des brutes pour la plupart, servent d'intermédiaires entre les ingénieurs européens et les ouvriers qu'ils rançonnent et tyrannisent. Si bien que certains de ces derniers ne reçoivent que de 1 F 25 à 2 francs par jour, tandis qu'on a vu des enfants de 10 ans pousser des wagonnets pendant douze heures pour 0 F 75. Car si, en principe, la journée est de dix heures, en fait, les contremaîtres s'engageant à livrer quotidiennement certaines quantités de charbon, les mineurs travaillent aussi longtemps que la tâche l'exige, souvent douze à quatorze heures par jour. Ajoutons qu'aucune législation sociale ne vient alléger l'écrasant fardeau : point de repos hebdomadaire ; les journées d'absence et de maladie ne sont pas payées ; en cas d'accident, point de rente à espérer, mais uniquement des indemnités accordées parcimonieusement et seulement au cas où l'accident ne provient pas de l'imprudence ou de l'indiscipline de l'ouvrier ; les travailleurs ont droit à une ration journalière de 1 kilo de riz dont le prix est chaque mois retenu sur leur solde, solde qui est payée le 21 de chaque mois pour le mois écoulé, par exemple le 21 novembre pour le travail d'octobre. De façon à ce que ces malheureux ne soient

1 Lire sur les conditions du travail en Indochine et la traite des coolies *Les Jauniers*, NRF, courageux réquisitoire de Paul Monet.

pas tentés de s'enfuir. Point de logements indépendants : dans les lieux d'exploitation, la société loue aux cai recruteurs des paillotes que ceux-ci sous-louent avec bénéfice et où les coolies sont entassés au mépris de toutes les conditions d'hygiène et d'humanité. On me dit qu'il existe en Indochine une inspection du travail. Elle me semble bien impuissante. Que pourrait-elle faire d'ailleurs puisqu'elle ne peut s'appuyer sur des lois ? Je suis atterrée. C'est presque aussi triste que la famine de la province de Vinh.

Le directeur que je regarde avec effroi nous fait visiter un hôpital tout neuf et fort bien organisé. Jusque-là les blessures et les maladies restaient sans traitement et les malheureux coolies mouraient dans les paillotes, au milieu de leurs compagnons de misère qu'ils contaminaient. Je cherche à savoir quel est dans ces mines le taux de la mortalité. Personne ne peut me renseigner. Je suppose que nul ne se soucie de ce détail.

Par contre, un des ingénieurs, voulant, sans doute, prendre la défense de sa compagnie, me déclare qu'excepté dans les grandes villes, les salaires des ouvriers ne dépassent presque jamais 2 francs à 2 F 50 par jour. Dans les fabriques de textiles, où la journée de travail commence à 7 heures du matin pour se terminer à 9 heures du soir, elle est payée 1 F 75 à 2 francs aux hommes, 1 F 25 à 1 F 50 aux femmes, 0 F 75 aux enfants de 8 à 10 ans. J'apprends également que dans les plantations, et particulièrement dans celles de caoutchouc généralement situées dans des régions terriblement malsaines, 15 ou 16 heures de travail valent de 1 F 20 à 2 F 20 par jour !

C'est d'ailleurs ce que nous dira le fameux directeur, dans le discours qui termine le somptueux déjeuner. Il n'aborde qu'avec prudence le traditionnel sujet de lamentation : la crise ; mais, par contre, il se plaint avec amertume de certains journalistes et notamment de Roland Dorgelès et de Luc Durtain qui les ont, dit-il, calomniés en qualifiant leurs mines de bagnes. Pour la première fois depuis que je suis sur ce sol d'Indochine,

je retrouve l'orgueil de mon métier. C'est à eux que sont dues les quelques réformes qui furent arrachées à cette direction de négriers de l'industrie – l'hôpital en particulier.

D'autres membres de l'administration se lèvent pour alléguer que les conditions de travail accordées aux coolies sont très suffisantes dans une région où le paysan ne gagne pas plus de 1 F 50 par jour. Belle excuse ! Comme si la famine dont souffre une partie de la population justifiait l'esclavage de l'autre ! Je note avec plaisir que, malgré la bonne chère et le champagne, une certaine froideur accueille ces explications et règne sur la fin des agapes. La courte allocution du ministre marque de la réserve.

10 novembre

La baie d'Halong. Nous y pénétrons sur la *Vigilante*, canonnière où tout et tous, pont, cabines, officiers, matelots sont également blancs et souriants. Si pareille, cette baie miraculeuse, aux descriptions de Dorgelès et de Durtain, que j'ai l'impression non de la découvrir mais de la retrouver. Au crépuscule, profilés en noir sur le ciel qui s'éteint, un troupeau de monstres préhistoriques, aux incroyables poses, semblent s'ébattre dans la prairie marine. Quelques-uns d'entre nous passent la nuit sur une pittoresque jonque chinoise, appartenant à un armateur français. Au réveil, c'est une ville fantastique qui nous apparaît : je ne sais quelle Venise pour Titans, avec ses royales voies d'eau couleur de majolique, ses palais, ses cathédrales, ses tours, découpés dans le carton bleu des décors d'opéra et baignés dans une irréelle lumière de projecteurs. Le silence est presque effrayant : pas un souffle, pas une vague, pas un animal, pas même un oiseau. Nous partons en barque, glissant sur l'eau lisse. Plus loin, des sampans sont amarrés au pied des colosses de pierre. Par les ouvertures des huttes de chaume, à l'arrière, des têtes jaunes et plates nous guettent. Debout sur le toit, un enfant nu, ruisselant, luit comme un cuivre ; une ménagère au

lourd chignon couleur de houille reprise des filets ; un chien chinois aboie, agitant sa queue tordue. Des jonques retroussées aux doubles voiles à nervures, en forme de nageoires roses, appareillent vers le large. Presque nus, le masque farouche, sous la tignasse de crin noir, des pêcheurs debout et cambrés godillent.

Nous nous arrêtons au cimetière qui domine la plage d'un îlot solitaire. Au-dessus des dalles anonymes, pareillement ombragées d'un pâle arbuste, se dresse une pierre avec cette inscription : « *À la mémoire des officiers, marins et soldats morts en Chine et au Tonkin* ».

Plus poignant encore peut-être que les immenses pépinières de croix de bois sur le front français. Ceux qui sont tombés chez nous défendaient tout au moins leur sol, leurs villages. Mais qu'étaient-ils venus faire si loin les petits gars de Bretagne ou de Provence couchés sous ce triste soleil, abandonnés dans cette terrible solitude ?

Je me souviens à ce propos du récit que me fit un vieil officier de marine qui participa naguère à une des expéditions du Tonkin. Ils venaient de débarquer. Ses matelots, baïonnettes pointées, avaient couru à l'assaut d'un village annamite qui, d'ailleurs, ne se défendait guère. Quand il les rejoignit, des enfants sanglants gisaient çà et là par terre et, dans les grandes jarres à eau, des femmes qu'on y avait enfoncées, tête en bas, gigotaient encore faiblement des pieds. Il essaya de sauver ces malheureuses, puis indigné, rassembla ses hommes : « N'avez-vous pas honte, leur cria-t-il. Voudriez-vous voir traiter comme ça vos femmes et vos enfants ? » La plupart baissèrent la tête, sans rien dire, confus comme des enfants grondés. Quelques-uns protestèrent faiblement : « Ces Chinois, c'est pas des gens comme nous ! C'est des sauvages, des païens ! »

« Et pourtant, dans la vie ordinaire, conclut l'officier, c'étaient de bons petits gars, incapables de faire du mal à un

moucheron, et qui se seraient fait tuer pour moi ! » La guerre, la guerre coloniale !...

11 novembre

Raid en coup de foudre jusqu'à la Porte de Chine.

Ici, ce n'est pas une métaphore : nous contemplons avec respect la porte de donjon, carrée, massive, pratiquée dans cette vieille et gigantesque muraille de pierre grise qui court sur des milliers de kilomètres à travers l'Empire céleste. Un officier courtois nous invite à la franchir ; il appelle quelques soldats qui batifolent sur les créneaux : vêtus de gris, coiffés de casquettes plates à l'allemande, un sabre courbe passé dans la ceinture et battant sur leur ventre, ils esquissent en notre honneur un pas de l'oie férocement bondissant, à la manière de l'ogre des contes. Les instructeurs allemands ont passé par là.

On me narre de singulières histoires de contrebande d'opium ; avec la complicité de certains officiers chinois et même de hauts mandarins, il en vient d'énormes quantités des provinces voisines ; elles trouvent pour traverser ce morceau d'Indochine et s'embarquer d'autres complicités qui, celles-là, ne sont pas jaunes ; comment elles passent ensuite par la concession française de Shanghai pour rentrer de nouveau en Chine, c'est là non plus une histoire, mais de l'histoire, qui a été maintes fois enregistrée, notamment par Marc Chadourne.

Au retour, j'ai comme compagnon dans ma voiture un jeune capitaine de coloniale qui a rempli sur la frontière des fonctions d'administrateur. Il a souvent passé des mois sans autres compagnons que les Annamites des villages. Il me parle de leurs qualités de travail, de sobriété, de leur pathétique misère, avec une sympathie que je n'ai guère rencontrée jusqu'ici. Dans les villes, j'avais plutôt recueilli les lamentations de « ces dames » sur la paresse, la fausseté et surtout l'incroyable ingratitude des boys et des congayes.

– Il faut se donner la peine de gagner leur amitié, me dit-il, et pour cela vivre familièrement avec eux, partager leur existence. Par exemple, ils sont très susceptibles et ne pardonnent jamais une injure ni une injustice. Mais traitez-les humainement, sans colère (car se laisser aller à crier ou à frapper, c'est pour eux perdre la face et mériter leur mépris) et ils seront très capables d'attachement. Les administrateurs vivent trop loin des villageois, des paysans, ignorent leurs mérites et leur fierté. Ils jugent toute la race sur des boys chapardeurs et des fonctionnaires aplatis et concussionnaires, la lie de la population. De là, ces tragiques malentendus qui vont en s'aggravant...

Un autre officier avec lequel j'avais causé il y a une dizaine de jours m'avait donné le même son de cloche. Faut-il croire qu'ils sont plus conscients de leur devoir que les résidents civils ou plutôt que, vivant en contact plus étroit avec la population, ils la comprennent mieux ?

Le soir

Dîner où sont réunis les colons et les industriels du Tonkin ; mon voisin de droite, un planteur, se lamente à propos des discours où des Annamites de marque ont présenté ces jours-ci de modestes revendications.

– C'est idiot de leur avoir permis de parler ! Avec cette instruction qu'on leur a donnée, ces billevesées de liberté, d'égalité qu'on leur a fourrées en tête, ils deviennent intraitables. Impossible maintenant d'avoir de la main-d'œuvre à bon marché. C'est nous, les colons, les industriels qui avons fait l'Indochine, et on nous ruine, on nous égorge, etc., etc.

Je le regarde bouche bée. C'est au tour de mon voisin de gauche qui est, je crois, également planteur, de prendre la parole. Plus habile, il sent ma réserve et veut persuader :

– Vous avez, sans doute, entendu parler de « l'esprit colon » ? me dit-il. Des gens de la métropole, des politiciens nous ont accusés d'être responsables des troubles d'Indochine. Rien de

plus injuste : nous sommes bien plus humains à l'égard de nos travailleurs indigènes que les employeurs annamites...

Je glisse :

– Est-ce beaucoup dire ? N'êtes-vous pas censés apporter dans ce pays la civilisation européenne et ses bienfaits et ne devez-vous pas donner l'exemple ? Il ne me semble point d'ailleurs que la condition des travailleurs indigènes dans les plantations soit très enviable...

Et je ne parle pas des nombreux cas de cruauté que l'on m'a signalés, sans compter ceux qui resteront toujours ignorés...

Sentant le danger, mon voisin s'interrompt :

– Oui, oui, fait-il, ici comme ailleurs, il y a malheureusement des brutes ; mais ce sont des exceptions, il ne faut pas généraliser.

Puis d'un ton où pointe l'impatience :

– Voyez-vous, tout le mal vient de quelques-uns des gouverneurs politiciens qu'on nous a imposés, Varenne, par exemple. Par des discours insensés, ces gens-là ont contribué à lancer dans la masse des idées nouvelles, ils ont fait naître des espoirs ridicules. L'instruction a été répandue d'une façon stupide, malgré les avertissements des colons. Ces beaux messieurs n'ont pas voulu tenir compte du danger que nous avions depuis longtemps signalé : dès que les Annamites ont mis la main sur un diplôme, ne serait-ce que le certificat d'études primaires, ils ne veulent plus travailler de leurs mains ; ils estiment que c'est une déchéance ; de là le nombre toujours plus élevé des mécontents...

La voix irritée continue à bourdonner :

– ... Nos bénéfices réduits à rien... Le gouvernement général nous laisse tomber... La métropole s'en fiche... Sommes venus dans ce sacré pays pour y crever...

Une immense tristesse m'envahit devant ces récriminations. « L'esprit colon » rend-il vraiment impossible une collaboration loyale, généreuse ? Ce « changement de cœur » dont parle

Gandhi est-il un rêve irréalisable ? En face de moi, un vieil homme aux épaules fléchies, à la mise un peu négligée, écoute avec un demi-sourire las sous sa grosse moustache blanche qu'il essuie parfois de sa serviette.

Quand on se lève de table, il s'approche de moi :

– Ne les écoutez pas, dit-il, à mi-voix, tous ces planteurs et colons ont gagné d'énormes fortunes dans les années de guerre et d'après-guerre. Surtout en 1925 et 1926, avec le boum du caoutchouc et la dévalorisation du franc. Ils ont cru que cela durerait toujours, ils ont jeté l'argent par les fenêtres et à deux mains... Si vous aviez vu à cette époque les grandes villes et surtout Saïgon ! Le luxe, le champagne, les maisons de femmes, les tripots... Les voitures de grande marque, les pianolas, les toilettes venues de Paris... sans compter les voyages... Je connais des colons qui envoyaient jusqu'à 40 000 francs *par mois* à leurs femmes et à leurs enfants, en congé en France, pendant qu'eux-mêmes, restés ici, soi-disant pour travailler, faisaient une fête à tout casser. Et la spéculation... Tout le monde spéculait, y compris les fonctionnaires, tous dévorés du prurit des millions à gagner. Avec un peu d'esprit de sagesse et d'épargne, tous ces gens auraient pu non seulement traverser la crise, mais vivre dans l'aisance et même l'abondance le reste de leurs jours. Non, l'ère des vaches maigres les a trouvés les poches vides, les a brutalement tirés de leurs rêves. Il leur faut de nouveau ce qu'ils appellent « travailler », c'est-à-dire surtout faire travailler les autres. Et ils rendent le monde entier responsable de leurs désillusions, de leurs rancœurs. Alors qu'au temps de leur prospérité ils se moquaient pas mal des difficultés que traversait la France, ils crient maintenant vers la métropole comme des agneaux vers leur mère. Ils s'étonnent, ils s'indignent qu'on ne leur vienne pas en aide. À les entendre, c'est eux qui ont fait la fortune de la colonie, alors qu'ils ne se sont jamais souciés de ce pays qu'ils saignaient à blanc, de ces indigènes qu'ils traitaient moins humainement que des bêtes de somme. Car les bêtes

représentent de l'argent, tandis que les coolies, ça se trouve à profusion sur le marché, et quand ils crèvent, peu importe, on les remplace...

Le vieil homme se tait, le dos courbé, hochant la tête. Puis :

– Vous pouvez me croire, dit-il. J'ai vécu, moi, comme employé sur des plantations. À Kratié, là-bas, au Cambodge, à Thudaumot, à Phu Quoc... J'ai vu ces malheureux paysans du Tonkin, si sobres, si vaillants, arriver joyeux sous la conduite de leurs bandits de cai, avec l'espoir de manger à leur faim, de rapporter quelques sous dans leurs villages. Au bout de trois ou quatre ans, ce ne sont plus que des loques : la malaria, le béri-béri ! Ils essaient de marcher sur leurs jambes enflées d'œdèmes, rongées, traversées par une espèce de sale insecte, le *san-quang* ; leur rendement diminue-t-il avec leurs forces ou protestent-ils contre trop de misère ? Les cai les attachent à des troncs d'arbres, des piloris, où ils restent tout le jour à jeun, après avoir fait la connaissance des rotins, des cadouilles, qui font saigner la peau flasque de leurs pauvres carcasses.

« Le matin, à l'aube, quand la fatigue les tient collés à leurs bat-flanc, où ils ont essayé de dormir malgré les moustiques qui tuent, on vient les chasser des tanières où ils sont entassés, comme on ne chasse pas des troupeaux de l'étable.

« À midi comme au soir, quand on leur distribue leur ration de riz souvent allégée d'une centaine de grammes, ils doivent d'abord préparer le repas des cai et, la dernière bouchée avalée, se remettre à la corvée, même couverts de plaies à mouches, même grelottants de fièvre. Tout cela pour 1 F 20 à 2 francs par jour qu'ils ne touchent jamais entièrement, à cause des retenues, des amendes, des achats... Les femmes des cai s'enrichissent à leur vendre des chapeaux, des pagnes, tout ce qui leur est indispensable, dix fois plus cher que ça ne vaut. Quelques survivants s'avisent-ils de s'évader du bagne ? C'est pour retomber dans un autre. Car s'ils n'y crèvent pas, ils ne peuvent vivre dans ces forêts à fauves et à reptiles. Leurs papiers, ou plutôt leurs titres

d'identité et de travail, ayant été retenus par le cai, leur unique ressource est de s'adresser à des fonctionnaires indigènes ou européens dont, en échange de leur liberté, ils deviennent les domestiques perpétuels, souvent gratuits. S'ils sont découverts, c'est de nouveau l'esclavage et le pilori. Leur correspondance est lue, traduite, et souvent supprimée. Peu de nouvelles de leurs familles. La plupart ne la revoient jamais, ou s'ils regagnent leur village, ce sont de véritables épaves, sans argent et sans forces, qui reviennent pour mourir ; mais auparavant ils sèment autour d'eux des germes de maladie, de révolte, de haine... C'est comme ça qu'on prépare les révolutions.

Un nouveau silence. Mon interlocuteur semble chasser d'amers souvenirs. Dans les groupes voisins, on commence à nous épier. Comme se répondant à lui-même, il continue :

– Moi aussi, tout comme un autre, j'aurais pu devenir planteur. J'avais la jeunesse, le courage, la santé... Mais un sacré caractère... Il y avait des choses qui me répugnaient. Je protestais, je gueulais, je rendais mon tablier... J'allais chercher un emploi ailleurs... Je suis vieux maintenant ; je suis pauvre : pierre qui roule... Mon nom ? Pourquoi faire[1] ? On vous dira que je suis un aigri, un raté. Ils ont peut-être raison, puisque je me suis usé, sans servir à rien ni à personne, pas même à ces pauvres bougres d'Annamites, qui ont bien leurs défauts eux aussi... Et tenez, j'ai peut-être eu tort de vous parler comme ça. À quoi bon ?

Brusquement, le vieil homme me fait un signe de tête et, me tournant le dos, se faufile entre les groupes ; je suis des yeux un

1 Voir aux Annexes la lettre « d'un vieux colon du Nord-Annam » publiée par *le Petit Populaire du Tonkin* du 1er avril 1931. On me dit que les colons des temps héroïques, qui avaient le goût de l'aventure, étaient beaucoup plus humains que nombre de ceux d'aujourd'hui. Ils ne s'attachent ni au pays ni aux habitants et ne songent qu'à gagner le plus possible, en un temps minimum, pour retourner en France.

instant ses épaules voûtées sous le veston d'un blanc sale, puis il disparaît. Je n'ose point le rejoindre, le remercier.

12 novembre

Aujourd'hui un important fonctionnaire me conte qu'il eut, avec quelques amis et leurs femmes, l'idée de créer des jardins d'enfants pour les petits indigènes des faubourgs. Leurs parents travaillant en usine, ces gosses sont abandonnés à eux-mêmes dès l'âge de deux ans, et traînent par les rues, avec une boule de riz sale dans un sachet pour leur nourriture de la journée. On les réunit, on les fit manger, on les lava, on soigna leurs pauvres yeux toujours purulents, on leur apprit à jouer, à chanter, à faire des mouvements rythmiques. Au bout de quelques mois, ils étaient transformés, rayonnants de santé et de joie.

Mais ces jardins d'enfants étaient entretenus par des cotisations volontaires, des fêtes de charité, des kermesses. Ils furent bientôt en butte à une double hostilité. D'abord, de « l'esprit colon » déjà nommé.

« C'est affreux, on donne à ces enfants des habitudes de luxe, on les habille richement (*sic*), on les lave à l'eau de Cologne ! On les dégoûtera du travail, de la vie qui les attend, etc., etc. »

Puis d'un certain « esprit mission »...

« C'est une œuvre antichrétienne, une œuvre de francs-maçons. On s'occupe des corps des enfants, on néglige leurs âmes. On ne doit les admettre que si les parents se convertissent, que si eux-mêmes sont baptisés, etc., etc. »

Sous cette double campagne, les bonnes volontés faiblirent, les cotisations s'espacèrent, leur source fut bientôt tarie. Il fallut fermer les jardins d'enfants.

Voici une autre histoire qui a cours. Est-elle exacte ? On voudrait faire la lumière partout et en tout. Au moment d'une famine, des Français d'Hanoï avaient organisé une souscription. Avec le produit, ils achetèrent des sacs de riz et un délégué se chargea d'aller les distribuer sur place dans un district du

Nord-Annam où se trouve un établissement des Missions. Que se passa-t-il au juste ? Les missionnaires furent-ils blessés de ne pas avoir été consultés ? Le délégué prétendit qu'ils s'étaient opposés à toute distribution. Et, impuissant devant leur hégémonie, il rentra à Hanoï en rapportant ses sacs de riz.

Conversation avec M. Nguyen Van Vinh, directeur de *l'Annam Nouveau* qui est, avec M. Pham Quynh, directeur ou rédacteur en chef de *France-Indochine*, l'un des deux Annamites du Tonkin les plus influents et les plus considérés par l'administration française. Peut-être, parce que tous deux ne sont pas purement nationalistes, mais se déclarent en faveur d'une coopération avec la France. Seulement M. Pham Quynh, conservateur, veut le maintien de la royauté d'Annam, tandis que M. Vinh, démocrate, en est (ou en était alors) l'adversaire.

Celui-ci est un petit homme vif aux grosses lunettes, à la voix claironnante ; qui parle un français très choisi :

– Ce que nous reprochons à mon collègue Pham Quynh, me dit-il, c'est qu'il est tombé inconsciemment dans le piège tendu par le gouvernement général[1]. Celui-ci ne maintient la monarchie annamite, cette fiction, et les mandarins (qui, aussi longtemps qu'on ferme les yeux sur leurs concussions et leurs exactions, sont les plats serviteurs des autorités françaises), il

1 Le 2 mai 1933, un coup d'État éclatait à la Cour de Hué. Les cinq vieux ministres, qui dirigeaient depuis si longtemps les destinées de cette ombre de pouvoir, étaient remerciés, notre compagnon de voyage, S. E. Nguyen Hu Bai en tête. Et le jeune empereur Bao-Dai appelait pour le remplacer un conseil de jeunes ministres présidé par M. Pham Quynh lui-même. Inutile de dire que ces nominations avaient l'agrément du gouvernement général. Annonçant la naissance de divers journaux annamites, un jeune écrivain, M. Duy Ninh, disait plaisamment : M. Pham Quynh, en réalisant son record de saut en hauteur – excusez-moi, Excellence ! Je suis sportif ! – a donné une sacrée impulsion au journalisme. Si le gouvernement avait choisi le Premier ministre parmi les automobilistes, nous serions tous devenus chauffeurs ! » (*Annam nouveau*, 9 juillet 1933.)

ne les maintient donc que pour s'en servir ; échapper ainsi au contrôle du Parlement, etc., par conséquent aux volontés du peuple annamite. Il est infiniment commode pour l'administration française de rejeter sur nos mandarins la responsabilité de toutes les erreurs et de tous les crimes qui sont commis ici et de se retrancher derrière la Cour d'Annam pour éviter d'accorder des réformes dans le sens du libéralisme.

« Notre but à nous est tout autre. Nous ne visons pas l'indépendance complète, qui exige des finances et une armée que nous ne possédons pas. Nous préférons que le gouvernement français, prenant franchement ses responsabilités, nous accorde une représentation, élue au suffrage restreint, s'il le faut, et provisoirement, mais fixée par une loi et non par un décret. Nous voulons aussi des élections libres, sans pression administrative, sans candidats désignés pour leur aveugle soumission envers la France.

« Inutile de vous dire que le ministre ne connaît rien des conditions réelles de l'Indochine et de ses désirs. On lui a soigneusement tout caché. Lors de la réception au gouvernement général d'Hanoï, on a choisi, pour lui présenter nos revendications, le président de la Chambre des représentants, M. Pham Huy Luc, dont le discours, pourtant bien édulcoré, avait encore été soigneusement expurgé, tant le gouverneur général avait peur qu'il s'en dégageât un minimum de vérité !...

« Nous autres, quand nous allons à Hué, c'est pour visiter un musée de fossiles, dépourvu de tout sens et de tout intérêt. Entre le Nord et le Midi, entre la Cochinchine et le Tonkin où se trouvent des éléments actifs et progressifs, il y a ce poids mort, cette cour préhistorique qui ne subsiste que grâce à la France, car le pays s'en débarrasserait volontiers... »

Voilà qui confirme singulièrement mes impressions de Hué, capitale des tombeaux.

M. Vinh continue :

– Nous désirons un gouvernement franco-annamite, un et indivisible, ayant des comptes à rendre à des assemblées représentant tous les intérêts et tous les éléments dans la juste proportion de leur importance. Quant à vouloir associer une monarchie de forme archaïque à un pouvoir d'émanation républicaine, il ne faut plus y songer[1].

13 novembre

Le ministre est parti en avion pour le Laos avec son seul officier d'ordonnance et, peut-être, un de ses secrétaires. Ce qui n'est pas sans causer bien des jalousies dans son entourage.

---

1 Comme on est toujours le réactionnaire de quelqu'un, M. Nguyen Van Vinh m'était dénoncé quelques jours plus tard par de jeunes nationalistes (et non pas communistes) comme étant dévoué corps et âme aux intérêts des riches Annamites, planteurs ou commerçants, ayant eux-mêmes partie liée avec la France. Depuis le retour de S. M. Bao-Dai, M. Vinh ne semble guère avoir changé d'opinion sur la Cour de Hué. Voici une citation d'un de ses articles de l'*Annam nouveau* (9 juillet 1933), commentant le coup d'État du 2 mai 1933 :
« *Assez de comédie ! Que le gouvernement français assume ses responsabilités en prenant franchement en main les destinées de ce pays qui ne peuvent plus ni relever d'une Cour que les bureaux du gouvernement général peuvent façonner à leur fantaisie, ni d'un roi jeune, intelligent, plein de bonne volonté, mais qui ne peut absolument rien, n'ayant ni argent, ni force armée, ni pouvoirs réels, ni le personnel capable d'assumer un pouvoir souverain ; ni du peuple, tant qu'il n'a pas encore une représentation autre que celle régie par le seul bon plaisir de l'administration coloniale... Nous ne faisons que rire des grandes réformes annoncées comme venant de l'initiative de notre gouvernement national. Elles auraient pu être entreprises par n'importe quel bureau de l'administration française, avec plus de chances de succès, car alors nous serions assurés qu'elles seront exécutées, etc.* »
Je dois dire que cette opinion est partagée par les Annamites, modérés ou nationalistes, que j'ai interrogés sur S. M. Bao-Dai : « Il est le mannequin des autorités françaises comme l'empereur Pou-Yi du Mandchoukouo celui des Japonais, m'a-t-on dit... Charmant garçon d'ailleurs et fort intelligent, mais... »

Nous reprenons le train pour Saïgon. Histoire de boys et de congayes. Ces dernières, dit-on, sont pour la plupart si dévouées aux enfants blancs confiés à leurs soins qu'elles les préfèrent à leurs propres enfants et sanglotent le cœur brisé quand ces petits partent pour la France. De même pour certains boys quand leur maître a su se les attacher. Par exemple, celui d'un important fonctionnaire du gouvernement général qui chaque mois lui remet toute sa solde sans jamais avoir besoin de vérifier ses comptes. « C'est mon boy qui économise pour moi, dit celui-ci ; il se bat avec le *bep* (cuisinier), les commerçants, discute, grogne, rogne. Et cela depuis vingt ans... »

Évidemment il y a aussi beaucoup d'autres histoires de boys malhonnêtes et paresseux. Mais on les connaît.

Quant aux chauffeurs du gouvernement qui nous accompagnent, ils sont non seulement très adroits – nous n'avons pas eu un seul accident pendant ce long et difficile trajet – mais très fiers de leur patron, très jaloux de son prestige. Pour rien au monde ils ne voudraient être placés derrière la voiture d'un fonctionnaire de grade inférieur, ceux des résidences, par exemple. Leur amour-propre est touchant et comique. Un des grands maîtres de la colonie, ultra-myope, avait taché son veston. Son chauffeur, très grave, le prit à part : « Alors toi encore faire cochon ?... Mais oui... regarde ton habit... Regarde les autres messieurs,... lui... et puis lui... Pas tachés, rien !... Seulement moi, mon monsieur pas propre !... »

Les boys sont payés de 16 à 20 piastres[1] par mois et se nourrissent eux-mêmes. Il est vrai qu'un coolie ne reçoit que 0 F 40 par jour dans les villes et doit se loger, lui et toute sa nichée.

Saïgon, 17 novembre

Apothéose finale du voyage officiel ; discours d'adieux du ministre. Curieux spectacle que celui des auditeurs groupés autour de l'immense table fleurie du banquet. À droite du

1 La piastre valait alors 10 francs.

ministre est assis, venu tout exprès du Cambodge, le roi Sisowath Monivong, en uniforme de l'armée française, sa bonne face de sous-off toute épanouie de sourires. Il est assez rare qu'on lui octroie un congé en dehors de ses États. À la gauche de M. Reynaud, le gouverneur général, non moins épanoui, plastronnant, une lueur de malice au fond de ses prunelles trop claires. Je l'avais vu parfois, au cours de ce long périple, l'air inquiet, soucieux. Le ministre allait-il trop en apprendre ? Sans doute, un accord tacite est-il intervenu entre eux. Tous deux semblent soulagés, rayonnants. Çà et là, le vétéran leader cochinchinois, Bui Quang Chieu, chef de l'opposition modérée, visage amène aux yeux aigus, plusieurs résidents supérieurs, un général, un évêque à la tête de cuivre dans sa longue barbe blanche, des directeurs de banque, d'industries, des planteurs, colons, des commerçants français, annamites et chinois, ces derniers en robe nationale, discrets, impénétrables. Tous ces convives, représentant des classes et des intérêts différents, souvent opposés, sont orientés vers le visage ministériel, cherchant un rayon du soleil, l'oreille avidement tendue vers ses propos.

Le discours : au point de vue indigène le statut de dominion est naturellement écarté. Il serait dangereux, dit en substance M. Reynaud, d'accorder des droits aussi étendus à une population qui manque de classe moyenne et ne montre, derrière un mince rideau d'intellectuels, qu'une immense masse de paysans illettrés ; mais il promet une égalité de représentants dans les conseils locaux, une représentation au conseil supérieur des Colonies à Paris, l'extension des pouvoirs consultatifs (?) des assemblées – groupements inefficaces trop pompeusement nommés « chambres des représentants du peuple » –, augmentation du nombre des représentants indigènes à la chambre d'agriculture et dans les conseils municipaux de certaines grandes villes, Hanoï et Haïphong, par exemple.

Toutes ces mesures, en somme assez vagues, et dont l'exécution est laissée au bon plaisir du gouvernement général,

seront-elles même appliquées ? Il n'est pas question d'amnistie pour les prisonniers politiques ni de grâce pour les condamnés à mort. L'un d'eux, le petit Huy, que j'ai vu le mois dernier, n'a que dix-sept ans et sa culpabilité n'a pas été absolument prouvée. Quand j'en parle au ministre : « On m'a assuré, me répond-il, et avec des arguments décisifs, que ces mesures de clémence auraient un effet contraire à celui qu'on en attend. » Naturellement.

Suite du discours : un décret obligera désormais les administrateurs stagiaires à accompagner pendant un an un gouverneur indigène ou un mandarin afin de s'initier à la langue et aux mœurs du pays. Réforme qui peut être efficace, si elle est mise en pratique. Les stagiaires sont sûrs en tout cas d'y prendre d'excellentes leçons de tyrannie et de concussions.

Le ministre continue en demandant aux fonctionnaires de renoncer, pour les traitements s'élevant au-dessus de 4 000 piastres par an, à l'indemnité de zone qui avait été instituée à titre provisoire en 1920 et augmentée par la suite.

Sacrifice qui ne semble pas si démesuré dans un pays misérable où les traitements des fonctionnaires payés sur le dénuement et la disette des nha-quê atteint, me dit-on, 60 % du budget. D'autant qu'il leur reste encore d'autres indemnités assez libérales.

Quant aux industriels, colons, planteurs, etc., qui ont, dit le ministre, « manqué d'économie et de prévoyance », ils obtiendront des prêts à long terme et à intérêt modéré ; un emprunt consacré à divers travaux publics doit remédier au chômage et intensifier la circulation des capitaux.

Ces quelques réformes valaient-elles un voyage aussi long, aussi coûteux ? Peut-être, si elles sont appliquées ; si surtout les indigènes trouvent à l'avenir un défenseur en M. Reynaud. Il a vu de ses yeux leur misère, compris les abus dont ils sont victimes ; il ne peut manquer d'en rendre compte à la Chambre.

Saïgon, 17 novembre

La presse qui, par des subventions, est en grande partie entre les mains du gouvernement général, me semble assez réservée dans ses commentaires sur le discours ministériel, surtout si on lit entre les lignes. Pourtant, M. Bui Quang Chieu déclare, dans son journal *La Tribune indochinoise*, que le voyage de M. Reynaud « aura été un heureux événement pour les Annamites[1] ». Le ministre est parti en avion. Je n'ai pu, pendant ces derniers jours, lui communiquer les derniers renseignements que j'avais recueillis ; chaque fois que je voulais m'approcher de lui, la malice du sort ou celle des humains m'arrêtait en route. Je dois dire que, de son côté, M. Reynaud ne semblait plus désireux de m'entendre. Quant à la suite ministérielle dont je faisais partie, elle s'est embarquée aujourd'hui. Je la conduis à bord et me sens ensuite merveilleusement allégée.

20 novembre

Je dois aller au Laos. La route la plus courte pour s'y rendre passe par Hué et Vinh. Au retour, devant prendre le bateau pour la Chine à Haïphong, je remonterai vers Hanoï. Je ne cache pas mes projets de revoir certains endroits où le cortège ministériel a trop rapidement passé. On ne semble pas enchanté en haut lieu d'une décision pourtant bien naturelle chez un reporter. Depuis le départ du ministre, je me sens entourée d'une atmosphère de méfiance et d'hostilité à peine dissimulée. On me guette et c'est à peine si, avec toutes les précautions possibles pour ne pas les compromettre, j'ose prendre congé de mes trois jeunes amis annamites.

Depuis Louis Roubaud, on a grand peur ici des journalistes. De ceux du moins qui n'ont pas été préalablement muselés par des fleurs et des faveurs.

---

1 M. Bui Quang Chieu fut quelque temps plus tard nommé délégué au conseil supérieur des Colonies à Paris.

Dans le train, 21 novembre

Quitté Saïgon sans regrets. Un ami, arrivé de France, m'accompagne avec un appareil de cinéma. Tandis qu'on charge les bagages, j'échange quelques paroles avec un haut fonctionnaire des affaires politiques, assis à la terrasse du Continental. Rentré tout récemment de France, il regrette vivement, dit-il, de n'avoir pas été là pour me parler lui-même des troubles d'Indochine. Tandis que la voiture s'ébranle, les deux bras tendus, il me crie d'une voix tragique :

– On vous a mal renseignée, très mal renseignée !

S'il n'y avait pas quelque *squelette dans le placard*, comme disent les Anglais, serait-il aussi ému ?

Hué, 23 novembre

Retrouvé le doux silence de Hué, son immobile rivière des Parfums, aux faibles et tendres nuances, miroir sur lequel glissent d'un mouvement insensible barques et sampans, doublés de leur exacte image. Là, dans cette émolliente atmosphère, achèvent de vivre, sous une stricte surveillance, deux vieux révolutionnaires des temps héroïques. Jadis condamnés à mort, puis aux travaux forcés à perpétuité, ils furent enfin graciés par M. Alexandre Varenne, me dit-on.

L'un d'eux, Huynh Thuc Kang, directeur du seul journal en langue annamite de Hué, le *Tiêng Dân* ou *Voix du Peuple*, me reçoit dans son bureau. Accroupi et recroquevillé sur un tabouret devant une haute table, il a, derrière ses lunettes de fer, l'air malicieux d'un vieux singe. Il croise et décroise devant lui ses souples mains jaunes et desséchées aux longs ongles courbes de lettré. Des ongles que les autorités françaises ont pourtant su rogner.

Il me conte comment, élu à la Chambre des représentants du peuple en 1926, il a donné sa démission en 1928.

– J'espérais collaborer avec les Français, dit-il ; mais chaque fois que je prenais la parole et émettais un vœu, le résident

supérieur criait au sabotage de la souveraineté française, me répondait en termes blessants. J'ai donc préféré me consacrer entièrement à mon journal...

Mais la censure lui cause de graves soucis. Chaque article, avec sa traduction française, doit être porté quarante-huit heures à l'avance à la sûreté politique où il est soumis à deux censeurs. Et ceux-ci usent volontiers de leurs ciseaux.

Il me montre, par exemple, le compte rendu d'une conversation du ministre avec deux jeunes prisonniers révolutionnaires de Quang Nai, recueillie sténographiquement par un de ses collaborateurs. Elle est assez curieuse. La voici donc, telle quelle. Les passages censurés sont en italique.

« *Demande* – Pourquoi faites-vous la révolution ?

Réponse – Parce que les impôts sont excessifs et que des injustices sont commises.

– Est-ce contre le protectorat ou contre la Cour d'Annam que vous faites la révolution ?

– C'est parce que le protectorat ne fait pas son devoir qui est de protéger les indigènes, même contre les mandarins, des subalternes, qui se conduisent trop souvent d'une façon écœurante.

– Avez-vous commis des actes révolutionnaires ?

– En pensée, oui ; en action, rien du tout.

– Si on vous libère, continuerez-vous à préparer la révolution ?

– À moi seul, je ne puis rien faire. Mais si c'est la volonté de la majorité du pays, je ne pourrai point ne pas la suivre... »

Huynh Thuc Kang avoue que les Français ont grandement amélioré les conditions matérielles du pays. Mais les indigènes n'en profitent guère. Les routes, les chemins de fer, à quoi bon ? puisqu'ils ne peuvent voyager sans passeport, ou bien sont trop misérables pour sortir de leur village. Les écoles ? Elles sont insuffisantes et les difficultés opposées à l'ouverture des écoles libres empêchent les Annamites diplômés d'en fonder et de se créer ainsi des moyens d'existence. Toutes les initiatives de

l'élite du pays se heurtent à la mauvaise volonté des dirigeants français.

Et avec une flamme qui, jaillie du fond de ses orbites creuses, fait trembler sa faible voix de vieillard :

– Je le reconnais, nous ne sommes pas encore mûrs pour nous diriger, dit-il. Nous nous bornons donc à demander aux Français une collaboration loyale, même limitée ; qu'ils gardent sept dixièmes du pouvoir, mais nous en laissent trois dixièmes ; qu'ils nous accordent les libertés élémentaires dont jouissent si complètement les citoyens français et certains indigènes de leurs colonies : liberté de circulation, de parole, liberté de la presse...

« Depuis vingt ans, aucun progrès n'a été accompli ici en ce sens. On garde toujours les mêmes distances. Le gouvernement ne veut pas comprendre les changements profonds qui, sous l'impulsion des idées françaises, se sont silencieusement opérés dans notre pensée. Depuis l'introduction du *quoc-ngu*[1] dans les écoles et l'étude du français, nos jeunes gens ont tourné le dos au passé et se sont enthousiasmés pour les idées de liberté, d'égalité, de démocratie et même de socialisme qu'ils ont trouvées dans les livres d'école que vous leur avez donnés. Et vous continuez à les traiter en inférieurs, en esclaves !... De là leur désappointement profond, leur révolte... »

Mêmes théories, presque dans les mêmes termes, que mes jeunes amis annamites de Saïgon. Groupés derrière la chaise du vieux leader, plusieurs jeunes gens, ses collaborateurs, sans doute, écoutent avec déférence ; leurs yeux brillent dans les lisses visages si doux et parfois ils approuvent de la tête.

Nous parlons des troubles. M. Thuc Kang les attribue en partie à ce mécontentement des intellectuels, mais surtout à la misère et aux exactions des mandarins. Il ne croit pas à l'existence du communisme :

1 Langue annamite écrite en caractères latins.

– La masse annamite ignore totalement les doctrines de Lénine, me dit-il. Quelques jeunes gens qui ont fait des séjours à l'étranger les ont importées ici ; mais le peuple ne les comprend guère et les a adoptées comme n'importe quelle autre théorie qui leur promettrait un secours dans leurs terribles maux... C'est à ces maux qu'il faudrait remédier. Il faudrait encore exercer un contrôle sévère sur les fonctionnaires annamites, épurer le corps mandarinal, punir sévèrement les prévaricateurs, ceux qui oppriment et pressurent cyniquement les pauvres paysans des villages...

Et après un silence mélancolique, ponctuant ses paroles du geste de ses vieilles mains souples :

– Il est grand temps de réparer ces erreurs politiques, me dit-il, oui, grand temps. Les mêmes causes en se perpétuant entraîneraient les mêmes effets et il arrivera une heure où la répression sera impuissante.

... Novembre

Même sincérité apparente chez l'autre vieux révolutionnaire Phan Boi Chau. On me conte sa vie. Naguère, il combattit farouchement pour l'indépendance annamite ; ce fut d'abord en faveur d'un prince royal qu'il voulait placer sur le trône et emmena à Tokio, devenu, après la victoire des Japonais sur l'immense empire des tsars, la capitale des espoirs asiatiques ; ensuite, quand il fut expulsé du Japon, trop prudent pour se créer des difficultés, il se réfugia à Canton, s'y convertit aux idées démocratiques et lutta désormais pour une République. Pendant un quart de siècle, il fut derrière tous les complots, toutes les bombes qui éclatèrent en Indochine. Puis, arrêté sur la concession française de Shanghai en 1925, vieilli, fatigué, ayant perdu son magnétisme sur les jeunes, dont plusieurs l'avaient dépassé et remplacé, après avoir commencé sa peine des travaux forcés à perpétuité, il accepta la grâce que lui offrit M. Alexandre Varenne ; celui-ci lui témoignait d'ailleurs beau-

coup d'estime et aimait s'entretenir avec lui des destinées de l'Indochine.

On lui assigna comme résidence la ville de Hué dont il ne peut s'écarter et où il vit dans une apparente liberté.

Je le trouve dans un pavillon de bambous, ouvert de toutes parts sur un beau jardin clos de haies de bambous ; des enfants et des chiens courent et jouent autour de lui ; quelques jeunes hommes vêtus de blanc, ses disciples, se tiennent respectueusement debout autour de la table de bois devant laquelle nous sommes assis.

Phan Boi Chau est moins vieux que son émule Huynh Thuc Kang : droit et large, robe de soie noire bien tendue sur le torse, grand crâne d'ivoire jauni et mince barbiche encore noire de lettré chinois. Le sourire de ce terroriste est doux comme celui d'un enfant, et d'une finesse extrême.

Il me parle donc dans le même sens et presque dans les mêmes termes que Nguyen Phan Long, Van Ninh et Huynh Thuc Kang. Cependant il insiste particulièrement sur les questions d'éducation et réclame avec insistance la liberté d'enseignement.

– Avant la conquête française, me dit-il, dans chaque village, chaque hameau, il y avait toujours un riche propriétaire qui entretenait un instituteur à ses frais ; celui-ci faisait une large part non à la religion, mais à l'éducation morale et philosophique ; il inculquait aux enfants l'honnêteté, le respect des parents, de l'ordre, des traditions, leur donnait une base morale. Maintenant, il n'y a pas assez d'écoles, les enfants sont laissés à l'abandon et, quant à ceux, assez rares, qui sont élevés dans les écoles françaises, ils reçoivent bien l'instruction, mais non pas l'éducation qui avait formé leurs pères et leurs grands-pères. Si bien que ceux de ces jeunes gens qui ont un esprit et des principes français sont logiquement conduits à la révolte, puisque ces principes ne sont appliqués ni à eux, ni à leur pays ; les autres, qui ont perdu les traditions de leur race, sans assi-

miler les idées françaises, deviennent rapidement des déclassés, des dévoyés...

« Il ne faudrait envoyer nos enfants en France qu'après leur avoir enseigné dans leurs premières années des éléments de l'histoire et de la civilisation annamites ; sans quoi au retour, ils ne comprennent plus rien à leur milieu ; ce sont des déracinés.

Nous abordons maintenant la question des mandarins qui semble inquiéter tous les Annamites qui pensent.

Autrefois, me dit en substance Phan Boi Chau, les mandarins étaient recrutés dans le peuple par sélection intellectuelle. Confucius a dit : « Par l'étude et le travail seuls, un homme se montre supérieur à ses semblables et se rend digne de les commander. » D'après le même Confucius, le mandarinat devait être réservé aux hommes vertueux ; c'était un sacerdoce qui entraînait le renoncement aux richesses, l'amour du vrai et du bien. Les mandarins, élus dans de difficiles concours triennaux, ne recevaient donc que des soldes dérisoires. De là, l'antique habitude de leur apporter en cadeaux des œufs, des poulets, des canards, tous les fruits de la terre et de la basse-cour, destinés à leur nourriture. C'est de cette époque que date l'expression : « Mon mandarin mange beaucoup. » Inutile de dire que l'argent intervint bientôt, et que la concussion remplaça trop souvent les vertus exigées par le trop optimiste Confucius.

– Pourtant, reprend le vieux leader, ces concussions étaient moins flagrantes qu'aujourd'hui ; d'abord parce que, choisis dans l'élite intellectuelle, certains mandarins gardaient le respect de leurs fonctions ; ensuite parce que le peuple avait un recours contre ceux qui en abusaient. Il était permis à n'importe quel groupe de villageois et même à un paysan isolé de porter plainte contre son mandarin, non seulement devant les chefs de celui-ci, mais devant l'empereur lui-même ; il y avait un tam-tam devant la porte des grands chefs, devant celle du palais impérial. Le nha-quê le plus misérable avait le droit de frapper sur ce tambour et l'empereur venait en personne.

Convaincu d'exactions, le mandarin était destitué, rejeté dans la foule. Quand ses crimes dépassaient la commune mesure, il était même exécuté...

« Rien de pareil aujourd'hui. Le recrutement des mandarins est inférieur ; en théorie, c'est la Cour d'Annam qui les nomme ; en fait ce sont les résidents.

Et ceux-ci ne surveillent point leurs fonctionnaires. Les paysans ne peuvent pas voir le résident. Le mandarin doit leur servir d'intermédiaire. Les cortèges de manifestants qui, suivant notre vieille coutume, allaient demander justice au grand chef, au résident qui pour eux est « le père et la mère », implorer son aide et sa pitié, vous savez comment on les a reçus : à coups de bombes ou à coups de fusils... Pourtant ils ne voulaient pas, en agissant ainsi, porter atteinte à la souveraineté française. Ils étaient sans armes... »

On sent que le vieux révolutionnaire se contient, qu'il s'est promis d'être calme, mais ses yeux luisent sombrement, ses mains tremblent :

– Alors, continue-t-il, qu'arrive-t-il ? Trop pressurés, trop opprimés par leur tri-chau, ou leur maire, les paysans exaspérés se révoltent. Voilà pourquoi ils ont parfois assassiné des notables, leurs mauvais chefs... Certains de vos colons sont aussi très durs pour nos paysans. Un seul exemple, tenez : dans le village de Huong Khé, province de Ha Tinh, un colon, qui se livre à l'élevage des troupeaux, a interdit aux villageois d'entrer dans la montagne qui, dit-il, fait partie de sa concession. Or, c'est là que ces misérables allaient chercher du bois de chauffage non seulement pour eux-mêmes, mais pour le vendre... C'était leur unique ressource, car leur récolte est mauvaise. Que voulez-vous qu'ils deviennent ?

Phan Boi Chau hoche douloureusement la tête :

– Je ne connais pas le peuple français, murmure-t-il, mais seulement les livres français, les idées françaises ; et je n'ai point retrouvé ces principes dans le cœur des Français d'Indochine.

Ils ne nous traitent pas en frères, en égaux, comme il est inscrit dans votre Déclaration des droits de l'homme que vous nous avez appris à admirer, ils nous traitent en esclaves et quelquefois en chiens...

Question des impôts : le plus impopulaire, à son avis, est celui de la gabelle ; autrefois, avant l'intervention française, existait la liberté des salines. Or le paysan annamite a besoin de beaucoup de sel pour sa nourriture ; il mange du poisson salé et assaisonne son riz d'une saumure spéciale appelée nuoc-mam[1].

Point de riz sans nuoc-mam. La taxe qui frappe le sel enfermé dans les entrepôts des douanes est double, comme je l'ai déjà dit, d'abord en gros, puis au détail. Le peuple en demande soit l'abolition, soit la diminution. Phan Boi Chau estime que les impôts atteignent, tant directs qu'indirects, une vingtaine de piastres par tête et par an. C'est beaucoup trop pour des malheureux qui ne mangent pas une fois par jour. De là aussi le mécontentement.

---

1 À propos du nuoc-mam, une récente mesure a vivement mécontenté la population : après 70 ans, le gouvernement s'est avisé de faire vendre le nuoc-mam dans des bouteilles avec bouchons spéciaux. Voici un passage de l'arrêté en question : « *Afin de protéger la santé publique, le gouvernement général de l'Indochine est autorisé à édicter par arrêté des mesures spéciales de contrôle en ce qui concerne le nuoc-mam...* » Le contrôle ainsi institué pourra donner lieu à la perception d'une taxe spéciale ! « *Toute infraction aux dispositions des arrêtés... sera punie d'un emprisonnement de trois jours à trois mois et d'une amende de 100 à 1 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement ainsi que de la confiscation des produits saisis* » (*Volonté indochinoise*, 12 août 1933).
C'est en somme le monopole du nuoc-mam, avec un nouvel impôt en perspective, et une hausse du prix d'achat. On murmure en Indochine que cette « mesure d'hygiène » favoriserait l'écoulement des bouteilles de certaine Société de verrerie d'Indochine, au capital de 7 000 000 de francs.

Quand je lui demande son avis sur le mouvement du parti nationaliste, le Viet-Nam Gong San Dang, et ses revendications, il se recueille un instant, tête baissée, puis avec tristesse :

– Je ne puis le nier, je désire vivement l'indépendance de mon pays ; c'est pour elle que j'ai lutté vingt ans, que j'ai été exilé en Chine, au Japon, que j'ai souffert, risqué la mort ; mais depuis mon retour, j'ai constaté, comme d'autres, que nous n'en sommes point arrivés au stade de l'indépendance. Nous sommes un peuple doux et pacifique ; si nous étions administrés suivant des principes de justice et d'humanité, si l'on nous avait offert une collaboration franche et loyale, nous aurions oublié jusqu'au mot d'indépendance et le drapeau tricolore serait notre drapeau. Nous possédons des richesses naturelles, nous avons une histoire, une antique civilisation, mais la France nous est encore indispensable pour que nous puissions plus tard tenir notre place dans le concert des nations...

Phan Boi Chau, d'une voix douce et basse, continue longtemps à broder sur ce thème connu. Je regarde la maisonnette d'une touchante pauvreté, l'humble jardinet clos de haies de bambous. Je pense vaguement aux grands noms patriotiques de notre histoire, aux couronnes, aux colonnes qu'on leur a tressées, dressées ; je pense à toute la littérature qui entoure les héros de la Grande Guerre, « morts pour défendre notre sol sacré contre l'envahisseur ». Et soudain, devant ce vieil homme résigné, j'ai honte, j'ai mal...

Je me secoue, me lève, prends congé de lui. Il se lève aussi. Il paraît ému et le bras levé prononce d'un ton solennel :

– Dites au peuple français que le vieux révolutionnaire Phan Boi Chau désire sincèrement une collaboration loyale avec la France. Mais qu'on se hâte, sans quoi, il sera trop tard ! Trop tard !...

Les jeunes disciples blancs, le visage grave, considèrent leur maître avec une anxieuse affection.

… Novembre

Dîner à la résidence supérieure. Je ne tenais guère à y assister, ne me sentant pas d'humeur mondaine. Mais M. Châtel, que j'ai retrouvé avec plaisir, me dit avec un petit rire : « Vous viendrez ce soir ; ce n'est pas une invitation, mais un ordre. N'oubliez pas que vous êtes dans mon royaume et que j'ai sur vous droit de haute et basse justice ! » Le ton est badin, mais le regard qui l'accompagne assez aigu.

Il y a à ce dîner plusieurs fonctionnaires de la résidence en smoking ; et aussi un écrivain chargé de mission et sa charmante femme. Il passe ici, comme il a passé dans plusieurs autres résidences où je l'ai croisé. Il est fêté, entouré. Qu'a-t-il vu ? Et surtout que peut-il voir ? Et qu'écrira-t-il au retour de ce « beau voyage » offert sur la misère des indigènes ?

Je sais que M. Châtel n'ignore aucune de mes démarches ni aucune de mes intentions. Je sais aussi qu'il est considéré comme un des administrateurs les plus remarquables de l'Indochine ; il a su, dit-on, pacifier en quelques mois une région soulevée par la répression maladroite sinon criminelle de son prédécesseur. J'aimerais causer ouvertement avec lui, lui confier mes préoccupations. Mais dans une conversation sur les troubles dans les villages du Nord-Annam, il déclare tout à coup, sèchement :

– Au moindre signe de communisme dans un village, je serai impitoyable, je détruirai tout !

Est-ce là un avertissement pour les indigènes avec lesquels je suis en rapport ? Je sens, en tout cas, que son siège est fait et qu'il n'admettra nulle discussion avec la profane que je suis. Mieux vaut se taire.

Mon compagnon de voyage, en sortant de la résidence, était allé faire un tour dans une petite fumerie d'opium, tenue par un descendant de la famille impériale, qui compte d'ailleurs 3 000 membres dont les destinées sont plus ou moins prospères.

Ce curieux bonhomme, fort bavard et qui fait volontiers la chronique de l'Œil-de-Bœuf de la Cour d'Annam, appelé au

dehors, revient assez embarrassé. Il prie les fumeurs d'occasion de bien vouloir se retirer. En sortant, ceux-ci rencontrent les jeunes fonctionnaires de la résidence qui entendent faire les honneurs de la fumerie à l'écrivain en mission et à sa femme. Rien de plus naturel. Je l'ai moi-même visitée. Très coquette avec ses tapis, ses coussins, ses lanternes, elle a l'air assez inoffensif et ne ressemble nullement aux affreux bouges pour coolies de Cholon ou de Saïgon. Mais je gage bien que l'on ne conduira pas aussi volontiers mon confrère officiel sur les lieux de la famine ou dans les prisons.

Hué, … novembre

Un jeune intellectuel annamite que je rencontre ici, N. B., revient sur l'importante question du mandarinat, une des causes principales du mécontentement indigène. Avant la conquête, les mandarins étaient loin de s'en tenir aux préceptes de Confucius. Beaucoup s'enrichissaient par la concussion avec plus ou moins d'impudeur. Mais il existait des exceptions. Un certain nombre d'entre eux appartenaient à des familles respectées, dans lesquelles l'honnêteté était héréditaire ; tous passaient les difficiles concours triennaux. Ceux-ci ont été supprimés en 1919, en même temps que l'école du mandarinat, ou école des *Hau-Bo*. Maintenant, il suffit aux candidats, munis du baccalauréat local, très inférieur au nôtre, de suivre pendant deux ans les cours de l'école de droit d'Hanoï. Ils deviennent ensuite commis de résidence et peuvent, au bout d'un certain temps de stage dans les bureaux, être nommés aux postes de sous-préfet, c'est-à-dire de tri-huyen dans le Delta, de tri-chau dans les hautes régions. On choisit tout naturellement ceux qui montrent le plus de dévouement apparent pour leurs chefs, et une particulière souplesse d'échine. Quelques-uns parviennent même du premier coup aux hautes dignités de préfet, tri-phu, ou de mandarin provincial, *tong-doc*.

Mais ce qui a surtout scandalisé la population, car elle gardait malgré tout un certain respect pour ces hautes fonctions et les qualités d'intelligence et de culture qu'elles impliquaient jadis, c'est que les autorités françaises font parfois nommer, toujours par l'intermédiaire de la Cour d'Annam, des interprètes ou des boys qui ont su gagner la faveur et la confiance de leurs maîtres. Mon jeune Annamite tient beaucoup à me donner les noms de deux d'entre eux : Mat Toan Xuan, *an-sat* de la province de Nam Dinh, cas type du boy devenu mandarin, et Nguyen Van Khuc, tri-phu de la province de Son Tay, ancien interprète et, paraît-il, concussionnaire de marque.

Presque tous ces mandarins, avec des soldes de cent à quelques centaines de piastres, vivent dans le plus grand luxe, entretiennent femmes et concubines, envoient leurs nombreux enfants en France, achètent ou reçoivent des concessions de milliers d'hectares, habitent des palais, munis de nombreux domestiques et de toute une « clientèle », possèdent dans les villes des séries de maisons, de magasins qu'ils louent. Les autorités supérieures ferment les yeux sur l'origine de ce luxe et, quand un scandale éclate, prétendent manquer de preuves et se contentent dans les cas extrêmes de déplacer le mandarin « qui a trop mangé ». Pourvu que celui-ci témoigne de l'activité et du zèle dans la poursuite des nationalistes et des soi-disant communistes, il est d'avance absous.

Exagération sans doute dans les affirmations de N. B., mais tout de même grande part de vérité, d'après ce que je sais d'autre part.

D'après lui, les assassinats et les « atrocités » très réelles qui se sont déroulées dans quelques villages ont toujours eu comme victimes des fonctionnaires indigènes ou des notables qui exagéraient leur tyrannie et leurs exactions. À part la mutinerie de Yen Bay, cas particulier, il n'y a eu que deux meurtres de Français : celui de l'inspecteur Legrand, tombé à Saïgon au cours d'une bagarre, et celui du sergent Perrier, accompli dans des

conditions particulièrement cruelles, parce que, avec beaucoup de cran et de générosité, il voulait s'opposer à la mise à mort de deux notables, condamnés par les paysans de leur village. Le peuple annamite est d'un naturel doux et indolent, il faut l'exaspérer pour qu'il se soulève et la foule indigène, comme toutes les autres foules, devient alors capable des pires abominations. Tout cela n'existerait pas si le contrôle français sur les mandarins s'exerçait efficacement.

Quant à la répression, elle aurait fait, d'après tout ce qu'on me dit ici, rien que dans le Nord-Annam, des milliers de victimes. Innocentes pour la plupart, puisque dans les villages bombardés, des femmes, des vieux, des enfants figurent en majorité parmi les morts et les blessés.

Un employé de l'hôtel, un Français, avec lequel je cause, trouve également qu'on exagère la répression.

Il me cite le cas d'un jeune Annamite, secrétaire de la résidence à Quinhon, où il l'a connu. On le considérait comme dangereux parce qu'il fréquentait quelques vieux révolutionnaires graciés, dans le genre de Phan Boi Chau. À chaque fête du Thêt, il est d'usage de tendre sur les murs intérieurs de grandes bandes d'étoffe rouge, où sont inscrites des formules rituelles de bonheur. Dong Si Binh y avait ajouté dans un coin, en petits caractères chinois : *République Annamite, première année*. Un mandarin venu pour lui rendre visite fit son rapport au résident ; traduit devant le tribunal annamite, il fut condamné à neuf ans de travaux forcés. Il est toujours à Dât Tua Dât Xuot, région très malsaine où sur 500 prisonniers politiques, 200 sont morts en dix-huit mois. Il a d'ailleurs perdu la raison et ne cesse de rabâcher son cas et de crier : *Vive la République !*

Autre histoire contée par le même employé :

Une directrice ou un professeur de l'école de jeunes filles de Hué, en conduisant son auto, renverse deux paysans qui apportaient des légumes à la ville. Ils sont légèrement blessés. Désolée, elle est prête à payer une indemnité. Mais un certain inspecteur

de la garde indigène, outré de l'impudence de ces nha-quê qui osent réclamer de l'argent à une Française, les frappe et leur crie : « Si j'avais mon revolver, je vous tuerais ! Filez, qu'on ne vous voie plus, sans quoi je vous boucle ! »

Les pauvres diables qui avaient perdu leurs légumes s'esquivèrent en clopinant, la figure ensanglantée, trop heureux de s'en tirer à si bon compte.

Tous les matins, depuis que je suis à Hué, je suis réveillée par les éclats rauques d'une voix graillonneuse, une voix d'alcoolique : « Vas-tu venir, animal, bougre de c... ? Combien de temps faudra-t-il t'appeler ? Arrive ici, s... que je te botte le..., etc. »

Parfois, fracas de chaises renversées, de souliers lancés à toute volée. C'est un de nos aimables compatriotes qui s'explique avec son boy. Celui qui m'apporte mon déjeuner s'arrête pour écouter, me regarde et sourit imperceptiblement. Voilà quels exemples nous donnons à ce peuple doux et poli.

Vinh, 26 novembre

Me voici de nouveau dans cette ville malsaine, écrasée sous un ciel bas aux lourds nuages gris, le long d'un fleuve jaune. L'air est gluant ; l'eau des baignoires, épaisse comme une purée, sent mauvais : la nourriture est immangeable.

On m'apprend que les distributions de riz ont été suspendues après le départ du ministre. La famine, elle, continue ; moins aiguë pourtant qu'en juillet, parce qu'avec la pluie, les récoltes commencent à donner.

Le docteur Z. m'emmène à quelques kilomètres de la ville, au lazaret de Phuc My, où l'on fait une dernière distribution de riz et de poisson séché ; on y donne aussi des soins aux malades.

Je retrouve la même triste foule hurlante qui assaille les baraquements : affamés, ulcéreux, amputés, yeux troubles et purulents, plaies sanglantes. Des infirmiers en blanc s'affairent. Des malheureux se traînent jusqu'au lazaret pour y mourir ;

il y a toujours des cadavres sous le hangar là-bas. Les affamés, contenus derrière des barrières, défilent devant une grande table ; des infirmières ne cessent de verser des mesures de riz, de jeter dans les paniers du poisson découpé en lanières. Des enfants avec des palmes chassent les mouches dont l'essaim bourdonne au-dessus de la table.

– Nous sommes débordés, me dit le docteur. Il nous faudrait plus de personnel et on le diminue. Nous sommes six docteurs là où nous étions douze. Une vingtaine seulement dans l'immense province de Vinh. Tant que l'assistance médicale restera entre les mains de services civils, il n'y aura rien à faire. Il nous faudrait, comme au Maroc, un ministre de l'Hygiène avec ses crédits et son personnel propres. Car c'est toujours sur nous que l'on fait des économies. Quant à nos rapports, ils ne vont pas directement à nos chefs, mais passent par les résidents qui les mutilent ou les suppriment. Dire la vérité – par exemple, que les indigènes sont tuberculeux par suite de famine et de privations et que la misère physiologique est effrayante dans le district – passe pour une preuve de mauvais esprit, d'un esprit antifrançais. Il vous vaut des notes déplorables. Que faire dans ces conditions ?

Même geste de douloureux découragement que j'avais noté chez le jeune docteur de Pnom Penh, chez les médecins rencontrés à Saïgon, à Hanoï.

De pauvres femmes aux visages de guenons pleurent, accroupies : elles ont laissé l'une, son mari, l'autre, son fils, morts au bord d'une route ; une troisième essaie de glisser, entre les lèvres serrées d'un nourrisson, ridé comme un vieux de 80 ans, le bout d'un sein flasque et noirci.

En contraste, quelques enfants aux joues rondes, aux yeux vifs, courent çà et là. Leurs parents étant morts dans le lazaret, le poste les a adoptés.

– Nous espérons qu'on les achètera, dit le docteur, l'argent servira à en sauver d'autres. Pourquoi sursauter ? Cela se fait

couramment ici. Les mères elles-mêmes aiment mieux vendre leurs enfants que les voir mourir dans leurs bras. D'autant plus que les gens qui les adoptent, ne tenant pas à perdre leur argent, les nourrissent et les soignent convenablement. Hier, une mère aisée qui avait perdu un bébé de deux mois est venue en acheter un. Les deux mamans étaient fort satisfaites et la première a fait un beau cadeau au lazaret. Allons ! ne prenez pas cet air tragique ! On perd bien vite ici les préjugés de France. L'amour maternel, c'est encore du luxe... Ne pas crever, voilà l'essentiel !

La voix ironique, le docteur sourit avec amertume.

Il me parle encore des causes de la famine. Il y a longtemps qu'on aurait dû effectuer dans la région de Vinh les travaux d'irrigation qui ont transformé le pays autour de Tan Hoa et triplé la production agricole. De plus, il y eut jadis dans la province des entrepôts de riz pour les cas d'urgence. Pourquoi les avoir supprimés ? Enfin, on devrait détourner les indigènes de ne cultiver que le riz. La monoculture est un danger ; quand la récolte manque, c'est la disette. Il faudrait les pousser à cultiver dans les villages des légumes, des fruits, etc.

Il me répète qu'on a pu assister 85 000 affamés mais que 200 000 au moins ont été touchés par la famine. Je suis épouvantée de penser que ces malheureux vont être désormais privés de secours.

Au retour, nous nous arrêtons devant une pagode où, à la suite d'une bataille entre les communistes d'un village et les autres habitants, les premiers pendirent par représailles plusieurs notables qui pratiquaient trop volontiers l'usure. On les avait d'ailleurs copieusement rançonnés auparavant.

– Ce qu'on appelle ici communistes, m'explique le docteur, c'est un composé de quelques convaincus, d'ordinaire anciens étudiants, d'un certain nombre de brigands et de tous les miséreux...

28 novembre

Il n'est question à Vinh que des atrocités de la Légion étrangère. On m'en parle à l'hôtel et partout où je vais. Encore beaucoup sont-elles ignorées, car il n'existe que peu ou point de communications entre la brousse et le chef-lieu. Les troubles se prolongeant, il y a un peu plus d'un an qu'on a lâché les légionnaires sur le pays ; chaque village possède son poste qui exerce sans contrôle une autorité absolue. Or, si ce sont d'excellents soldats, ce sont aussi trop souvent des bandits. Abandonnés à eux-mêmes, ils volent, pillent, violent, tuent, condamnent, exécutent, au petit bonheur et selon leur caprice.

Des centaines d'hommes, de jeunes gens furent fusillés sans jugement. « Tous les individus douteux des villages rebelles ont été exterminés », a-t-on pu paisiblement écrire dans un journal de Saïgon. La population indigène est terrorisée. Quant aux autorités civiles, elles manquèrent totalement de sang-froid, pour ne pas dire davantage. L'affolement du reste était général.

Le docteur Z. me dit qu'au mois de mai des gens, fonctionnaires, commerçants, colons, couraient partout, criant : « Il faut faire des exemples dans les villages, il faut tuer, exécuter ! » « Bon ! répondait-il. Mais alors, allez-y ! Faites comme les vieux empereurs d'Annam ; prenez un village et massacrez tout ! »

C'est ce qu'on a fait d'ailleurs avec les bombardements. On arrêtait, dit-il, jusqu'à des garçons de 15 ans... Aujourd'hui tous ces gens, rassurés par cette excellente Légion, ferment les yeux et se lavent les mains. L'ordre règne...

Un certain nombre « d'histoires » n'ont pu pourtant être étouffées. J'en écarte quelques-unes sur lesquelles je n'ai pu obtenir assez de précisions. Mais les autres m'ont été confirmées de tous côtés. On me donne de nouveaux détails sur le bombardement par avions du 13 septembre 1930, dont j'ai déjà parlé, et qui se termina par « l'erreur » dite des fossoyeurs. Les aviateurs militaires n'ont pas été inquiétés ; ils étaient couverts, ayant reçu quelques semaines plus tôt une circulaire du résident

supérieur en Annam, les autorisant et même leur enjoignant de jeter des bombes sur tous les attroupements, sans s'embarrasser de sommations. Les villages de Yen Tho, Yen Phu et Thanh Dan, dans la province de Vinh, ont été complètement incendiés par bombes d'avions. On avait eu le soin d'abattre tous les gros arbres pour permettre aux avions d'opérer commodément et à loisir. Un des aviateurs, revenu après quelques jours au-dessus du théâtre de ses exploits, disait : « Cela puait tellement que là-haut même j'en étais malade. » On me cite encore le nom de six villages, de la gare de Yen Xuan, à 10 kilomètres de Vinh et surtout celui du village de Phui An, à 60 kilomètres de Vinh qui, lui, fut bombardé à plusieurs reprises et complètement écrasé. On me confirme que le nombre des victimes connues et inconnues de la région dépasse plusieurs milliers.

On me conte également l'affaire des légionnaires, qui a suivi le meurtre du sergent Perrier : huit à dix indigènes massacrés de sang-froid. J'ai d'abord peine à y croire. Mais elle est de notoriété publique. Elle causa un tel scandale, d'ailleurs, que les coupables durent cette fois être arrêtés, transférés à Hanoï[1].

. . . . . .

Mais il y a une dernière affaire, qui s'est déroulée en plein centre de Vinh, lors des fêtes du centenaire de la Légion étrangère, en avril 1931. Les légionnaires avaient reçu des distributions supplémentaires de vin et de « gnole ». Ils étaient fort joyeux. Pendant la retraite aux flambeaux, des indigènes inconnus jetèrent à travers la foule des tracts nationalistes dont certains tombèrent entre les mains des soldats. Furieux, le commandant Lambert lança une section, baïonnette au canon, contre cette foule annamite sans défense et fit procéder, au hasard, à une dizaine d'arrestations. On amena les soi-disant coupables au poste de police et, suivant l'expression des exécuteurs, « on leur flanqua une telle tripotée » que la salle était

1 Voir aux Annexes ce procès des légionnaires, en juin 1933. Ce n'est pas huit à dix, mais onze indigènes qui furent massacrés.

pleine de sang. Puis, on les relâcha et tandis qu'ils s'enfuyaient, on tira sur eux comme sur des lapins. Deux tombèrent aussitôt ; deux autres se jetèrent à l'eau. Furent-ils noyés ou achevés à coups de feu ? on ne les revit jamais. Quant au sort des survivants, il reste problématique ; à la suite de ces incidents qui avaient tout de même fait quelque bruit dans la ville, une enquête fut ordonnée. Elle se termina par un non-lieu. Les légionnaires coupables qui avaient été enfermés quelques jours furent relâchés, le commandant Lambert ayant pu sortir le fameux ordre, signé du résident supérieur L. F.[1], qui lui donnait carte blanche, aussi bien pour les fusillades et les bombes que pour les exécutions. Cette triste histoire m'a été contée, à peu près dans les mêmes termes, par divers témoins, fonctionnaires ou commerçants. L'un de ces derniers me dit : « Il y a deux gouverneurs généraux qui eussent été capables de pacifier le pays et de gagner son cœur : d'abord Alexandre Varenne. Les indigènes l'attendaient comme le Messie. Mais l'opposition furieuse des colons a commencé dès le début : pensez donc ! Il avait salué la foule qui l'acclamait avant de tendre la main au gouverneur ! Et puis c'était un empêcheur de piller en rond... Ensuite, Albert Sarraut qui était également très populaire, surtout dans les premiers temps ; mais ni l'un ni l'autre ne sont venus... »

30 novembre

Le docteur Z. va faire une inspection médicale, à une cinquantaine de kilomètres de Vinh, dans la citadelle de Phu Dien Chau, où sont enfermés de 6 à 800 prisonniers politiques. Il me propose de l'accompagner :

– J'emmène également le tong-doc, me dit-il, le gouverneur de la province, car je compte procéder, pour raisons de santé, à un certain nombre de libérations et il doit les ratifier.

1 Ordre qui servit également à faire acquitter les légionnaires du procès d'Hanoï.

Le docteur paraît soucieux. Il y a, assure-t-il, en ce moment, environ 2 000 prisonniers politiques dans la province de Vinh ; 1 900 sont déjà condamnés, les autres en prévention. Des prisons ont dû être improvisées et leurs conditions sont loin d'être satisfaisantes. Le tong-doc qui nous accompagne, un homme encore jeune, en longue blouse noire sur un pantalon blanc, se tient avec dignité sur les coussins de la voiture. Comprend-il ce que dit le docteur ? Il se contente de sourire de tous les plis de sa figure aux petits yeux rusés qu'enchâsse un étroit turban de soie noire.

Nous débarquons dans un immense enclos, entouré de sentinelles ; de longs baraquements couverts de chaume y sont alignés. Quand nous pénétrons dans l'un d'eux, une psalmodie gémissante, scandée de bruits de ferraille, nous accueille, en même temps que cette même odeur de pourriture qui ne quitte plus mes narines. Un instant pour m'habituer à l'obscurité – il n'y a pas de fenêtres – et j'aperçois peu à peu, assis ou couchés, étroitement serrés sur des bat-flanc de bois, deux longues files de prisonniers, les pieds pris dans des anneaux de fer. Il y en a 200 par baraquement. Ils nous regardent de tous leurs yeux fiévreux et désespérés, en tendant vers nous des mains suppliantes. Leurs visages, je les connais déjà, avec cette peau noire collée sur les pommettes, ces lèvres tirées et crevassées, ces membres noueux, couverts d'ulcères et de plaies. Presque tous sont galeux, dévorés par la vermine. On ne les déchaîne que deux fois par jour, dix minutes chaque fois, pour des raisons hygiéniques. Et ils n'ont le droit de se laver qu'une fois par semaine. D'après la distribution d'écuelles de riz au poisson que l'on fait devant nous, ils paraissent convenablement nourris ; leur déchéance physiologique est toutefois telle qu'ils ne résistent pas à la dysenterie dont beaucoup d'entre eux sont atteints. Chaque matin, on doit enlever des cadavres. La moyenne des morts est de deux ou trois par jour dans chaque baraquement.

La plupart sont là depuis plusieurs mois. Qu'ont-ils fait ? Pendant que le docteur et le tong-doc confèrent, examinent des listes, j'en interroge quelques-uns[1]. Un Annamite qui m'accompagne sert d'interprète. Les malheureux répondent d'une voix basse et monotone. *Ils ne pouvaient pas payer leurs impôts* ; ils se sont mis en route pour demander une réduction au grand chef français. On les a arrêtés. Ils n'en savent pas davantage. Maintenant, les *linh* (gardiens) les maltraitent.

Celui-ci montre de longues stries rouges qui zèbrent son dos ; un de ses cousins lui avait apporté un poisson préparé chez lui ; on lui a pris le poisson et on l'a battu à coups de cravache. Celui-là, qui porte également des marques de coups et un œil tuméfié, avait reçu de l'argent de sa famille. On l'en a dépouillé ; il a voulu résister ; on l'a assommé de coups de poing et de bâton. Un troisième, qui a 42 ans et en paraît 60, a suivi une manifestation. Il est condamné à deux ans de prison ; il y a quatre mois qu'il est aux fers et ne peut plus marcher. Il sait bien qu'il mourra avant de revoir son village. Cet enfant de 17 ans est en prévention depuis trois mois. Il ignore ce qu'il a pu faire : il a suivi les autres. Ce vieillard était riche. Il n'a jamais protesté contre les impôts ; un voisin, un ennemi, l'a calomnié, dénoncé.

Mais voici un enfant, la tête mangée de gourme ; il me supplie de ses pauvres yeux noyés dans le pus ; il a 11 ans ; ses parents ont été exécutés comme communistes. Alors, on l'a emmené avec les autres. Il me tend sa petite main, me montre d'un geste pathétique ses fragiles chevilles, déchirées par l'anneau de fer trop large et trop lourd. J'ai le cœur serré. Je me détourne avec douleur, avec honte, puisque je ne peux rien faire...

Dernière histoire assez incompréhensible : ce garçon était boy chez un fonctionnaire de la sûreté du district. On ne lui donnait que 12 piastres par mois, sans être logé ni nourri. Il demande le prix ordinaire : 16 piastres. On le lui refuse, il part

1 J'ai gardé le nom et le village d'origine de chacun d'entre eux.

alors et rentre dans son village. Deux jours plus tard, il est arrêté par un policier, remis entre les mains du tri-phu de Doluong, condamné à neuf mois de prison pour « avoir refusé de servir un Français » – crime pendable – et placé parmi les prisonniers politiques. Le linh, interrogé, assure que l'histoire est vraie. Le docteur auquel je la conte se contente de lever les épaules d'un air indécis.

Tous ces malheureux sont illettrés. Aucun d'eux ne comprend le sens du mot communisme. Ils étaient pauvres, ils avaient faim. Voilà tout.

Au fond du baraquement, j'avise une grande cage aux barreaux de bois. Huit enfants aux cheveux rasés, qui ne paraissent pas plus de 12 ans, sont là, pelotonnés dans l'ombre, comme une portée de petits chiens.

– Qu'ont-ils encore fait, ces gamins ?

– Ce ne sont pas des gamins, ce sont des femmes...

– Des femmes ! Quel âge ont-elles donc ?

– 14, 15, 16 ans...

– Pourquoi sont-elles là ?

On le leur demande. Elles se consultent du regard. Un éclair de gaîté passe sur leurs pauvres frimousses émaciées. Puis, elles secouent la tête : elles ne savent pas. Un gardien répond « qu'elles faisaient les commissions des communistes »... À la prison de Ha Tinh, ajoute-t-il, il y a 200 femmes, des étudiantes, qui s'étaient enrôlées comme propagandistes. Celles-là, on sait bien pourquoi elles ont été arrêtées, elles l'ont mérité, mais ces petites ?...

Le gardien lui-même hausse les épaules.

Cependant le docteur et le tong-doc passent la revue des bat-flanc ; le premier désigne du doigt ce prisonnier, cet autre, cet autre encore, tous les plus affaiblis. Il y en a bientôt une centaine. On les débarrasse de leurs fers. Debout, ils trébuchent, et lorsqu'ils passent des ténèbres à l'éblouissante lumière de la

cour, tous clignent des yeux ahuris de hiboux, quelques-uns chancellent, tournent sur eux-mêmes et tombent.

Les voici accroupis en cercle. Le tong-doc parle, d'une voix sévère :

– Nous, gouvernements français et annamite, jugeons que vous avez suivi les meneurs, par crainte des représailles plutôt que volontairement. Nous savons qu'il y a parmi vous des ignorants dignes de pitié, parce qu'ils ne distinguent point le bien du mal. Puisque le docteur assure que vous êtes malades, les deux gouvernements sont d'accord avec lui pour vous accorder votre libération. Soyez reconnaissants à la France de sa générosité et ne recommencez pas : vous seriez sérieusement punis.

Un frémissement passe sur cette centaine de pauvres diables ; une lueur de joie anime les tristes masques qui ont la couleur et la dureté luisante du buis. Mais le tong-doc étend encore le bras :

– Naturellement, il est indispensable que les notables de votre village vous acceptent. Ceux d'entre vous que l'on refusera seront remis en prison...

Les malheureux se regardent, hésitants. Leur espoir semble être tombé.

Le docteur hausse encore les épaules :

– Voilà mon geste inutile : une circulaire du gouverneur général rend les villages responsables des troubles politiques qui s'y passent. Les notables sont des gens à leur aise et volontiers du côté du manche. Ils désavoueront ces indésirables auxquels on va d'ailleurs remettre leurs chaînes aussitôt après notre départ. Et lorsque ceux-ci auront terminé leur peine, nul doute que les mêmes notables ne s'en débarrassent. Or, les pauvres diables, dans ces villages auxquels ils sont attachés par toutes leurs fibres, ont leurs femmes, leurs enfants, l'autel de leurs ancêtres qui est leur bien le plus précieux. Admettons qu'ils survivent à cette vie de prison dont vous venez d'avoir un échantillon, que deviendront-ils ? Des déracinés, des révoltés

qui crèveront comme des chiens ou finiront sous la guillotine. Ah ! la vanité des efforts que l'on tente ici !

Pendant tout le voyage de retour, le docteur se tait, visiblement accablé. Quand je lui demande s'il y a en Annam beaucoup de prisons pareilles à celle que nous venons de voir, il me jette un regard éloquent et détourne la tête.

À l'hôtel, un ingénieur me conte une anecdote dont il fut témoin il y a quelque temps, pendant un séjour à Saïgon. Cela se passait dans un restaurant du quartier de Dakao. Un jeune journaliste annamite, licencié en droit, y dînait avec sa femme. Un légionnaire, un Noir, un géant, qui mangeait à une table voisine, se lève tout à coup, prend la jeune femme dans ses bras et tente de l'embrasser.

– Mais c'est ma femme, ma femme légitime ! s'écrie l'Annamite, en essayant de dégager celle-ci.

– Je m'en f... ! crie le légionnaire. Toi, tu es un esclave ! Moi, citoyen français. Moi, soldat de France. Moi, fait la guerre : regarde, j'ai toutes mes dents cassées par les Boches. Moi, avoir droit de prendre (il se servit d'un autre mot) toutes les femmes annamites, toutes, tu entends !

Le jeune journaliste se jeta sur lui. Mais il était fragile ; la brute prit sur la table une bouteille d'alcool et la lui cassa sur le crâne. Le pauvre garçon tomba assommé, l'oreille saignante et décollée, se releva et disparut avec sa femme. L'ingénieur, qui venait d'entrer, voulut intervenir. Mais les autres Français n'avaient point pipé. Ils riaient. Seule, une femme s'écria :

– Comment a-t-on pu faire de ce nègre un citoyen français ? Quelle folie ! Jaunes ou noirs, tous ces indigènes sont des brutes, des sauvages !

Ce fut le mot de la fin.

En prenant mille précautions pour ne point le compromettre, on m'amène un commissaire de la police indigène. C'est pour qu'il me conte les batailles et les scènes de sauvagerie qui ont eu lieu dans les villages entre les paysans affamés qui ne

peuvent payer leurs impôts et les notables qui doublent parfois ces impôts et les exigent avec brutalité. Alors, on assassine ou on pend ces derniers. « Oui, il y a eu des meurtres, dit-il, mais parce que les habitants sont las de tant d'exactions et d'injustices, qu'ils voient mourir leurs enfants de faim. On appelle ça du communisme, dit-il, moi, je ne sais pas... Quant à nous, dans la police, nous travaillons nuit et jour, depuis des mois et des mois, nous devons être prêts à toute heure et pour toutes les besognes. Nous sommes forcés d'obéir... Nous sommes des sourds, des muets... »

Quand je lui demande s'il connaît les bombardements par avions, les incendies, les exécutions sommaires, les assassinats commis par les légionnaires dans les villages, il fait oui de la tête. Mais il ne veut pas en ajouter davantage ; il paraît terrorisé. Je lui demande : « Pourquoi ne pas changer de métier ? » Il me lance un regard effaré. Impossible, évidemment, il en sait trop ; ne serait-il pas en outre abattu comme traître par ses compatriotes ?

1er décembre

Visite, tout près de Vinh, de la grande manufacture d'allumettes de Benthuy, à laquelle est adjointe une scierie. Elle fut fondée en 1888 par le père et les oncles du propriétaire actuel, M. M. Celui-ci se lamente sur la crise. Les importations de tabac auraient diminué de 50 %, entraînant la même baisse sur la vente des allumettes. De plus, l'État prélève une taxe de 40 % sur la production à la sortie de l'usine. Quant à la scierie, comme on ne construit plus, elle ne peut travailler qu'une dizaine de jours par mois. Le personnel qui était d'un millier d'ouvriers est réduit à 500.

M. M. répond avec franchise à mes questions : « Les coolies sont, dit-il, payés de 32 à 35 cents[1], les femmes de 20 à 26 cents, les enfants de 12 à 18 cents pour neuf heures, mais ils ne

1 3 F 20 à 3 F 50 par jour, la piastre étant à 10 francs à cette époque.

les touchent pas ; car les cai, qui dirigent les équipes de 25 à 30 ouvriers, prélèvent un sérieux pourcentage sur leurs salaires ; de sorte que les hommes ne reçoivent guère plus de 7 piastres par mois et les enfants 2 piastres.

Comment les chefs d'industrie n'ont-ils pas, depuis si longtemps, protesté contre ce honteux système de travail ? M. M. se plaint de sabotage, de grèves. Le mouvement est mené, dit-il, par les ouvriers intellectuellement les plus développés, mécaniciens, électriciens, forgerons. Ils voulaient la journée de huit heures, – au lieu de dix ; et par solidarité entendaient ne travailler que cinq ou six heures, en deux équipes. Le 1er mai, un millier d'hommes ont marché sur la manufacture. On a même reçu le cortège à coups de fusil.

M. M. m'affirme à son tour que le mouvement politique des campagnes est en grande partie causé par le manque de contact entre l'administration et les villages. Point de tournée, donc point de surveillance, point de compréhension ni de sympathie mutuelle. L'esprit d'autrefois, le véritable esprit colonial, dans le meilleur sens du terme, est en train de disparaître. M. M. aussi connaît les crimes reprochés aux légionnaires et les déplore. C'est non seulement, dit-il, une mauvaise action de les avoir lâchés sur le pays, mais une terrible erreur politique. Le précédent résident, qui porte la responsabilité de tant de morts, n'était pas un méchant homme, mais un neurasthénique, un aboulique qui craignait les responsabilités et avait peur de l'ombre de ses oreilles...

Nous parcourons la manufacture, assez primitive comme outillage, comme organisation et comme locaux. Mais quand on a vu tant de misère, on devient forcément moins difficile. Les pauvres diables sont mal payés certes, mais tout au moins mangent-ils. Il y a aussi beaucoup d'enfants et qui travaillent certainement trop pour leurs forces. La plupart ont de maigres frimousses pointues et sont si petits et fragiles pour leur âge ! Il y a un mois je me serais indignée de les voir rivés à la tâche.

Aujourd'hui, après tant de spectacles d'horreur, j'arrive à ne plus réagir aussi vivement. En suis-je déjà au point de comprendre l'attitude ironique et lasse des meilleurs parmi les fonctionnaires ? Ah ! le virus colonial !

27 novembre

Le docteur Z. m'a dit :

– Si vous voulez encore voir une distribution de riz, allez donc au centre catholique de Xa Doai, près de la gare de Quanhan. Vous trouverez là une brave bonne femme, la sœur Ignace, qui a non seulement du cœur mais un cran qui ferait honte à bien des hommes. Quand elle a appris qu'on crevait de faim dans des villages où jamais les Français ne mettent le pied, parce qu'il est impossible d'y aller en voiture, elle n'a fait ni une ni deux : elle a ficelé ses jupes autour de ses jambes, enfilé des bottes et, accompagnée d'un boy, elle a fait des 20, 30 kilomètres par jour, dans la boue des sentiers, dans l'eau des rizières, passant de hameau en hameau... Les indigènes étaient sidérés. Ils ne savaient pas si c'était un homme ou une femme... Avec sa cornette et ses bottes, ils la prenaient pour une sorte de gnome bienfaisant, de génie protecteur... Ensuite, elle a couru à la résidence, crié, tempêté, exigé qu'on lui donne du riz « pour ses enfants », comme elle dit. C'était en juillet. Par malheur, pour elle aussi, les envois de riz vont être suspendus. Donc, dépêchez-vous !

En route pour Xa Doai : toujours le même triste paysage de plaines boueuses, de rizières inondées. Sur la route, çà et là, d'humbles marchés où l'on vend des légumes et des grains. Accroupis en cercle, avec leurs énormes chapeaux de paille au-dessus de leurs maigres corps, ces marchands ont l'air de colonies de champignons ; et si industrieux, si prêts à profiter de toute occasion de gagner quelques cents !

Dès qu'un chantier se forme pour la réfection de la route, ils arrivent, avec leurs loques couleur de terre, leurs corbeilles, leur air doux et résigné.

Voici le centre catholique. Nous sonnons la cloche d'un portail. Il s'ouvre : surprise après ces campagnes désolées de nous trouver dans un jardin de France, soigné, avec quelques fleurs dans des massifs, des arbres fruitiers, un grand oranger chargé de magnifiques globes d'or. Ce coin modeste prend pour nous des allures de paradis. Puis, dans le parloir blanchi à la chaux, carrelé de rouge, d'une méticuleuse propreté, impression de fraîcheur et de calme. Voici une cheminée, avec une vierge de Lourdes, des roses artificielles, quelques images pieuses coloriées. Toutes ces bondieuseries, bien laides pourtant, font presque plaisir ici.

Et voici sœur Ignace. Toute ronde et vive, elle trotte en roulant. Elle a une bonne figure de paysanne de chez nous, encore fraîche, avec de petites rides qui rient au coin de ses yeux d'une clarté de source. Elle ne reçoit pas souvent de visites, de Français du moins, et s'épanouit d'aise en nous voyant. Elle bavarde, bavarde. Elle est depuis trente ans en Indochine et n'a pas la moindre envie de rentrer en France.

Il est vrai qu'elle règne en souveraine sur ce petit domaine, sur deux jeunes religieuses annamites, muettes, les yeux baissés, sur un peuple de boys. Elle parle de la famine :

– La première fois que j'ai fait la distribution en juillet, j'ai eu jusqu'à 20 000 indigènes ici. Quand ils ont aperçu le camion plein de riz, ils se sont rués dessus. Ils montaient les uns sur les autres, s'écrasaient, s'étouffaient... J'ai cru ne pas m'en tirer. Ah ! c'était pitié de les voir... Maintenant, il n'en vient plus que quelques milliers. Ils marchent toute la nuit, ils font 40, 50 kilomètres pour venir recevoir leur bol de riz, les femmes avec leur marmot sur la hanche, les hommes qui portent les petits de quatre, cinq ans, les vieux qui se traînent...

« Quelle misère ! Oh ! ils ne sont jamais bien riches. Mais cette année, quand il y a eu du communisme, comme on m'a expliqué, ils avaient fait ce qu'on appelle un soviet. Ils avaient partagé les terres, les biens, tout ; on leur avait dit qu'ils ne paieraient plus les impôts ni leurs dettes, ils étaient contents. Et puis tout d'un coup les soldats sont venus. Qu'est-ce qu'ils ont fait, ces soldats ? Je n'en sais rien, il ne faut pas croire tout ce qu'on raconte. Mais les pauvres diables ont eu peur, ils se sont sauvés dans la montagne. Qu'ont-ils pu manger là-haut ? Ça, je n'en sais rien... Ils vivaient en bandes de 2 000, 3 000. Puis on leur a fait savoir que s'ils ne revenaient pas, on incendierait leurs villages. Et quand ils sont rentrés, il n'y avait plus rien, plus rien dans les maisons, plus rien dans les champs... C'est des simples, vous savez, de vrais enfants. Vous allez les voir ! »

Nous partons en cortège. Les deux petites religieuses et les boys portant des sacs de riz. La sœur Ignace trotte en avant. Elle s'arrête, le bras tendu, se retourne :

– Regardez ! fait-elle, tout ça c'est des païens, tout ça c'est des païens, les pauvres misérables !

Autour de l'église neuve, rangés en cercle sur le parvis, accroupis, serrés en une immense bordure couleur de terre, ils sont là par milliers. Je les reconnais, eux, leurs loques, leurs faces de cadavres, leurs membres desséchés, leurs ulcères, leurs plaies, leurs yeux purulents. Et je reconnais aussi leurs cris, leurs plaintes, leurs bras qui supplient, leur affreuse odeur de pourriture...

La distribution commence ; les mesures de riz tombent avec un petit bruit de grêle dans les corbeilles, les couffins. Les sévères petites sœurs indigènes tapent avec des baguettes sur les chapeaux de paille, sur les épaules ou les doigts de ceux qui sont trop pressés, trop avides ; elles gardent le visage impassible devant tant de misère : les Annamites ignorent la pitié.

– C'est qu'ils sont rusés, explique la sœur Ignace, il y en a qui sortent d'un côté et reviennent par l'autre ; on ne peut

pas toujours les reconnaître. Et ils prendraient bien leurs deux mesures, vous savez !...

Il y a là des enfants de trois ans qui ont un air résigné de vieux philosophes. L'un d'eux en s'en allant laisse tomber son panier de riz ; il pousse aussitôt des cris déchirants, car deux ou trois autres gosses se sont jetés dans la boue et ramassent les grains en se battant. Distribution de coups de houssine. Mais la plupart de ces enfants attendent avec une patience qui met les larmes aux yeux... Il y a des vieux, des vieilles à têtes de mort, si immobiles qu'on se demande s'il n'est pas trop tard...

Un père câline tendrement dans ses bras un petit être au crâne casqué de croûtes ; à côté, une maman qui tient un nouveau-né sur sa hanche semble à bout de forces, les yeux clos, la bouche entrouverte sur un souffle court. Il y a trois jours seulement que son enfant est né, et cette longue course !

– Qu'est-ce que ça leur fait ? dit la sœur Ignace. Aujourd'hui, elles viennent accoucher dans mon petit hôpital. Le surlendemain, elles rentrent chez elles à pied. Il faut bien, puisqu'il y a les autres gosses. Ah ! elles sont dures au mal, les pauvres !

Et la sœur lève les épaules, avec un air de pitié bourrue.

– J'ai distribué 375 000 rations depuis six mois, continue-t-elle. Ils font bouillir le riz avec des herbes qui ont un goût d'épinards et, comme ça, ils ne meurent pas... Mais il n'y aura plus maintenant qu'une seule distribution... Après, c'est fini, c'est fini...

À ce moment passe de l'autre côté de l'église le troupeau de la mission ; des vaches, des veaux, des moutons gras, luisants, bien nourris... Hélas ! ici les bêtes comptent plus que les gens...

Je demande le prix du riz : 0 F 35 le kilo et avec un kilo toute une famille peut vivre ou du moins ne pas mourir pendant quelques jours !...

La brave sœur m'entraîne maintenant vers ce qu'elle appelle « son petit hôpital », un bâtiment de trois ou quatre pièces au fond du jardin. Dans la première pièce, celle où sont recueillis les

plus valides, une quarantaine de misérables, fiévreux, éclopés, couverts de plaies attendent de la quinine ou des pansements.

Dans la seconde, une trentaine sont étendus sur des lits, des nattes ; quelques-uns pourtant sont encore debout : les uns ont des figures ravagées, des yeux caves et rouges, des trous dans les joues à y mettre le poing, des pommettes sur lesquelles la peau est si collée qu'elle luit comme de l'ivoire. Au contraire, les autres, les bouffis, sont gonflés comme des noyés de cinq jours. La sœur Ignace les regarde, puis se retournant

– Tout ça, c'est pour mourir, fait-elle, tout ça, c'est pour mourir ! On a beau s'y prendre avec précaution, leur donner du lait par cuillerées, des toutes petites boulettes de riz, c'est trop tard, les intestins se trouent, le cœur s'arrête, ils meurent, ils meurent tous...

Puis me prenant le bras, elle me conduit devant la troisième pièce où quatre à cinq corps roulés dans leurs loques sont étendus sur le sol au milieu des essaims de mouches. Quelques-uns tressaillent encore : le cercle des horreurs aboutit là.

– J'en ai bien vu mourir un millier comme ça depuis juillet, fait-elle après un silence... Ah ! si en France on pouvait imaginer cette misère. Quelquefois je pleure ici, toute seule. C'est que je suis toujours seule, moi !...

–Seule ? Mais les pères de la mission, ma sœur ?

–Les pères ? Je ne les vois jamais, je ne les vois jamais !...

–Mais ils ne viennent pas visiter ces misérables, les assister, les consoler ?

–Ils n'ont pas le temps, les pères... Ils sont si occupés ! Et puis si c'étaient des chrétiens, pour l'extrême-onction, bon, mais tout ça c'est des païens, des païens !

C'est dit sans malice, – elle en est incapable, la brave sœur ! – toujours avec la même bonté un peu bougonne.

Je suis consternée. Comment ? Ces affamés dont les flots battent les murs de l'église du Christ d'infinie bonté resteront donc désormais privés de secours ? Je croyais pourtant les

missions assez riches pour acheter quelques milliers de kilos de riz. N'ai-je pas entendu parler de leur grande opulence en Extrême-Orient, des immeubles qu'ils possèdent à Changhaï, de dépôts importants dans les banques d'Asie ?

Au retour, à Vinh, mon docteur me dit que ce n'est pas exact. « Les missions ont beaucoup d'œuvres à soutenir » paraît-il ; et « les missionnaires vivent très pauvrement ». Cela, je le sais. J'ai notamment connu à Mysore, dans l'Inde, un brave homme de missionnaire, un véritable saint, qui partageait le peu qu'il possédait avec les indigènes, sans se soucier de savoir s'ils étaient chrétiens ou non.

– Leur religion n'est pas si mauvaise, disait-il avec indulgence. Et ces braves païens valent certes mieux que beaucoup de chrétiens.

Enfin soit. Il est possible que la mission de Xa Doai se sente incapable de nourrir les victimes de la famine. Aucune œuvre catholique ne me semble pourtant plus méritoire. Mais pourquoi, chez des prêtres, cette indifférence envers de pauvres créatures, affligées de toutes les douleurs ?

Au moment où nous partons, comme nous admirons les magnifiques oranges, la plus belle variété de l'Annam, la sœur Ignace insiste pour en remplir notre voiture :

– Prenez-les, dit-elle, prenez-les ; il y en a trop ici. Elles se perdent...

Elles se perdent ? Et tous ces malheureux enfants, et ces mourants à la gorge desséchée ?

Elle n'est pas méchante certes, la sœur Ignace. Alors ? Inconscience ? Habitude de voir souffrir et mourir, et de ne pas considérer ces indigènes tout à fait comme des êtres humains ?

Du 1er au 8 décembre

Voyage rapide jusqu'au Laos par l'hydravion *Air-Orient* n° 13. Nous allons faire en quelques heures ce qui exige une

semaine en voiture et chaloupe. Le pilote, M. Noguès[1], prospecte en ce moment cette immense région pour y établir la route et les points d'atterrissage d'une future ligne aérienne, qui unira le Laos, si isolé, au reste de l'Indochine. « Jusqu'ici, me dit-il, à Saïgon ou à Hanoï, on vous parlait du Laos comme du lac Tchad ou de la Patagonie. » C'est un grand garçon au regard admirablement droit, au franc sourire. Et quel cran !

Magnifique carte en couleurs : nous survolons le Mékong, immense et moiré, dont le flot bouillonne autour de petites îles d'ocre rouge. Les sommets de la chaîne annamitique sont noyés dans une molle vapeur. Au-dessous de nous, des nuages roses s'accrochent au faîte des arbres qui moutonnent à l'infini, serrés comme des brins de mousse ; çà et là, petite tache rose des clairières ; j'y cherche vainement des yeux les tigres et les éléphants. On nous contait hier comment, il y a quelque temps, une troupe de 22 éléphants poursuivit une auto lancée à 90 à l'heure qui ne leur échappa que de justesse. Damiers des rizières avec les lignes bleues, régulières des canaux. M. Outrey, député de la Cochinchine, « un des vétérans de la colonie », comme il aime le dire avec orgueil, reçoit aujourd'hui le baptême de l'air. Il va, vient, s'ébat à travers la carlingue, parle au pilote, se penche sur la carte, sur le vide, inconscient du danger comme un gros enfant.

Tout à coup, au bord du fleuve, frise de bonzes en jaune, d'Européens en blanc, qui se rapprochent, arbres qui grandissent, deviennent des pelotons de coton vert, débarcadère. Nous nous posons doucement sur l'eau. C'est Vientiane. Des sourires amis que nous sommes venus chercher si loin nous accueillent. Séjour de quarante-huit heures charmant, trop rapide. Même impression, comme pour Mahé, dans l'Inde, d'un pays aimable, heureux, à la manière de *Paul et Virginie*. Partout des jardins touffus, alternant avec de belles pagodes en ruines,

1 M. Noguès, qui pilotait l'avion ramenant le gouverneur général Pasquier en France, disparut dans la terrible catastrophe de l'*Émeraude*.

des bouddhas au sourire tendre et douloureux sous d'élégants bouquets de cocotiers. Les cases sur pilotis ressemblent à des chalets suisses. Elles sont entourées de bananiers. Des enfants, nus avec innocence, chantent et dansent tout autour. Les parents, enfants eux-mêmes, accroupis sur leur large balcon de bois nous adressent au passage des sourires épanouis. Tout à fait les « bons sauvages » du XVIII[e] siècle. Ils semblent satisfaits de leur sort, pourvu qu'on ne les force pas à travailler. Ce sont les prisonniers, condamnés presque tous pour vols de bestiaux, qui sont chargés de l'entretien des rues. Ils s'en acquittent sans zèle excessif. Les fers aux pieds, mais une fleur à l'oreille, ils sont assis à l'ombre, un balai entre les jambes, et regardent les passants d'un air béat.

Si, dans une école ou au lycée, on demande à un élève : « Que feras-tu ensuite ? », il vous considère avec surprise : « Moi ? Mais rien ! Rentrer chez moi... Manger, dormir, chanter... » Il n'ajoute pas « faire l'amour » qui est cependant une des occupations principales des Laotiens. Des sages.

Quand on élit cette Chambre des représentants dont les Annamites déplorent les pouvoirs si limités, les autorités françaises vont trouver les notables et tâchent de leur expliquer qu'ils doivent choisir un député : « Pour quoi faire ? » répondent-ils d'un air ahuri. Mais comme, totalement illettrés, ils votent « bien », c'est-à-dire exactement selon les volontés des maîtres, ceux-ci insistent et les électeurs sans le vouloir finissent par désigner un délégué. L'infortuné, n'y comprenant pas davantage, s'imagine qu'il s'agit d'une sorte d'impôt nouveau et offre de payer pour être dispensé de la corvée. Charmante candeur ! Rien à craindre ici du nationalisme[1].

La vie d'ailleurs est facile. Les récoltes demandent peu de travail et manquent rarement. Il y a du maïs, des fruits en abondance, il y a la forêt où l'on trouve des racines, des tubercules,

1 *Pas tout à fait exact*, me dit-on plus tard : *il y a même au Laos des mécontents et des troubles.*

des champignons et des baies de tous genres. Cette forêt baigne Vientiane. On y a pratiqué quatre routes qui s'arrêtent soudain et s'y perdent. Heureux Laos !

3-8 décembre

L'hydravion qui m'a amenée s'est envolé vers Saïgon. Me voici abandonnée. Par bonheur, un résident de la région m'offre une place dans sa pirogue à moteur, il me descendra jusqu'à Thakket, à plusieurs centaines de kilomètres. J'accepte avec enthousiasme.

Départ de Vientiane à trois heures du matin, en voiture, pour rejoindre le point d'embarquement sur le Mékong. Il fait noir. Je tiens la main de l'amie que je vais quitter. Parfois, une charrette qui tangue, tirée par des buffles dont les yeux, éclairés par les phares, luisent comme des escarboucles. L'haleine de la forêt est là toute proche, toute chaude. Des animaux traversent parfois la route d'un bond silencieux. Je reconnais des lièvres, comme sur les routes de France. Point de fauves, et pourtant c'est le pays du tigre. Émotion de l'heure magique et des adieux, sur la rive déserte de ce fleuve immense.

Voici la pirogue qui déjà trépide, longue, fine ; au centre, une cabane ronde couverte de nattes de bambous ; d'un côté, la salle à manger ; de l'autre, la chambre avec les lits de camp. Notre matelot, accroupi sur le bord, ses deux bras autour de ses genoux, sa casquette enfoncée jusqu'aux oreilles, chantonne doucement. Ce petit Laotien a l'air d'un moco de Toulon.

Pendant que nous filons entre les rives boisées, nous glissant entre les dangereux bancs de rochers, je cause avec mon hôte, M. T., homme d'une grande valeur morale et d'une rare élévation d'esprit. C'est un des plus anciens résidents d'Indochine, qui a fait presque toute sa carrière au Laos et dans la région de Luang Prabang. Il parle de tout et de lui-même avec un détachement souriant où entre un soupçon d'amertume. Il a épousé une Laotienne, vécu parmi les indigènes, renoncé à

toute ambition. Il n'aime guère la nouvelle formule qui prévaut en Indochine et me répète ce que j'ai déjà plus d'une fois entendu :

– Autrefois, nous voyagions à cheval dans les sentiers de la brousse : nous descendions le soir dans les villages et, reçus par les notables, nous arrivions à nous comprendre mutuellement, à nous estimer. Depuis le règne de l'auto, les administrateurs passent en trombe sur les grandes routes, devant des dos courbés par le respect. Ils ignorent tout ce qui se passe dans leur district. Nous étions des pionniers, presque des explorateurs. Eux, ce sont des bureaucrates... »

Nous nous arrêtons dans quelques résidences. Je suis stupéfaite par les propos de table de certains administrateurs, leur égoïsme, leur puérilité. Il n'est question que d'avancement, d'indemnités, de retour en France, de ragots. Est-ce possible ? Ces gens sont-ils aveugles ? N'ont-ils aucun souci de leurs devoirs, ni des angoissants problèmes qui se posent ici ? Ne voient-ils pas l'écriture sur le mur ?

Avec regret, je dois faire un ou deux jours plus tard mes adieux à M. T., qui pique du côté de Saïgon. De nouveau seule. Un forestier, par bonheur, s'en va du côté de la chaîne annamitique. Il m'emmène dans sa voiture pendant quelques centaines de kilomètres, puis le lendemain me confie à un ingénieur des travaux publics. Celui-ci inspecte la belle route en lacets qui escalade la montagne boisée : des ponts se sont effondrés par endroits, des arbres sont tombés en travers du chemin. Tous deux ont la passion de leur métier, l'amour de la brousse et m'intéressent autrement que les fonctionnaires des bureaux. Ils ont dû plus d'une fois demander l'hospitalité à des indigènes dont ils vantent les qualités de travail, de sobriété, l'humeur confiante. Ils déplorent leur misère et me confirment, au sujet des impôts excessifs et des troubles qu'ils provoquent, ce que j'ai maintes fois entendu.

Nous arrivons un soir assez tard en haut d'un col où se trouve un petit village qui s'appelle, je crois, Napé. Nous dînons dans une médiocre auberge ; l'ingénieur doit repartir le lendemain à l'aube dans une direction opposée. Aucun moyen de locomotion pour Vinh. Je dois attendre une occasion. Je passe la journée dans une épaisse vapeur de bain turc dont les fines gouttelettes piquent. Les quelques Français, aubergistes, sous-officier de coloniale, postier et leurs familles, sont frappés de terreur par les épidémies. Deux enfants viennent de mourir de fièvres suspectes. Là aussi pourtant, devant et malgré la mort, il n'est question que de mesquines doléances. Mais cela se conçoit davantage. Les pauvres mères sont tristes, jaunes, dolentes. Il fait tout ensemble lourd et froid. Le soir, on m'annonce qu'un camion se dirigeant sur Vinh passera entre 3 et 4 heures du matin. Je me fais réveiller et m'habille à tâtons – la lampe charbonneuse ne veut plus éclairer – en essayant de me laver dans une eau rare et gluante, qui sent le cadavre.

Au ronflement du camion, je sors, dans une brume visqueuse et m'installe auprès du chauffeur. La lourde machine s'ébroue, grince, tangue, se met enfin en marche. À chacun des cahots, des gémissements s'élèvent derrière moi, du fond de la voiture. La route qui descend en pente abrupte est ravinée, coupée de rigoles ; plus d'une fois, nous penchons, dangereusement suspendus sur l'abîme. De temps à autre, les cris déchirants d'un bébé.

Aux premières lueurs du jour, je me retourne et j'ai un sursaut : le camion est plein de malades. On les conduit à l'hôpital de Vinh. De misérables créatures, hommes ou femmes, on ne sait pas, sont couchées au fond sous des loques. Ils grelottent. La peau noire et tirée de leur face fait saillir les dents comme dans les têtes de mort. Un enfant, dans les bras de sa mère, les paupières livides, la bouche pâle et détendue, semble déjà un petit cadavre. Un vieux à la face toute rongée paraît rire effroyablement. Je n'ose plus me retourner. Le trajet est interminable.

Nous voici dans la plaine. Nous traversons d'humbles marchés ; salades, tubercules qui ne sont pas des pommes de terre, noix d'arec, colombes dans des cages. Derrière les éventaires se tiennent des vieux qui semblent avoir mis des barbes postiches, longues, maigres, blanches. Rizières : pour les labourer avec de larges râteaux de bois, les paysans sont dans l'eau jusqu'à la taille. Il y a aussi des rivières avec des flottilles de jonques et de pirogues, chargées de ballots d'herbes. Aux bacs, avant de charger le lourd camion, on appelle des linh. Ceux-ci déchiffrent longuement, soigneusement les papiers des indigènes munis de grossières photos qu'ils comparent aux pauvres faces informes des moribonds allongés. Le bébé ne bouge plus. Je crois qu'il est mort. Sa mère est aussi immobile que lui.

La journée tourne. Enfin, avant la nuit, c'est Vinh et l'hôpital. Ma figure, mes mains, mes vêtements sont noirs de boue et de cambouis. Pendant qu'on transporte les fiévreux, je cours à l'hôtel.

Vinh, 12 décembre

L'atmosphère devient irrespirable, Ceux qui, avant mon départ, m'avaient accueillie avec le plus d'amabilité, me tournent le dos. À mon approche, les visages se figent, les lèvres se ferment. Le docteur Z. lui-même est, me dit-on, parti en tournée. Sans doute cette attitude est-elle le résultat d'ordres supérieurs. Elle ajoute aux autres causes de démoralisation. Je suis malade, envahie de troubles bizarres. Je n'ai plus qu'à quitter cette ville lugubre dont le poignant souvenir ne cessera jamais de m'obséder.

Hanoï, 17 décembre

Le siège central de la sûreté politique se trouve à Hanoï. On a bien voulu m'en faire visiter les services. Ils sont évidemment considérables et parfaitement organisés. 20 000 dossiers politiques et 50 000 fiches y sont classés en un ordre parfait dans

une vaste bibliothèque où travaillent des employés, aussi nombreux que zélés. D'autres sont chargés du déchiffrage des télégrammes en langage convenu, venus de Chine et d'ailleurs, de la surveillance des lettres, ouvertes, photographiées, et proprement recollées. Et des essaims de mouchards entrent, sortent, tourbillonnent, accomplissant leur pestilentielle besogne.

Dans un bâtiment annexe, qui sert de prison, se trouvent les « moutons », ceux qui « parlent » spontanément ou ceux qu'on veut amener à parler, c'est-à-dire à trahir leurs camarades. On choisit parmi les meneurs ceux que l'on suppose capables de faiblir. Il n'est plus question de fers aux pieds ni de tortures. Ils sont enfermés dans des pièces éclairées, aérées, reçoivent la nourriture qu'ils désirent, sont choyés, flattés...

– Vous êtes beaucoup trop intelligente pour vous obstiner ainsi, prononce mon guide d'une voix caressante ; vous aviez, nous le savons, des relations avec les chefs communistes. Ils ont dû conférer devant vous.

La jeune femme à laquelle s'adressent ces invites, accroupie sur son lit, son visage couleur d'ivoire renversé dans une longue chevelure noire, écoute avec un sourire énigmatique. Puis :

Ils ne parlaient pas devant moi... Je suis sage-femme..., je soignais les accouchées et les enfants, répond-elle enfin d'une voix très douce.

Dans la cellule voisine, c'est une jeune institutrice. De ses grands yeux de biche traquée, elle nous dévisage avec une terreur hostile et serre les lèvres, farouchement silencieuse.

Elle servait, paraît-il, d'émissaire entre les réfugiés politiques du Yunnan et les militants du Tonkin. Rien à faire avec elle. J'imagine qu'on la changera bientôt de régime.

Au contraire, ce gamin de dix-huit ans, au visage pointu de fouine, est prêt à « se mettre à table ». Il tremble de tout son corps.

– Je me repens d'avoir fait des bêtises, balbutie-t-il. Je demande pardon à la France. Je suis prêt à la servir...

Pitoyable.

À côté, un employé du chemin de fer du Yunnan, qui se prosterne aussitôt, se livre à des lei éperdus. Il appartenait au Parti communiste. Il l'a quitté ou en a été exclu, on ne sait pas. En tout cas, il a peur des représailles : le couteau fiché entre les deux épaules, avec la pancarte, signée Viet Nam, annonçant qu'il a été régulièrement exécuté comme traître. Il se réfugie entre les bras de la police.

Mais voici un énorme géant à la face bestiale de bourreau, trouée de tout petits yeux bigles. Il était le chef de cette contrebande de l'opium dont on inonde la Chine. Pour se concilier la faveur des agitateurs politiques du Yunnan, il vendait aussi des armes aux nationalistes annamites. Il est maintenant prêt à les vendre eux-mêmes. Un infâme bandit, le roi de cette triste faune.

Je sais bien que toutes les polices politiques font les mêmes besognes, mais j'ai le cœur chaviré de dégoût.

Après cette visite, le chef qui m'accompagnait me fait entrer dans son cabinet. Un silence. Obéit-il alors à un irrésistible besoin d'expansion ? Il se lance tout à coup dans une diatribe passionnée contre le régime actuel. Tous ces troubles d'Annam, dit-il, sont dus à l'incroyable négligence, à la nullité du personnel des services civils. Évidemment, le peuple annamite est cruel, habitué depuis longtemps, par ses empereurs et ses chefs, à être traité sans pitié. Trop d'indulgence passerait pour de la faiblesse. Mais de là à frapper aveuglément, injustement...

Il y a eu des fautes impardonnables qu'il aurait fallu punir sévèrement, mais sur lesquelles on a jeté le voile. Toute cette camarilla se tient. C'est, du haut en bas, la solidarité dans l'incompétence et l'incurie, sinon dans la gabegie. À deux ou trois exceptions près, au lieu d'envoyer dans les pays en fermentation des hommes de valeur et d'expérience, qui ont fait leurs armes et leurs preuves dans des services où ils ont été en contact prolongé avec les indigènes – des fonctionnaires des douanes,

des Ponts et chaussées, des docteurs, des ingénieurs, etc. – on nomme des jeunes gens, frais émoulus de l'École coloniale. Ils sont vaniteux, satisfaits de leurs connaissances toutes théoriques, uniquement préoccupés de leur confort : glace, ventilateurs, boys. Ils ne font que rarement des tournées et négligent à ce point leurs devoirs que certains villages passent quinze ans, vingt ans sans avoir vu un seul Français. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les malheureux indigènes, écrasés d'impôts, mourant de faim, suivent les meneurs ? Ces administrateurs ne savent même pas l'annamite. Parmi les magistrats, pas un seul non plus ne parle la langue du pays. Ils sont entièrement entre les mains des secrétaires indigènes qui, eux, se vendent au plus offrant. Quelques-uns de ces magistrats eux-mêmes d'ailleurs ne sont-ils pas également corrompus ? Certain conseiller à la Cour d'Hanoï, par exemple. Ses chefs n'ignorent rien. On le maintient pourtant en place, tandis que d'autres, qui ont voulu s'acquitter de leur mission avec conscience, et dans un esprit de sympathie envers les indigènes, ont été brisés. L'un d'entre eux n'a-t-il pas été déplacé, envoyé en disgrâce pour avoir fait asseoir des prévenus politiques, leur avoir parlé avec politesse ?

Mais l'erreur la plus grave, celle qui nous a causé un tort irréparable, c'est la politique mandarinale. Les fonctionnaires annamites trafiquent, concussionnent, commettent les pires excès, sous la protection de la France. Et c'est la France que les indigènes rendent responsable de ce système pourri de la base au sommet, c'est elle qui récolte les haines.

– J'ai commencé ma carrière en Afrique, me disait un autre interlocuteur, l'esprit y était tout différent. Il y avait entre les indigènes et les fonctionnaires des rapports constants, une collaboration loyale et confiante. Pourquoi ai-je quitté l'Afrique ? Pourquoi suis-je venu ici ?

Quant au fonctionnaire qui vient de prononcer ce réquisitoire, l'un de ceux qui tiennent entre leurs mains la sûreté poli-

tique de la colonie, il prononce lentement avec un inexprimable accent de découragement et d'amertume :

– Dans quinze ans peut-être, nous autres Français d'Indochine, ne serons plus ici et ce sera notre faute !

Tokio, mai 1932

Je lis dans un journal de Shanghai ce télégramme de Saïgon :

« La fête de Jeanne d'Arc a été célébrée cette année d'une façon exceptionnellement brillante ; elle a donné lieu à des manifestations et à des cortèges, etc. Les enfants des écoles annamites ont défilé, etc. » Sans commentaires.

À Paris, quelques mois plus tard

Je rencontre un jeune chargé de mission qui, comblé d'honneurs et d'égards, a fait, quelque temps après, sous escorte officielle, le même voyage que moi. Il se tourne de mon côté avec un sourire épanoui :

– J'ai parcouru l'Indochine, me dit-il. Les résultats sont magnifiques ! Tout y va maintenant admirablement bien, n'est-ce pas ?

FIN

Annexes

PROCÈS DES LÉGIONNAIRES D'HANOÏ 12-14 juin 1933

1° Acte d'accusation (*Avenir du Tonkin*, 13 juin 1933).

2° Compte rendu sténographique des débats du procès (*Ami du peuple indochinois*, 12-14 juin 1933).

3° Acquittement des deux derniers légionnaires inculpés, absents d'Indochine au moment des débats d'Hanoï en juin 1933.

4° Lettre d'un vieux colon du Nord-Annam sur la conduite de la Légion étrangère dans le pays.

L'AVENIR DU TONKIN 13 juin 1933

L'AFFAIRE DITE « DES LÉGIONNAIRES »
DEVANT LA COUR CRIMINELLE D'HANOÏ

Les sergents Von Bargen et Layon.

Les légionnaires Godefroy Henri ; Born Henri ; Le Gallic Julien ont à répondre d'assassinat, de meurtre, de tentative de meurtre et de complicité.

Audience du lundi 12 juin 1933.

M. le conseiller Baurens va présider les débats de cette importante affaire avec l'assistance de M. le conseiller Eychenne et de M. le conseiller p. i. Fabiani, assesseurs.

Au banc de la défense nous voyons M^e^ de Saint-Michel Dunezat pour l'ex-sergent Von Bargen, et Le Gallic.

M^e^ Pascalis pour le sergent Layon Émile.

Les accusés sont introduits dans la salle d'audience : il manque Born Henri, rapatrié voici deux mois en Algérie. Le ministère public demande la disjonction de l'affaire Godefroy Henri, Born Henri, renvoyée à une session ultérieure.

Et la formalité du serment accomplie, la cour régulièrement constituée, M. le greffier Legay donne lecture des faits qui sont reprochés aux accusés.

Acte d'accusation

Lorsque le sergent Perrier très aimé à son corps, jeune et plein d'allant, fut assassiné, un mouvement de réprobation et de colère souleva tous les postes de la région. Les circonstances de ce drame avaient été atroces : la victime était sans armes et, pour le tuer, les communistes lui avaient porté un coup de lance à travers l'anus, un autre dans les parties sexuelles et lui avaient crevé un œil, tuméfié le visage à coups de bâton ; les deux bras étaient presque détachés du corps à coups de coupe-coupe, la tête à moitié sectionnée. Le corps portait vingt-huit blessures non compris quatre coups de revolver dans l'abdomen. Or Perrier était un pacifique ne cherchant qu'à se faire aimer de la population.

1. – La nouvelle venait à peine d'en parvenir au poste de Do Luong lorsque le sergent Layon reçut du capitaine Doucin, commandant ce poste, l'ordre de se rendre à Nam Dan et à Tam Quang en vue de ramener à Du Luong dix légionnaires. C'était le 29 mai 1931. Dans la camionnette monta aussi le sergent Guttman Armand, chef du poste de Dai Dinh.

Ce poste était occupé par des linh de la garde indigène et Guttmann le commandait parce qu'à cette époque il avait été détaché à ce corps.

Au moment où la voiture s'arrêta devant ce poste, Guttmann et Layon en descendirent. Ils trouvèrent là, sur la route, face à l'entrée, ligoté à un aréquier qui servait de mât de pavillon, un Annamite arrêté le matin même à Man Tay par le garde Hoang Thu. Ce garde en tournée de recouvrement d'impôt avait dû, au cours d'un engagement avec des communistes, faire usage de ses armes. Plusieurs des rebelles avaient été tués et leur porte-drapeau arrêté. C'était l'Annamite attaché à l'aréquier ; il tenait dans ses mains la tête d'un autre communiste

tué dans l'échauffourée et tranchée par Hoang Thu ou le chef de veilleurs du village de Man Tay.

Aussitôt que Guttmann, entré au poste avec Layon, eut été informé de ces événements par son subordonné, après avoir ensuite entendu les linh qui accompagnaient celui-ci, il tenta d'interroger le prisonnier, mais cet homme garda le silence aux questions qui lui étaient faites. Devant cette attitude, Layon qui se trouvait au courant des faits comme Guttmann, puisqu'il n'avait pas quitté son camarade, *prit son revolver et tua l'Annamite d'une balle dans la tête.*

Le cadavre et la tête qu'il avait portée furent jetés dans le fleuve tandis que Layon repartait dans la direction de Nam Dan. La scène tout entière n'avait pas duré plus de cinq minutes. Puis, Guttmann fit son rapport, que Layon prit la nuit suivante, à son retour pour le remettre au capitaine Doucin.

Layon, qui avait d'abord nié ce meurtre, l'a avoué à l'information. Il déclare avoir tiré pendant que la victime était à genoux et parce qu'on lui avait dit que cet homme avait tué un chef de village. Guttmann, lui, attribue cet acte à l'état d'esprit dans lequel l'assassinat de Perrier avait mis Layon, son ami.

II. – Continuant sa route vers Nam Dan, Layon en était encore éloigné de quatre à cinq kilomètres, lorsqu'il rencontre le sergent Von Bargen qui commandait ce poste. Von Bargen était à cheval, accompagné d'un légionnaire. Laissant sa bête à son subordonné, Von Bargen monta dans l'automobile et, au cours de la conversation qu'il eut avec le sergent Layon, apprit de ce dernier la mort de Perrier et les circonstances atroces dans lesquelles elle s'était produite. Ils arrivèrent ainsi entre 16 et 17 heures à Nam Dan, environ une heure avant le repas du soir servi aux légionnaires.

L'auto conduite par le légionnaire Didier Joseph ne pénétra pas dans le poste, mais resta près de la porte d'entrée où le conducteur dut procéder à la réparation de la direction faussée,

ce qui l'occupa jusqu'à neuf heures du soir. Layon et Von Bargen au contraire pénétrèrent dans le poste.

À ce moment s'y trouvaient plusieurs Annamites arrêtés : les nommés Ng Dau ou Dao Cum, Ng Em Lon ou Luong, Ng Phon, Ng Hai Ni ou Hy, Pham Ai du village de Thanh Dam, Tran Bai et Tran Xuan de Long Giai et Ng Van Phuong.

L'enquête n'a pas pu préciser d'une manière indiscutable les conditions dans lesquelles ils avaient été arrêtés[1] ; il semble qu'ils l'ont été à la suite de dénonciations faites contre eux par d'autres personnes (?), à moins qu'ils ne se soient dénoncés mutuellement pour communisme. Ils étaient détenus depuis plusieurs jours, quoique n'ayant pas été arrêtés ensemble ; et ils se trouvaient au poste de Nam Dan sans que le tri-huyen en eût été averti, et sans qu'on les lui eût amenés dès l'arrestation, comme cela aurait dû avoir lieu et se réalisa effectivement pour d'autres après le 29 mai.

Von Bargen a expliqué que ce tri-huyen aurait marqué de la bienveillance aux communistes, et qu'il tenait d'un nommé Nguyen Hoan que ce fonctionnaire en aurait reçu de l'argent en vue de faire remettre leurs amis en liberté. Le tri-huyen a reconnu que Von Bargen lui a fait ce reproche, immérité, ajouta-t-il.

Aussitôt après que les deux sergents furent arrivés, Von Bargen fit appeler le caporal-chef Lussan Élie et lui donna l'ordre de rassembler la section ; ce qui fut fait. Puis il fit mettre en berne le drapeau du poste et annonça aux légionnaires que le sergent Perrier venait d'être assassiné et qu'il fallait le venger. Von Bargen fit rompre les rangs puis, se ravisant, rassembla de nouveau la section et demanda s'il y avait cinq volontaires pour Do Luong, quatre hommes sortirent alors des rangs et le

1 Noter qu'au cours de l'interrogatoire, le président dit formellement qu'il ne s'agissait pas de coupables mais de « coolies venus pour ravitailler le poste et arrêtés au lieu de recevoir la rémunération qui leur était due ».

cinquième fut désigné par lui, puis les deux sous-officiers regagnèrent la chambre de Von Bargen.

Mais ils en ressortirent presque immédiatement, Von Bargen avec un revolver qui était peut-être celui de Layon ; ce gradé se dirigea vers la cellule où étaient enfermés les prisonniers du poste. Il en prit un par le bras et le fit sortir. Puis comme cet Annamite avait les cheveux longs, il donna l'ordre au caporal Dennonnaud de les lui couper. Celui-ci tenta avec une scie mais n'y parvint pas. Le légionnaire Godefroy prit alors une paire de ciseaux, coupa les cheveux et en même temps enleva la partie supérieure de l'oreille droite. Pendant ce temps Von Bargen invectivait le prisonnier et, d'après le légionnaire Born, le frappa à coups de nerf de bœuf. C'est l'un de ces coups qui aurait atteint Godefroy, lui aurait fait dévier les ciseaux et provoqué la blessure de l'oreille. Après quoi Von Bargen tira plusieurs balles dans la hanche gauche du prisonnier, alors qu'il se trouvait par terre, et le fit ensuite rentrer dans la prison en menaçant les autres prisonniers qui s'y trouvaient.

C'est vraisemblablement à ce moment que Von Bargen laissa les légionnaires excités comme on peut le comprendre frapper les autres prisonniers à coups de manche de pioche, de nerf de bœuf ou d'autres moyens analogues. Godefroy, Dennonnaud et Hildebrandt seraient parmi ceux qui auraient ainsi frappé. À ce moment, l'heure de la soupe sonna et les légionnaires se rendirent au réfectoire où l'on servit trois quarts de vin par homme. Layon se rendit alors dans la chambre de Von Bargen.

Pendant la durée du repas, de nouveaux coups de feu furent tirés dans la cour ; plusieurs légionnaires sortirent ; ils virent alors devant la cellule dont la porte était ouverte un indigène couché par terre avec du sang à la hanche et à la cuisse gauche. Von Bargen était près de lui, un revolver à la main. Comme pour le premier, il fit rentrer ce prisonnier en cellule par ses camarades et donna l'ordre de fermer la porte non sans avoir encore tiré sur eux. Puis il rentra dans sa chambre retrouver le

sergent Layon et ils demeurèrent ensemble jusqu'au moment où la nuit fut complètement venue.

Von Bargen a prétendu *qu'il avait tiré sur deux personnes qui actionnaient son panka uniquement parce qu'ils fuyaient, après avoir reçu des observations que motivait leur nonchalance ;* mais les déclarations des témoins entendus à l'enquête sont formelles ; il a été précisé qu'à aucun moment ces deux prisonniers n'avaient cherché à s'enfuir du poste et que Von Bargen avait tiré sur eux après les avoir fait extraire de leur cellule.

III. – Les déclarations des deux sergents sur ce qui s'est passé entre eux ne sont pas concordantes : ils ont dîné ensemble et sans doute beaucoup bu, car il résulte de toute l'information que l'un et l'autre étaient en état d'ivresse à la sortie du repas, à des degrés divers cependant, selon ce que chacun avait bu et son degré de résistance. Mais l'un et l'autre avaient conservé la nette perception de ce qu'ils faisaient et disaient, puisqu'ils ont pu se le rappeler et le rapporter. Layon dont l'amnésie totale et l'ivresse complète constituent le système de défense n'a pas pu le soutenir lors de l'interrogatoire définitif.

Vers 9 heures du soir, la camionnette fut en état de repartir et les légionnaires désignés prêts à y prendre place. C'est alors que Von Bargen donna l'ordre d'y faire conduire les huit prisonniers du poste. Ceux-ci sortirent alors de la prison ; deux au moins, trois disent certains témoins étaient grièvement atteints ; les autres qui avaient reçu des coups de matraque et de bouteille étaient encore valides et purent aider leurs camarades à gagner le camion et à y monter. Aucun des huit n'était mort.

Pendant ce temps d'ailleurs, les sergents se concertaient, en discutant comme des gens ivres et surexcités, mais qui n'ont pas perdu le contrôle d'eux-mêmes. Von Bargen a déclaré avoir confié ses prisonniers au sergent Layon pour les faire interroger à Do Luong, faute d'interprète sur place. Mais son intention était certainement de les faire exécuter par le sergent Layon car si les propos que les légionnaires ont rapportés comme tenus

par lui sont différents dans leurs termes, ils indiquent tous un même projet. Layon ne voulait pas, semble-t-il, prendre la responsabilité de les emmener et il ne consentait à accepter que ceux qui étaient valides. Cependant sa thèse est contredite par des paroles que lui attribue Janessens : « Surtout ne les manque pas en route », à quoi Layon répondit : « Ne t'en fais pas, ne crains rien à ce sujet » ; ou le dialogue rapporté par Scheffer, « Je ne prends pas la responsabilité des prisonniers », à quoi Von Bargen répliqua : « Je m'en f...s pas mal, tu n'as qu'à les semer sur la route en t'en allant. » Layon dit encore que Von Bargen lui a répondu : « Tu n'as qu'à les jeter dans le fleuve », et Kopansky ajoute que Von Bargen aurait dit aux prisonniers qu'il les envoyait à l'hôpital pour être soignés. Mais les deux sergents étaient bien d'accord car Layon ne fit pas descendre les prisonniers du camion et, bien mieux, au risque de blesser d'autres personnes qui pouvaient s'y trouver, il tira au hasard dans le camion un coup de revolver. On ignore quel en fut le résultat.

IV.– Au moment où les prisonniers s'installaient, en dehors du poste de Nam Dan, survint un Annamite nommé Nhuan, cai au service des travaux publics à Nam Dan. Cet homme, qui avait quelques jours auparavant vendu quatre œufs au cuisinier de Von Bargen nommé Cong Van Chu, n'avait reçu le paiement que de trois. Le 29 mai vers 7 heures du soir, il vint réclamer le prix du dernier œuf, qui ne lui fut d'ailleurs pas remis, sous le prétexte que l'œuf était mauvais. Une discussion s'ensuivit et un légionnaire emmena le cai au poste. À ce moment, le cuisinier Tru survint et se plaignit à son maître d'avoir été frappé par le cai, et il ajouta même que celui-ci cherchait à délivrer les prisonniers qui étaient dans le camion. Von Bargen donna quelques coups de cravache à Nhuan et lui ordonna de partir. Celui-ci s'enfuit aussitôt mais non sans avoir jeté un coup d'œil sur ce qui se passait devant le camion. Born fit alors le geste

de l'arrêter et, comme il n'y avait pas réussi, il le poursuivit quelques mètres, ayant sa baïonnette à la main.

C'est alors que Nhuan fit une chute et que Born, qui l'avait rejoint, lui porta plusieurs coups de son arme, au moins deux, dont le dernier si violent qu'il éprouva de la difficulté à la retirer du corps de sa victime. C'est alors qu'il cria : « Ma baïonnette, ma baïonnette. »

Godefroy qui l'entendit arriva avec le sergent Von Bargen et voyant que Nhuan était grièvement blessé, il s'adressa à son chef qui ne se serait pas opposé à ce qu'il l'achevât. Godefroy prit alors son mousqueton, par le canon, et en asséna à Nhuan un coup si violent que la culasse fut faussée et le percuteur brisé. Et comme si cela n'avait pas été suffisant, l'Annamite fut frappé à coups de bouteilles vides avec tant de force qu'elles se brisèrent sur sa tête. Puis sur l'ordre de Von Bargen, Born et Godefroy ou Lebrun et Hildebrandt, car les témoignages varient sur ce point, transportèrent Nhuan dans le camion.

Personne n'a pu dire s'il était déjà mort à ce moment, mais il pouvait être considéré comme tel, et il avait sûrement succombé quand se déroulèrent les événements de la route de Doluong.

Pendant une grande partie de l'information, il fut difficile de faire la lumière sur ce crime à cause des mensonges et des inexactitudes des déclarations recueillies. Il apparaît en effet si odieux et si injustifiable que ceux qui y étaient mêlés ont tenté de lui donner une apparence de vraisemblance en le rattachant à un essai d'évasion des prisonniers. Il semble bien cependant que les causes directes en sont l'intervention de Tru et la malheureuse circonstance qui avait fait de Nhuan le témoin involontaire de ce qui se passait à cette heure-là au poste de Nam Dan.

V. – Lorsque la camionnette se mit en marche, elle était occupée par le sergent Layon, chef d'expédition, le conducteur Dietler, les cinq légionnaires Le Gallic, Haman, Scheffer, Kolodegny, Kopensky qui rejoignaient Doluong, les huit prisonniers

embarqués à Nam Dan, Thuan ou son cadavre et Don Thi Phu, maîtresse de Kopensky que son amant avait fait monter malgré les ordres reçus. Les prisonniers étaient attachés.

Peu après le départ, Layon donna l'ordre d'arrêter la camionnette. Les témoins ont ainsi à cause de l'obscurité diversement apprécié la distance du point de départ puisque les uns l'ont fixée à 800 mètres, d'autres à 2 kilomètres, à partir du poste de Nam Dan. Cet ordre fut renouvelé à plusieurs reprises à partir du premier arrêt, deux autres fois disent Haman et Kopensky, trois fois d'après Scheffer et Kolodegny, quatre fois d'après Le Gallic. Ces témoins ne sont pas davantage d'accord sur le nombre des prisonniers qu'à chacun de ces arrêts fit descendre le sergent Layon, *mais ils sont unanimes à déclarer que tous ces prisonniers ont été exécutés sur l'ordre formel de Layon, que ce sous-officier y a procédé lui-même pour tous, sauf un,* en utilisant son revolver ; que pour cette unique victime, il donna un ordre formel au légionnaire Le Gallic d'y procéder et d'utiliser son mousqueton, le revolver dont il se servait venant de s'enrayer. Le Gallic n'a donc tiré que sur l'ordre de Layon qui maintenait le mousqueton. Les prisonniers annamites ont été abattus alors qu'ils se trouvaient couchés. Enfin, les témoins sont d'accord pour affirmer que Nhuan était déjà mort quand il fut descendu du camion, ce qui n'empêcha pas qu'on ne fît aucune différence de traitement à son égard.

Le camion continua ensuite sa route ; arrivé au bac à Van Giai, il fut procédé à son lavage aussi minutieusement que possible pour faire disparaître toute trace de sang. Puis 3 ou 4 kilomètres après ce bac, à Voliet, encore sur l'ordre de Layon, un tir à volonté fut effectué par les légionnaires comme s'ils avaient été attaqués par des bandes communistes. Ce simulacre de combat était destiné à expliquer les constatations qui pourraient être faites sur le camion et l'heure tardive du retour.

Mais le 30 mai, vers 8 heures du matin, le garde numéro matricule 65 atteignait la bifurcation de Yen Thinh, à 80 mètres

du poste de Do Gang, quand il se mit à appeler. Il venait de s'emparer d'un indigène blessé. Mais comme il se trouvait en face d'un groupe menaçant, il appela à l'aide. Puis il procéda à l'arrestation de ce blessé, nommé Tran Hay, du village de Duong Giai ; une balle de revolver avait pénétré dans la tête par la joue droite et était ressortie par l'oreille gauche. À 200 mètres environ de ce point, on trouva deux cadavres dans les broussailles et les recherches continuées les firent découvrir tous.

L'examen pratiqué par le médecin légiste n'a apporté aucun élément nouveau à l'information. Les cadavres portaient des traces de balles à la poitrine, au ventre, à la tête ; certains avaient des morceaux de verre brisé qui adhéraient aux plaies. Tran Hay est atteint de surdité complète et définitive. Interrogé par le moyen de questions écrites, il a pu préciser que le moteur du camion n'avait pas été arrêté pendant les exécutions et ce dans le but d'empêcher d'entendre les détonations. Il avait été le dernier frappé.

Si Layon a la réputation d'un caractère doux, Von Bargen est considéré comme d'une violence et d'une brutalité exceptionnelles. Il est certain que la cause occasionnelle de ces crimes a été l'exaspération causée chez ces hommes par l'assassinat du sergent Perrier ; *mais il faut aussi remarquer que les prisonniers étaient étrangers à ces événements, qu'il y avait injustice flagrante à les en rendre responsables et à les traiter comme tels.*

Il n'est pas douteux que Von Bargen et Layon avaient bu plus que de raison ; mais l'enquête a formellement établi aussi qu'ils n'avaient jamais perdu leur lucidité d'esprit ni la conscience de leurs actes. La précaution prise au bac de Van Giai et la comédie de l'attaque simulée de Voliet en sont des preuves particulièrement décisives.

Enfin, il convient de noter que si, dans cette période troublée, des exécutions SOMMAIRES ont eu lieu en vertu d'ordres émanant d'autorités qualifiées pour les donner, et en prendre la responsabilité dans l'intérêt supérieur de l'ordre ou de la tran-

quillité publics, ces ordres ont toujours posé comme condition impérative et essentielle des exécutions sommaires, que ceux qui étaient ainsi exécutés sans jugement devaient avoir été pris en flagrant délit, en pleine action de révolte.

Or, tel n'était pas le cas, puisque les Annamites exécutés l'ont été à la suite d'une incarcération de plusieurs jours, survenue à la suite de dénonciations motivées par des faits dont ni la certitude ni la gravité ne paraissent parfaitement établies, et pour lesquels aucune enquête légale n'avait encore été effectuée, il est donc impossible de trouver dans des actes de sévérité réalisés dans d'autres circonstances la justification de ceux qui ont été déférés à la Cour.

En conséquence :

Sont accusés les susnommés :

1° LAYON ÉMILE

a) D'avoir le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, au poste de la garde indigène de Dai Dinh, volontairement donné la mort à un indigène non identifié ;

b) D'avoir le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, volontairement donné la mort à sept des huit indigènes ci-après dénommés : Nguyên Phan, Ng An Ny, Dac Cnu, Trân Dinh Xuan, Nguyen Van Phuong dit Luong, Em Luong, Pham Ai et Ng Nhun avec cette circonstance aggravante que lesdits homicides ont été commis avec préméditation ;

c) De s'être, le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, sur la route de Nam Dan à Doluong, rendu complice, par instructions données, de meurtre commis par le légionnaire Le Gallic sur la personne d'un des huit indigènes susnommés avec cette circonstance aggravante que ledit homicide a été commis sur ses instructions avec préméditation ;

d) D'avoir le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, sur la route de Nam Dan à Doluong, tenté de donner la mort au nommé Tran Bay du village de Duong Giai (Nam Dan), laquelle tentative manifestée par un commencement

d'exécution n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté et avec préméditation ;

2° LE GALLIC Yves d'avoir, le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, sur la route de Nam Dan à Doluong, volontairement donné la mort à un des huit indigènes susnommés ;

3° VON BARGEN Walter de s'être, à Nam Dan, le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, rendu complice, par instructions données, des meurtres et tentatives de meurtre commis avec préméditation par Layon et Le Gallic à la même date sur la route de Nam Dan à Doluong ;

4° BORN Henri et GODEFROY Henri d'avoir ensemble et de concert, le 29 mai 1931, en tout cas depuis un temps non prescrit, sur la route locale n° 36, tenté de donner la mort audit Ng Nhuan, cai des travaux publics à Nam Dan, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de leur volonté.

L'AMI DU PEUPLE INDOCHINOIS

14 et 15 juin 1933

À LA COUR CRIMINELLE
LE SCANDALE DE VINH

Les débats

L'interrogatoire commence et Layon se présente à la barre. Bien qu'il soit présenté comme très dur, il fait bonne impression et se défend avec énergie, bien secondé par M^e^ Pascalis.

On reproche d'abord à Layon d'avoir tué un indigène arrêté qui refusait de répondre au sergent Guttman. M^e^ Pascalis demande si les opérations du Nord-Annam étaient de guerre ou de police.

– De guerre, répond Layon. *Lorsqu'un indigène arrêté se refusait à répondre, les inspecteurs de la Sûreté avaient donné l'ordre de tuer.*

On cherche à savoir de combien d'hommes se composait un poste.

– D'une vingtaine de linh, répond Layon, avec 3 ou 4 légionnaires. Encore les linh étaient-ils parfois communistes.

L'accusé montre d'ailleurs qu'il est pris entre deux feux, l'autorité militaire qui a ordonné de tuer et qui l'abandonne, la Cour qui ne connaît pas les ordres donnés.

Le président – Vous n'aviez pas d'ordre écrit, je ne trouve trace dans le dossier que d'une note qui n'autorise à tuer que ceux qui ont participé à des troubles.

Layon riposte que les chefs avaient soin de ne donner que des ordres verbaux. *Il accuse un de ses officiers d'avoir coupé des têtes, d'avoir volé des bestiaux et même de l'argent.*

Il indique qu'il ne frappait jamais et qu'il n'avait jamais tué, alors qu'il fallait tuer pour être félicité, et il donne le nom d'un sergent qui fut récompensé pour les têtes coupées, les incendies, etc.

Il spécifie qu'il n'a été attaqué qu'une seule fois ou deux. Donc, si on n'avait tué qu'en cas d'attaques, il n'y aurait pas eu beaucoup de morts.

Un juré demande à l'accusé s'il était très lié avec le sergent Perrier, assassiné.

Layon – Nous étions de très bons amis, Perrier devait déjeuner avec moi le lendemain de sa mort.

L'avocat général – Auriez-vous tué si Perrier n'avait pas été assassiné ?

Layon – Non, je n'aurais pas tué, mais les autres auraient continué *à tuer puisqu'il ne fallait pas faire de prisonniers ! On sait bien qu'un légionnaire ne tire jamais en l'air !*

Sur une question précise, Layon répond que les postes n'avaient pas d'interprètes.

Il insiste.

– Tout le monde tuait, la garde indigène, la Légion, la Sûreté. *Cette dernière savait faire parler les prisonniers par tous les moyens, même à l'aide du courant électrique.*

Qui a donné des ordres ? Mais tous les officiers, le commandant Lambert, les résidents Guilleminot, de Bottini, le gouverneur Robin, les ministres annamites. *Pour éviter l'encombrement, on tuait des prisonniers tous les soirs, souvent des innocents.*

M^e^ Pascalis fait observer qu'en raison du faible effectif des postes, il était en effet difficile d'évacuer les prisonniers.

Layon – D'ailleurs, au Maroc où j'ai fait la guerre à la dissidence pendant neuf ans, on tuait aussi les prisonniers.

M^e^ Pascalis – Comment justifiait-on les emprisonnements ou la disparition des prisonniers ?

Layon – Par un simple compte rendu.

La séance, suspendue à 11 heures, est reprise cinq minutes après et on procède à l'interrogatoire de Von Bargen.

Le président, qui dirige magistralement les débats, fait remarquer à l'accusé ses nombreuses variations, ses accusations

à l'égard de ses camarades. Il lui demande d'être sincère devant la cour.

Von Bargen expose la situation de son poste au moment des événements qui lui sont reprochés, il rappelle que ses prisonniers sont là depuis une huitaine de jours pour divers motifs.

Le président lui fait observer que l'enquête a démontré qu'il s'agissait de coolies venus ravitailler le poste et qui furent arrêtés au lieu de recevoir la rémunération qui leur était due. Ils auraient dû être envoyés au tri-huyen ou à défaut, puisque l'accusé n'avait pas confiance en ce dernier, au tri-phu.

L'un des prisonniers de la bande fut relâché la veille, les autres devaient l'être le lendemain.

Il ne s'agissait donc pas de coupables[1].

Le président rappelle que pour venger Perrier, Von Bargen fit sortir le prisonnier qui fut d'abord roué de coups, puis il le livra aux légionnaires, on coupa les cheveux au malheureux d'abord avec une scie puis, comme ça n'allait pas très bien, avec un coupe-coupe, enfin avec des ciseaux, mais on coupa une oreille.

Von Bargen indique que le fait s'est produit hors de sa présence.

Le président – Comme on aime la symétrie à la Légion, on coupa l'autre oreille ! Vous avez ensuite pris un revolver et vous avez tiré dans les jambes du prisonnier qui s'écroula.

Ce prisonnier rejeté dans la prison, un autre en fut tiré et subit le même sort, puis des légionnaires entrèrent dans le local et ils frappèrent les prisonniers à coups de bâton, de bidon, de baïonnette. *L'un deux prit une tinette et après en avoir déversé le contenu sur la tête des malheureux, il se servit du récipient pour frapper, enlevant avec cette arme la moitié du visage d'un des prisonniers.* Après ce bel ouvrage, vous avez estimé que Perrier était assez vengé et vous êtes allé manger avec Layon.

1 Noter la différence entre l'acte d'accusation et l'interrogatoire du président.

L'inspecteur Lajat, venu voir ce qui se passait, trouva les prisonniers marinant dans un abominable mélange de sang, d'urine et d'horreurs.

Von Bargen prétend que Lajat n'a pu voir ce qui se passait dans la prison.

Le président – Pourquoi avez-vous demandé à Layon de prendre ces prisonniers dans sa camionnette pour les jeter dans le fleuve ou les semer en route, non sans leur avoir tiré une balle dans la tête ?

Von Bargen – *Je n'avais besoin d'aucun subterfuge. Nous avions l'ordre de tuer.* Un simple compte rendu suffisait. *Nous devions en tuer 9 sur 10.*

Le président – *Vous avez même trouvé le moyen d'en tuer 11 sur 10 puisque vous avez fait tuer un témoin !*

Von Bargen – *Ça se faisait dans tous les postes.*

À ce moment il est question des sorties en armes. Von Bargen déclare qu'il sortait seul et sans armes. Étant comptable, il alla payer des soldes à 33 kilomètres avec sa bicyclette, sans même un revolver.

Le président – C'est que la région n'était vraiment pas aussi dangereuse que vous voulez bien le dire.

Au moment du chargement des prisonniers sur la camionnette un nommé Ta Ngung s'approcha pour regarder. Les légionnaires le frappèrent alors à coups de baïonnette, à coups de crosse. Von Bargen demande à Layon de charger le malencontreux témoin avec le reste laissant croire à ce dernier qu'on allait le conduire à l'hôpital.

L'accusé déclare que non seulement il avait voulu venger Perrier, *mais qu'il se bornait à imiter ses supérieurs lesquels s'amusaient à couper des têtes, même avec le simple couteau réglementaire.*

Un juré demande pourquoi la coupe de cheveux ?

Von Bargen – Parce que les prisonniers étaient dégoûtants.

L'avocat général – Qu'aviez-vous bu ?

Von Bargen – Deux bouteilles de bière à deux pendant le repas.

L'avocat général – Layon, pouviez-vous être ivre avec une bouteille de bière ?

Layon – Oui, la fatigue et la chaleur aidant, on s'enivre avec peu de chose dans la brousse.

L'avocat général – Je connais la brousse ! L'audience est renvoyée à 14 h 30.

Interrogatoire de Le Gallic

Sur 4 prisonniers on devait en tuer 3, sur 10 en tuer 9, n'en garder qu'un pour l'interrogatoire. Tels étaient les ordres non écrits.

Me Pascalis – Le témoin ne venait-il pas du Maroc ?

L'avocat général – Mais nous ne sommes pas au Maroc.

Me Pascalis – Au contraire ! Au Maroc tous les dissidents sont passés par les armes. On a laissé croire aux légionnaires arrivés ici que c'était la même chose en Annam. On a fait venir un bataillon du Sud-Marocain qui a appliqué les mêmes méthodes qu'il appliquait au Maroc, faute de consigne.

Interrogatoire de Guttmann

Le témoin – Quand je suis arrivé j'ai vu un prisonnier attaché, tenant une tête dans ses mains. Je réunis le poste pour demander des explications, il y avait eu des rebelles tués, on avait fait un prisonnier et c'est la tête d'un des rebelles, décapité pour servir d'exemple, qu'il tenait. Le prisonnier a été introduit dans le poste, je l'ai interrogé, il a refusé de répondre, j'ai demandé mon mousqueton pour le tuer.

Me Dunezat – Vous voyez, c'était normal !

Le témoin – À ce moment, sous le coup de la colère, Layon l'a tué.

L'avocat général. – Qui vous donnait ce droit ?

Le témoin. – Tout rebelle pris en flagrant délit doit être mis hors d'état de nuire, c'était le cas du prisonnier.

L'avocat général – Votre précédente explication, la colère, est certainement plus juste !

Me Pascalis – Quelles consignes avait le témoin pour les prisonniers ?

Le témoin – Très vagues, on ne disait pas textuellement d'exécuter. Mais on avait reçu l'ordre d'exécuter les quatre plus coupables dans chaque village.

L'avocat général – Comment saviez-vous qu'ils étaient les plus coupables.

Le témoin – On procédait à l'interrogatoire devant tout le village.

Me Pascalis – Cet ordre était écrit ?

Le témoin – Non, l'ordre d'arrestation était écrit. Mais l'ordre de tuer était verbal. Un légionnaire nous l'avait rapporté, le légionnaire Forberg : le capitaine lui aurait dit de prendre les quatre plus coupables et de les exécuter.

L'avocat général – Fallait-il encore que la rébellion fût positive ?

Le témoin – Elle l'était. Les notables avaient dû fuir.

Le président – Mais il y avait donc déjà une liste de coupables ? Il y avait donc eu enquête et, par suite, ordre ?

Me Pascalis – Avez-vous entendu l'ordre donné par le tri-phu ?

Le témoin – J'ai entendu cet ordre. C'était à propos de l'assassinat d'un chef de canton. Le veilleur fut fouillé, on trouva un pantalon plein de sang. Le tri-phu (qui savait peu de français) a dit : tuer. Cinq minutes après il donnait l'ordre d'en tuer un autre.

Me Dunezat – Voilà comment un tri-phu donne des ordres aux soldats du protectorat ! Connaissez-vous l'ordre de tuer 9 prisonniers sur 10 ?

Le témoin – *J'ai entendu dire au poste qu'il y avait ordre émanant de l'autorité civile de tuer 1 prisonnier sur 5 car il y en avait trop.*

Interrogatoire de Kopenski

Le président – Vous étiez présent lorsqu'on vous a annoncé la nouvelle de la mort du sergent Perrier. N'avez-vous pas entendu dire qu'on le vengerait la nuit par une patrouille et qu'on le vengerait sur les prisonniers ?

Le témoin – J'ai entendu. Pour les prisonniers j'ai entendu dire seulement qu'on allait leur couper les cheveux.

Le président – Avez-vous vu couper les cheveux avec la scie ?

Le témoin – Oui mais on ne réussissait pas avec la scie et on a pris des ciseaux qui ont coupé les oreilles.

Le président – Une par accident et l'autre par symétrie ?

Le témoin – Von Bargen a été chercher son revolver et a tiré dans ce tas.

Le président – Il y a eu deux scènes violentes, avant et après le repas.

Le témoin – Après, je ne sais pas *(déclaration contraire à l'instruction)*. J'ai entendu Layon crier mais je n'ai pas su pourquoi. Mais une fois le chargement des prisonniers effectué, je l'ai vu ouvrir la porte du camion et tirer dans le tas. Ma femme était dans le camion. On partit. Tous les 2 ou 3 kilomètres on s'arrêtait, on faisait descendre 2 ou 3 prisonniers et Layon les tuait avec son revolver puis on les jetait sur le côté de la route.

Le président – Les prisonniers étaient-ils tous vivants au départ ?

Le témoin – Oui, mais il y avait quelques blessés.

Le président – Layon était-il en état d'ébriété au départ ?

Le témoin – Il était ivre.

L'avocat général – Chaque fois que le camion s'arrêtait est-ce Layon qui en donnait l'ordre ?

Le témoin – Oui, puis deux légionnaires descendaient les prisonniers et Layon tuait.

L'avocat général – Avez-vous entendu Layon donner un ordre à Le Gallic ?

Le témoin – Plusieurs fois de tuer et il dirigeait le canon du fusil. À l'arrivée, c'est Layon qui donna l'ordre de nettoyer le camion, de charger les fusils et de tirer en l'air pour simuler une attaque...

Interrogatoire du légionnaire Schaffer qui confirme le témoignage ci-dessus.

Interrogatoire de Janessens Charles

Von Bergen a fait un discours pour la mort de Perrier, disant qu'il fallait n'avoir aucune pitié. Je n'ai pas entendu autre chose. Plus tard j'ai entendu 3 coups, puis 6 coups de revolver.

L'avocat général– Les prisonniers semblaient-ils des gens dangereux ?

Le témoin – Non, ils étaient très calmes, peureux.

Interrogatoire de Denonnaud

Il a vu Layon arriver en camion.

Von Bargen était au poste. Il entendit le discours et le confirme ainsi que les cris des légionnaires. Il a reçu l'ordre de couper les cheveux avec une scie. Layon a dit : « Vas-y, j'ai coupé plus d'un cou avec une scie ! » Mais la scie n'a pas marché, on a pris des ciseaux, pas de coupe-coupe.

. . . . . .

Layon – Celui-ci est celui qui a coupé deux têtes à Tam Quang avec une scie. Et moi j'ai dit : « Ne fais pas comme à Tam Quang. » J'étais dans la prison quand le témoin a frappé avec une touque et il y avait Hildebrandt qui frappait avec une bouteille.

Interrogatoire du commandant Lambert

Les premiers renseignements lui sont parvenus à Dong Ngai ; l'inspecteur Petit faisait une enquête sur ce qui s'était passé la veille.

Le président – Était-ce l'usage ?

Le témoin – Nous avions des ordres très durs. Venant du Maroc où l'on était en guerre, on nous a envoyés dans cette province en rébellion ouverte, cela, je l'ai vu. Nous avons reçu les premiers ordres quand la rébellion gagnait le Hatinh et plus loin, en octobre. La note émanait de la résidence supérieure. *Nous avons reçu des ordres verbaux de M. le gouverneur Robin. Les résidents ont donné ces ordres aux légionnaires. Réprimer, tuer, faire le moins de prisonniers possible.* Mais il fallait voir la situation sur place. Elle était différente de ce qu'on pensait à Hanoï. C'étaient des villages brûlés, des pillages, des hommes décapités, des femmes éventrées, des enfants torturés. Il y a deux mois à la Chambre des députés, on rappelait ces crimes. Aujourd'hui, chargé de la défense de mes sergents, de mes soldats, je veux vous montrer leur état d'esprit devant ces horreurs. Lorsqu'ils apprirent l'assassinat atroce du sergent Perrier, ils ont dit : « Nous le vengerons ! » et ils l'ont vengé. Il fallait voir leur situation aussi. Ils venaient du Maroc, ils servent la France sans défaillance, ils ont sauvé bien des Français[1]. Il faut juger de leur état à la mort de leur sergent. Il y a un esprit de corps à la Légion.

Le commandant sort une note à ce sujet qu'il remet. Il faut attribuer ces faits à la surexcitation. Pas de confort, il faut les connaître ces postes ! Des patrouilles jour et nuit, par tous les temps.

Le président – Les autorités militaires ont jugé ces faits blâmables.

Le commandant– Oui, il y a eu enquête, punition, renvois. Oui, ils ont outrepassé leurs droits. Mais il faut songer à leur état, au martyre de leur sergent, au martyre !

L'avocat général – Le fait, si lamentable soit-il, ne suffit pas à justifier ces actes. Fallait-il rendre responsables et frapper des

1 Rappelons qu'au cours des troubles et malgré la dureté de la répression, deux Français seulement furent tués : l'inspecteur Legrand et le sergent Perrier contre environ 10 000 indigènes.

individus arrêtés bien longtemps avant le crime, et par suite innocents ?

Le commandant – Ils se vengeaient. Quand on fait de la répression, il y a des erreurs. Il y en a eu pendant la guerre et ailleurs. Pour des faits isolés, il est regrettable de trouver des soldats ici aujourd'hui.

L'avocat général – C'est la légitimité de l'assassinat que vous soutenez. On ne se venge pas sur des innocents. *Vous dites que les communistes étaient à craindre, devenaient terribles, vous dites qu'ils étaient communistes. Cela n'est pas prouvé.* Je comprendrais qu'une patrouille se soit livrée ensuite à des actes de ce genre. Mais sur des prisonniers ?

Le commandant – Ce sont les représentants de l'autorité civile qui avaient donné l'ordre – que je n'ai jamais donné moi-même – de tuer. *Les responsabilités incombent à l'autorité civile qui paraît s'y dérober aujourd'hui.*

Le président constate que certaines pièces, qu'il voulait consulter, ne figurent plus à leur place au dossier.

En ce qui concerne les ordres donnés, les défenseurs s'étonnent que des témoins essentiels parmi les auteurs de ces ordres aient pu se dérober aux débats.

Le légionnaire Forberg rappelle qu'il a entendu lui-même le résident de Vinh dire qu'au besoin *il valait mieux tuer 5 000 individus pour en garder 500 bons.*

Il résulte de ces déclarations que le témoin a été chargé de la transmission des ordres verbaux relatifs à l'exécution des prisonniers :

Ces ordres auraient été renouvelés à deux reprises par le résident de Vinh. Le témoin déclare également avoir vu un détachement tirer dans un marché.

D'autres déclarations de Layon restent mystérieuses et la justice, elle aussi, ne fait rien – au contraire – pour faire la lumière.

Car on a laissé partir en France plusieurs légionnaires qui en savaient long sur l'origine des ordres reçus. L'un d'eux, dit Layon, confronté avec moi à cette barre, eût pu préciser l'origine exacte de ces ordres selon lesquels nous ne devions pas faire de prisonniers. Une croix en rouge signifiait qu'il fallait exécuter rigoureusement...

Il déclare que des faits graves se sont passés, dont le résident de la province a eu connaissance, comme tous les représentants de l'administration civile, et qui n'ont jamais été l'objet d'aucune observation. Il rappelle qu'il a parlé de ces faits dans sa déposition, mais qu'on ne lui a pas permis de tout dire, sous prétexte que cela ne se rapportait pas aux faits dont l'instruction était saisie.

M^e^ Pascalis confirme cette déclaration et, de son côté, ayant été mis au courant de certains ordres, il en demanda communication, mais ne put jamais obtenir satisfaction. On lui objecta toujours qu'il s'agissait d'ordres secrets, émanant du Co-Mat ou d'autres autorités et qui, en raison de ce caractère, ne pouvaient être communiqués, même à lui, défenseur d'un des principaux inculpés.

. . . . . .

Le père Gauthier, missionnaire catholique. – *Nos légionnaires, je m'en porte garant devant la cour et messieurs les jurés, ont fait bonne œuvre, œuvre patriotique, œuvre française, et remis la paix dans le pays.*

M^e^ Pascalis – Les officiers excusent ces hommes et l'un d'eux n'a-t-il pas dit à cette barre : « Je ne sais si, à leur place, je n'en aurais pas fait autant. »

. . . . . .

Témoignage du capitaine Joseph Doucin

Le président – Au sujet du trop grand nombre de prisonniers, quelle est la véracité de ces ordres ?

Le capitaine – Ce sont des propos qu'on tenait dans les postes ; les prisons regorgeaient et on arrêtait toujours ; le 8 octobre

1930, on avait eu des instructions précises. Nous avons été obligés de faire de la répression. Ces gens étaient des communistes, et *des communistes, on n'en a pas tué assez.*

Le président – Il y a eu évidemment de nombreux innocents.

Le capitaine – Surtout des innocents.

. . . . . .

Interrogatoire de l'adjudant Egloff

Le témoin ne connaît rien par lui-même de l'affaire de Nam Dan.

Le président – N'avez-vous pas été puni par le capitaine Doucin pour avoir tiré en l'air quand un indigène se sauvait ? Est-il exact que d'après la *note* 280, la Légion devait vivre sur le pays, piller et brûler les biens de ceux qui se sauvent ?

Le témoin – C'est exact, et nous avons été félicités de notre action par M. le gouverneur.

. . . . . .

Von Bargen est allé à Colomb-Béchar, où la discipline est extrêmement sévère :

– Après la mort de Perrier, M. de Bottini ordonna de fusiller 42 personnes. Mais l'ordre a été retiré pour permettre aux coupables de passer devant la justice française.

Le président – On a donc eu peur !

Me Pascalis – Le témoin n'a-t-il pas reçu d'un résident une liste de gens à fusiller sans interrogatoire.

Le témoin – C'est exact.

Témoignage Powlosky

Le témoin ne connaissait que l'ordre de considérer les communistes comme hors la loi et de les tuer. Il a été spécialement félicité par M. Robin qui lui a dit de continuer.

Me Pascalis fait rappeler l'adjudant Egloff pour lui demander s'il a accepté de tuer sur l'ordre des autorités indigènes.

Le témoin – À Luu My, le tri-phu a tiré un certain nombre d'individus, puis il me les a passés pour les fusiller.

Témoignage Rucchani

Ce témoin ne sait rien des faits. En fait d'ordre, il ne connaissait que la note 280.

Témoignage Biraud-Maurin

On lui dit que les prisons de Vinh et de Do Luong étaient pleines et qu'il fallait supprimer la moitié des prisonniers.

Le capitaine Doucin lui a donné cet ordre. Il a demandé un ordre écrit. Le capitaine Doucin lui a répondu qu'il avait reçu un ordre verbal du commandant Lambert, et qu'il ne pouvait donner que des ordres verbaux.

Le témoin suivant a entendu raconter que des ordres avaient été donnés de ne plus faire de prisonniers et ce au poste de Vo Giai, mais il n'a jamais vu cet ordre.

Le président – Le commandant Lambert a réuni une demi-section et a donné l'ordre de tuer, pour l'exemple, et non parce que les prisons étaient pleines.

Témoignage Lemoine

... J'ignorais tout du pays, de la situation, de la langue. Je venais du Maroc. Huit de mes hommes ont été attaqués. Ils tirèrent et tuèrent 120 manifestants. Il y eut des prisonniers. J'ai reçu l'ordre du commandant Lambert de les fusiller le lendemain matin. Cet ordre je ne l'ai pas exécuté.

La parole est ensuite donnée à M. l'avocat général pour son réquisitoire.

M. Moreau fait d'abord l'éloge de la Légion :

« Corps d'élite amené de but en blanc dans une région qu'il ne connaissait pas », puis celui du gouvernement :

« Directives si sages, si nécessaires, si opportunes prises par le gouvernement et le Co-Mat. L'ordre 280, je l'aurais signé des deux mains. » Il était juste de supprimer les communistes pris en flagrant délit. Pour Layon, il ne se montre pas très sévère. « Je ne comprends pas qu'un homme qui a le *courage de tuer* invente des histoires pour se disculper. » Il rappelle encore une fois les ordres donnés de tuer, ordres auxquels tout le monde s'est conformé, ce qui s'explique par les circonstances exceptionnellement graves où l'on se trouvait alors en Annam.

Il insiste sur ce point en affirmant que, dans une troupe disciplinée comme la Légion, rien ne se serait passé si ces ordres précis n'avaient pas été donnés. Les instructions prescrivaient notamment que tout prisonnier se refusant à répondre *devait être exécuté d'une balle dans ta tête.*

... Sauf de rarissimes exceptions, ces ordres d'ailleurs n'étaient pas transmis par écrit. Un militaire n'a pas, a dit l'inculpé, le droit de réclamer des ordres écrits. La discipline lui fait un devoir de se contenter de l'expression verbale des instructions qui lui sont données, si graves qu'elles soient et quelque important que soit leur objet.

Il rappelle en outre les ordres « de ne plus faire de prisonniers » (ce qui est très significatif) et de brûler les maisons connues comme servant d'asile aux révolutionnaires communistes.

En principe, on ne devait conserver dans les groupes de prisonniers qu'un seul individu qui devait ensuite être interrogé. Ces ordres, dit le sergent Layon, ont été donnés exactement le 31 décembre.

. . . . . .

LE PROCÈS SE TERMINE PAR L'ACQUITTEMENT
COLLECTIF DES TROIS INCULPÉS.

TRIBUNE INDOCHINOISE

20 décembre 1933

L'AFFAIRE DE NAM DAN
Deux autres légionnaires acquittés

Hanoï, 19 décembre (Arip)

La cour criminelle d'Hanoï ayant à juger les deux légionnaires Godefroy et Born, impliqués dans le meurtre du cai Nguyên Nhuân, commis en mai 1931, dans la région de Do Luong, près de Vinh, affaire distraite de celle de Nam Dan, jugée en juin dernier, a prononcé l'acquittement des deux prévenus.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX MILITAIRES ET GENDARMES CHARGÉS DE LA RÉPRESSION EN INDOCHINE

Extrait du *Fonctionnaire syndicaliste* du 20/10/31

Le capitaine commandant le détachement de Cochinchine-Cambodge est heureux de porter à la connaissance du personnel les gratifications accordées par décision de M. le gouverneur général de l'Indochine, au titre de l'année 1930 :
Maréchal des logis Delorme – 100 piastres pour son courage, son zèle et son activité hors pair. A obtenu des résultats extrêmement brillants dans la répression des menées communistes à Saïgon et dans sa banlieue. Sous-officier remarquable, cité en 1930, à l'ordre du détachement et à l'ordre du groupe d'Indochine.
Maréchal des logis Perello – 40 piastres pour son activité dans le service spécial en 1930, ainsi que dans l'intelligente iniative, le calme, le courage et le dévouement dont il a fait preuve lors d'une manifestation communiste à Vinh Long.

Gendarme Latulipe – 65 piastres pour le zèle, le dévouement et l'activité déployés lors des manifestations communistes de 1930.

Gendarme Bigot – 50 piastres pour le courage, l'allant et le sang-froid dont il a fait preuve durant les manifestations communistes et les résultats obtenus en 1930.

Gendarme Estève – 50 piastres, même citation.

Gendarme Bovagnet – 50 piastres, même citation, etc., etc.

Suivent une dizaine de récompenses du même ordre.

LETTRE D'UN VIEUX COLON DU NORD-ANNAM[1]

Nous recevons d'un vieux colon du Nord-Annam la lettre ci-après. Nous avons tout lieu de croire que les faits qu'elle relate et l'impression d'inquiétude qu'elle exprime ne sont aucunement exagérés : de divers côtés, en effet, des plaintes extrêmement sérieuses s'élèvent contre la façon dont est menée la « répression » dans le Nord-Annam...

Il serait grand temps que cette réédition de 1'« Incendie du Palatinat » prenne fin, si nous ne voulons pas que la simple agitation communiste devienne rapidement la révolte ouverte de toute une population exaspérée.

Nous laissons la parole à notre correspondant.

Vinh, 15 mars 1931

Cher Monsieur,

Sous le prétexte, d'ailleurs justifié, de pacifier le Nord-Annam et de pourchasser les agitateurs communistes qui infestent le pays, les autorités civiles et militaires sont en train de faire une besogne qui risque de transformer rapidement une simple agitation sporadique en une belle révolte ouverte et générale de toute la population.

L'attitude des troupes et de la Légion en particulier est d'une brutalité odieuse. Une soldatesque déchaînée, livrée à tous ses instincts, échappant presque totalement à la main de ses chefs, terrorise maintenant le pays entier. On vole, on viole, on condamne et on exécute au petit bonheur. Des légionnaires entrent dans les maisons, s'emparent de ce qui leur plaît, se livrent à des attentats sur les femmes et les jeunes filles. À propos de rien, sans preuves, des hommes, des jeunes gens, sont arrêtés et fusillés froidement, sans jugement. C'est une véritable troupe de pirates en uniformes qui est lancée sur tout le pays.

1 Extraite du *Petit Populaire du Tonkin*, 1er avril 1932.

La délation fait rage et toute la région vit sous un véritable régime de terreur militaire.

Il me faudrait un volume pour vous citer les faits. Mais en voici un entre mille, tellement odieux qu'il a soulevé l'indignation de la population de Vinh tout entière : je vous en garantis la réalité et vous pouvez venir faire ici une enquête qui vous le confirmera.

Au début de ce mois, à l'occasion de la fête de la Légion, eut lieu à Vinh une retraite aux flambeaux. Une foule considérable accompagnait et suivait la retraite. Tout à coup des tracts communistes furent lancés par quelques individus perdus dans la foule et tombèrent dans les rangs des légionnaires. Hors de lui, le commandant Lambert lança sur les Annamites massés là une section qui chargea, baïonnette au canon. Les légionnaires, tapant au hasard, s'emparèrent de six Annamites quelconques et, immédiatement, les alignant près du pont qui se trouve en face de la résidence, les fusillèrent. Deux des malheureux exécutés purent sauter à l'eau : ils furent poursuivis de coups de feu et tués dans l'eau.

De ce crime abominable, commis par une troupe régulièrement commandée, personne, officiellement, n'a soufflé mot, bien entendu. Les journaux n'en ont rien dit : chercher à étouffer les faits de ce genre est la règle. Mais l'indignation est grande à Vinh et partout dans la région on en parle avec horreur.

Si c'est avec des méthodes semblables que l'on prétend pacifier le pays, on se trompe lourdement. Le résultat le plus clair de tout cela est d'exciter encore les esprits et de soulever contre nous-mêmes les plus paisibles parmi les Annamites... si c'est à cela qu'on veut arriver, on y sera vite ! Et les communistes ont vraiment là un beau filon à exploiter contre nous.

PROCÈS DE SAÏGON DU 2 AU 7 MAI 1933

1° Extraits du compte rendu des débats, acte d'accusation, interrogatoire, témoignages, plaidoirie, dans *la Dépêche d'Indochine* des 3, 4, 5, 6 et 7 mai ;
2° Condamnations ;
3° Lettre de Me X., avocat à Saïgon, défenseur de plusieurs des accusés, sur l'atmosphère et les incidents du procès ;
4° Protestation dans *la Presse Indochinoise* (13 et 14 mai 1933) ;
5° Lettre du comité d'amnistie aux Indochinois à M. le ministre des Colonies (5 juillet 1933).

Extrait de ***la Volonté indochinoise*** du 30 avril 1933

RÉSUMÉ DE L'ACTE D'ACCUSATION DU PROCÈS DE SAIGON

Notre confrère saïgonnais *L'Opinion* annonce qu'un grand et sensationnel procès va s'ouvrir le mardi 2 mai, devant la cour criminelle de Saïgon, réunie en session spéciale. Il publie à ce sujet les renseignements suivants :

119 communistes, pillards, incendiaires ou assassins seront jugés. La cour sera présidée par M. Veil.

M. l'avocat général Walrand occupera le siège du ministère public. Il soutiendra l'accusation dont le rapport ne nécessite pas moins de 45 pages, tandis que l'ordonnance de renvoi de la chambre des mises en accusation en compte près de 200.

Les questions auxquelles la cour et les assesseurs auront à répondre sont au nombre de 999 exactement.

Le procureur rappelle les événements qui, en 1930 et 1931, ont troublé et trop souvent ensanglanté la colonie depuis la fameuse nuit de Yen Bay, où les tirailleurs avaient été touchés par une propagande remarquablement active et secrète de la part des agents du *Viet Nam Cach Menh Thanh Nien Dong Chi*

Hoi, cette association des jeunesses révolutionnaires qui finit par être absorbée en fin de compte par le *Viet Nam Cong San Dang* ou le Parti communiste annamite.

Il retrace ensuite les faits touchant plus spécialement à la Cochinchine.

L'action révolutionnaire avait débuté, en réalité, deux ans auparavant en Cochinchine. C'est en 1928, à la suite de l'assassinat d'un chef révolutionnaire dans un appartement de la rue Barbier, que la police fut mise en éveil, sans pouvoir pourtant déceler d'une manière efficace la propagande latente qui se préparait avec une habileté qu'il faut reconnaître en toute franchise.

Ce n'est que le 1er mai 1930 que des syndicats d'ouvriers appartenant au Parti communiste manifestèrent leur activité par des tracts distribués et des mouvements de foule dans l'intérieur du pays. Des paysans, poussés par des meneurs venus de Canton, voire de Moscou, organisèrent ces manifestations massives, à Caolanh (Sadec) les 1er, 3 et 29 mai, la foule envahissait les maisons communes, arborant des drapeaux rouges et des banderoles, revendiquant la suppression totale des impôts.

Les 9 et 28 mai à Cho Moi, le 13 du même mois à Tan Duong, le 20 mai à Omon, au mois de juin à Vinh Long, des manifestations éclatèrent.

Et puis ce fut Saïgon et les environs, Bahom, Duc Hoa, Benluc, Hoc Mon, qui eurent à souffrir de cet état d'esprit d'insubordination qui allait grandissant.

Ce furent des journées de troubles sanglants, d'émeutes meurtrières et de nombreuses victimes[1] des moscoutaires payèrent de leur vie un moment d'égarement et de folie collective.

Les agents de l'ordre, attaqués, insultés, menacés, ne firent cependant état de leurs armes que dans les instants critiques. Il y eut des morts, des blessés, des cris, des pleurs, des gémissements.

1 « Victimes » signifie « adeptes ».

Cependant, le plan des organisateurs de ces mouvements était bien conçu et il a fallu toute la diligence et le dévouement de nos agents et de nos miliciens pour sauver maintes maisons communes et délégations d'un pillage certain. Il est vrai que, bousculés par le nombre des assaillants, vaincus par moment par la diversité des attaques, ils ne purent arriver partout à temps pour réprimer ou prévenir les méfaits des révolutionnaires. C'est ainsi qu'en septembre 1930 à Thanh Loi (Tanan) et Huu Thanh (Cholon) ceux-ci pillèrent des maisons de notables, brûlèrent les registres fonciers et d'état-civil et brisèrent les meubles.

Qu'on se rappelle cette période trouble où les environs de notre ville devinrent inhabitables. Des énergumènes inféodés au Parti communiste, agissant aux ordres occultes de chefs qu'ils ne voyaient jamais ou rarement, avaient pour mission d'attaquer nuitamment les maisons des notables et des gros propriétaires, ils les rançonnèrent et alimentèrent de butin ainsi acquis la caisse du parti.

Des gens s'enfuirent de chez eux ; les garnis de Saïgon furent constamment pleins. Des actes de piraterie se multiplièrent un peu partout, des tracts invitant le pays à se révolter furent distribués par milliers. Ils invitaient les paysans à se révolter contre l'administration française, à célébrer Yen Bay et l'anniversaire de Sacco et Vanzetti.

Le marteau et la faucille, emblèmes de la III^{e} Internationale, sont dessinés sur les bornes kilométriques des environs de Baqueo et Bahom, sur la route de Phnom Penh.

Non contents de manifester dans les campagnes, les communistes audacieusement organisèrent des réunions publiques à Saïgon même. Le 5 novembre 1930, rue Hamelin, le 9 février 1931, rue Legrand-de-la-Liraye, ils se montrèrent en public. L'inspecteur Legrand fut tué au cours d'une de ces manifestations.

Au Nhabe, également, ils firent parler d'eux.

Le 14 janvier et le 23 mars 1931, au cours des incidents graves, un cai de miliciens fut blessé. Des tentatives d'incendie sur des dépôts de pétrole furent fort heureusement déjouées.

En même temps, des notables qui nous étaient restés fidèles furent condamnés par le tribunal révolutionnaire et exécutés. Ceux de Huu Thanh, Tan Tao et Duc Hoa perdirent ainsi la vie.

EXTRAITS DE L'INTERROGATOIRE
empruntés à la Dépêche d'Indochine *(3-4-5 et 6 mai)*

. . . . . .

Ngo Gia Tu est un ancien élève du collège du Protectorat. Il fit la grève de 1925. Il est bachelier sciences-langues ; cependant il s'exprime en annamite. Il commence par rouspéter avec insolence disant qu'avant de répondre au président, il veut disculper le parti des accusations portées contre lui. Si bien que l'avocat général intervient pour lui dire qu'il a parfaitement le droit de se défendre, mais que s'il ne veut pas répondre aux questions que le président lui pose, il va être renvoyé en prison. Ngo Gia Tu voulant poser des conditions, l'avocat général demande qu'on le renvoie en prison. Malgré l'intervention de son avocat, M^e^ Motais de Narbonne, Ngo Gia Tu persiste dans son attitude et est illico expulsé de l'audience et réintégré dans sa prison.

Son rôle était déjà connu par les aveux de Duong Hac Dinh, il fut arrêté le 31 mai 1930 à son domicile où l'on trouva quantité de tracts importants.

Il joua le même rôle que Duong Hac Dinh et dans les mêmes conditions. On trouva en particulier chez lui deux documents importants venus de Moscou et envoyés par le comité exécutif de la III^e^ Internationale, qui ne laissent aucun doute sur l'influence étrangère dans les événements qui ont ensanglanté l'Indochine en 1930 et 1931.

Nguyen Chi Dieu dit Tron, venu à Saïgon en 1929 en qualité de journaliste, avait été reporter à *la Voix du Peuple* à 5 piastres

par mois. À Saïgon, n'ayant pas de travail, il se fit coolie. Il était mûr pour le communisme, il a joué un rôle de premier plan dans l'organisation communiste. Il fut désigné par le comité provisoire du *Dang Cong San* pour la propagande dans la province de Giading. Il a organisé la manifestation de Bahom (4 juin 1931) semant des tracts et organisant des comités provisoires et des bandes d'exécuteurs. Il a amené au Dang Cong San les membres du Nguyen An Ninh de la province de Giadinh. Il est l'auteur d'une brochure, sur l'ordre de Duong Hac Dinh, intitulée : *Les tâches immédiates du communisme*. Il a fait sur ces différents points des aveux complets.

Il a été dénoncé par tous ses coaccusés comme ayant assisté à la réunion du 18 juillet 1930 chez Nhieu au cours de laquelle le notable Huot a été condamné à mort, mais il le nie. Quand il fut arrêté par le commissaire Delorme, il était porteur d'un Mauser mais sans cartouches.

Ha Huy Giap dit Bui Van Te dit Giao est un des principaux chefs du Dang Cong San où il est venu après avoir fait partie du Thanh Niên. Envoyé à Sadec, a participé à l'organisation de la région de Cao Lanh et est responsable des troubles, grèves qui ont éclaté dans cette région.

Venu à Saïgon en 1930, il est membre du *Xu-Uy* (comité directeur). Il était chargé spécialement de rédiger les tracts et les journaux du Xu Uy, le *Co-Do*[1] et le *Nha-quê*. À Sadec, auparavant, il dirigeait le *Lao-Chung*.

Nguyen Xuan Luyen dit Co Luyen, ancien membre du Thanh Niên en Annam, est venu à Saïgon sur l'ordre du chef du parti d'où il gagna Hongkong pour faire son éducation révolutionnaire. Revenu à Saïgon en août 1929, il s'est affilié au Dang Cong San en mai 1930. Il a fait partie du comité régional provisoire. Conférencier dans les villages de la région de Cholon et de Benluc, il a pris part à la manifestation du 4 juin 1930 : a parcouru ensuite toute la province de Cholon en créant des

1 *Le Drapeau rouge* (NdE).

comités et distribuant des tracts et des journaux. Il a fait partie du Tinh-Uy de Cholon et, comme membre de ce comité, continua sa propagande dans les campagnes organisant en particulier les Doi-Thi-Ve. En février 1930 a remplacé Mang, arrêté, dans la rédaction et l'impression du *Nha-quê*. Il a joué un rôle très actif dans les comités.

CHEFS DE CELLULES ET TRÉSORIERS

L'audience, suspendue à 11 h 30, reprend l'après-midi à 15 heures. L'interrogatoire continue, monotone. Il semble bien qu'en prison, les inculpés se soient donné le mot. Tous ou presque reviennent sur les aveux faits tant à la Sûreté qu'à l'instruction. Ces aveux, selon un thème bien connu, leur ont été arrachés par la violence ou par la crainte. Ils n'ont pris part à aucun crime, ni d'assassinat ni de piraterie et croyaient, en s'affiliant au Dang Cong San, entrer dans une société de secours mutuels. Ceux qui ont été arrêtés lors de diverses manifestations déclarent qu'ils n'avaient pas l'intention d'incendier les maisons communes ni de faire un mauvais parti aux notables, mais de réclamer une diminution d'impôts.

Le Van Chai, affilié au Dang Cong San, appartenait à une cellule sous les ordres de Dam à Vinh Loc et de Ngo à Binh Tri Dong. Il faisait partie de la bande d'exécuteurs de représailles de ce village. Il a fait des aveux complets. Lui aussi les rétracte à l'audience et déclare qu'il était seulement chef de cellule.

Ha Huy Giap est un Tonkinois élève du collège du Protectorat et possède son baccalauréat. Bien que parlant très bien le français, il s'exprime en annamite et en profite pour faire une apologie du communisme en refusant de répondre aux questions du président.

Le ministère public le menace d'expulsion, il se résigne à répondre et confirme les aveux qu'il a déjà faits.

. . . . . .

Pham Van Nhieu, ex-partisan de Nguyen An Nhin et affilié au Dang Cong San, a assisté aux manifestations, notamment le

4 juin à Ba Hom. C'est chez lui que le tribunal révolutionnaire, réuni par Thay Giao Long, s'est assemblé pour condamner à mort le notable Huot, et il en faisait partie.

Luu Van Chan, affilié au Dang Cong San, était Phu Bô, c'est-à-dire chef de parti pour la délégation de Govap, adjoint à Tu Ban (en fuite). Il faisait d'abord partie depuis 1926 de la société Nguyen An Ninh. Il organisa en particulier avec Tu Ban les manifestations de Ba Hom, Ben Luc, Ba Queo, Hoc Mon. Quand il fut arrêté, il était porteur d'un revolver et cependant il prétend qu'il ne voulait que réclamer une diminution des impôts.

. . . . . .

Ng Van Tay dit Dai, dit Hoai, dit Cho, dit Bon, dit Huynh Van Cho, un des chefs du parti, affilié au Dang Cong San dès le début, a été l'organisateur de la province de Giadinh et de celle de Cholon. Il a amené au Dang Cong San le parti Nguyen An Ninh et faisait partie du Xu Uy. Il a joué un rôle de premier plan mais proteste devant la cour contre les accusations de crimes imputés au Parti communiste.

UN MOSCOUTAIRE DE MARQUE

Ngo Duc Tri est un garçon instruit. Il a son diplôme d'études complémentaires. Il a été secrétaire à la compagnie des chemins de fer du Yunnan dont il fut renvoyé pour avoir pris part à une manifestation en l'honneur de Phan Chau Trinh. Embarqué clandestinement pour la France, il s'y affilia au Parti communiste et sur sa demande fut envoyé à Moscou, où il suivit les cours d'une école révolutionnaire. Il y est resté trois ans, puis est rentré en Indochine, via Marseille, où il s'est embauché à bord du *Porthos*.

Cette initiation moscoutaire fit de Ngo Duc Tri, à son retour ici, un des grands chefs. Son rôle, dit-il, était de s'occuper de la propagande. Il faisait partie du comité central.

C'est grâce à ses explications, déclare le président, qu'on a pu élaborer le vaste travail que représente l'ordonnance de

renvoi et l'acte d'accusation. Il a manifesté des regrets sincères qu'il renouvelle aujourd'hui, mais à la question du président s'il renie les doctrines communistes, il ne répond pas.

Me Desgrands demande si Tri n'a pas séduit la jeune Thi Sau et n'en a pas fait sa servante.

Tri répond qu'il n'en est rien, il a simplement pris pension chez elle.

Truong Nhan a été arrêté, portant sur lui des circulaires importantes pour la préparation des grèves des 1er mai et 1er août. Il reconnaît avoir fait partie du Tong Cong Hoi (syndicat), section imprimerie, mais il n'a voulu donner aucun détail, sauf qu'il distribuait des tracts. Il devait jouer dans le parti un rôle important en raison des tracts trouvés sur lui.

Le Hoe Binh, dit Hai, dit Vi, affilié au Dang Cong San en 1929, s'est fait embaucher sur l'ordre de son chef de cellule Trinh à la Compagnie des eaux et d'électricité pour y fonder un syndicat rouge ; il a tenté ensuite, mais en vain, d'en créer un aux chemins de fer. Il a été appelé à faire partie du Xu Uy et faisait partie de la propagande. Cet accusé, par exception, reconnaît à l'audience les faits qui lui sont reprochés.

Nguyen Thai, dit Nam, dit Pham Ky, est un des principaux organisateurs du Dang Cong San, son rôle consistait à organiser le Tong-Cong-Hoi (syndicats rouges). Il a créé syndicats et cellules, poussant les ouvriers à faire grève.

Mais il se plaint d'avoir été passé à tabac par les agents de M. Campana. « *C'est chose possible,* dit le président, *c'est un procédé en usage dans toutes les polices du monde.* »

. . . . . .

Ngo Van Chinh, dit Ngo Van Tan, dit Dong, est un ancien instituteur révoqué. Affilié au Dang Cong San dès le début de décembre 1929, il fut le lieutenant de Ha Huy Giap pour la délégation de Caolanh et a été un des organisateurs des troubles sanglants de cette région. Il a fait partie ensuite du comité de l'Ouest et est venu à Saïgon en mai 1931 pour essayer

d'y reconstituer le Xu Uy disloqué deux fois par les arrestations de ses anciens membres.

Il reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'action communiste en Cochinchine mais, d'après lui, le parti n'est pas responsable des crimes commis.

LES ANGES DU PARTI

Nguyen Thi Sao, dite Doan, dite Sau Nho n'a que 26 ans et paraît bien frêle pour être une révolutionnaire dangereuse. Cependant, elle est gentillette et l'on comprend qu'elle ait plu à Ngo Duc Tri. Affiliée au Dang Cong San, dès le début, elle a pris part à l'organisation du parti dans la région de Caolanh. Elle vint à Saïgon en août 1930 et vécut avec Ngo Duc Tri, imprimant les tracts *Co-Do*, puis le *Co-Vô-San* et faisait partie de la cellule du Trung Uong. Après avoir avoué à la police et à l'instruction, elle déclare qu'elle n'a jamais pris part à l'activité communiste.

Nguyen Thi Luu, dite Thi Bay, dite Thi Cuu, affiliée au Dang Cong San depuis 1930, était à la tête de la section du village du chef-lieu de Mytho. Elle imprimait un journal communiste à l'usage des femmes. Elle vint à Saïgon en mars 1931 suivant Nguyen Thien Nga, appelé au Xu Uy, et l'a aidé dans l'impression des tracts et des journaux. Elle nie avoir pris part à l'activité du parti et déclare qu'elle a été embauchée simplement pour faire la cuisine.

Nguyen Thi Nho, dite Co Sau, dite Chi San Diet, est la femme de Phat, condamné à cinq ans de réclusion pour le crime de la rue Barbier ; elle est une des principales instigatrices du Dang Cong San.

Elle fut chargée, dès le début de l'organisation, de faire de la propagande dans la région de Duc Hoa où elle organisa et suivit toutes les manifestations. Elle a créé des comités, distribué des tracts et parcouru les campagnes pour soulever les paysans. Elle a aussi contribué à l'organisation des Doi Thi Ve. Membre de Tinh Uy de Cholon, elle a joué un rôle de premier plan dans

les troubles de cette province où on la retrouve partout. Elle a présidé, avec Le Quang Sung, l'assemblée des chefs du parti, laquelle a condamné à mort les notables de Huu Thanh.

Elle nie ce dernier fait, malgré la dénonciation de ses complices. Les aveux qu'elle a faits à la Sûreté à ce sujet lui ont été arrachés par la violence.

Nguyen Thi Nam, dite The, dite Cam, dite Van, concubine de Ngo Chinh, a été affiliée au Dang Cong San dès le début. Elle a secondé l'action de son ami dans la région de Caolanh et est donc responsable comme lui des troubles de cette région.

Elle a fait partie du comité de Caolanh, puis du comité de l'Orient à Vinhlong. C'était une militante active, qui fut arrêtée à Saïgon où elle était revenue pour la reconstitution du comité.

Elle déclare qu'elle n'a jamais fait de la propagande et n'a jamais rien avoué.

Tran Thi Han, dite Nguyen Thi Bay, ex-institutrice à Vinhlong, licenciée à la suite d'un échec à un examen pédagogique, elle s'affilia au Dang Cong San et fit partie du Cong Hoi des femmes à Vinhlong. Elle fut dirigée par ordre du parti sur le Nha Bè, où elle s'embaucha à la Franco-Asiatique de pétroles avec mission de faire de la propagande parmi les femmes.

Ce fut une des principales collaboratrices de Son pour l'organisation des manifestations du Nha Bè d'août 1930 et mars 1931. À cette dernière, elle accompagnait la conférencière Nguyen Ihi Hai qui la dénonça. Du reste, elle a pris la fuite aussitôt après les tragiques événements, sans même prendre la peine d'aller toucher sa paie.

À un moment donné, elle dirigea les Cong Hoi du Nha Bè elle fut soupçonnée fortement d'être l'un des auteurs de l'incendie.

C'est une propagandiste très dangereuse. Elle a fait des aveux complets à la Sûreté, mais nia à l'instruction.

Pham Thi Loi, dite Thi Ba, membre du comité du Dang Cong San de la délégation de Duc Hoa, a joué un rôle de pro-

pagandiste de premier plan. Elle a participé aux manifestations de Duc Hoa le 4 juin 1933, de Huu Thanh et Than Loi le 1er septembre 1930, entraînant les habitants et distribuant des tracts.

Elle faisait partie du tribunal révolutionnaire qui a condamné à mort les notables de Huu Thanh.

Elle nia, mais son rôle fut affirmé par Xa Bien et Le Quang Sung.

Devant la Cour, elle persiste à affirmer son innocence et ses dénonciateurs ont menti. Elle ne sait pas non plus ce que c'est que le Dang Cong San.

Huynh Van Binh, ancien notable et membre du Thanh Nien, a pris part à la manifestation de Duc Hoa, le 4 juin 1930, à l'attaque de la maison commune de Huu Thanh, au pillage de la maison du huong-ca Duong, le 1er septembre et à la manifestation de Thanh Loi, le 4 septembre. Il a assisté aux réunions préparatoires où l'on vota la mort des notables de Huu Thanh et a participé à l'exécution en faisant le guet. Devant la cour, il nie toute participation à ce crime. Huynh Van Do, dit Xa Do est un ancien membre du Thanh Nien passé au Dang Cong San, où il a le grade de Tong Bo. Il a assisté aux pillages des maisons communes de Huu Thanh et de Thanh Loi et de la maison du huong-ca Duong, le 1er septembre 1930.

Il faisait partie du tribunal révolutionnaire qui a condamné à mort les notables de Huu Thanh et a dirigé le groupe chargé de surveiller la route pour empêcher l'arrivée des secours.

Il nia, mais il fut dénoncé par Cao Van Hiep, Nguyen Van Ton, Tran Van Xa, Huynh Van Binh, Co Van Thien, Huynh Van Hien, Co Van Phu. Quand le président lui demande s'il confirme ses aveux, il se contente de répondre : je suis innocent et je n'ai jamais fait d'aveux.

LES PROPAGANDISTES

Mao Van Guong, dit Nghia, affilié au Dang Cong San en mai 1930, était chargé de la propagande à Thoi An et Phuoc An (Cantho), puis à Thuan Kieu (Giadinh).

Il distribuait tracts et journaux. Il fut envoyé dans l'Ouest, par Nguyen Van Tuy, qui lui remit trois revolvers à porter au comité de l'Ouest pour protéger les orateurs. Il faisait aussi partie des Doi Thu Vê.

Le Van Thu, affilié au Dang Cong San qui avait absorbé l'ancien parti Ng An Ninh, donna les noms des chefs et des détails sur les bandes de représailles auxquelles il participa.

Arrêté, porteur des tracts communistes, il avait fait des aveux complets à la Sûreté, mais nia ensuite devant le magistrat instructeur. Mais ses premiers aveux étaient sincères, car arrêté un des premiers, il avait fait des révélations qui, par la suite, furent reconnues exactes.

Le Van Kiet, dit Cong, dit Nguyen Vuong Cong, dit Lieu, affilié au Dang Cong San en novembre 1929, a commencé son action en créant des syndicats.

Le Quang Sung, dit Hoang, dit Ng Con Binh, entra au Thanh-Nien en mai 1929 et arriva à Saïgon en août de la même année. Là, il passa au Dang Cong San et fut chargé de la liaison entre le comité directeur de Saïgon et le comité régional de Duc Hoa. Il organisa toutes les manifestations, pillages et assassinats de cette région ainsi que les bandes de Doi-Thi-Ve.

Il imprima le journal *le Nha-quê*, par lequel il fit une propagande active. Puis, il fut à la tête du Tinh-Uy de Cholon et aussi du comité du syndicat des ouvriers.

Comme délégué du Tinh-Uy, il présida avec Co Sau le tribunal révolutionnaire qui condamna à mort les notables de la région.

Il a toujours nié, mais tous ses co-inculpés, sans distinction, l'ont désigné comme étant leur chef.

Devant la cour, il continue à nier.

Nguyen Thi Hai, dite Thi Hoa, concubine de Mai Phuoc Thien, grand organisateur des syndicats rouges (Cong-Hoi), était affiliée et chargée de la propagande parmi les femmes coolies.

C'est elle qui fit la conférence le 23 mars 1931 au début de la manifestation. Elle a fait des aveux sur ce point, mais nia faire partie du Dang Cong San. Elle déclara avoir débité sa harangue sans savoir ce dont il s'agissait.

Mais l'information a établi que c'était une propagandiste très dangereuse ayant joué un rôle particulièrement pernicieux.

Ayant pris part à la manifestation du 13 mars, dont elle avait connu les préparatifs, elle a sa part de responsabilité dans les événements tragiques qui l'ont précédée, accompagnée et suivie.

Thi Hai affirme qu'elle n'a joué aucun rôle dans ces manifestations et que ses aveux précédents lui ont été arrachés par la violence.

Ngo Van Ngu, dit Nu, coolie à la Standard Oil, faisait partie du Dang Cong San. Il était parmi l'équipe chargée de couper les fils télégraphiques et téléphoniques. Le jour de la manifestation, il a rassemblé et y a conduit les ouvriers, mais n'y aurait assisté que de loin.

Il a fait des aveux complets au commissariat de police : il les rétracte devant la cour et se déclare absolument innocent.

LES TÉMOIGNAGES

M. Hennequin, commissaire de police[1], est le premier témoin entendu. Il dépose spécialement sur le vol du camp des Mares ; il a constaté, en même temps que la disparition des armes, celle du tirailleur. Par ailleurs, sa déposition ne fait que répéter ce que nous avons déjà dit à ce sujet, sauf qu'ayant seulement opéré au début de l'enquête, il ne soupçonnait pas le caractère politique du vol.

1 On notera que les témoins de l'accusation sont tous des commissaires et des inspecteurs de police. Des deux témoins français qui n'appartiennent pas à la police, l'un est plutôt favorable à l'accusé, l'autre est absent. Il n'y a pas de témoins de la défense.

M. Hennequin raconte ensuite l'arrestation de Ngo Gia Tu, chez qui il a retrouvé des documents très importants sur la constitution du parti.

Ngo Gia Tu, qui paraît un peu calmé par son expulsion d'hier, ne fait aucune observation.

M. Coltelloni vient ensuite. Arrivé à Cholon, en février 1931, il a procédé à diverses enquêtes notamment sur l'organisation rouge dans la région de Duc Hoa et du comité central de Saïgon, dont il a pu arrêter les membres. Dans la caisse du parti, il a trouvé 1 300 piastres et un millier de francs d'argent français.

Sur une question du président, le témoin répond que le but du Dang Cong San était d'instaurer en Cochinchine le régime communiste, par tous les moyens : propagande, violence, etc.

Puis il donne des précisions sur l'assassinat de Le Quang Chieu, ordonné par le Tinh-Uy de Mytho, et sur l'assassinat du notable Huot. Sa déposition très nette et très détaillée produit une forte impression.

M. Bertin a été chargé spécialement des syndicats rouges et en donne le fonctionnement. Il raconte aussi en détail la manifestation de la rue Lareynière, où fut tué l'inspecteur Legrand. M. Bertin dément la légende des mauvais traitements infligés aux accusés pour les faire avouer. *Pham-Boi proteste et affirme qu'il a été torturé de 6 heures du soir à 3 heures du matin, frappé à coups de pied et de poing, les bras retournés, le sang lui sortait de la bouche.* « Le docteur Montel a été obligé de me soigner », dit-il. M. Bertin déclare que tout cela n'est pas vrai. M^e^ Cancellieri, lui, déplore ces méthodes policières et déclare que la défense y reviendra. *La conférencière du Nha Bè donne aussi des détails sur les souffrances qu'on lui a infligées et provoque un scandale par la violence de ses protestations.*

Nguyen Loi, lors de la déposition de M. Dubois, proteste qu'il n'assistait pas aux réunions préparatoires de la manifestation de Lareynière. *M. Dubois dit que c'est bien possible*, mais qu'il avait été dénoncé par un de ses chefs.

Le Van Kiet prétend lui aussi que M. Dubois a dit une inexactitude en déclarant qu'il était un instrument de Moscou. Kiet est allé à Moscou en simple invité et n'a pas reçu de directive de Moscou.

M. Perroche, dans une déposition remarquable, fait l'historique du Dang Cong San, de ses buts et de ses moyens d'action. Nous en avons parlé longuement au début du procès. Nous n'y reviendrons pas. Mais le tableau de tous les troubles, assassinats, incendies de maisons communes, vols à main armée produit une impression considérable. Et comme le dit le témoin, il est fort heureux que tous ces faits se soient produits successivement et non simultanément, autrement la Cochinchine aurait couru un très grave danger. Pham Boi vient encore faire une conférence sur le communisme, déclarant que les prolétaires français sont leurs frères, *que les Annamites n'ont pas l'intention de chasser les Français d'Indochine, etc.*

M. Borel parle des troubles de la région de Caolanh et désigne Tran Van Diep comme leur principal instigateur. Diep proteste que ce n'est pas lui, car il ne connaissait pas la région. M. Borel désigne Mao Van Quang comme un chef des Doi-Thu-Vê. À quoi Quang répond que les Doi-Thu-Vê n'étaient pas des bandes de pirates, mais une sorte de contre-police.

M. Alexandre dépose qu'il est arrivé près du notable Huot, peu après qu'il eut été frappé. Huot n'a pas pu parler, mais il a réussi à écrire sur un bout de papier les noms de ses agresseurs, entre autres celui de Binh. Ce dernier déclare qu'il n'a jamais vu ce papier.

M. Roche, commissaire à Giadinh, a fait l'enquête sur les événements du Nha Bè Il a constaté que les 12 fils téléphoniques avaient été coupés. Puis la manifestation a éclaté, 2 miliciens ont été frappés, l'un mortellement. M. Roche a fait arrêter quelques manifestants, dont l'un était blessé, et, par leurs aveux, a réussi ensuite à arrêter les autres.

L'accusé Kinh, qui frappa le milicien Tho à coups de coupe-coupe, affirme qu'il n'était pas à la manifestation, que M. Roche l'a frappé. *Le président ne peut y croire, car l'honorabilité du témoin est trop connue*. Pham Van Khuong et Ng Van Tan protestent également qu'ils n'ont pas frappé les agents ; Ng Thi Hai, la conférencière du Nha Bè, déclare à nouveau qu'elle n'a avoué que sous les coups.

. . . . . .

M. Filhol, qui était à l'époque adjoint de M. Delorme à Giadinh, déclare qu'on a soupçonné Tho d'avoir préparé l'incendie du magasin à touques, mais il a toujours nié.

La cour félicite de leur activité et de leur dévouement à la cause de l'ordre les commissaires et inspecteurs qui ont pris part aux enquêtes et à la répression de l'agitation communiste en regrettant que M. Campana, qui y a pris une part considérable, soit absent. Le ministère public y ajoute ses félicitations, que le public sera unanime à trouver des plus méritées. La cour passe à l'audition des témoins indigènes[1] du Dang Cong San.

Le chef de canton de Binh Hoa Xa a procédé à l'arrestation des accusés compromis dans le vol du camp des Mares.

M. Huynh Van Dan, ancien délégué de Duc Hoa, expose les différentes manifestations qui eurent lieu à cet endroit en mai-juin 1930, entre autres le pillage et l'incendie de la maison commune de Huu Thanh, puis en septembre l'assassinat des notables May et Duong qui, dit-il, ont été des vengeances.

Huynh Van Vo, qui faisait partie du tribunal qui condamna les deux notables, vient déclarer que c'est bien le délégué qui l'a arrêté, qu'il n'a pas été frappé et qu'il a toujours nié.

Le Thi Deo, femme du *huong-quan* Huot, vient ensuite déposer. Elle était dans sa chambre, quand elle entendit deux détonations. Son mari entra dans sa chambre, blessé et suivi par deux individus. *Mais elle n'a pu reconnaître ceux-ci.*

1 Les témoins indigènes sont les notables convaincus d'exactions et de cruautés par leurs administrés.

Le chef de canton de Long Hung Thuong déclare que, d'après son enquête, *l'assassinat de Huot est une vengeance des communistes contre lesquels il avait déployé une grande activité*. Avant sa mort, Huot lui a désigné Binh comme un de ses assassins.

Le huong-quan de Tan-Tao, M. Le Cong Khoi, a reçu aussi les déclarations de Huot expirant, qui lui a désigné parmi ses assassins Binh, Huynh et Dai.

L'INCENDIE DU NHA BÈ

M. Tursan, mécanicien à la Franco-Asiatique, dépose ensuite sur l'incendie du magasin à pétrole. Après avoir fait sa ronde, il rentrait chez lui sans avoir rien constaté d'anormal. Mais vers 6 heures, un gardien, ayant remarqué de la fumée dans le magasin n° 3, vint le prévenir. Il se rendit à ce magasin et réussit au bout d'une heure à éteindre l'incendie.

Il trouva sur les lieux une boîte d'allumettes et des morceaux de coton imbibés de pétrole disséminés parmi les touques. Il en conclut que l'incendie a été prémédité, car il est formellement interdit d'avoir des allumettes à l'intérieur de l'exploitation ; *quant à désigner les coupables, le témoin déclare que cela ne lui est pas possible, car les indigènes de service au magasin ne sont pas sous ses ordres*.

Le témoin déclare que le service d'incendie est si bien organisé que cet incendie ne pouvait s'étendre hors du magasin incendié. Le fléau ne pouvait se répandre au dehors. En réalité, dans ce sinistre partiel, la compagnie n'a perdu que 15 touques.

Le mobile de ce crime ne peut guère être attribué à une vengeance personnelle, car la compagnie est très large pour ses employés : ce doit être un mobile politique.

Le caporal Huynh Van Trung, qui entendit sonner l'alarme et se rendit immédiatement sur les lieux, fait une déposition analogue. *Bien qu'il ne puisse donner de renseignements précis sur les auteurs du crime,* il soupçonne Thê qui est un mauvais ouvrier, paresseux et indocile. La cour estime que ce n'est pas

suffisant pour inculper Thê. Ce dernier prétend que le caporal lui en voulait et qu'il a profité de l'occasion pour le signaler.

L'ASSASSINAT DE LE QUANG CHIEU

La grand-mère de Le Quang Chieu, 60 ans, dépose ensuite sur l'assassinat de son petit-fils. La pauvre vieille ne sait pas pourquoi il a été tué ni par qui.

Le huong-quan Ngo Van Dinh dépose sur cette même affaire. C'est lui qui a fait les premières constatations sur l'assassinat de Le Quang Chieu. L'assassin est entré par la fenêtre et a tiré deux coups de revolver sur Le Quang Chieu qui était couché sur un lit de camp. *D'après ses voisins*, Chieu aurait été tué par vengeance communiste.

Pham Van Tien, le condamné à mort, affirme que ce ne sont pas les communistes qui ont tué Chieu, *mais que ce dernier a été victime d'une vengeance personnelle. D'après lui, le Parti communiste n'autorise pas les châtiments individuels, car cela n'avance à rien*.

Le Van Ho, père de Chieu, croit à une vengeance communiste, *mais ne peut dire par qui elle a été exécutée*.

Tran Van Thinh, commissaire à bord de la chaloupe de Mytho, raconte ensuite les circonstances de l'attaque de celle-ci par les communistes. Les pirates ont dévalisé la caisse, le personnel et les passagers : *il n'en peut reconnaître aucun, car tous étaient masqués.*

Le témoin *croit* reconnaître Ton pour celui qui a été l'indicateur de ce vol. Ton demande sur quoi il a pu baser ces soupçons.

LE RÉQUISITOIRE

Le ministère public, avant de descendre pour de longues années de son siège, déclare qu'il fera une dernière fois son devoir avec impartialité. Ce devoir lui est facilité par la clarté avec laquelle le président a conduit les débats, par la netteté des dépositions des inspecteurs de la Sûreté.

L'avocat général n'avait pas été trop surpris par la révolte de Yen Bay, ni par l'agitation en Annam. Mais les événements de Cochinchine l'ont profondément étonné. Nous avons tous été surpris par l'étendue et la vigueur de l'organisation communiste dans ce pays.

Le ministère public passe rapidement en revue l'époque des manifestations en masse, contre lesquelles la Sûreté dut faire usage de ses armes, des attaques contre les maisons communes et du terrorisme qui régnait dans les campagnes : assassinats, pillage, extorsion de fonds, etc.

Après avoir ainsi passé en revue ces événements, le ministère public conclut que les 119 accusés présents ont bien fait partie d'une organisation secrète ayant des buts subversifs et coupable de complot contre le gouvernement français. Il rappelle que cette société dépendait directement de la III[e] Internationale de Moscou par l'intermédiaire du Bureau d'Orient de Shanghai, puis il esquisse rapidement l'organisation du communisme en Cochinchine. Il en montre la perfection et la discipline qui y régnaient. « *Perinde ac cadaver* » *comme chez les Jésuites.*

Les 119 inculpés ont fait des aveux complets à la Sûreté et à l'instruction. Devant la cour, ils se sont rétractés, prétendant que leurs aveux leur ont été arrachés par la violence. *Qu'ils aient été passés à tabac, c'est possible.* Mais leurs tortures sont un produit de leur imagination. D'ailleurs, inventer des détails aussi précis que ceux relatés dans leurs aveux eût été impossible.

Le ministère public passe en revue les charges pesant sur chacun des inculpés : Duong Hac Dinh et Ngo Gia Tu sont déjà condamnés. Binh a reconnu avoir voté la mort de Huot et y avoir participé, ainsi que Pham Van Nhieu, etc. Nous n'y reviendrons pas ayant déjà relaté toutes ces charges dans le compte rendu détaillé de l'interrogatoire.

Le ministère public requiert ensuite la peine de mort contre tous ceux qui ont commis les assassinats sur la personne des notables et de Le Quang Chieu, c'est-à-dire

contre Huynh Van Binh, Nguyen Van Ton, Huynh Van Gon, Dang Van Cu, Co Van Tien, Ho Van Moc, Phan Van Khuong, Cao Van Luong, la peine des travaux forcés à perpétuité contre tous ceux qui ont été complices dans les assassinats ou actes de piraterie.

Contre les principaux chefs du Dang Cong San la déportation et contre les autres accusés des peines diverses de travaux forcés et de réclusion.

LES PLAIDOIRIES

Plaidoirie de Me Cancellieri

Me Cancellieri ne fera pas le procès de la police : elle mérite au contraire des félicitations pour l'élaboration d'un acte d'accusation où tous les accusés ont avoué.

L'affaire d'aujourd'hui dépasse les limites de ce prétoire. La révolte date des millénaires : elle a pris la forme chrétienne, puis ce furent les révoltes du Moyen Âge ; enfin lorsque le capitalisme s'instaura, elle prit une forme rationnelle et s'organisa. Tandis que des millions d'hommes meurent de faim, on détruit en masse des produits, on brûle du blé, on jette le café à la mer. Aussi les hommes, indifférents jusqu'ici, prêtent l'oreille à des appels qu'autrefois ils n'auraient pas écoutés.

Les échos de cette lutte sont arrivés jusqu'à ce peuple pacifique et doux. On lui a fait des promesses, les a-t-on tenues ? On a parlé ce matin de société secrète. N'est-ce pas une nécessité dans ce pays, où une réunion de plus de 20 personnes est interdite ? *Si l'on veut éviter une explosion, donnez des libertés. Créez des partis, formez des syndicats, vous les aurez en mains.* Mais si l'on veut comprimer à tout prix, la révolution se produira violente.

Ces accusés ne forment pas des associations de malfaiteurs. Ce sont des idéalistes qui savent que le meurtre individuel, l'acte de piraterie a toujours été interdit par leur parti. Ils ont raison de

dire qu'ils n'en veulent pas aux Français, mais à leurs mandarins qui depuis des siècles exploitent leur misère.

Puis le défenseur passe à l'affaire du Nha Bè, dans laquelle ses clients sont impliqués. Ce n'est qu'un incident provoqué par des faits étrangers au communisme, des brutalités de caporaux, etc. Certains ouvriers du Nha Bè n'ont pu supporter ces procédés. L'émeute du Nha Bè se réduit à des coups échangés au cours d'une réunion. Il est vrai, un bep[1] a été tué, mais le meurtre fut-il intentionnel ? Quant à la conférencière Tran Thi Hau, on a voulu en faire une des dirigeantes du parti. Il n'en est rien, et on ne peut prouver qu'elle a conduit la manifestation du 21 mars. Ce n'est qu'une propagandiste. Pour Thi Hai, la seule chose qu'on lui reproche, c'est d'avoir cousu des banderoles. Quant à May, il s'est toujours tenu sur le terrain de la lutte de classe. Le Thanh Tan a reconnu aussi avoir organisé le Secours rouge, mais cette œuvre n'a rien de violent ni de militant. Thien avoue avoir frappé à coups de bâton le cai Tho. Mais a-t-il voulu le tuer ? Ce n'est pas un assassinat, ce sont des coups portés dans une bagarre.

Quant aux chefs, le défenseur demande à la cour de ne pas retenir leur responsabilité morale. Cette responsabilité n'existe pas en droit pénal. Aussi la cour les jugera-t-elle avec humanité.

Le défenseur termine en déposant des conclusions dans le sens suivant : la manifestation du Nha Bè a été spontanée et non organisée. Les manifestants n'avaient pour armes que des bâtons et n'avaient pas l'intention de tuer. Aussi le défenseur demande-t-il la disqualification de l'inculpation en coups et blessures mortels.

Avant de terminer, le défenseur indique qu'un mouvement se produit en France en faveur de l'amnistie qu'on a refusé d'étendre à l'Indochine. Il attend de la cour non pas un geste de clémence, mais un geste d'humanité. Ici, il n'y a pas de politique, pas de haine, il ne doit y avoir que des sanctions justes,

1 Bep : cuisinier.

car ces hommes n'ont eu d'autre but que d'arriver à un meilleur état social.

Plaidoirie de M^e^ Blaquière

Son confrère Cancellieri a situé le conflit qui est à l'origine de ce procès sur le terrain indochinois. Quand les Français sont venus en Cochinchine, c'est pour défendre des opprimés, exilés par la Cour de Hué.

Une grande erreur a été commise par des hommes politiques, c'est de rendre aux notables trop d'influence. Ils ne subissent presque aucun contrôle. Une des causes de la mort de Huot a été précisément *qu'il abusait de son influence et qu'il commettait des exactions.*

La plupart de ces pauvres gens qu'on accuse aujourd'hui d'être des malfaiteurs ont manifesté pour obtenir des allégements à leur situation. Dans la plupart des cas, ils ont attendu paisiblement, assis sur leurs talons, l'arrivée de l'administrateur.

Le défenseur critique, lui aussi, les méthodes policières employées pour obtenir des aveux ; le défenseur disculpe ses clients. Long a déclaré qu'il avait remis un revolver à Binh, mais c'était pour assurer la défense personnelle de ce dernier, dont le ministère public a réclamé la tête ainsi que celle de Gon et de Ton. *Aucun des témoins n'a pu préciser qui avait pris part à l'assassinat.* Seule la rumeur publique et les rapports de police les ont désignés.

Le verdict de mort est donc absolument disproportionné aux charges qui pèsent sur eux. La cour ne voudra pas faire des martyrs et le défenseur conclut en demandant lui aussi un verdict d'apaisement.

Plaidoirie de M^e^ Motais de Narbonne

M^e^ Motais de Narbonne déclare qu'il se limitera au terrain judiciaire et ne soutiendra pas de thèse politique ou doctrinale, malgré l'ampleur donnée à cette affaire.

Le défenseur plaide pour Ng Thi Nho. Elle est inculpée non seulement de crime politique mais aussi de droit commun, ayant voté la mort des notables de Huu Thanh. Il évoque le souvenir d'un de ses professeurs, disant avec un sourire sceptique qu'un État considère toujours comme un crime le fait de vouloir le renverser. Mais ce scepticisme n'est pas de mise dans une œuvre d'association coloniale, quand on voit à quels châtiments mènent les inculpations faites d'après des textes abrogés en France, mais maintenus ici. Ces délits politiques sont suffisamment expiés par des années de prison préventive.

Le défenseur ne veut pas critiquer les méthodes de la police, mais n'est-ce pas chose troublante que les dénégations passionnées et constantes de cette jeune institutrice, qui nie avoir pris part à la réunion où furent condamnés à mort les notables de Huu Thanh. *Elle n'a été que propagandiste et ne peut être, à ce titre, inculpée de complicité d'assassinat.* Les vrais coupables sont ceux qui n'osent pas exécuter eux-mêmes, mais donnent des instructions et arment des bras.

Plaidoirie de M^e^ Dujon

M^e^ Dujon ne veut pas porter la discussion sur le terrain politique : les opinions de ses clients sont opposées aux siennes et M^e^ Cancellieri a suffisamment, avec son talent habituel, fait l'exposé des convictions qu'il ne partage pas.

Le défenseur plaide pour son premier client qui est allé à Moscou, mais n'y est allé que comme visiteur et n'a joué aucun rôle important dans l'agitation locale. Il en est de même de Ng Trac.

Quant à Le Quang Sung, il est inculpé de complicité dans l'assassinat des notables de Duc Hoa. Mais ce tribunal a-t-il réellement existé ? Sung en faisait partie. Sung est donc un simple propagandiste, qui a imprimé et répandu le journal *le Nha-quê*.

Bui Cong Trung est accusé d'avoir hébergé une cellule dirigée par Minh. Trung n'est qu'un simple sympathisant, chargé

de faire des conférences. Quant à avoir accueilli la police à coups de revolver, *cette accusation est encore à prouver.* Contre Bui Van Lam et Pham Sam, on n'a que des accusations d'avoir fait de la propagande. Le Van Kiet a organisé la protection des orateurs lors de la réunion de la rue Lareynière. Loi était le guetteur chargé de signaler l'arrivée des policiers. Il a bien mal rempli sa mission. Pham Boi, lui, a été arrêté au cours de cette même réunion. Son rôle n'est pas bien précisé. En somme, la principale accusation qui pèse sur eux est celle d'être des militants.

Le défenseur attendait que le ministère public citât les noms des Doriot, des Cachin, pour montrer comment ils avaient été châtiés. Il ne l'a pas fait. Voulait-il éviter la comparaison des peines infligées en France et de celles qu'on demande ici ?

Le communisme est-il encore ici tellement dangereux que la cour veuille montrer, par des peines exemplaires, la crainte qu'il inspire ?

La cour ne s'inspirera pas d'un motif d'exemplarité et ne fera pas de martyrs.

TRAGIQUE BILAN DU PROCÈS CONTRE 120 INDOCHINOIS

8 condamnés à mort

Huynh Van Binh	53 ans.
Nguyen Van Ton	47 ans.
Huynh Van Gon	47 ans.
Nguyen Van Ut	52 ans.
Dang Van Cu dit Bo Cu	34 ans.
Le Quang Sung	23 ans.
Pham Van Khuong	23 ans.
Cao Van Luong	33 ans.

19 condamnés au bagne perpétuel

Duong Hac Dinh	27 ans.

Ngo Gia Tu	25 ans.
Nguyen Van Lang	46 ans.
Vo Van Ngua	25 ans.
Vo Van Bunh	39 ans.
Nguyen Chi Dieu, dit Tron	22 ans.
Ha Huy Giap	26 ans.
Nguyen Xuan Luyen	44 ans.
Nguyen Van Tay	23 ans.
Nguyen Thai dit Nam	26 ans.
Vo Van Loi	28 ans.
Ho Van Lang	25 ans.
Cao Van Thien	43 ans.
Ha Van Moc	28 ans.
Tran Van Xa	26 ans.
Le Van Kiet	22 ans.
Le Van Hau	41 ans.
Nguyen Thien	30 ans.
Nguyen Hang Ton	29 ans.

21 à 26 ans de bagne

17 à 15 ans de bagne
18 à 10 ans de bagne
23 à 5 ans de bagne

Soit au total 970 années de bagne à ces 79 condamnés dont l'un d'eux, âgé de 89 ans, est frappé de cette peine monstrueuse.

11 acquittés.

3 jugés ultérieurement.

1 décédé au cours des tortures durant l'instruction.

LETTRE DE Me X.
avocat à Saïgon

10 mai 1933

Cher ami,

Les débats commencés le mardi 2 mai se sont terminés le dimanche 7 à 4 h 30 du matin. Cinq jours ont donc suffi pour juger 120 hommes impliqués dans 6 affaires différentes. La scène du verdict fut d'un dramatique intense. J'y reviendrai tout à l'heure.

La cour était composée de 3 conseillers français, dont M. Weill, président, et de 2 assesseurs annamites ignorant tout du dossier et qui, ayant 120 accusés devant eux, devaient, à l'heure du verdict et à l'allure à laquelle ont été menés les débats, se trouver dans l'impossibilité de déterminer la responsabilité pénale incombant à chacun d'eux.

Ceci d'autant plus qu'il s'agissait de 6 affaires particulières n'ayant aucun lien de connexité et qui, contrairement à toute règle judiciaire, avaient été jointes pour permettre de faire une fournée communiste.

Ce procédé possédait pourtant l'avantage de discréditer le Parti communiste et de poursuivre en particulier ses membres pour association de malfaiteurs, accusation contre laquelle ils se sont élevés avec véhémence.

Les débats ont été menés à toute vapeur. Je vous signale le chef-d'œuvre que constitue l'acte d'accusation. Tous les accusés ont avoué et maintenu leurs aveux devant le juge d'instruction.

En réalité, dans cette affaire, comme dans toutes les affaires « communistes » (et chose qui constitue légalement une forfaiture), l'instruction est faite par la Sûreté. Les accusés sont gardés plusieurs mois et quelquefois, comme c'est le *cas en l'espèce*, deux et trois ans en prison.

Faisant preuve d'un raffinement tout asiatique, des tortures sans nom leur sont infligées. Plusieurs se sont présentés à l'audience estropiés pour la vie. L'un d'entre *eux a montré son bras fracturé lors du supplice de l'estrapade.*

L'électricité est elle-même employée, sans parler des doigts écrasés et des épingles enfoncées sous les ongles. Ceci pour ne citer que les procédés courants. Des aveux sont ainsi obtenus.

Lorsque ces aveux sont consignés, on conduit alors l'accusé devant le juge d'instruction pour qu'il les confirme. Ceci en le prévenant bien toutefois que s'il se rétracte on l'interrogera de nouveau et *jusqu'à ce que mort s'ensuive, s'il le faut.*

C'est ainsi que, par ces aveux ainsi obtenus et que la cour naturellement retient, on arrive à donner corps à des monstruosités policières échafaudées pour le besoin de la cause.

Les 13 avocats constitués d'office quelques jours à peine avant l'audience n'ont pu prendre connaissance complète du dossier qui contenait plusieurs milliers de documents divers.

Le palais était gardé militairement et toutes les issues barrées. Le public annamite était en principe admis dans la mesure des places disponibles, mais inutile de vous dire que les deux bancs qui auraient pu être occupés l'étaient par des agents de la Sûreté.

Comme par ailleurs les Annamites qui voulaient pénétrer au palais devaient décliner leur identité et étaient minutieusement fouillés, il ne s'en présenta naturellement pas et c'est en vase clos qu'eurent lieu les débats.

Les comptes rendus parus dans les journaux de langue annamite furent en majeure partie censurés.

Au moment de la lecture du verdict, comme quelques condamnés criaient à l'injustice, ce fut immédiatement et en plein prétoire la ruée. La troupe croisa la baïonnette et gendarmes et miliciens en uniforme qui encadraient les condamnés virent les agents de la Sûreté, matraque au poing, se joindre à eux.

Je dus me jeter dans la mêlée et, grimpé sur un banc, rallier à moi la défense. Bousculé, c'est sous la protection de l'avocat général que je pus faire dire au nom de tous, à nos clients, que nous ne les abandonnions pas et je peux affirmer que sans notre attitude énergique nous eussions assisté à des scènes de violence dans le prétoire même.

La défense a d'ailleurs au sujet de tous ces faits adressé une plainte tant au bâtonnier qu'au procureur général.

Remarquez que les faits se sont *déroulés il y 3 ans*. Que depuis, le Parti communiste ayant été détruit physiquement, le pays est calme depuis lors et que la majeure partie des condamnés sont de tout jeunes gens.

Vous remarquez en particulier la sauvagerie des condamnations frappant de mort Le Quang Sung et Pham Van Khocong ainsi que tous les déportés à vie, simples militants ou syndicalistes honnêtes et dévoués.

X.
avocat à Saïgon

P.S. J'ai vu hier 8 condamnés à mort.

Quatre sont certainement innocents de tout crime. Le Quang Sung condamné à mort pour avoir présidé le tribunal révolutionnaire m'a encore confirmé que ce tribunal n'a jamais existé. *J'ai pu obtenir par d'autres accusés qu'ils avaient été atrocement torturés pour accuser Le Quang Sung qui était connu de la Sûreté et considéré comme un chef*. Voyez en détail le cas de tous les déportés à vie, tous simples militants.

Les autres condamnés à mort m'ont confirmé qu'il ne s'agissait nullement d'un crime politique, mais d'une vengeance entre notables. L'attaque de la chaloupe et le vol des fusils n'ont rien à voir avec le Parti communiste.

LA PRESSE INDOCHINOISE

Samedi 13 et dimanche 14 mai 1933

QUI SÈME LE VENT RÉCOLTE LA TEMPÊTE

Pour des faits vieux de trois ans, alors qu'un souffle d'apaisement devait ramener en ce pays l'ordre et le calme, alors qu'un verdict de clémence avait été *promis*, était espéré de tous, un verdict impitoyable a été prononcé par la cour d'assises.

Nous ne sommes pas communistes

Mais convaincus que de graves erreurs ont été commises, qu'une semence de division et de haine a été jetée par le pays, nous faisons appel à tous les bons Français, à tous les honnêtes gens, sans distinction de parti et d'opinion.

Et nous leur disons :

On a torturé les accusés pour leur arracher des aveux.

Il n'y a pas eu de débats. Aucun des jurés n'a été capable d'isoler un coupable de la masse des 120 accusés dont le procès a été instruit *en cinq jours*.

Il y a eu des témoins ; il n'y a pas eu de témoignages. Des accusés ont été *pour les mêmes faits* :

Les uns condamnés à mort.

Les autres acquittés !

Onze jeunes gens ont été condamnés à la déportation à vie pour le seul crime d'avoir voulu former des syndicats professionnels.

Nous portons ce verdict au jugement de l'opinion publique !

La Ligue des droits de l'homme est saisie.

Tout ce qui, en France, défend, sans distinction de parti, la liberté et la légalité est alerté :

Les Français, en Indochine, se doivent de défendre la paix menacée par un verdict impitoyable et inexplicable.

Nous ne comprenons pas :

Charges identiques relevées par l'acte d'accusation et condamnation.

71. Ng Van Ut – Affilié au Dang Cong San, a assisté aux différentes manifestations du parti (pillage, etc.). Faisait partie du tribunal révolutionnaire où a été décidée la mort des deux notables de Huu Thanh. Il a accompagné son chef Huynh Van Binh, qui a assassiné le notable Hay MORT.

72. Hh Van Vo – Ex huong-quan, affilié au Dang Cong San, a assisté aux différentes manifestations du parti. Faisait partie du tribunal révolutionnaire qui a condamné à mort les notables de Huu Thanh et du groupe chargé d'exécuter le huong-quan May

ACQUITTÉ.

73. Co Van Phu – Affilié au Dang Cong San, il a pris part aux différentes manifestations terroristes du parti. Il a assisté aux réunions préparatoires où fut décidée la mort des notables de Huu Thanh et faisait partie du groupe chargé d'exécuter le huong-quan May VINGT ANS DE DÉTENTION.

22. Ng Van Do – Affilié au Dang Cong San, était to-truong (chef de cellule) à Binh tri Donge.

QUINZE ANS DE DÉTENTION.

26. Cao Van Luc.– Affilié au Dang Cong San, était to-truong du village de My Hanh, faisait partie de la section d'exécuteurs et, à ce titre, a pris part à des manifestations et à des vols

ACQUITTÉ.

96. Ph Van Cuong – Faisait partie du syndicat du Nha Bè et du Dang Cong San, présida le 22 mars au soir la réunion préparatoire à la manifestation du lendemain.

Au cours de la manifestation, il arrêta le caï Tha *qu'il maintint pendant que Deo le frappait avec un marteau.* Il était armé d'un revolver avec lequel il forçait les ouvriers à venir à la

manifestation. Faisait partie des Doi-Thu-Vê. Il nia, mais fut dénoncé par tous ses co-inculpés. MORT.

108. Ph Van Nen – Membre du Dang Cong San et du Cong Hoi du Nha Bè, a participé à toutes les manifestations depuis 1930, où il était chargé de distribuer des tracts.

Il a assisté à la réunion préparatoire de la manifestation et était chargé de couper les fils téléphoniques ; au cours de la manifestation, *il a frappé les agents avec un bâton*. Arrêté sur place, il réussit à s'enfuir, mais fut repris peu après.

Il a fait des aveux à la Sûreté, mais a nié à l'instruction
VINGT ANS DE DÉTENTION.

97. Ng Van Lung – Arrêté sur les lieux de la manifestation, il faisait, en qualité de membre des Doi-thu-Vê, partie de l'équipe chargée d'empêcher les ouvriers de reprendre leur travail. Armé d'un bâton, il frappa les miliciens. Il a fait des aveux, mais prétendit avoir été forcé d'assister à cette manifestation par la menace. Or, l'information (pièce 159) (dossier 46) a établi qu'il s'y était rendu spontanément en étant au courant depuis la veille, car il avait assisté aux réunions préparatoires

CINQ ANS DE PRISON.

98. Tran Van Lua – Membre des syndicats rouges, arrêté sur les lieux de la manifestation dont il avait été prévenu deux jours auparavant, *armé d'un bâton il a frappé les miliciens.*

ACQUITTÉ.

109. Vo Van Lo – Affilié au Dang Cong San, a assisté à la manifestation du 23 mars 1931 sur l'ordre de son chef de cellule. Il a frappé à coups de bâton le bep Giac VINGT ANS DE PRISON.

110. Vo Van Ky – Mêmes charges que le précédent[1]

CINQ ANS DE PRISON.

Nous multiplierons ces exemples.

1 Nous reproduisons textuellement l'acte d'accusation *officiel*.

Nous montrerons que l'instruction a été faite par la police, ce qui est, d'après les maîtres du droit criminel, une forfaiture !

Nous croyons que ce verdict est un manquement à la haute et pure conception de l'œuvre française en ce pays et nous demandons que ce manquement soit effacé !

COMITÉ D'AMNISTIE ET DE DÉFENSE DES INDOCHINOIS ET DES PEUPLES COLONISÉS

Paris, le 5 juillet 1933

Monsieur le Ministre des Colonies,
Ministère des Colonies,
rue Oudinot,
Paris

Monsieur le Ministre,

Le comité d'amnistie et de défense des Indochinois vous adressait le 20 mai 1933 une délégation dirigée par M. le député Monnerville et chargée de vous exprimer l'émotion causée non seulement parmi nos collègues mais dans tous les milieux de travailleurs intellectuels et manuels par le récent verdict de Saïgon.

Vous avez bien voulu dire à nos délégués que, partageant cette émotion, vous aviez télégraphié à Saïgon pour qu'aucune condamnation ne soit rendue effective avant que vous ayez examiné les dossiers dont vous demandiez communication.

Aussi sommes-nous surpris d'apprendre que 89 des condamnés indochinois sont déjà envoyés au bagne de Poulo Condor. Nous comptons que vous renouvellerez sans délai l'ordre que vous avez déjà donné de surseoir à l'exécution des peines prononcées le 7 mai, ordre dont les autorités indochinoises ne paraissent pas suffisamment décidées à tenir compte.

Nous sommes en effet convaincus que l'examen du dossier, en vous renseignant sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès du 2-7 mai, aura pour conséquence immédiate la révision de ce procès au cours duquel ont été jugés, en cinq jours, 120 individus impliqués dans six affaires absolument différentes, sans lien de connexité.

La liaison créée contrairement à toute règle judiciaire et de façon scandaleusement arbitraire entre ses diverses affaires a seule permis l'inculpation d'association de malfaiteurs, inculpation contre laquelle les accusés n'ont cessé de s'élever et

que rien n'est venu justifier ni au cours de l'instruction, ni au cours des débats. Il est à remarquer d'ailleurs que l'acte d'accusation contient une série d'affirmations qu'aucune preuve et aucun témoignage ne sont venus étayer. Les aveux des accusés – presque toujours suivis de rétractations – n'ont aucun caractère probant, n'ayant, semble-t-il, été obtenus, ainsi qu'il est d'usage constant en Indochine, que par des tortures.

Dénoncées par tous les accusés, ces pratiques honteuses sont niées par le ministère public qui reconnaît cependant et paraît excuser le « passage à tabac ». Quelles sont à vrai dire les limites qui séparent ce « passage à tabac » avoué par le ministère public et la torture proprement dite dont les accusés se plaignent d'avoir été victimes ? C'est ce qu'il importerait de préciser. Vous n'ignorez assurément pas, monsieur le ministre, que plusieurs inculpés se sont présentés à l'audience estropiés pour la vie. L'un d'eux avait le bras fracturé, l'autre la colonne vertébrale brisée. Il semblerait d'après la plaidoirie de M. Béziat, ancien bâtonnier, ancien maire de Saïgon, que le juge d'instruction aurait confié l'interrogatoire de plusieurs inculpés à un officier de police judiciaire. Il y avait là une forfaiture et par conséquent un cas de cassation sur lequel nous jugeons indispensable d'attirer votre attention.

L'importance accordée aux rapports de police, le rôle joué par cette police, ses procédés sont tels que le président crut pouvoir proposer à deux défenseurs, membres comme lui de la franc-maçonnerie (MM. Blaquière et Giao), une sorte de marché leur promettant de prononcer un verdict indulgent, s'ils renonçaient à faire, au cours de leurs plaidoiries, le procès de la police. Il assure à cette occasion être le seul à connaître vraiment le dossier. Les assesseurs n'avaient pas plus eu le temps de l'étudier que les avocats eux-mêmes nommés d'office peu de jours avant l'audience.

L'instruction avait cependant été fort longue puisque la plupart des accusés étaient en prison préventive depuis deux et trois ans.

Nous vous rappelons qu'à plusieurs reprises diverses associations (et notamment la Ligue des droits de l'homme) ont déjà eu l'occasion de réclamer pour les inculpés des pays coloniaux les garanties accordées par la loi aux inculpés de la Métropole.

Un membre du comité central de cette Ligue, qui est aussi membre de notre comité d'amnistie, M. le député et avocat Marius Moutet, a particulièrement signalé que ces « garanties n'existent ni avec le régime des commissions criminelles qui sont de véritables cours martiales ni avec les tribunaux mandarinaux. »

Pour en revenir au cas d'espèce qui nous occupe aujourd'hui, nous ne doutons pas que vous ayez été frappé comme nous de l'arbitraire assez proche de l'incohérence qui caractérise des condamnations sur l'extrême sévérité desquelles nous aurons à revenir.

C'est ainsi que pour des inculpations à peu près identiques, l'accusé n° 96 est condamné à mort, le n° 97 est condamné à cinq ans de détention et le n° 98 est acquitté.

Le n° 21 et le n° 26 sont l'objet d'une même accusation : l'un est condamné à dix ans de détention. L'autre est acquitté.

Vo Van Lo (n° 109) est condamné à vingt ans de détention pour des faits qui ne valent à Vo Van Ky (n° 110) que cinq ans de la même peine.

Il en va de même des accusés n^{os} 70, 72, 73. Pour des faits semblables, le premier est condamné à quinze ans de détention, le second est acquitté et le troisième envoyé en prison pour vingt ans. Les faits reprochés au n° 17 ne sont pas très différents : ils valent cependant à Nguyen Van Ut une condamnation à mort. Il lui est reproché, à vrai dire, d'avoir fait partie d'un tribunal

révolutionnaire, mais l'existence de ce même tribunal n'a pu être établie.

Ceci nous amène à souligner la fragilité de l'accusation et l'extraordinaire sévérité du verdict.

Sans doute serons-nous bientôt en mesure d'établir le mal fondé de certaines accusations ; nous ne voulons, pour aujourd'hui, faire état, et sans même le discuter, que du texte de M. le procureur général. Ce texte nous permet de constater que maintes condamnations ont été prononcées pour délit d'opinion. C'est ainsi que Nguyen Van Dac (n° 9) n'est accusé que d'avoir assisté (*sic*) à des manifestations, distribué des tracts et recueilli des souscriptions. Il est condamné pour ces faits à dix ans de détention. Nguyen Van Nam (n° 12) est envoyé en prison pour cinq ans. On ne lui reproche que son affiliation à un parti politique et la distribution des tracts.

Le fait d'avoir joué dans ce parti un rôle que l'on dit « important » sans d'ailleurs le préciser vaut à Nguyen Van Nep (n° 16) vingt ans de détention. On ne trouve à reprocher à Nguyen Van Do (n° 22) que son affiliation au parti Dang Cong San : quinze ans de détention. Dix ans sont infligés à Nguyen Van Dua (n° 24) qui nie les faits qu'on lui reproche et dont on ne peut apporter aucune preuve. « *Mais,* dit l'acte d'accusation, *il est désigné dans tous les rapports des notables comme un communiste notoire et on a trouvé chez lui un fusil de fabrication indigène dont se servent généralement les pirates.* »

Le journaliste Nguyen Chi Dieu (n° 30) est à 22 ans envoyé aux travaux forcés à perpétuité pour avoir joué un rôle de premier plan dans l'organisation communiste, avoir distribué des tracts, organisé des comités et rédigé une brochure : *Les tâches du communisme.*

Ha Huy Giap (n° 32) est déporté à perpétuité pour avoir rédigé différents journaux et être considéré comme un des chefs (?) du Dang Cong San. Le Hoc Bing (n° 34) a tenté de créer des syndicats dits « rouges » parmi des ouvriers de la C^ie^

des Eaux et d'Électricité, puis aux chemins de fer. Cette conception européenne, républicaine, française du droit syndical lui vaut dix ans de détention ainsi qu'à Nguyen Trong Nhat (n° 35) auquel on reproche en outre d'avoir assumé la responsabilité d'un journal, le *Co-Do*.

Conférences, distribution de tracts, création de comités et article dans le journal *le Nha-quê* valent à Nguyen Xuan Xuyen (n° 36) d'être déporté à perpétuité. Ngo Dac Tri (n° 39) a passé trois ans à Moscou. Il a avoué être partisan d'une révolution sociale qui instaurerait le régime des soviets. Cet aveu lui vaut quinze ans de détention.

Agé de vingt-trois ans, Nguyen Van Tay (n° 39) est déporté à perpétuité pour avoir joué comme propagandiste un rôle que l'acte d'accusation assure être de premier plan sans apporter aucune précision.

Nguyen Thai (n° 40) est frappé de la même peine pour avoir créé des syndicats et incité des ouvriers à faire grève. Pham Kim Son (n° 41) a fait passer des *correspondances communistes* (*sic*) à Singapour, Shanghai, Hongkong. Il est condamné à dix ans de détention.

Nguyen Thi Luu (n° 42) a aidé son amant à l'impression des journaux et des tracts. Elle est condamnée à cinq ans de détention.

Même peine infligée à Lê Van So (n° 47) qui a préparé la manifestation de juin 1930 à Cho Moi, à Trân Van Diêp (n° 48) contre lequel on ne formule aucune accusation précise, si ce n'est d'avoir « *fait à Canton son éducation révolutionnaire* » et que l'on considère – sans esquisser la moindre preuve – comme responsable des troubles de la région de Cao Lanh.

Pour avoir recelé un fusil et être venu chercher des tracts à Saïgon, Nguyen Van Lan (n° 50) est envoyé pour vingt ans en prison ainsi que Mao Van Cuong (n° 52) qui porte trois revolvers au comité de l'Ouest pour protéger les orateurs. Hô Vab Lang (n° 53) est envoyé aux travaux forcés à perpétuité

bien qu'on n'a pu d'aucune façon établir sa complicité dans l'assassinat du notable Huot. Mais il a fait de la propagande et dirigeait un comité politique.

Lê Van Kiêt (n° 54) a créé des syndicats dits « rouges ». Il a fait de « la propagande active, essayant *vainement d'ailleurs* (*sic*) de fomenter des grèves. Il a *rencontré* un délégué de la III^e^ Internationale. Il a été à Moscou et de retour à Saïgon fut arrêté *avant* d'avoir pu jouer à nouveau un rôle actif (*sic*). » Il n'en est pas moins déporté à perpétuité.

Dix ans de détention sont infligés à Nguyen Trac (n° 85) pour avoir organisé en syndicat dit « rouge » les employés du magasin Chernu et avoir, le 21 janvier 1931, arboré un drapeau rouge.

Bui Cong Trung (n° 87) a avoué qu'il avait été faire à Moscou ses études révolutionnaires et qu'il faisait des cours chez lui à de jeunes Indochinois. Les policiers venus perquisitionner chez lui ont été, affirme l'accusation, reçus à coups de revolver. En tout cas, aucun d'eux n'a été atteint. Bui Cong Trung n'en est pas moins condamné à quinze ans de détention. Le Van Gioi (n° 88) est condamné à quinze ans comme syndicaliste et propagandiste du Parti communiste. Il a, ajoute l'acte d'accusation, « fait des aveux complets ». Affilié au Dang Cong San, au Syndicat des chemins de fer, distributeur des tracts, Nguyen Van Loi (n° 91) avait été chargé, lors d'une manifestation, de veiller à ce que chacun soit à son poste. Malade il dut être remplacé mais restera cependant vingt ans.

Pham Xuan Dind (n° 92) y restera quinze ans. Il a avoué assister à des manifestations et être syndiqué.

Pham Boi (n° 93) est condamné à vingt ans. Il était membre du comité du syndicat qu'il avait organisé et fut chargé d'imprimer deux journaux syndicalistes.

Cinq ans à Nguyen Van Tan (n° 95) qui a assisté à une manifestation et aux réunions préparatoires. Vingt ans à Nguyen Van King (n° 100) pour être sur l'ordre de son parti

entré à la Standard Oil afin d'y préparer les ouvriers à une manifestation. Cinq ans à Nguyen Thi Hai (n° 102) que l'acte d'accusation présente comme une propagandiste dangereuse bien qu'il ne puisse lui être reproché que d'avoir prononcé une conférence. Dix ans à Ngo Van Ngu (n° 103) qui *n'aurait assisté que de loin* (*sic*) à une manifestation à laquelle il avoue avoir conduit des ouvriers.

Cinq ans à Tran Thi Day (n° 105) qui se fit embaucher à la Franco-Asiatique des pétroles, y distribua des tracts, confectionna des banderoles et *assista* (*sic*) à une manifestation.

Quinze ans à Lê Tan Cam (n° 107) qui rédigea et tira le journal *Thuong-Dan*, organisa des manifestations. Au cours de l'une d'elles, il retira des mains de Cai-Tho le revolver dont celui-ci le menaçait.

Vingt ans à Vô Van Lo (n° 109) et cinq ans à Vô Van Ky (n° 110) pour avoir l'un et l'autre frappé d'un bâton le bep Giao.

Vingt ans également à Nguyen Van (n° 112) pour avoir fait de la propagande, ce qu'il avoue, et avoir pris part aux délibérations du tribunal révolutionnaire qui condamne à mort Lê Quang Chiêu, ce qu'il nie énergiquement. Vingt ans aussi à Nguyen Van Hanh (n° 113) pour participation à ce tribunal dont nous vous rappelons que l'existence reste pour le moins douteuse.

Pour avoir présidé une réunion de cet hypothétique tribunal, Nguyen Thiên (n° 114) est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Pour avoir, prétend-on, exécuté cette soi-disant sentence, Cao Van Luong (n° 115) est condamné à mort, bien qu'il rejette sur Phuoc (décédé) la responsabilité de ce meurtre.

C'est aussi pour avoir présidé avec Co-Sau un tribunal révolutionnaire que Lê Quang Sung (n° 86) est condamné à la peine de mort. Aux négations énergiques de l'accusé, on n'a pu opposer que l'assurance donnée par ses co-inculpés que

Lê Quang Sung était leur chef. Mais ceux-ci affirment que la torture les a seule obligés à cette dénonciation calomnieuse.

Il semble évident qu'une confusion ait été volontairement établie entre ces crimes de droit commun et des actes de propagande politique. Toujours est-il que diverses condamnations que nous venons d'énumérer ne frappent que des militants et ne visent – avec quelle cruelle rigueur ! – que des délits d'opinion.

Les accusations portées contre 119 des 122 accusés et ces lourdes peines réclamées et obtenues sont aux yeux de M. le procureur général justifiées par le seul fait de leur affiliation au Parti communiste (*sic*).

Nous ne pensons pas qu'une pareille thèse puisse être soutenue et approuvée par un défenseur de la Déclaration des droits de l'homme, par un serviteur de la démocratie républicaine, par un partisan d'un régime qui se dit avant tout soucieux de libéralisme.

En ne protestant pas contre de pareilles sentences, en acceptant qu'elles soient ratifiées et mises à exécution, ne perdrions-nous pas tout droit de flétrir les pires excès du fascisme ?

Nous nous élevons donc une fois de plus contre le cruel verdict de Saïgon et faisons appel à votre esprit de justice pour qu'il soit rapporté ou pour qu'une large amnistie réclamée d'ailleurs par tous rende à la liberté les malheureux condamnés pour délits d'opinion et propagande politique.

Nous estimons convenable de nous adresser à vous, bien que nous sachions que, comme l'a remarqué M. Raymond Poincaré, « *une des étrangetés de notre régime indochinois est qu'il est très difficile de déterminer les pouvoirs respectifs du ministre et du gouverneur général* ». Tous deux ils administrent et même tous deux ils légifèrent. Le gouverneur général a autour de lui des assemblées indigènes qu'on institue pompeusement « Chambres des représentants du peuple » mais qui n'existent guère que pour la forme. Les Annamites et les Cambodgiens réclament le libre accès des fonctions publiques qu'on leur a,

du reste, maintes fois promis. Nous avons même proclamé en 1926 le principe de l'égalité. Mais jusqu'ici nous ne l'avons guère appliqué : non point de parti pris mais par habitude, par insouciance, par préjugé.

Tous, en espérant que seront un jour réparées les graves erreurs dues à l'insouciance dénoncée par M. Raymond Poincaré et en attendant que soient exécutés les engagements pris par la France, nous nous permettons, monsieur le ministre, de compter en l'occurrence expressément sur votre haute autorité personnelle pour que ne soit pas plus longtemps prolongé ce qui a tous les caractères d'un déni de justice. Vous tiendrez certainement à rappeler aux autorités compétentes l'article 444 du code d'instruction criminelle (Livre II, Titre III) qui leur fait un devoir de suspendre l'exécution du jugement. Nous comptons donc que les condamnés envoyés par suite d'une regrettable erreur à Poulo Condor reviendront attendre à Saïgon la révision qui ne saurait leur être refusée.

Veuillez trouver ici, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le comité d'amnistie,
Francis JOURDAIN

SUR LES PERSÉCUTIONS CAODAÏSTES

1° Protestation du chef de la religion caodaïste au ministre des Colonies ;

2° Lettre de M. Lé Van Trung, pape caodaïste, renvoyant au président de la République son ruban de chevalier de la Légion d'honneur.

Tayninh, le 13 novembre 1930

À monsieur le ministre
des Colonies, Paris

Monsieur le Ministre,

Représentant de la religion caodaïste qui compte en Cochinchine plus d'un million d'adeptes sur une population de trois millions et demi, j'ai l'honneur, au nom de la liberté de conscience que la France a inscrite sur les plis de son drapeau, de protester contre les paroles attribuées à M. le gouverneur général Pasquier qui, publiées dans la presse indochinoise, n'ont jamais reçu de démenti.

Ces paroles, les voici :

« Le caodaïsme, loin d'être une respectable religion, n'est qu'une vaste affaire d'escroquerie ; il faut tout faire pour empêcher sa propagation. »

Ces paroles, dans la bouche du représentant de la France, sont d'une particulière gravité, puisqu'elles font insulte à un million de vos sujets.

Le caodaïsme que M. le gouverneur général Pasquier juge aussi sévèrement, il ne le connaît pas, il ne s'est jamais donné la peine de le connaître et malgré nos démarches il ne nous a même jamais favorisé d'une audience[1]. Il nous condamne

1 Cette audience a été demandée le 10 mai 1930 à M. le gouverneur général. Parmi les signataires qui auraient pu se recommander à son

sans nous entendre et tranche de haut en grand seigneur à la manière des gens de qualité du théâtre de Molière.

Je vais donc profiter de la présente protestation, monsieur le ministre, pour relater en quelques mots les angoisses de nos fidèles et attirer votre attention sur leur vie qui s'écoule dans un perpétuel état de persécution.

On essaie de nous représenter, tantôt comme des révolutionnaires, tantôt comme des communistes, et la qualification d'escrocs, plus bénigne cependant, est une troisième manière de jeter sur notre religion l'opprobre émanant d'un homme trop bien placé pour savoir que nous ne rentrons dans aucune des deux catégories précédemment citées.

Après de telles paroles, la foule (celle des Français en particulier que notre doctrine indiffère) n'a plus qu'à répéter le jugement tout fait qu'on lui propose, ce qui lui évite l'effort – trop fatigant pour son intelligence moyenne – de se documenter elle-même.

Vous pouvez dès lors juger si nous servons de pâture à tous les fonctionnaires subalternes français et indigènes qui se croient d'autant plus puissants qu'ils violent plus effrontément les lois qui nous régissent ; et vous devinez que les abus perpétrés contre nous deviennent œuvre pie et signalent à l'avancement ceux qui les commettent en raison du zèle excessif qu'ils n'hésitent pas à y déployer.

En conséquence, on viole nos demeures privées, on arrête nos adeptes, on perquisitionne sans mandat, on arrache et on détruit nos images pieuses – et si elles sont sous verre on brise la glace pour mieux les atteindre – en un mot, on commet des actes qui ne sont d'aucune utilité pour renforcer l'autorité fran-

attention se trouvaient deux chevaliers de la Légion d'honneur et une dame annamite qui, à elle seule, a versé à la France plus de 500 000 francs pour ses emprunts de guerre. Tels sont les représentants choisis par cette « vaste affaire d'escroquerie ».

çaise et qui sont considérés comme des sacrilèges par plus d'un million de vos sujets.

Voilà les seules preuves de nos escroqueries que peut apporter M. le gouverneur général à la nation française, avec l'opinion de tous ceux qui rapportent sans contrôle, en circuit fermé, ce qu'ils ont entendu dire par lui.

Néanmoins il n'est point superflu de proposer à votre esprit, monsieur le ministre, le raisonnement suivant :

L'escroquerie est un délit prévu par le code pénal.

Si nous sommes des escrocs, appliquez purement et simplement la loi, et punissez-nous pour escroquerie, vous serez dans la légalité et vous aurez l'opinion publique avec vous ; mais ne venez pas violer nos domiciles et commettre des actes dignes d'iconoclastes et non d'auxiliaires de la justice.

Mais le hasard veut que nous soyons inculpés de tout ce qui passe par l'imagination de nos persécuteurs sans que, par une coïncidence incompréhensible, le mot escroquerie ait jamais fait partie de l'inculpation.

Les arrestations se terminent, après une longue prévention, soit par un non-lieu, soit par une poursuite en réunions illicites, quelquefois par une inculpation de complot, suivant la fantaisie de celui qui nous poursuit. L'affaire ensuite est jugée la plupart du temps par des hommes qui sont en même temps juges et résidents, qui ont déclenché les poursuites et prononcent eux-mêmes la sanction. C'est vous dire que nous avons toutes les chances qu'ils ne se donnent pas tort à eux-mêmes et surtout qu'ils ne donnent pas tort au chef hiérarchique qui détient leur avancement : M. le gouverneur général.

Quant aux abus dont nous sommes les victimes, nous sommes prévenus que M. le procureur général refuse de les poursuivre, ils peuvent donc continuer en toute sécurité.

En Cochinchine, de nombreux journaux français nous ont attaqués – mais à la manière de M. le gouverneur général, c'est-à-dire au petit bonheur et sans savoir.

Un des signataires les plus acharnés des articles parus contre nous est un nommé Paul Marchet. Nous avons voulu savoir quel était en réalité cet ennemi irréductible.

Voici ce que nous avons recueilli :

M. Nguyen Van Khanh, dit Paul Marchet, est un ancien séminariste, client des missions catholiques, qui donne des marques de dévouement à la main qui le nourrit.

Or, si les missions catholiques n'ont aucune inquiétude en tant que françaises, elles ne voient pas sans mauvaise humeur les indigènes revenir aux cultes de leurs aïeux, légèrement modifiés et réformés par nos doctrines.

Le caodaïsme, dont les principes sont en conformité avec l'âme du peuple annamite, se développe malgré les persécutions quotidiennes et le désir contraire récemment exprimé de M. le gouverneur général, avec une poussée irrésistible plus forte que toutes les persécutions.

À qui avons-nous escroqué de l'argent ?

Nos temples ne se bâtissent pas moins spontanément que le Sacré-Cœur de Paris, la basilique de Lourdes ou l'oratoire de Sainte-Thérèse de Lisieux.

Si nous avons des temples, il a fallu les construire et les fidèles, qui ont contribué volontairement à cette œuvre, n'ont pas été plus escroqués que les catholiques qui, dans la France tout entière, ont versé aux quêtes faites dans le but d'élever des autels qui leur semblaient plus prédestinés à leurs prières.

Nous n'avons encore jamais sollicité d'argent « pour sauver de la mort les petits Chinois que les parents jettent en pâture aux cochons » et nous sommes heureux que les Chinois, comme les Annamites, aient, au contraire, comme premier souci, celui de se réserver une postérité qui leur rendra le culte après la mort.

Nous ne quêtons pas non plus pour le denier de Saint-Pierre, ni pour les âmes du purgatoire, car nous savons que l'Au-Delà a mis entre elles et nous une barrière douanière infranchissable

qui ne laisse pas passer les métaux précieux pour la plus grande tranquillité des bienheureux.

... Et de plus, chez nous, *les prières sont gratuites*.

Dans ces conditions, vous nous voyez navrés à juste titre des paroles graves d'un gouverneur général jetant sur nous l'opprobre à la légère et dénonçant à la persécution des mauvaises natures plus d'un million de personnes sur trois millions et demi que comporte votre possession d'Extrême-Orient.

Nous savons que la France ne veut point ces choses : mais nous savons aussi qu'elle est faible et que sa sollicitude n'a pas une force suffisamment agissante pour maintenir sévèrement ses principes au loin ; qu'elle se trouve, en un mot, sans moyens d'action sur ceux auxquels elle a, en quelque sorte, délégué ses pouvoirs et qui trahissent ses directives généreuses.

En conséquence, vous nous voyez obligés, monsieur le ministre, de venir protester entre vos mains au nom de plus d'un million d'adeptes qui ont embrassé la religion caodaïste parce qu'elle répond à leur idéal religieux et non, comme dans le grand nombre des autres religions, parce qu'ils restent simplement dans la religion où ils ont été élevés. En sorte que, si l'on faisait le décompte des gens activement croyants et convaincus, nous viendrions peut-être en tête des religions pratiquées en Indochine.

Je ne doute pas que l'homme éclairé que vous êtes ne prenne notre protestation en considération et nous terminons cette lettre par une déclaration de loyalisme vis-à-vis de la nation française, acte que nous n'avons jamais manqué de faire et de renouveler à l'occasion de chaque avènement d'un chef de la colonie.

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un dossier de divers documents qui viendront vous apporter les preuves de ce que nous avons avancé.

Daignez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

M. Lé Van Trung
Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien conseiller colonial,
Ancien membre du Conseil du gouvernement,
Chef de la religion caodaïste,
À Tayninh (Cochinchine)

Tayninh, le 4 mars 1934

À Monsieur le Président de
la République Française, Paris

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement remettre entre vos mains la décoration de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur que m'a conféré la République française.

Fonctionnaire apprécié et estimé pendant douze ans, conseiller colonial ensuite pendant huit ans, enfin membre du conseil de gouvernement de l'Indochine pendant douze ans, telles sont les trente-deux années de vie mises loyalement au service de la France, qui m'ont valu cette haute récompense de la République.

Après ma vie publique, je m'apprêtais de finir mes vieux jours dans un coin de terre oublié en Cochinchine quand soudain (1926) je fus appelé par l'Invisible à reprendre ma tâche pour l'unification de toutes les religions existantes, pour semer parmi les peuples l'amour du bien et des créatures de Dieu, la pratique de la vertu, apprendre à aimer la justice et la résignation : révéler aux humains les conséquences posthumes de leurs actes, tout en assainissant leur âme.

Ainsi fut né le Bouddhisme rénové ou Caodaïsme.

Depuis huit ans, je me consacre entièrement à cette œuvre de la fraternisation des races, convaincu que la nouvelle religion constitue un des puissants facteurs indispensables à la réa-

lisation d'une collaboration loyale et sincère de tous les peuples d'une paix mondiale durable.

Le caodaïsme comprend aujourd'hui plus d'un million de fidèles composés d'Annamites en très grande partie et de Cambodgiens, Laotiens, Moïs et Chinois.

Nous ne sommes pas compris peut-être par le gouvernement colonial ?

Toujours est-il que le caodaïsme est sans cesse injustement frappé.

À nos doléances et à nos réclamations, on répond par des actes arbitraires et des persécutions religieuses.

À l'heure qu'il est, on fait tout pour atteindre le promoteur de cette nouvelle Église dans son honneur.

Dans de nombreux documents, je me permets d'extraire les passages édifiants ; ci-après une lettre que j'ai écrite récemment à M. l'administrateur Vilmont, chef de la province de Tayninh (Cochinchine) :

« En ce qui concerne vos récentes instructions, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître jusqu'à quand est applicable cette nouvelle réglementation des cultes.

« Quant aux événements dont vous avez fait allusion dans votre lettre, je me permets de vous faire remarquer que si vous aviez bien voulu tenir compte de mes requêtes et de mes droits, sinon de chef du sacerdoce caodaïste, du moins de chef du temple de Long Thanh (Tayninh), ces désordres n'auraient jamais eu lieu. Mieux que tout autre, vous saviez que les désordres que vous signalez aujourd'hui ne venaient pas de nous.

« La réunion du 24 novembre dernier, autorisée par vous à se tenir dans mon temple, à des personnes tout à fait étrangères à la religion et malgré ma lettre n° 349 du 22 novembre 1933, est un véritable défi, sinon une insulte jetée sans motif à la face d'un vieux et loyal serviteur de la France doublé d'un décoré de la Légion d'honneur.

« Il m'est vraiment pénible de constater ces choses à l'heure où tous mes efforts et tout mon dévouement sont mis sincèrement au service de la cause commune des deux peuples, c'est-à-dire à l'entente cordiale et sincère des deux races appelées par la volonté du Tout-Puissant à vivre en communauté de vie et d'intérêts. »

Naturellement, ces doléances sont restées sans réponse. Par contre, les persécutions se font de plus belle.

La dernière en date fut mon emprisonnement, le 22 février dernier, pour dette due au fisc par 34 de mes coreligionnaires, prétexte tout à fait fallacieux.

Le chevalier de la Légion d'honneur, à l'aurore de sa soixantième année, fut jeté en prison sans qu'aucune formalité prescrite par la loi fût observée.

J'ai séjourné deux jours et demi dans une cellule de la prison de Tayninh avec mon ruban et ma carte de chevalier sur moi.

Ainsi, aux yeux du gouvernement colonial, la Légion d'honneur ne signifie rien, l'infamie peut l'atteindre.

Tout le tort revient-il à la République qui ne devait pas conférer cet insigne honneur à un pauvre indigène ?

J'accomplis mon geste avec d'amers regrets, mais je préfère ne plus porter une très haute distinction à laquelle le gouvernement colonial n'a aucun égard et qui ne peut même plus devenir un éclatant témoignage de mon attachement à la France.

Cependant, confiant en la justice de cette France, douce, généreuse, que j'ai toujours aimée, je poursuivrai jusqu'au bout ma tâche sans passion et sans haine, espérant qu'on voudra bien un jour se rendre compte des erreurs commises et rendre justice à une religion qui n'a d'autre prétention que celle d'apporter au monde la paix et la concorde.

Veuillez agréer, monsieur le président de la République, l'expression de mon plus profond respect.

Signé : Le Van Trung

Son Duong, le 22 septembre 1933

À monsieur le directeur du *Petit Parisien*,
Paris

Monsieur le Directeur,

Nous soussigné, président de la commune Son Duong, *phu* de Lam Thao, province de Phu Tho (Tonkin),

Avons l'honneur, à cause de la bienveillance de votre feuille, de vous adresser la présente requête avec le ferme espoir que vous allez représenter la France pour l'examiner au grand bien de nous tous et de nos malheureuses familles.

Des 69 propriétaires victimes de la punition incendiaire, 5 seulement la méritent pour avoir participé aux affaires de révolte, ce sont : Dau, Toai, Tin, Sy, Tin.

Restent 64 propriétaires dont nous au nombre qui, cependant, n'avons rien fait et pourtant avons perdu nos maisons.

Jugez donc notre malheur quand, au lieu de revoir notre maison, nous ne trouvions que des tas de cendre et de braise.

Notre malheur, en ces jours, monsieur, a été intense, d'autant plus que, malgré la faim atroce, nous n'avions point de riz, et malgré le froid piquant nous n'avions pas de couvertures, mais encore avons été obligés avec nos parents, épouses et enfants de rester exposés aux intempéries le jour comme la nuit, parce que nous avons été refusés, en ces heures difficiles, même par des familles les plus hospitalières.

Mais qu'est-ce que nous avons fait pour mériter ces malheurs ? nous cependant qui sommes de paisibles habitants, nous ainsi que tous les nôtres.

L'incendie, Monsieur, nous avait détruit tout : non seulement les maisons, mais toute leur contenance, céréales, objets, vêtements et même jusqu'aux tablettes sacrées de nos ancêtres.

Et si nous n'avions rien pu sauver du feu, c'est parce que, avant que l'heure du désastre sonne, nous avons été, hommes

et femmes, vieillards et enfants, deux par deux rangés sur le terrain sis au bout du village par les soldats armés et encore en face de deux canons « mitrailleuses » qui nous imposaient le silence.

Tandis que, près de là, le feu continuait ses ravages, commandé par les autorités françaises et indigènes, ici, dans nos rangs, des pleurs sourds qui sont des pleurs de regret et de désespoir coulèrent qui faisaient pitié à voir.

Mais ce n'est pas fini !

Malgré notre désolation et notre douleur, encore, nous avons été obligés, sans compter les 200 piastres à nous exigées dans bref délai à titre de contribution, de transporter nos bambous au phu et y faire reconstruire par nos propres soins les bâtiments détruits par les révolutionnaires ; et encore d'en transporter sur une route de 16 kilomètres pour les délivrer au chef-lieu de la province.

Notre malheur en ces derniers jours nous a été au comble, car plus que Xuan Tung, Cao Mai, Kin Ke, Phung Nouyen, La Hao, Vong La, notre pauvre village de Son Duong avait beaucoup perdu de cette cruelle punition.

Ne sachant comment faire pour pouvoir saisir la mère patrie de tous nos malheurs qui, hélas, est bien loin, nous nous confions à vous, Monsieur, et vous supplions de bien vouloir vous pencher généreusement vers les faibles que nous sommes et nous faire voir la justice française.

Ce dont nous vous serions infiniment reconnaissants ainsi que toutes nos malheureuses familles.

Puissent ces modestes lignes constituer pour la mère patrie un gage de notre loyalisme dont déjà ont donné des preuves manifestes les plus de vingt anciens combattants rapatriés qui cependant avaient perdu tout de même leurs maisons bien que n'ayant rien fait de répréhensible.

Et puissent nos doléances vous décider à voler à notre secours et faire réparer nos pertes subies si injustement par le responsable, en février 1930, ces grosses pertes qu'on nous avait

fait sans pitié, tout comme en avaient fait à nos ancêtres les pirates chinois à une époque encore pour nous mémorable.

Puissent donc nos pauvres paysans au aride gain attendre de la bienveillance maternelle de la noble France qui sans doute n'avait pas commandé ces terribles châtiments, ni au résident supérieur M. R., ni au résident de France de Phu Tho, M. C.

P. le village de Son Duong,
Le Président,

Copie conforme

Résidence de Phu Tho

Reçu du village de Son Duong, phu de Lâm Thao (Phu Tho), la somme de deux cents piastres (200 $).

Pour contribution aux dépenses occasionnées par les actes de rébellion auxquels se sont livrés certains habitants de cette commune.

Phu Tho, le
28 février 1930

L'administrateur résident,
Signé : Calasse

L'original en ayant été à la Ligue des droits de l'homme à Paris.

RAPPORT AU CONSEIL FÉDÉRAL AU SUJET DES ÉVÉNEMENTS D'INDOCHINE

Vous avez bien voulu nous demander de vous éclairer sur les événements graves dont l'Indochine française a été le théâtre au cours de l'année 1930. Nous vous adressons les renseignements les plus précis et les plus objectifs que nous avons pu nous procurer, en y joignant un examen fait en plein accord avec nos amis annamites des causes de ces événements et des moyens propres à en empêcher le retour.

I. - LES FAITS

Les faits d'agitation et de rébellion plus ou moins caractérisés s'échelonnent tout au long des mois de février à septembre 1930. Nous les grouperons sous trois chefs, moins pour répondre à un souci de clarté ou pour suivre un ordre à la fois chronologique et géographique que parce que chacun des trois ensembles de faits que nous avons à considérer : mutinerie de Yen Bay, pirateries cochinchinoises, jacquerie du Nord-Annam, présente un caractère spécifique, met en scène des acteurs différents, mus par des mobiles distincts et agissant suivant des méthodes particulières.

1° La mutinerie de Yen Bay a été le fait de tirailleurs mécontents des brutalités de leurs cadres d'officiers et sous-officiers qui ne les comprenaient pas et les faisaient « barder ». Ce mécontentement a été exploité par des meneurs *nationalistes* empruntant leurs méthodes d'action aux communistes chinois. Des mutineries semblables à celles de Yen Bay devaient éclater simultanément à Bac Ninh, Kiên An, Hai Duong, de façon à disperser les efforts de la défense française. La masse paysanne n'est pas atteinte par la propagande nationaliste. L'essai reste circonscrit aux tirailleurs. Il échoue.

2° Pirateries de Cochinchine. – Après Yen Bay, les communistes décident d'entrer eux-mêmes en action et ils choisissent la Cochinchine comme théâtre de leur effort. Ce n'est pas qu'il y

ait en Cochinchine une véritable misère paysanne comparable à celle du Tonkin, mais le paysan cochinchinois est frappé par le contraste entre sa médiocrité et la richesse énorme des gros propriétaires, il jalouse le richard qui trop souvent étale insolemment son opulence et comme il est léger, un peu badaud, il suit volontiers les meneurs qui lui proposent d'attaquer les maisons des notables de la riziculture ; s'il ne suit pas bénévolement, il y est d'ailleurs contraint par des menaces précises et marche à la suite de la voyoucratie organisée des *du-côn*[1] dont les drapeaux rouges, ornés de faucilles et de marteaux, abritent les mêmes appétits que les pavillons noirs ou jaunes des pirates chinois du Tonkin de sinistre mémoire.

3° La jacquerie du Nord-Annam. – Le mouvement a pris dans le Nord-Annam un véritable caractère *social*. C'est une véritable jacquerie, *une insurrection de la misère.* Il existe dans le Nord-Annam *un véritable prolétariat industriel et agricole, honteusement exploité.*

À la fabrique d'allumettes de Bên Thuy, les enfants gagnent 6 sous pour onze heures et demie de travail, les femmes de 8 à 12 sous, les hommes de 25 à 35 sous. Or une bouche coûte à nourrir 16 sous par jour. L'ouvrier est dans l'impossibilité de nourrir sa famille. Quant à la loger et à l'habiller ?

Les paysans sont pour moitié journaliers, domestiques, ayant un bien minime et obligés de travailler pour le compte des gros propriétaires. Ils gagnent 30 sous par jour (ou 25 sous plus le repos de midi), leurs femmes 20 à 22 sous (ou 18 avec le repos), leurs enfants 5 à 6 piastres par an pour garder les buffles. Les paysans sont donc très misérables ; ils sont contraints d'emprunter pour boucler leurs budgets, payer l'impôt et se trouvent pris dans un engrenage qui fait d'eux de véritables serfs à perpétuité. Ajoutez à cela le poids des impôts, les exactions mandarinales, les corvées communales. Un jour vient où la mesure est comble et Jacques Bonhomme suit les bannières

1 Voyous.

rouges de ceux qui promettent le pillage, le partage des terres, l'abolition des taxes.

On peut distinguer trois phrases dans les événements qui se sont produits jusqu'à ces derniers jours dans les provinces du Nord-Annam.

Tout au début, ce fut la découverte de deux sociétés secrètes. La première appelée Tân Viêt ou Nouvel Annam est une société à tendance nationaliste ; ses membres, qui n'étaient pas nombreux, étaient surtout des intellectuels, des fonctionnaires et des lettrés. Leur action qui ne se manifestait pas encore publiquement se bornait à recruter des partisans et à élaborer un programme (celui qui passait pour être leur chef s'appelait Lê Van Hoan, qui avait précédemment demandé à M. Pasquier, sans l'obtenir, l'autorisation de former un parti politique désigné sous le nom de Parti progressiste du peuple annamite). Arrêté par le résident de Ha Tinh, ce lettré est mort en prison ; cette mort dont on n'a pu encore établir la cause a eu une fâcheuse répercussion dans les milieux annamites où il était connu comme un grand patriote, étant ancien révolutionnaire.

La deuxième société secrète dont on a fait la découverte, à la suite de l'arrestation d'un fabricant de tracts communistes dans la province de Quang Tri, est celle connue sous le nom de Viêt Nam Thanh Niên Cach Mênh Dông Chi Nôi, Société de la jeunesse révolutionnaire annamite. On a arrêté plusieurs de ses membres qui sont très actifs et qui, bien que nationalistes, sont tous gagnés au communisme. Deux d'entre eux ont été condamnés à mort par le tribunal provincial de Vinh. Cette condamnation allait être approuvée par le Co-Mat quand, sur l'ordre reçu de France, M. le gouverneur général de l'Indochine est intervenu pour obtenir son remplacement par la peine de travaux forcés à perpétuité. Cette condamnation à mort de deux jeunes gens qui n'avaient commis aucun crime a surexcité l'opinion publique. Des gens malintentionnés n'ont pas manqué de s'en servir comme prétexte pour discréditer les autorités anna-

mites et françaises de la province dans l'esprit de leurs administrés et pour exciter contre elles la colère de ces derniers. Des difficultés allaient bientôt se produire. Ce fut d'abord la grève des ouvriers des usines de Bên Thuy qui, travaillés et poussés par des meneurs, se sont à diverses reprises entendus pour protester contre les mauvais traitements et pour réclamer une augmentation de salaire. Une fois on a tiré sur eux pour les empêcher de manifester. Cinq d'entre eux ont trouvé la mort. Presque au même moment, les habitants d'un village de l'intérieur de la province se sont soulevés et ont commis des dévastations dans une concession appartenant au sieur Viên Ky, un Annamite originaire de la province de Thanh Hoa. Ceux d'autres villages ont suivi leur exemple et sont venus dans les sièges du *huyên*[1] de Thanh Chuong et du *phu* de Anh Son pour protester contre certaines mesures administratives et pour demander une diminution d'impôt. À part l'incident survenu dans un village de Thanh Chuong où l'administration a eu recours à la force et a ainsi tué 17 personnes, les autres attroupements ont pu être dispersés assez facilement grâce à l'activité et au savoir-faire des quan-phu et des quan-huyên. C'était, on peut dire, l'époque des manifestations pacifiques. On en a remarqué tant dans les huyên de Nam Dan et de Nghi Lôc (province de Vinh) que dans les huyên de Nghi Xuân et de Cau Lôc (province de Ha Tinh). On sentait cependant que la situation restait grave et que les communistes continuaient à faire une propagande active parmi les habitants qui les écoutaient, d'autant plus facilement qu'ils manquaient de riz pour subsister, et d'argent, pour payer les impôts (c'était l'époque de la rentrée des impôts).

Les arrestations et les perquisitions continuent. De temps à autre, on signalait quelques assassinats ayant un caractère politique. Des mouvements populaires allaient se produire. De braves nha-quê, jusque-là attachés à leur terre, quittent leurs villages pour venir détruire les bureaux des *quan-huyên*

1 Huyên et phu, locaux de la sous-préfecture.

(Thanh Chuong et Nam Dan) ou incendier les maisons de notables soupçonnés d'avoir des relations secrètes avec les autorités administratives. Des bandes de plusieurs centaines d'individus parcouraient la campagne lançant des tracts et poussant les honnêtes gens à les suivre pour aller manifester dans les centres. C'est la fureur populaire qui se déchaîne. On malmène les hésitants, brûle les pagodes, détruit les écoles. Le 12 septembre, les manifestants, venus par milliers des régions de Thanh Chuong et de Nam Dan, marchèrent sur le siège du phu de Hung Nguyên, situé à 3 kilomètres de Vinh et avancèrent en faisant un bruit infernal. Les véritables meneurs ne marchent jamais en tête ; armés de revolver, ils suivent les autres pour les surveiller et pour tirer sur ceux qui prennent la fuite. Les manifestants ne sont pas armés, mais se munissent de bâtons en bambou longs de 0 m 80 à 1 mètre. Bien qu'ils aient détruit le bureau de télégraphe de la gare de Yên Xuân, située dans la direction d'où ils venaient, les autorités ont pu être avisées à temps et ont envoyé contre eux des avions avec ordre de les bombarder s'ils ne reculent pas au signal donné. Les avions les ont surpris à leur arrivée dans le territoire du village de Yenlao, situé non loin du pays de Hung Nguyên. Six bombes ont été jetées sur les manifestants *et ont tué plus de 200 d'entre eux et en ont blessé un nombre considérable*, car ils étaient très nombreux (plus de 800, d'après les communiqués officiels). Après ces bombardements, ils se sont dispersés, mais une bande de 300 personnes a marché dans la direction de Huong Son où ils ont brûlé la maison du *Quan-Bô* de Vinh qu'ils détestent bien pour avoir prononcé de sévères condamnations contre certains membres de la société la Jeunesse révolutionnaire annamite. Ils ont voulu également attaquer le siège du huyên, mais ont été repoussés par les miliciens, envoyés contre eux par le résident de Ha Tinh. En même temps que ces incidents se produisaient dans la province de Vinh, des manifestations avaient lieu également dans différents coins de la province de Ha Tinh. C'est

ainsi que les 7, 8, 9 septembre des groupements se sont formés à Cau Lôc, à Can Xuyên et à Ky Anh. Après avoir endommagé quelques bâtiments publics ou brûlé des papiers administratifs, ils se sont dirigés sur le chef-lieu de Ha Tinh, mais ils ont été dispersés par le résident et ses subordonnés qui sont allés au-devant d'eux et les ont obligés à prendre la fuite en leur faisant administrer force coups de rotins par les gardes de la milice provinciale.

La situation semble actuellement s'améliorer. Le résident supérieur en Annam et un ministre de la Cour de Hué sont venus dans les régions troublées et ont pris des mesures destinées à rétablir l'ordre. Il ne faut cependant pas se fier sur l'apparence tant qu'on n'a pas réussi à arrêter les meneurs *et qu'on continue à terroriser les habitants sans chercher à soulager leur misère et surtout à leur inspirer confiance,* il serait vain d'affirmer qu'ils se sont parfaitement soumis et que le calme a véritablement régné.

II. – LES CAUSES

Déséquilibre moral. – Il convient de placer au premier rang les causes générales d'ordre moral qui ont été souvent mises en lumière : l'Indochine traverse actuellement une période de transition entre la culture traditionnelle à base essentiellement morale et la culture scientifique occidentale. L'équilibre entre les deux cultures a été rompu par l'action de notre enseignement, la morale ancienne peu à peu sapée n'a pas été remplacée d'où une sorte de vide moral chez la jeunesse annamite qui ne s'est pas encore adaptée aux concepts moraux que peut lui offrir la culture occidentale et se trouve en quelque sorte désencadrée et en état de déséquilibre. Les propagandistes extrémistes trouvent là un terrain facile à ensemencer.

Habile propagande communiste. – Cette propagande est d'ailleurs très habilement organisée. Les communistes ont imaginé mille moyens de s'infiltrer dans les campagnes, de s'impo-

ser à l'attention des naïfs nha-quê. Ici ce sont des sorciers qui opèrent des miracles, là des maîtres d'école à la douceur persuasive, là des chanteurs ambulants ou des femmes à l'éloquence ardente. Peu à peu les imaginations s'échauffent. Un noyau se forme autour des meneurs, prêt à marcher. Les menaces, la violence grossiront bientôt ce noyau aux proportions d'une petite armée insurrectionnelle.

Absence de contre-propagande. – En face de cette propagande remarquablement habile et insidieuse, qu'a fait l'administration française pour organiser une *contre-propagande* intelligente ? Rien ou à peu près rien. Pourtant il eût été facile d'opposer tract à tract, discours à discours.

Manque de collaboration entre les autorités françaises et annamites. – Mais il eût fallu – condition nécessaire et préalable – que les autorités françaises, les résidents de province eussent vécu en contact étroit et confiant avec les mandarins et les lettrés ; il eût fallu que la collaboration franco-indigène descendît des circulaires gubernatoriales, où elle brille en bonne place, dans la réalité administrative quotidienne.

Il est à noter que dans la province de Ha Tinh, où le résident X., bien que nouveau venu, a su instaurer et entretenir un contact cordial avec les lettrés, l'ordre a été rétabli beaucoup plus vite que dans la province voisine du Nghe An, dont le résident Z., ancien officier de marine, réputé pour sa brutalité (affaire du lettré Hoan), s'isole dans ses bureaux où il est le jouet de ses interprètes.

Fiscalité lourde et vexatoire. – À ces causes d'ordre moral s'ajoutent des causes d'ordre matériel : la lourdeur et le caractère souvent vexatoires des impôts.

Quelles sont les taxes qui frappent le paysan d'Annam ?

1° La capitation, 2 $ 50 par an[1] ;

1 En Cochinchine, cette même taxe, paraît-il, atteignait au même moment 6 piastres par tête.

2° La corvée, remplacée par 20 % de la capitation, soit 0 $ 50 ;

3° Les taxes communales, environ 1 piastre ;

4° Les charges rituelles (entretien des édifices cultuels, fêtes des génies, etc.), environ 1 piastre ;

5° L'impôt foncier, 2 $ 50 par mau de rizière (1 mau = un demi hectare environ) ;

6° Les taxes de marché, de bacs qu'on peut évaluer à 12 piastres ;

7° Les redevances forestières ;

8° Les patentes qu'on vient d'étendre aux petits artisans de village, aux petits cultivateurs, sous prétexte qu'ils font acte de commerce en vendant leurs produits. Et par une aberration singulière, cet essai d'extension des patentes a été fait précisément dans les provinces de Vinh et de Ha Tinh, où il a été, naturellement, exploité par les agents du communisme.

L'ensemble de ces taxes représente *un ou deux mois* du salaire moyen d'un paysan ou artisan. Mais ce n'est pas tout. Il faut ajouter à ces taxes les impôts indirects très lourds sur le sel, l'alcool, le tabac et les allumettes. Il faut ajouter aussi un coefficient variable, représenté par les déplacements imposés aux contribuables pour s'acquitter de leurs impôts, par les cadeaux, pots-de-vin, régulièrement offerts aux autorités communales pour obtenir un visa, une transmission de requête, etc. Un paysan a-t-il affaire dans un bureau ? S'il n'arrose pas convenablement le planton, il doit perdre tout espoir d'en franchir le seuil. Pour régler les 60 sous de patente auxquels il vient d'être astreint, le nha-quê du Nghe-An doit se déplacer quatre fois dans l'année, perdre chaque fois deux ou trois journées de travail, offrir à boire et à manger au *ly-truong* qui l'accompagne, etc. Ainsi l'impôt, déjà lourd par lui-même, est alourdi singulièrement par des procédés de perception archaïques et injustes.

Tout compte fait, le paysan voit le tiers ou le quart du produit de son dur labeur tomber entre les mains du fisc ou des

notables. Comment ne prêterait-il pas une oreille complaisante aux mauvais bergers qui lui promettent le partage des terres, le pillage des riches et l'abolition des impôts ?

III. – LES REMÈDES

En face de chacune de ces causes de mécontentement, il est aisé de placer le remède adéquat et qui sera efficace, si l'on a la volonté sincère de l'appliquer.

Le déséquilibre moral, qui atteint les générations qui arrivent aujourd'hui à maturité, cessera si l'on s'efforce de doser et de concilier dans l'enseignement dont la diffusion doit s'amplifier sans relâche les vieilles disciplines morales avec les acquisitions scientifiques de l'Occident.

La propagande communiste sera jugulée le jour où une contre-propagande sera organisée, atteignant les villages les plus reculés, le jour où, *par la démonstration pacifique de notre force,* nous donnerons à tous les Annamites paisibles l'impression qu'ils sont efficacement protégés et qu'ils n'ont rien à redouter des menaces, des chantages des semeurs de désordre ; *le jour où le mandarinat, épuré et convenablement rétribué, cessera* ses pratiques de concussion, le jour où les autorités administratives françaises garderont avec les fonctionnaires et lettrés indigènes un contact amical et fructueux.

Les impôts qui pèsent lourdement sur le travailleur indigène peuvent être allégés. Tout d'abord les impôts indirects qui donnent lieu à des poursuites et à des condamnations scandaleuses, hors de proportion avec la nature du délit, peuvent être supprimés. Lorsque le monopole de l'alcool sera aboli, c'est un immense soupir de soulagement qui s'élèvera des campagnes du Tonkin et du Nord-Annam. Les impôts directs peuvent être révisés et perçus de façon moins vexatoire. Il est de toute urgence qu'une fiscalité vraiment démocratique soit instituée en Indochine et qu'à la poussière de taxes qui existe actuellement soit substitué un impôt progressif sur le revenu, seul équitable et seul d'un rendement assez élevé pour satisfaire

aux charges croissantes des différents budgets. Il est scandaleux que dans un pays placé sous le protectorat de la République française, fille de la Révolution et mère de l'Égalité, le riche propriétaire foncier, le riche industriel indigène que notre venue a créé, qui est le grand bénéficiaire de l'essor économique que nous avons produit, paie la même capitation que le malheureux coolie-pousse ou le misérable journalier de la rizière, que les bénéfices énormes qu'il accumule grâce aux travaux d'intérêt général, routes, voies ferrées, ports, canaux, payés par l'effort de tous, soient exempts de toutes taxes, en dehors de l'impôt foncier et des impôts indirects.

CONCLUSION

Meilleure adaptation de l'enseignement au milieu,

Répression de la concussion à tous les degrés de la hiérarchie,

Protection des travailleurs indigènes, en particulier des femmes et des enfants,

Réforme fiscale dans un sens nettement démocratique,

telles sont à nos yeux les mesures essentielles à prendre et à prendre d'urgence. Elles mettront un terme à tous les mécontentements et feront s'évanouir les agitateurs plus ou moins moscovites qui tentent de les exploiter,

La tâche serait-elle au-dessus de nos forces ?

Nous ne le pensons pas. Au travail donc, sans plus tarder !

(Non signé)

Tourane, le 28 octobre 1931

Écrit par M. Phan Thuc Duyen, lettré annamite

La question qui préoccupe au plus haut point le ministère des Colonies et les milieux coloniaux de la Métropole à l'heure actuelle est sans nul doute la question de l'Indochine. Question brûlante et angoissante dans laquelle est engagé le sort de plus de 20 millions d'habitants d'une vieille nation. Notre pays est en train de traverser une des périodes les plus pénibles de son histoire. Tandis que le gouvernement essaie, par différents procédés, doux ou énergiques, de rétablir l'ordre et la paix, le peuple se trouve acculé dans une situation telle qu'il lui est impossible de savoir ce dont sera fait son avenir... C'est dans cette situation désolante que nous est venue l'heureuse nouvelle de la visite de l'éminent personnage que vous êtes, chargé, par le gouvernement de la République, de la haute mission d'aller étudier en personne les causes du malaise et les moyens d'y remédier.

Je ne suis qu'une infime partie de ce peuple, mais mon âge et le peu d'expérience que j'ai acquise m'encouragent à profiter de cette rare occasion pour exposer quelques considérations qui n'ont d'autre mérite que d'appartenir à un homme qui a beaucoup vu et souffert, espérant que ces paroles parties du fond de mon cœur pourront servir de quelque chose à la cause du rapprochement franco-annamite dont vous êtes le fier champion.

Il ne m'appartient pas d'épiloguer sur l'œuvre de civilisation que la France a réalisée dans ce pays et dont personne ne peut, de bonne foi, nier la valeur. Il ne m'appartient pas non plus de discuter sur les réformes politiques et sociales dont le gouvernement métropolitain et le gouvernement du protectorat sont en train d'étudier la possibilité et l'opportunité. Je me borne ici à faire ressortir les causes profondes dont procèdent les troubles auxquels nous venons et continuons d'assister.

La crise actuelle a commencé depuis plus de deux ans. Grâce aux informations de la presse, aux enquêtes policières et administratives, ainsi qu'aux recherches faites par les autorités mili-

taires ou le service de la Sûreté, on en connaît toutes les manifestations possibles. Pour y porter remède, le gouvernement a usé de tous les moyens, depuis la répression sanglante jusqu'à l'invitation à la soumission secondée par une large propagande. Les perturbateurs, de leur côté, ne songent pas à abandonner leur agitation, malgré les pertes douloureusement essuyées maintes fois et les échecs qu'ils subissent fatalement à chaque tentative. Ces faits ne sont ignorés de personne, et pourtant bien peu se décident à rechercher l'origine véritable du mal, se contentent complaisamment de constater les faits et d'en évoquer les causes apparentes sur lesquelles il est beaucoup plus commode d'ergoter. Ainsi les troubles actuels du pays seraient dus, selon la plupart des gens, aux causes suivantes : 1° La propagande communiste des Soviets ; 2° les excitations des vieux lettrés ; 3° l'enthousiasme de la jeunesse turbulente pour les idées extrémistes ; 4° l'aveuglement d'une partie des ouvriers et des paysans poussés par la misère et le chômage vers la violence ; 5° la concussion des mandarins. Et le tout aggravé par la crise mondiale dont les fâcheuses répercussions n'épargnent aucune contrée.

Ces faits, pour être réels, n'en sont pas moins incapables à eux seuls de déterminer les événements formidables qui ébranlent tout un peuple. Ils ne constituent que des prétextes à d'autres causes plus profondes qu'il faut rechercher dans l'histoire moderne de notre nation. Et si l'on y regarde de près, on peut trouver, en effet, toute une série de rapports de causalité qu'il est intéressant de mettre en lumière pour poser le problème indochinois sous son aspect véritable. Ces rapports qui ont présidé à notre évolution pendant près d'un siècle continueraient à avoir toute leur valeur si nous ne nous décidions pas enfin à faire notre profit des leçons de l'expérience. Les mêmes causes produiraient fatalement les mêmes effets, et cette loi ne pourrait être mise en échec que lorsque les Annamites auraient

cessé d'être un peuple et que leur nom aurait été complètement rayé de l'histoire du monde.

À m'entendre ainsi parler, vous pourrez penser, monsieur le ministre des Colonies, que j'exagère. Je dois vous dire, pour que vous soyez persuadé de ma sincérité, que, par mon métier, je m'occupe essentiellement de l'agriculture et que je ne suis nullement habitué à la surenchère politique, mais l'expérience de plus de quarante ans d'une vie accidentée dans un pays qui a connu tant de drames m'a permis de saisir ce que je considère comme la cause profonde de tous les événements malheureux qui se sont abattus sur nous ces derniers temps. Je veux parler de la politique erronée que le gouvernement du protectorat n'a cessé de pratiquer ici, politique qui a toujours suscité dans le peuple des mécontentements qui n'attendent que la première occasion pour exploser. Du côté des Français, il est vrai que l'ignorance de la langue et de la psychologie des indigènes est pour une grande part dans les erreurs commises. Du côté des Annamites, même parmi ceux qui se targuent d'être l'élite du pays, bien peu s'intéressent aux questions d'ordre général et peuvent s'élever au-dessus des contingences accidentelles pour reconnaître la véritable cause du mal. Existerait-il dans la classe des intellectuels de rares personnes dont l'esprit indépendant leur aurait permis de saisir la vérité, il leur serait impossible de se faire comprendre des Français avec qui elles ne sont pas en relation. Si même, par exception, il se trouvait quelqu'un qui tenterait l'impossible pour faire entendre sa voix (exemple, la lettre de Phan Châu Trinh en 1906), le gouvernement la prendrait pour une opinion personnelle ou celle d'un parti indigne d'être pris en considération. Ce sont là des raisons qui ont contribué à élargir de jour en jour le fossé d'incompréhension qui sépare les deux catégories d'hommes, Français et Annamites, dont les destinées sont, quoi qu'on en dise, solidement liées par une foule de circonstances historiques. Qu'y gagnerait la France si, la même politique erronée continuant d'être

pratiquée, notre vieil Annam était condamné à voir renouveler toujours à son détriment d'incessantes aventures néfastes ?

Aussi bien devons-nous étudier avec soin l'histoire contemporaine du pays pour dissiper les malentendus qui sont autant d'entraves à la solution des problèmes du jour.

1° LE MOUVEMENT ROYALISTE DE 1885-1907

Il est vrai que l'Annam est un pays arriéré par rapport aux pays civilisés modernes, mais il n'est pas moins vrai qu'*avant la conquête française, il était une nation indépendante, ayant sa civilisation et ses institutions propres*. La Chine, suzerain nominal, n'avait aucun droit d'intervenir dans ses affaires intérieures aussi bien que dans ses relations extérieures. L'armature politique et sociale de la nation s'étayait sur le principe de la fidélité au roi qui était la forme traditionnelle du patriotisme. Le mouvement royaliste, qui soulevait la grande partie des lettrés après la prise de Hué par les forces françaises et à la suite de la fuite du roi Hàm Nghi, était une manifestation de nationalisme, réaction naturelle provoquée par l'invasion étrangère. *Quel qu'en fût le rôle historique, il serait injuste de le considérer comme un simple acte de piraterie.* La rébellion réprimée, il aurait été plus politique de la part du gouvernement du protectorat de prendre des mesures d'apaisement pour ramener le calme dans les esprits et la confiance dans les cœurs. Au lieu de cela, il croyait préférable de traiter les révoltés soumis, tout comme ceux qui étaient arrêtés au cours des expéditions punitives ou des recherches administratives, avec la dernière rigueur. Ainsi il ne suffisait pas que Mai Xuân Thuong de Binh Dinh, Nguyên Hiêu de Quang Nam, et surtout les partisans de Phan Dinh Phung du Nghe-An et du Hàting, fussent décapités impitoyablement ; il fallait encore, pour faire expier leur audace, que leurs maisons fussent détruites et brûlées, *que leurs tombeaux fussent profanés, que leurs villages fussent supprimés et incorporés à d'autres*. Il me serait impossible d'énumérer toutes les victimes de ces répressions qui étaient plutôt des mesures de représailles que

des actes de justice, tellement elles étaient nombreuses. Il est vrai que ces horreurs dépourvues de toute humanité étaient toutes consommées par les mandarins annamites, et que le gouvernement du protectorat pourrait arguer du code pénal de la *Cour d'Annam pour les justifier mais, aux yeux du peuple, la Cour de Hué n'était que la main qui les exécutait*, et les moins intelligents pouvaient comprendre que seul l'établissement du protectorat était cause de ces tragédies. Voilà que les germes du mécontentement étaient semés pour une fois.

2° LA RÉGLEMENTATION DES IMPÔTS

Mais la répression du mouvement royaliste de 1885 ne frappait que les lettrés et un certain nombre de personnes qui y avaient pris part, tandis que la grande masse de la population n'en souffrait pas directement. C'est pourquoi le pays connaissait par la suite une période relativement calme. Si le gouvernement s'était attaché à combattre les abus administratifs et à apaiser les douleurs que le peuple venait d'endurer dans une trop longue période troublée, il aurait reconquis à tout jamais l'esprit et le cœur des Annamites qui ne demandaient qu'à être pris en pitié et qui auraient acquiescé de bon cœur, leur existence étant assurée, à tous les sacrifices fiscaux que le gouvernement aurait exigés d'eux. Malheureusement, au moment où ils attendaient vainement ces mesures de bienveillance, voilà qu'on leur imposait, sans aucune considération pour leurs misères, des mesures fiscales d'une rigueur exceptionnelle.

Ainsi, à partir de la 10e année de Thanh Thai (1898), le gouvernement décida que les impôts, jusqu'ici libérés *en nature et en sapèques*[1], fussent désormais perçus en piastres indochinoises. Les impôts fonciers et les taxes de capitation de chaque village devaient être augmentés tous les ans d'une certaine progression. Toutes sortes de taxes nouvelles, tels que les droits de douane, la gabelle, les taxes forestières, les taxes des marchés,

1 Ancienne monnaie chinoise (NdE).

les taxes sur l'alcool furent successivement instituées, qu'il était particulièrement pénible aux habitants de supporter dans les conditions présentes. Ces taxes n'étaient pas injustifiables par elles-mêmes, mais leur création était trop prématurée, et ce n'était pas là le moindre mal. Mais c'était dans les agissements des agents d'exécution que se révélait le pire de la situation. Des mandarins en mal d'avancement, des notables influents abusant de leurs fonctions, des employés prévaricateurs, tout ce monde indésirable d'agents irresponsables s'acharnait sur les pauvres contribuables qu'ils pressuraient sans merci et qui ne savaient comment crier leur oppression.

Les germes de mécontentement étaient ainsi semés une fois de plus, et cette fois dans toute la masse du peuple.

3° L'INTERNEMENT DU ROI THANH THAI (1907)

La France est une des nations les plus civilisées de l'Occident. Les représentants de la France dans ce pays n'ont cessé de proclamer que sa mission colonisatrice est de nous faire profiter des bienfaits de la civilisation occidentale. Le gouvernement de la métropole ne fait jamais rien sans que le peuple soit consulté ou tout au moins avisé d'avance. Ce n'était pas ainsi que le gouvernement du protectorat a agi dans l'affaire du roi Thanh Thai. Il est vrai que l'Annam est une colonie, et qu'en raison des habitudes et des traditions qu'il ne fallait pas heurter trop brutalement, la royauté devait être maintenue. Mais le peuple n'a-t-il pas, selon toute justice, à l'exclusion des autres droits élémentaires, celui de connaître le maître suprême qui, en principe, devait présider à ses destinées ? L'internement et le remplacement du roi Thanh Thai étaient faits avec une telle rudesse et une telle désinvolture que l'événement frappa la population de stupeur et la froissa dans ses plus profondes convictions. Il lui apparut dès lors que le roi, naguère revêtu de tant de majesté, pouvait désormais être traité comme un vulgaire personnage.

En vérité, le peuple savait que le roi n'avait plus ni autorité, ni prestige. Thanh Thai, qui demeurait sur le trône pendant dix-huit ans, n'avait du roi que le nom, tandis que toutes les affaires du pays étaient entre les mains du protectorat. Que le roi eût pu commettre les pires folies à l'intérieur du harem, cela était indifférent au public qui n'en saisissait que de vagues échos et pour qui les secrets du palais ne présentaient aucun intérêt. Ce que l'on voyait bien, c'est que tous les actes intéressant le public, les faveurs du gouvernement comme ses méfaits, émanaient directement du protectorat et laissaient le roi entièrement irresponsable. Dans ces conditions, comment pouvait-on ne pas s'émouvoir de ce fait sans précédent dans l'histoire qu'était l'internement du roi qui n'avait commis aucun crime aux yeux de la population ?

Thanh Thai parti, son fils Duy Tân, âgé de huit ans, fut mis à sa place. Que le fils vint se mettre sur le même trône d'où son père était chassé, cela apparut à ce peuple traditionaliste comme un acte non moins immoral que l'autre. L'âme nationale, formée par les préceptes millénaires du confucianisme, se trouvait désemparée en voyant tous ces préceptes jetés à bas. L'opinion annamite se révoltait et j'ignore si les échos en parvenaient jusqu'aux oreilles des Français d'alors. À Hué, des tracts furent placardés sur les murs, dont les textes étaient ainsi intitulés : « Appel aux Français », « Appel aux Annamites », où il était dit en substance que la déportation du roi était un acte d'injustice et d'immoralité qui soulevait tous les cœurs. Je donne ici, pour montrer l'état d'esprit de l'époque, quelques fragments de satires qui circulaient parmi la masse : « Danh-nghia ngan thu dây, kià ai lai ho Truong, Hay trông chung muoi ho, cho bat chuoc Bang Xuong. » Traduction littérale : « Les principes moraux sont là éternellement. À celui qui porte encore le nom de famille Truong, nous conseillons de penser au châtiment qui frappe les dix catégories de parentés et de ne pas imiter Bang Xuong (Truong Bang Xuong était dignitaire de la

dynastie chinoise des Song). Après que l'empereur des Song fut prisonnier des envahisseurs Kin, Bang Xuong se rangea du côté des envahisseurs qui faillirent le placer sur le trône des Song. Le Premier ministre de la Cour de Hué était Truong Nhu Cuong. La satire populaire le rapprochait de Truong Bang Xuong, qui avait le même nom de famille que lui, et : « vua da doi chun noi nui tham, tôi con vui thu bong trang thu », traduction littérale : « Le roi est parti au-delà des montagnes profondes. Pourtant le sujet continue à s'égarer sous le clair de lune automnal. » À la nouvelle du départ du roi, Nguyên Thuong Hiên (qui était parti ensuite pour le Japon, puis pour la Chine où il était resté), directeur d'un collège provincial d'alors, adressa une lettre de reproche à la Cour d'Annam, par l'intermédiaire des mandarins provinciaux. (Il paraît que les mandarins provinciaux ne l'avaient jamais transmise.) Voici un des passages caractéristiques de cette lettre : « De quel crime l'empereur est-il coupable ? Les sujets n'en parlent nulle part. J'ai obéi à l'ordre paternel pour honorer l'empereur. L'empereur est déporté. Puis-je simuler l'aveugle ou le sourd et regretter le sacrifice de ma vie et de ma famille ? »

Encore une fois, les germes de mécontentement furent semés à pleines poignées. La profanation des tombeaux royaux qui survenait quelque temps après ne fit que déborder la résignation populaire et acheva de ruiner tout le prestige attaché à la royauté (ce que je veux faire ressortir dans ce qui précède est le peu de cas que le gouvernement du protectorat faisait de la population dans des actes de première importance. Bien loin de moi est l'idée de prendre la défense de la royauté).

4° LES MOUVEMENTS DE 1908

Ces trois ordres de faits que je viens de citer ont accumulé tant de mécontentements dans les cœurs qu'ils devaient normalement faire explosion depuis longtemps. Si le pays connaissait une période relativement calme, c'est que les adversaires du protectorat étaient bien conscients de la faiblesse des moyens

dont ils disposaient dans la lutte. Dans les guerres franco-annamites de l'époque de la conquête, il était avéré que les sabres et les lances ne pouvaient pas soutenir le combat inégal avec les fusils et les canons. Force leur fut de refouler dans le fond de leur âme toute idée de soulèvement immédiat pour attendre des occasions plus propices. La victoire que le Japon remporta sur la Russie en 1904 vint à temps donner un regain de force à notre nationalisme. Le fait qu'un petit peuple de l'Extrême-Orient, appartenant à la même race jaune et nourri de la même culture chinoise que l'Annam, pouvait battre à plate couture une des grandes puissances de l'Europe, galvanisa les cœurs les plus refroidis. Par une association d'idées bien naturelle, il apparut à tout le monde que l'Annam serait bien capable lui aussi de vaincre la France, du moment que l'empire du mikado avait vaincu l'empire du tsar. La confiance renaissait dans le camp des adversaires du protectorat où l'on pouvait distinguer alors deux principales tendances. D'une part, le parti des conservateurs, reste du mouvement royaliste, soumis à l'influence morale de Dê Tham, dont le champ d'action était limité dans le Nord-Annam et au Tonkin. De l'autre, le parti des jeunes évolués qui avaient pris contact avec des idées de liberté et de démocratie à la faveur des nouveaux livres et des journaux venus de la Chine d'après le mouvement des Boxers (1900). Un vent de rénovation soufflait sur tout le pays surtout à la suite des événements que l'on venait de voir. Il convient néanmoins de distinguer deux nuances dans le parti des évolués. Les premiers franchement révolutionnaires émigraient au Japon dans l'espoir de recevoir l'éducation intellectuelle et militaire moderne et de demander le concours des Japonais pour renverser le régime du protectorat. Leurs partisans se recrutaient surtout dans les provinces du Nord-Annam. Les seconds, plus modérés, visaient à l'européanisation et préconisaient seulement des réformes telles que la suppression des concours triennaux, l'instruction donnée en Quôc-Ngu et en langue française, l'institution de

l'enseignement communal, la création des sociétés agricoles et commerciales, ainsi que l'adoption du costume français et de la coupe des cheveux. Ces derniers jouissaient d'un grand prestige dans les provinces du Centre et du Sud.

Toutes ces tendances, bien que différentes dans le but, aussi bien que dans les moyens, trouvaient facilement un terrain d'entente dans l'hostilité générale à l'égard du régime de despotisme. Aussi s'accordèrent-elles pour déclencher simultanément en 1908, dans le Sud, le Centre et le Nord, divers mouvements : protestation contre les impôts, rassemblements dans les forêts, actes d'empoisonnements, qui furent les événements les plus graves depuis cinquante ans de domination française. Il est vrai que sous la poussée du mécontentement et sous la stimulation des influences extérieures, le mouvement était mené sans plan déterminé, pêle-mêle, en désordre, avec des éléments les plus hétéroclites. Ce n'en fut pas moins le premier mouvement de masse que l'on put enregistrer dans l'histoire du protectorat et il n'était pas difficile d'y reconnaître les trois tendances bien nettes que j'ai indiquées plus haut.

1° Le parti royaliste conservateur, sans chef avoué, subissant l'influence de Dê Tham. Il était instigateur des empoisonnements et des actes de violence perpétrés au Tonkin ;

2° Le parti des émigrés avec Phan Bôi Châu en tête, dont le rêve était de renverser le gouvernement du protectorat avec l'aide du Japon, mais qui n'en était encore qu'à la phase de l'organisation et de la propagande ;

3° Le parti réformiste, empreint de l'influence de Phan Châu Trinh, dont le but était de s'appuyer sur le gouvernement du protectorat pour abolir le despotisme et réaliser des réformes politiques dans le sens d'un régime constitutionnel.

Passons sur le parti royaliste conservateur qui aimait les coups de force et le parti des émigrés dont le moyen d'action était la révolution à main armée. Arrêtons-nous plus longuement sur le parti réformiste qui fut plus ou moins responsable

du mouvement de protestation contre les impôts. Les réformes qu'il réclamait n'avaient rien d'exagéré et ne contenaient aucune idée d'hostilité envers la souveraineté française. La protestation contre les impôts que les Français désignent plus souvent sous le nom de « révolte des tondus » n'était qu'un mouvement sporadique, presque spontané, provoqué directement par le poids trop lourd des nouvelles taxes et par les agissements inavouables des mandarins locaux qui venaient à temps pour outrer la mesure des mécontentements accumulés depuis des années. Elle avait plutôt le caractère d'une manifestation pacifique qu'une véritable insurrection et la preuve en est que ces hommes rassemblés par plusieurs milliers ne touchaient pas à la peau d'un seul Français et respectaient même la personne des mandarins annamites dont les plus détestés étaient seulement l'objet des vociférations et des menaces anodines. À Binh Dinh, quelques collecteurs de taxes de marché furent tués, mais c'était là des cas d'espèce. Je m'abstiens de parler des horreurs commises dans le dispersement des attroupements à coups de feu et de baïonnettes et qui pouvaient à la rigueur se justifier par le manque de sang-froid. La répression en règle qui s'ensuivait était bien plus douloureuse. Le gouvernement qui pensait à réduire jusqu'aux derniers les éléments de troubles et qui visait à sévir à tout prix ne faisait que suivre les indications des mandarins locaux et frappait dans le tas sans distinction entre les innocents et les coupables. C'est ainsi que s'ouvrait le plus grand procès de « haute trahison » que notre histoire ait connu jusqu'à ces temps. Les décapitations ne se comptaient plus. Les condamnations à la détention, à la réclusion, aux travaux forcés et à la déportation furent données par centaines et milliers. Que d'erreurs et de dénis de justice commis dans tout cela ! Trân Qui Cap, originaire du Quang Nam, mandarin de l'enseignement du phu de Tân Dinh, de la province de Khanh Hoà, fut arrêté et décapité sans qu'aucune charge eût pu être relevée contre lui. D'autres comme Bô Khiêt et Am Loan à Quang Nghia,

Ong Ich Bât à Quang Nam, Nguyên Hang Chi, Trinh Khac Lâp à Nghê Tinh et tant d'autres encore, furent décapités pour le seul crime d'avoir osé se présenter, les mains vides, au chef-lieu de leurs provinces respectives pour demander la diminution ou l'exonération des impôts. Un grand nombre de lettrés tels que Duong Ba Trac, Nguyên Quyên, Vo Hoành, Nguyên Chi Tin, Lê Bai (Tonkin), Hoàng Van Khai, Nguyên Loi Thiêp, Nguyên Xung, Nguyên Soan, Lê Dinh Ta (Thanh Hoa), Ngô Duc Kê, Dang Nguyên Cân, Dang Van Ba, Lê Van Huân (Nghê Tinh), Trân Hoành (Quang Tri), Lê Dinh Môngh (Hué), Phan Châu Trinh, Huynh Thuc Khang, Nguyên Thành, Lê Ba Trinh, Truong Ba Huy, Mai Di, Phan Ahôi, Duong Thac (Quang Nam), Trân Ky Phong, Nguyên Dinh Quan, Nguyên Suy, Lê Dinh Cân, Pham Cao Châm (Quang Nghia), Hô Si Tao, Nguyên Duy Viên, Hô Nhu Y (Binh Dinh), Trân Quang Chiêu (Cochinchine), etc. furent condamnés à des peines les plus lourdes. Moi-même, j'ai été condamné à la déportation à perpétuité et ne dois ma libération, après un séjour de onze ans à Poulo Condor, qu'à une mesure d'amnistie générale intervenue en 1918. De nombreuses autres personnes furent condamnées rien que pour un poème ou un texte quelconque composé sur des thèmes jugés par les autorités de ce temps comme subversifs, et qui sont développés aujourd'hui par des journaux les plus réactionnaires.

Voilà que les mécontentements s'accumulèrent une fois de plus de toutes les douleurs qui ont marqué notre histoire nationale en lettres de sang.

5° DE 1908 À 1924 – RÉVOLTE DE DUY TAN

Depuis l'établissement du protectorat, les événements de 1908 furent les plus importants en ce qu'ils constituaient les premiers mouvements de masse qu'il y eût dans notre histoire. Si le gouvernement en avait saisi toute la portée et s'était avisé d'appliquer une nouvelle politique pour satisfaire tant soit peu aux desiderata du peuple, on aurait pu facilement réparer

les fautes passées. Mais il jugeait plus commode de continuer, après une répression douloureuse, la même politique arbitraire pleine d'erreurs et d'incompréhension qui combattait toutes velléités de progrès et d'émancipation. Le soulèvement de 1916 fut la conclusion inévitable d'une telle politique. Écœurés par l'obstination du gouvernement, des gens comme Thai Phiên, Phan Thành Tài, Trân Cao Vân, Nguyên Suy, etc., appartenant naguère au parti modéré, avaient évolué entre-temps vers les idées extrémistes. Ils avaient beau jeu, à l'heure que la France était aux prises avec toutes les difficultés de la guerre, pour faire leur propagande et intéresser à leur cause le jeune roi Duy Tân, qui n'avait point oublié le traitement infligé à son père. Mais ce mouvement, préparé en hâte pour profiter d'une occasion rare (on misait sur la complicité des engagés volontaires envoyés au service de la France) par des gens qui étaient plus riches en illusions qu'en forces réelles, était voué fatalement à l'échec.

Après cet événement, la France comprit qu'il était temps de changer de politique. Pendant la guerre surtout, il ne fallait négliger aucun moyen de s'attirer la confiance et le loyalisme du peuple protégé. Voici donc s'inaugurer l'ère des réformes. Les régimes des concours triennaux furent supprimés pour faire place à l'enseignement moderne à plusieurs degrés, avec la vulgarisation du Quôc Ngu. Le pays fut même doté d'un certain nombre d'écoles supérieures (qu'on dénommait à tort des universités). Des personnes à cheveux coupés et habillées à la française n'étaient plus considérées comme des rebelles. À vrai dire, tout n'était pas encore pour le mieux, mais on assistait à un commencement d'amélioration, ce qui était déjà un grand progrès. L'Annamite n'est pas réfractaire à la reconnaissance comme beaucoup de personnes, hélas ! se plaisent à le croire. Qu'ils considèrent ceux qui les oppressent comme des ennemis, cela n'a rien d'extraordinaire. Mais ils savent bien par contre honorer ceux qui leur font du bien et ne manquent jamais, le moment venu, de s'en rendre dignes. Notre histoire est riche

en enseignements. Les dominateurs chinois qui maltraitaient le peuple n'étaient pas tolérés et il se trouvait toujours dans la foule des Trung Trac, des Ngô Quyên pour lever le drapeau de l'indépendance. Mais les administrateurs comme Nhâm Diên, Tich Quang, Si Nhiêp étaient par contre vénérés à l'égal des dieux. Si la France est réellement animée du désir d'accomplir ici sa mission civilisatrice, le peuple annamite de son côté saurait lui montrer que l'ingratitude n'est pas son vice congénital. Les concours en hommes et en argent que l'Annam a apportés à la métropole pendant la Grande Guerre sont là pour prouver qu'en échange de quelques réformes sincèrement accomplies, mes compatriotes ne regrettaient ni leurs biens ni leur sang.

Ce n'est pas tout. Après la victoire de la France, les Annamites, qui y avaient contribué dans la mesure de leurs moyens et à qui le gouvernement avait répété à plusieurs reprises de mirobolantes promesses, espéraient que la France allait pousser plus loin la politique d'émancipation entamée dans les années de la guerre et leur octroyer quelques droits qui leur assureraient une part dans la vie politique du pays. L'un des plus fameux adversaires du régime, Phan Châu Trinh lui-même, qui séjournait en France depuis plus de dix ans, se montrait le plus chaleureux partisan de la politique d'association. Il n'était pas jusqu'au vieux révolutionnaire Phan Bôi Châu, le plus grand ennemi du gouvernement colonial, qui ne préconisait la « Collaboration franco-annamite ». (C'est le titre d'une de ses brochures, traduite en annamite, actuellement interdite en Indochine.) De son côté, la Cour d'Annam, refuge des idées les plus conservatrices et rétrogrades, tenait à marquer son assentiment vis-à-vis de la politique généreuse de la France en accordant, de concert avec le protectorat, l'amnistie des prisonniers politiques. Le voyage en France du roi Khâi Binh et le séjour en France de son successeur le roi Bân Dai étaient autant de signes des temps. En un mot, tout le pays, fasciné par tant de pronos-

tics favorables, frémissait d'espoirs en attendant patiemment les réformes annoncées.

Le terrain n'était-il pas des mieux préparé pour effacer à tout jamais les mécontentements du passé et pour réaliser la plus belle œuvre de civilisation ?

Mais les réformes tant souhaitées ne venaient toujours pas. Des promesses que le gouvernement avait faites pendant la guerre, il n'en tenait que quelques-unes en ce qui concernait les combattants et les ouvriers non spécialistes (indemnités, pensions, grades de mandarinat, etc.) tandis que le peuple en était toujours à sa situation d'auparavant. Comment les espoirs pouvaient-ils encore se maintenir dans de telles conditions ? Le retour de France du roi Khâi Dinh dont on avait attendu des miracles n'amena aucun changement dans le pays. La lettre de sept articles de Phan Châu Trinh, qui fut un accablant réquisitoire, acheva d'effondrer les restes d'illusions. La majoration de 30 % apportée aux impôts fonciers à l'occasion du quarantenaire du roi et maintenue par la suite mit le comble au désespoir et au mécontentement général.

6° LA POLITIQUE DE M. VARENNE

C'est ainsi que nous arrivons aux dernières années du règne de Khâi Dinh où le mécontentement commença déjà à grandir sourdement. (Il convient de noter la présence de quelques tracts et de certaines lettres anonymes, ainsi que l'affaire Buu Trac.) Sur ces entrefaites, un grand événement survint qui ranima d'une façon miraculeuse les enthousiasmes les plus détendus. Ce fut l'arrivée de M. Varenne. Le seul titre de député socialiste qu'il portait était fait pour reconquérir la confiance de toute la population. On attendait avec optimisme la réalisation de ses premières déclarations. D'autres circonstances concouraient à alimenter les espoirs, tels que le retour de Phan Châu Trinh en Cochinchine, la grâce accordée à Phan Bôi Châu au Tonkin, la convention du 5 novembre en Annam, accordant au peuple le droit de prendre part aux affaires politiques et l'institution

de la Chambre des représentants du peuple avec l'élection d'anciens déportés politiques comme Huynh Thuc Khang et Lê Van Huân. Non seulement les jeunes formés à l'école française étaient pris d'un bel enthousiasme, mais ceux qui avaient passé jusqu'alors pour des adversaires les plus résolus de la domination ont renoncé à leurs anciennes convictions pour attendre les résultats de la politique d'association et de collaboration qui était en honneur. Je puis vous affirmer, monsieur le ministre des Colonies, que jamais depuis l'arrivée des Français les Annamites ne s'étaient montrés avec autant de sympathie et de confiance à l'égard du gouvernement du protectorat. Toutes les causes de mécontentements, tous les prétextes à l'opposition furent oubliés comme par miracle. On aimait plus à regarder vers l'avenir plein d'heureuses promesses que de se retourner vers le sombre passé.

Les espoirs des Annamites étaient ainsi arrivés à leur point culminant. S'il n'y avait rien pour les guider dans leur épanouissement raisonnable, le moindre fait pourrait les culbuter et il serait impossible d'éviter le choc en retour. La pensée de l'homme est comme l'eau d'inondation qui doit fatalement déborder et se répandre n'importe où, quand le lit du fleuve n'est pas suffisant pour la rouler vers la mer. L'élite annamite, surtout les jeunes, n'avait qu'une pensée : réaliser des réformes politiques et sociales avec l'aide de la France. L'empressement que les jeunes gens témoignaient aux conférences données par Phan Châu Trinh, leurs demandes de grâce en faveur de Phan Bôi Châu, l'accueil grandiose qu'ils réservaient à Bui Quang Chiêu rentrant d'un voyage de propagande fait en France, la campagne électorale que l'on voyait pour la première fois en Annam, la formation de petits clubs dans les principales provinces, la tentative de former un parti politique pour seconder l'effort du gouverneur général, prouvaient combien leur enthousiasme était chaleureux et sincère. Mais voilà que d'autres circonstances fâcheuses vinrent peu à peu réduire à

néant tout édifice moral qu'on avait réussi péniblement à élever. Je me borne à citer les faits les plus importants.

a) *Le retour de Phan Châu Trinh.* – Quel personnage était Phan Châu Trinh ? Sa lettre adressée au gouvernement en 1906 et l'attitude qu'il gardait durant quatorze ans qu'il avait séjourné en France suffisaient pour montrer à tous les yeux, tant français qu'annamites, qu'il était essentiellement modéré et partisan de la politique d'association franco-annamite. Bien qu'adversaire déterminé du régime, il n'en combattait que les abus et les erreurs et ne cessait de demander au gouvernement métropolitain d'y remédier. Il savait que la Cour d'Annam n'avait aucun pouvoir réel et servait seulement de prétexte à une politique arbitraire, tandis que toute la responsabilité devait raisonnablement tomber sur le gouvernement du protectorat. Il était en un mot ennemi de tout le despotisme d'où qu'il vînt et préconisait un régime de collaboration entre les deux peuples basé sur l'égalité et la démocratie. Il n'était nullement francophobe et ne partageait pas les opinions des partis de violence. Après son retour au pays, à peine avait-il fait quelques conférences d'un caractère modéré que la maladie le retenait au lit et l'emporta enfin, regretté de tous ses compatriotes. Pour montrer comment nous savions honorer ceux qui se consacraient à la cause de la nation, des cérémonies funèbres furent organisées en son souvenir dans toutes les provinces. Ces cérémonies présentaient un caractère purement cultuel et s'accomplissaient dans le plus grand calme. Et cependant, à l'exception de Saïgon où il mourut et où ses funérailles pouvaient être faites sans encombre, partout l'administration locale se dressait pour intervenir. Des particuliers furent suspectés, arrêtés, voire condamnés. La jeunesse des écoles ne souffrait pas moins. Le mouvement des grèves scolaires qui prit naissance n'avait pas d'autres causes que ces brimades et voilà toute une classe de jeunes jetés sur le pavé et dont l'avenir était brisé à tout jamais.

Le terrain était on ne pouvait mieux préparé pour la semence des idées subversives.

b) *La grâce de Phan Bôi Châu.* – Phan Bôi Châu était le chef du parti révolutionnaire des émigrés qui avait médité pendant plus de vingt ans le renversement du gouvernement du protectorat jusqu'au moment où, à la faveur de quelques réformes accomplies par le gouvernement pendant la guerre, il se décida à se rallier à la politique d'association. Son nom et son attitude étaient connus de tous. D'autres, qui avaient fait beaucoup moins que lui, avaient été condamnés à mort. En le graciant, le gouvernement du protectorat a fait un geste magnifique dont la valeur n'échappait pas aux yeux du peuple et qui inspira à tous ses compatriotes une reconnaissance émue. Mais pour que cet acte de générosité conservât toute sa haute signification, il aurait fallu que sa grâce fût accompagnée de sa libération pure et simple, pour lui permettre de poursuivre en toute liberté sa nouvelle politique de collaboration franco-annamite, ou tout au moins pour lui donner la faculté de gagner sa vie comme bon lui semblait. Au lieu de cela, on ne faisait que le déloger de la prison centrale de Hanoï pour l'envoyer, sous bonne escorte, à Hué où il fut enfermé dans la maison de M. Nguyên Ba Trac alors sous-secrétaire d'État du ministère de l'Instruction publique. Mais l'opinion qui avait quelque peu contribué à sa grâce se révolta contre la façon dont il fut traité. Le gouvernement lui permit alors de choisir lui-même sa demeure. Il ne faisait cependant que changer de prison car, sorti de chez M. Trac, il fut à nouveau enfermé dans cette prison plus grande qu'est la ville de Hué. En effet, il ne pouvait plus quitter la capitale qui devenait sa résidence forcée. Un jour qu'il voulait se rendre à Hanoï, où quelques amis l'avaient invité à venir, il fut arrêté à Thanh Hoa et ramené de force à Hué escorté par l'inspecteur de la garde indigène des provinces qu'il devait traverser. Depuis ce jour, il était l'objet d'une surveillance étroite et fort gênante. Il lui fut même interdit de vivre dans un sampan qu'il avait acheté

pour passer la monotonie de ses jours à rimer des poésies sur le fleuve des Parfums. Aujourd'hui, il lui est interdit de quitter sa demeure pour aller quelque part dans la ville même, sans l'autorisation des mandarins provinciaux. Sérieusement, ce ne devait pas être ainsi que le gouvernement devait faire aboutir une mesure de grâce qui avait été tant applaudie par toutes les classes de la population. Voilà encore un fait dont les semeurs de troubles ne se faisaient pas faute de se saisir pour alimenter leur propagande.

c) *L'avortement d'un parti politique.* – Lé Van Huân était un vieil adversaire du régime. À la suite des mouvements de 1908, il fut condamné à la déportation. Après l'amnistie, il revint chez lui pour mener une existence obscure, sans plus s'occuper de politique. Au moment où, en vertu de la convention de novembre, la politique du pays semblait s'engager dans une nouvelle voie, sollicité par les jeunes, il consentit à se rallier aux idées nouvelles pour poser sa candidature à l'élection des représentants du peuple et à s'occuper de la fondation d'un parti politique national. Une demande d'autorisation et un programme d'action furent soumis au gouvernement. Celui-ci répondit par un refus en disant que cette autorisation était conditionnée par la promulgation d'une nouvelle loi concernant les associations politiques, faite prochainement par la Cour d'Annam. Cette déclaration eut l'effet d'une douche froide sur tous les enthousiasmes. Comment en effet la jeunesse pouvait-elle persister dans son espoir, elle qui désirait justement former un parti politique, servant d'organe à la volonté du peuple, pour seconder le gouvernement à faire des réformes dans le régime et les lois despotiques dont la Cour de Hué était le dépositaire, alors qu'on lui enjoignait d'attendre une loi émanant de cette même Cour ?

Toute la jeunesse aux idées modernes mettait dans cette question ses plus chers espoirs, car elle y voyait la possibilité de participer enfin aux affaires publiques. L'échec complet

qu'elle venait d'essuyer était bien fait pour pousser l'effort et la bonne volonté de ses meilleurs éléments vers l'activité secrète et révolutionnaire qui était le seul exutoire possible à leur enthousiasme débordant.

d) *La Chambre des représentants du peuple et Huynh Thuc Khang.* – Il restait cependant un point sur lequel le peuple résigné pouvait encore fonder son dernier espoir. C'était la Chambre des représentants du peuple pompeusement affublée d'un beau nom. Ce nom inspirait à la population, aux jeunes du centre surtout, une confiance exagérée. Ils organisaient des campagnes de propagande pour les candidats qu'ils avaient sollicités et choisis selon leurs convictions. L'administration locale et les mandarins n'y apportaient aucune entrave. Un certain nombre d'élus, qui mandarins démissionnaires (Nguyên Trac), qui anciens condamnés politiques (Huynh Thuc Khang, Lê Van Huân) donnaient à la Chambre un grand prestige aux yeux de la population. On espérait que le nouvel organisme serait capable d'accomplir des miracles. Mais quelques mois ne s'étaient pas écoulés, après la première session, que la circulaire de novembre 1926 de M. le résident supérieur intérimaire en Annam d'E., qui était une véritable insulte jetée à la face de la Chambre, fit disparaître tout le crédit qu'on lui attachait. Cependant, pour ne pas démolir une œuvre à peine entamée et pour ménager la susceptibilité des impatients, les élus du peuple se contentaient d'adresser une protestation collective, tout en considérant cette circulaire non comme un acte gouvernemental, mais comme un acte individuel. Grâce à cette attitude pleine de tact de la Chambre, le choc que reçut la population était moins rude. Mais le souvenir de cette insulte n'était pas complètement effacé, que le discours d'ouverture de la session de 1928 de M. le résident supérieur intérimaire J. contraignit le président de la Chambre, Huynh Thuc Khang, et un certain nombre de représentants, dont Lê Van Huân, à donner leur démission devant une collaboration impossible. Il n'est

peut-être pas inutile de vous rappeler, monsieur le ministre des Colonies, que ce discours disait, entre autres propos, que la Chambre représentait quelques milliers d'électeurs et non pas tout le peuple, et que ceux des élus qui s'aviseraient de soulever la question de la Constitution seraient frappés par la rigueur de la loi. Ainsi s'en allait le dernier espoir de la population qui ne trouvait maintenant devant elle que la dure réalité.

Les faits que j'ai énumérés plus haut étaient des erreurs étalées aux yeux de tout le monde et qui contribuaient irrésistiblement à accumuler des mécontentements tout prêts à faire explosion. Il est d'autres causes moins apparentes et auxquelles le gouvernement ne semble pas attacher plus d'attention qu'aux précédentes. Qu'il me soit permis de les citer sommairement pour vous donner une idée de la situation intenable du peuple protégé.

1° La forme confuse du gouvernement (il n'existe aucune démarcation entre le protectorat et le gouvernement direct) ; 2° L'éducation insuffisante (manque d'écoles publiques, difficultés opposées à la création d'écoles privées) ; 3° La restriction de la liberté d'opinion (interdiction des livres, censure des journaux, impossibilité à la population de faire entendre ses douleurs au gouvernement) ; 4° La vie économique pleine d'entraves (pas de liberté de voyage, travail forcé, etc.). Je ne parle pas du régime de favoritisme qui tolérait les mandarins et les fonctionnaires les plus indignes dont parlait Phan Châu Trinh dans la lettre de 1906, et qui subsiste tel quel jusqu'à l'heure présente.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre des Colonies, que le peuple, acculé à cette extrémité où il ne lui était plus permis d'espérer quoi que ce soit du côté du gouvernement, ne prêtât pas une oreille complaisante aux paroles des agitateurs qui leur montraient avec habileté un monde merveilleux à l'autre bord ? Il s'en fallait de bien peu pour lui faire perdre contenance et le pousser vers les actes les plus irréfléchis.

7° DE 1928 AUX TROUBLES ACTUELS

Du moment que les Annamites ne voyaient plus aucune possibilité de poursuivre la politique de collaboration franche et loyale, ils durent prendre le chemin qui leur parut le plus commode, car il leur fallait coûte que coûte vivre leur vie. Comment pouvaient-ils, dans ces conditions, se défendre contre la propagande intense des agents de Moscou qui faisaient miroiter devant leurs yeux de belles perspectives. La libération nationale, le départ des étrangers, la destruction d'une société pourrie et son remplacement par une société communiste où chacun a sa place et sa part de biens. Ce serait vite fait. Le terrain était d'autant plus propice à une telle propagande que les inondations se succédaient sans cesse, que des mauvaises récoltes répétées aggravaient la misère des paysans, que des jeunes gens par milliers étaient jetés sur le pavé en quête d'une place introuvable, que des millions d'ouvriers, à cause du marasme économique, étaient réduits au chômage. Et puis l'arrestation des suspects, les exactions des mandarins, les délations inspirées par la vengeance personnelle, les difficultés de toutes sortes que l'on rencontrait dans ses affaires, tout cela avait l'effet de l'huile versée sur un feu qui couvait. *En vérité, les Annamites, même les plus cultivés, ne savent pas ce qu'est exactement le communisme*. Les adeptes de Lénine de leur côté ne sont non plus pourvus d'aucune recette miraculeuse capable d'hypnotiser les gens. Tout leur mérite consiste à savoir exploiter habilement un état de fait que le gouvernement n'a rien tenté pour éviter. Il faut reconnaître par contre qu'à l'origine il y avait bien un mouvement nettement nationaliste, représenté par le Viêt-Nam Quoc-Dan-Dang (parti nationaliste du Viêt-nam), et d'autres sociétés secrètes de l'Annam dont les noms de Phuc-Viêt (Restauration de l'Annam), de Hung-Nam (Rénovation de l'Annam), de Viêt-Nam Thanh-Niên Cach-Mang (Jeune Annam révolutionnaire) renseignent suffisamment sur son caractère. Ce ne fut qu'après l'échec du Viêt-Nam Quoc-Dan-

Dang au Tonkin et la dissolution des organisations secrètes de l'Annam que commencèrent les manifestations communistes. Un des faits les plus caractéristiques du mouvement actuel est que, partout où il s'est implanté, il trouva les éléments les plus divers, des ouvriers, des paysans, des écoliers, des fonctionnaires, des commerçants, des militaires, même de vieilles femmes, de jeunes garçons et de jeunes filles de 15 ans, pour le soutenir. Tant de classes différentes qui s'accordent dans un même mouvement de protestation nous prouvent pleinement qu'il a bien ses racines profondes dans les mécontentements qui se sont accumulés depuis de longues années dans le cœur de tout le monde. De communiste, il n'en doit avoir que le nom. En vérité, nous ne sommes en présence ni des Russes, ni des Chinois, ni d'aucun autre étranger, mais bien des Annamites, c'est-à-dire des protégés du gouvernement qui, à bout de ressources, et entraînés par la force des choses dans de folles aventures, s'offraient désespérément aux bombes des avions et à la balle des mitrailleuses pour chercher la mort qu'ils ne craignaient plus. Quel intérêt y aurait-il pour la France qu'une telle situation se prolongeât par la même politique erronée qui nous avait si chèrement coûté ?

CONCLUSIONS

Le mouvement communiste s'est ralenti. Le pays est relativement calme. Le gouvernement du protectorat est en train d'élaborer les réformes. Le gouvernement de la métropole même a décidé de vous confier la noble et haute mission d'aller enquêter sur place pour étudier avec le gouvernement colonial les remèdes à employer. Des problèmes vitaux de notre nation se posent à l'heure actuelle. Notre existence même dépend de la façon dont ils seront résolus. Il y va aussi des intérêts de la France qui sont tellement liés aux nôtres qu'il est désormais impossible d'envisager les uns sans les autres. Je ne me mêle pas de parler de ces questions sur lesquelles le gouvernement doit avoir des plans bien arrêtés. Je me borne à vous exposer, sous

la poussée des douleurs profondes que m'inspire la situation présente, les erreurs que j'ai pu remarquer dans la politique du gouvernement et qui sont, à mon avis, les causes profondes de tous ces troubles, dans l'espoir que mes humbles paroles pourront servir de quelque chose dans la nouvelle politique de collaboration franco-annamite qui doit mener notre pays vers une meilleure destinée. Comme s'il s'agissait d'un malade dont des médecins malhabiles ont ruiné la santé, je ne vous expose que les différents aspects du mal, en souhaitant que vous, praticien renommé, vous trouverez une meilleure formule pour le sauver d'une mort imminente.

Voilà le vœu suprême que je forme en vous adressant cette lettre.

Pour terminer, je vous prie, monsieur le ministre des Colonies, de pardonner à mon audace et d'agréer l'expression de mes sentiments les plus humbles.

Signé : Phan Thuc Duyen
(lettré annamite)

LETTRES DE FAMILLES DES PRISONNIERS POLITIQUES

Annam, le 17 juillet 1933

À Monsieur Francis Jourdain,
57, rue Charlot, Paris (3e)

Monsieur,

Je soussignée Le Thi Phu, votre fille bien respectueuse, je suis la femme du nommé Pham Tien Nang, déporté à Lao Bao (Annam), moi et tous ses parents du village de Thu Loc, canton Thu Chinh de la sous-préfecture de Quang Xuong, province de Thanh Hoa (Annam), nous venons bien respectueusement vous prier, monsieur le mandarin, de transmettre notre requête au comité réclamant l'amnistie pour les prisonniers politiques d'Indochine, pour demander l'amnistie du nommé

Pham Tien Nang, détenu 491, à Lao Bao (Annam) dont l'affaire est la suivante :

Le nommé Nguyen Tien Nang est un honnête homme, il n'a jamais commis de fautes contre la loi, ni dans son village, ni dans le pays, ni où que ce soit ; il était instituteur de village et durant six à sept ans a toujours rempli ses devoirs ; seulement la solde était trop petite et il semble qu'il y avait encore des règlements restreignant encore cette solde des instituteurs. Aussi Pham Tien Nang quitte son poste d'instituteur, retourne au village pour passer tranquillement les joies de la famille et pendant deux ou trois mois, il n'a rien fait contre la loi.

Après, à cause du mouvement communiste progressant sans arrêt – partout on entend parler de communisme – et plus le gouvernement fusille, plus il tue, plus il emprisonne, plus ce mouvement se lève terriblement, pareil aux nids de fourmis qui apparaissent. Après, donc on ne sait pourquoi, il écoute la propagande acharnée des autres et en fin de compte il suit les communistes.

Il paraît qu'il fut arrêté après deux mois de travail avec eux. Quand on l'a jugé, Nang n'avait encore rien commis, en quoi que ce soit, qui puisse troubler l'ordre dans le pays. Il n'avait seulement que la pensée. Après son arrestation, en fouillant sa maison, on n'a pu prendre un seul morceau de papier ayant quelque importance. Malgré cela, il fut condamné à neuf ans de travaux forcés à Lao Bao. La commission de la cour d'Annam condamne et, par des tortures renforcées qui ne peuvent être supportées, force à « avouer ».

C'est vraiment malheureux. Je ne sais d'où vient cette séparation de la femme et du mari, du fils et de ses parents. La situation est vraiment lugubre. Nous espérons que votre honorable comité, au nom de l'Humanité, fera tout pour prendre sa défense, pour le faire libérer ou bien faire diminuer sa peine ou bien notre famille tout entière signera un papier à l'État s'enga-

geant, si le nommé Phan Tien Nang commet à nouveau la faute, à être tous emprisonnés.

Notre cou est trop court pour nous faire entendre de Dieu. Me recroquevillant dans l'obscurité, je viens d'apprendre aujourd'hui la formation de votre honorable comité, cela est pour moi comme un rayon de lumière ; je pensais que le sort du ver de terre était de devoir vivre perpétuellement sous terre, mais dépassant les espoirs nous savons qu'il y a des gens qui regardent sur nous. C'est une joie inouïe.

Aussi, vos enfants adressent cette requête à votre honorable comité, espérant que celui-ci lèvera sa main pour nous défendre. Nous aurons alors la chance de voir la réunion du mari avec la femme, du père avec le fils, de cette façon, nous vous serons reconnaissants pour des milliers de siècles.

Bien respectueusement,

Le Thi Phu
et toute sa famille

Cayenne, le 25 mai 1933

Monsieur le Président,

Ne sachant que depuis peu de temps qu'il existe en France un comité dont les membres poursuivent le but de porter secours aux gens touchés par la misère, surtout à ceux qui sont victimes d'injustices, j'ai pris la décision de vous écrire cette lettre.

C'est un forçat, un Annamite en Guyane, qui s'adresse à vous pour rendre compte de sa situation et demander votre secours.

Le 28 juin 1930, je fus condamné par le tribunal du 2e degré de la province de Thai Binh à dix ans de bannissement, accusé d'avoir mené la manifestation des paysans du 1er mai de l'année courante. Étranger au complot contre le gouvernement dont on m'accusait, j'ai fait appel. La cour d'appel de Hanoï me condamna à dix ans de travaux forcés, 5 ans de surveillance administrative et 2 867 F 60 de frais de justice.

Comme preuve de mon innocence, j'invoque :

Ne jamais avoir fait partie d'une association politique ni secte poursuivant un but politique ;

N'avoir été condamné que sur des accusations verbales ;

Aucun document n'a été trouvé ni sur moi ni à mon domicile ;

Que les hommes qui m'ont accusé ont été torturés par ordre du chef indigène de province nommé Bi Van Dinh ;

Que c'est sous l'emprise desdites tortures qu'ils m'ont accusé en écrivant sous la dictée de M. Vi Van Dinh ;

Qu'à l'audience du tribunal de Thai Binh et de la cour d'appel d'Hanoï mes accusateurs se sont tous rétractés ;

Enfin, qu'au moment où la manifestation s'est déroulée dans le territoire de Thai Binh, je me trouvais au village montagneux de Luong Thuong où j'occupais la place d'instituteur. Ce village se trouve à une distance de trois jours de voyage à cheval de la ville de Backan qui sépare le Thai Binh à 186 kilomètres ;

Que l'autorité locale de ce village ainsi que M. le résident de France à Backan ont témoigné que le jour de la manifestation je me trouvais à mon poste.

Pour terminer, je vous fais remarquer qu'innocent on me force à vivre entre des voleurs et des voyous.

Serais-je coupable des faits pour lesquels je fus condamné, faits purement politiques, ma place ne serait pas ici entre les rebuts de la société.

Monsieur le président,

Par ouï-dire je connais votre grand pouvoir ; c'est donc à vous que je m'adresse en vous implorant de bien vouloir intervenir auprès de M. le ministre de la Justice à seule fin qu'une révision de mon procès me soit accordée.

En espérant de ne pas avoir fait en vain appel à vos sentiments d'humanité et de fraternité, je vous prie d'agréer l'assurance de mes remerciements anticipés.

Le condamné annamite en Guyane,
X.

(Mieux vaut ne pas donner le nom
du signataire de cette lettre.)

Quang yen, le 19 mai 1933
À monsieur le Président de la commission
de libération des détenus politiques à Paris

Monsieur le Président,

Je soussignée, Nguyen Thi Mo, âgée de 22 ans, originaire au village de Quong Dong, huyen de Yen Hung, province de Quang-yen, Tonkin, Indochine, épouse du né Vu Dinh Anh, originaire du village de Duong Dong, arrêté pour affiliation au parti Viet-Nam Quoc-Dan-Dang, condamné à perpétuité le 7-11-30 par la commission criminelle de Hai Duong (Tonkin) et déporté à Poulo Condor.

Ai l'honneur de venir très respectueusement me jeter à vos pieds, vous suppliant de bien vouloir demander grâce en faveur de mon mari, pour les raisons suivantes :

Descendu d'une famille honorable qui, à travers les âges, s'est montrée loyale à l'égard du protectorat, élevé dans un milieu tranquille baigné de la paix française, éduqué par son père Vu Dinh Ban, ex-chef de canton qui, pour des satisfactions données à l'administration, a pu obtenir de celle-ci des distinctions honorifiques et des médailles d'honneur du travail, mon mari était un simple écolier innocent de 19 ans, de l'école de Plein-exercice de Quang Yen, reconnu sérieux de ses maîtres et de son directeur. D'ailleurs, ayant voulu le tenir loin du souffle du monde qui réduit tant de jeunes gens, ses parents avaient soin de ne le laisser fréquenter que les bons esprits. Parmi les garçons avec qui il entrait en relations, il y avait malheureusement un de ses parents, le né Nguyen Nang Hach. Celui-ci, pour s'être donné l'allure de conquérant et de redresseur de torts, a été écroué, puis condamné et, en raison de son âge mineur (17 ans), est actuellement retenu dans une maison correctionnelle. Le nommé Hach, dans l'embarras ou sous l'influence de la peur, a dénoncé à la Sûreté que mon mari était lui-même

partisan de Viet-Nam Quoc-Dan-Dang. Et mon mari a été arrêté au milieu de ses longues maladies qu'on ne parvenait pas encore à guérir et qui l'avaient retiré de l'école.

La commission criminelle, qui s'est montrée plus sévère que jamais au lendemain de l'événement de Yen Bay, a condamné mon mari à perpétuité.

Une fois exilé au Poulo Condor pour ne plus revenir, mon mari a laissé à ma charge ses vieux parents, ses frères et sœurs en bas âge et notre enfant âgé à peine de 2 ans.

Réduite à mes seules forces d'une femme inexpérimentée de 22 ans, je ne peux, étant donnée notre situation devenue précaire il y a quelque temps, entretenir notre nombreuse famille qu'avec grand-peine, au prix des torrents de larmes et de sueur.

Pour comble de malheur, mes beaux-parents, épuisés presque par l'âge, d'une part, et par le chagrin de ne plus voir leur enfant, d'autre part, souffrent de maladies fréquentes et ne demandent au ciel que de terminer leur vie, subitement frappée d'un si grand malheur.

Mon mari, de son côté, est toujours maladif sur sa terre d'exil. A-t-il commis une si grave faute à l'égard du gouvernement protecteur qui a comblé nos compatriotes de bienfaits inoubliables ? Il a assez souffert pour savoir la regretter et s'en corriger.

Puisse ma faible voix parvenir jusqu'à vous ébranler votre cœur sympathique et humanitaire, vous pousser à faire rendre à moi mon mari, à mes beaux-parents leur fils, à mes beaux-frères leur frère et à notre enfant son papa.

Puissent ces pages imprégnées de mes larmes être arrosées bientôt de la pluie de votre générosité.

En attendant le plaisir d'être excusée par vous de l'audace qu'a une humble femme telle que moi de s'adresser à vous et la satisfaction de revoir mon mari dont la libération dépendra uniquement de votre noble cœur, j'ai l'honneur d'être votre servante très obéissante.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus reconnaissants.

Signé : Mô

À monsieur le Président du comité
d'amnistie
et de défense des Indochinois

Ce sont les détenus politiques de Poulo Condor qui vous écrivent. Poulo Condor est le pénitencier qui achève de tuer ceux que la répression politico-judiciaire a condamnés en masse à la détention, à la déportation ou aux travaux forcés à temps ou à perpétuité.

Ils sont ici presque un millier et demi qui, chaque jour, attendent la ration de riz rouge et de poissons secs pourris, les corvées infernales et les bastonnades, enfin la maladie et la mort.

Il y en a qui avaient à peine quinze ans quand ils furent condamnés ; d'autres dépassaient soixante.

Quels crimes ont-ils commis ? Quelques-uns ont été dans un parti révolutionnaire. D'autres ont pris part à des manifestations publiques. Le reste qui forme la majorité a été innocent.

Et tous ont été accusés, jugés et condamnés pour « complot contre la sûreté de l'État » par de véritables cours martiales.

Et maintenant ils vont mourir.

À la Sûreté, les tortures les ont tués à demi. Aux uns elle a brisé une partie de la tête, un bras ou une jambe ; aux autres, elle a abîmé le foie ou la poitrine. À jamais ils sont atteints d'infirmités et de maladies mortelles.

Et ils sont à Poulo Condor pour que Poulo Condor les achève.

Poulo Condor a accompli, accomplit et accomplira cette sinistre besogne avec ses postes insalubres, ses poissons secs pourris qui donnent la dysenterie et la tuberculose, ses règlements de fer.

Jugez-en.

Sur plus de 300 déportés politiques internés dans un bagne en plein Poulo Condor, à l'endroit le plus sain de l'île, une trentaine sont morts en 1931. Et si dans les années suivantes, la mortalité diminue un peu, ce n'est qu'une stabilisation temporaire qui accumule des causes pour des effets ultérieurs plus foudroyants. Et tous sont invariablement tués par la tuberculose, la dysenterie, la cachexie. Il n'en peut être autrement quand des êtres humains sont nourris, logés, traités comme des cochons.

Et ce n'est pas pour la première fois que Poulo Condor décime les malheureux détenus politiques.

Les soulèvements de Yen Bay, de Tuyen Quang, la révolte de De Tham, pour ne citer que les plus célèbres épisodes du vieux mouvement révolutionnaire indochinois, ont envoyé à Poulo Condor des centaines de condamnés. Combien en sont-ils revenus ? Quelques-uns. Que reste-t-il d'eux à l'heure qu'il est, à Poulo Condor ? Quelques-uns aussi. Et le reste ? Morts !

La France possède en Indochine deux pénitenciers de sinistre renommée : Son La et Poulo Condor. Il faut y ajouter Lao Bao et Ban Me Thuot qui se trouvent en Annam et qui ont jusqu'ici battu tous les records de tuerie, mais Lao Bao et Ban Me Thuot relèvent de la cour de Hué, et quoique le simulacre de la cour de Hué ne soit que l'instrument du gouvernement français, celui-ci prétend qu'il n'en est pas responsable.

Si on compare Son La et Poulo Condor, Son La tue peut-être mieux encore et plus vite que Poulo Condor car, sur 200 détenus politiques qui y ont été envoyés en février 1933, une trentaine ont été enlevés dans l'espace de neuf mois. L'impérialisme français ne demanderait pas mieux que d'y diriger tous les détenus politiques du Tonkin ; seulement, voilà que ces 30 morts ont fait trop parler d'eux et c'est ainsi que les survivants viennent d'être renvoyés à Poulo Condor.

À Poulo Condor ils mourront dans la paix et dans le silence, car il y a les flots de la mer et les règlements du pénitencier qui étoufferont leurs râles.

Au comité d'amnistie, à tous ceux que ces souffrances émeuvent, nous adressons, du fond de notre enfer, le plus puissant appel qui soit sorti de nos poitrines oppressées :

Vive l'amnistie !

Vive le régime politique aux condamnés politiques !

(Ne pouvons pas reproduire le nom de l'auteur de cette lettre pour lui éviter des représailles impitoyables.)

Hanh Thiên, le 8 mai 1933

La soussignée Pham Quâm Tai,
née Dang Thi Nhâm,
demeurant au village de Hanh Thiên,
phu de Xuân Trûong, province de Nam Dinh,

À Sa Majesté l'Empereur d'Annam

Sire,

C'est avec une douleur profonde que j'adresse à votre majesté cette lettre pour solliciter de votre haute clémence la grâce de mon mari Pham Quân Tai, condamné à quinze ans de déportation par la commission criminelle de juillet 1929, et qui est actuellement au jardin des détenus politiques de Poulo Condor sous le n° 3020.

Il est vrai que mon mari faisait partie du Viêt-Nam Quoc-Dan-Sing, mais ce parti, au début, avait un caractère franchement modéré. Dans son programme comme dans les déclarations verbales et écrites de mon mari devant la commission criminelle, il avait pour objet d'aider le gouvernement à élever le niveau moral et intellectuel des habitants du pays, de favoriser les réformes et de chercher à donner un essor à la grande industrie et au commerce extérieur.

Porter atteinte à la sécurité générale du pays est un crime bien au-dessus de la force de mon mari, qui n'est au fond qu'un excellent père de famille et un bon serviteur de l'administration. Il a été instituteur pendant dix ans et, durant ces dix années de service, il a été bien noté de ses chefs par son zèle et son dévouement. L'ardeur de sa jeunesse lui avait fait commettre l'imprudence de se lancer dans la voie illégale, cependant il avait bien sincèrement la conviction d'être utile au gouvernement comme à ses compatriotes. Bien payé de sa témérité, il n'a que trop reconnu sa faute. Il regrette amèrement cet acte audacieux et il ne demande jour et nuit qu'à tendre à votre majesté pour implorer de votre majesté le moyen de racheter sa faute.

Sire, pitié pour lui et pour sa famille dont il était l'unique soutien. Pitié pour sa vieille maman au désespoir, pitié pour sa petite fille innocente de l'erreur de son père, pitié pour sa jeune épouse qui se consume en le pleurant et qui, en son absence, doit supporter sur ses frêles épaules tout le poids de sa charge.

Sire, la bonne justice veut que le coupable soit toujours capable de racheter ses fautes tant qu'il le désire sincèrement et avec une bonne volonté. C'est pourquoi j'ose élever une faible voix jusqu'à votre majesté pour implorer de votre sage clémence la grâce de mon mari.

En attendant de votre haute bienveillance une suite favorable à ma demande, j'ai l'honneur de prier votre majesté d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Votre très humble servante

Nhù Long, le 11 mai 1933
(Traduit de l'annamite)

Bien respectueusement,

Je suis Tran Van Ngùon, du village de Nhù Long (Can Tho).

J'ai mon fils Tran Van Diep, numéro d'écrou 4535 à la maison centrale de Saïgon, faisant partie des détenus politiques.

Dans l'acte d'accusation, mon fils n'a été accusé ni d'avoir préparé des assassinats ou des incendies, ni d'avoir frappé qui que ce soit, mais seulement d'avoir écouté les autres et participé une seule fois à une manifestation.

Le tribunal a fait arrêter et emprisonner mon fils depuis le 15 septembre 1931 jusqu'au samedi 6 mai 1933, c'est-à-dire durant plus de vingt mois déjà. À cette date, la Haute-Cour l'a condamné à cinq ans de travaux forcés, condamnation excessivement lourde.

Ma famille est très pauvre ; je n'ai que ce fils, qui est assez âgé ; il est marié, père d'un enfant de 3 ans ; sa femme est orpheline. Ma famille est si pauvre que je ne puis nourrir sa femme et son gosse. De plus j'ai à ma charge quatre enfants qui ne peuvent pas encore travailler. Ma situation est ainsi désastreuse.

Aussi je demande respectueusement à vous, mesdames et messieurs du comité d'amnistie, d'agir pour la libération de mon fils, pour une fois.

J'espère en votre générosité pour nous aider, nous sauver.

Signé : Tran Van Nguon,
village de Nhu Long

Note du comité. – Le jeune Annamite en question (26 ans) a été condamné par la cour criminelle de Saïgon qui prononça le 7 mai dernier : 8 condamnations à mort, 19 au bagne perpétuel et un total de 970 années de prison à 79 autres Annamites.

Concernant le jeune Tran Van Diep, l'acte d'accusation mentionne :

« Ancien membre du Thanh Nien, il est passé au Cong San Dang (parti communiste) en décembre 1930. Il a fait à Canton son éducation révolutionnaire.

« Dès son initiation, il travailla la région de Sadec et fut chef des Hong-Hoi de An Binh et de Nhi Buy qu'il conduisit aux manifestations.

« Principal lieutenant de Ha Huy Giap, il est responsable de la région de Cao Nanh, qu'il fut obligé de quitter après la soumission, et se rendit dans la province de Baclieu pour la travailler. Il a fait des aveux complets. »

Quant à Ha Huy Giap (déporté à vie) il est accusé d'être « un des principaux chefs du Cong San Dang » et voici ce dont il est coupable :

« Il était chargé spécialement de rédiger les tracts et les journaux du Xu-Uy (Comité directeur), le *Co-Do* (Drapeau rouge) et le *Nha-quê* (Paysan), à Sadec ; auparavant, il dirigeait le *Lao-Chaung*. Il a fait des aveux complets. »

Devant le tribunal, ce jeune déporté à vie de 26 ans a protesté contre la qualification d'association de malfaiteurs, a voulu développer les buts véritables de son parti et a revendiqué ses responsabilités.

Haïphong, le 1er juillet 1933

À Monsieur le président de la
commission de libération des
détenus politiques à Paris

Excellence,

Je soussignée Bui Thi Ninh, 60 ans, marchande de viandes au détail, originaire du village de Thuong Coc, huyen de Gia Loc, province de Hai Duong (Tonkin), domiciliée n° 15, rue de l'Abattoir, à Haïphong.

Ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter de votre haute clémence la faveur de la grâce pour mes deux fils, Nguyen Van Lam et Nguyen Hoi, originaires des lieux susdits, détenus politiques actuellement incarcérés au pénitencier de Poulo Condor.

Mes jeunes enfants ont été arrêtés les 7 novembre 1929 et 7 mai 1930; le premier à Haïphong, le second à Nam Ding (Tonkin), dans des circonstances apparues telles que la cour les a condamnés respectivement à la peine de déportation et à vingt ans de travaux forcés.

Il est tardif de vous présenter aujourd'hui leur défense. Nous autres Annamites nous acceptions par atavisme tous les événements qui arrivent comme des coups de sort auxquels il ne nous est pas donné d'échapper. Du reste nous croyons, nous avons une confiance entière et parfaite à la justice française, bien que ici, dans une colonie, elle n'ait peut-être pas nécessairement les moyens d'instruction et la clairvoyance de la sœur métropolitaine.

Tout ce que je puis donc dire c'est, excellence, que mes enfants avaient été compris dans ces arrestations énormes et fréquentes, rendues inévitables en ces années troublées et que peut-être le gouvernement français d'Indochine, débordé, n'eût pas eu le temps et toutes les facultés de prononcer ses jugements en toute sérénité, surtout contre les gens que l'état d'esprit d'alors et les services de répression amenés à ne pas user de mesure avaient représentés comme de terribles ennemis et qui en somme ne sont que des gosses.

Lam et Hoi n'ont été que des gosses. Ils avaient été des enfants dociles, des écoliers et des jeunes gens paisibles. Hoi n'avait que 19 ans au moment de son arrestation. Leur inexpérience, leur légèreté seules les avaient dû se laisser entraîner et malmener par des exhortations et menaces des fauteurs, enfin livrés à leurs dangereux caprices.

Excellence,

Je suis persuadée qu'ils demeurent au fond des enfants. Et cette pensée me torture. Elle me donne une ombre de doute... en la justice d'alors. D'ailleurs, je crois que leur séjour depuis bientôt deux années déjà au bagne de Poulo Condor doit être assez suffisant pour les corriger de toutes leurs étourderies possibles de jeune âge.

Ils peuvent alors, si on veut bien leur laisser le moyen de faire joyeusement leur rédemption, ils peuvent encore être de bons éléments aimant l'ordre et le travail dans la paix, sous la protection de la France.

Excellence, j'ai 60 ans, près de la tombe. Ils sont mes seuls soutiens, mes deux exilés. Car en ce temps de crise et de détresse, nous qui vivons ordinairement de quelques dizaines de cents, nous ne gagnons que 8 ou 9 sen par jour ! Je m'adresse à son excellence, à ses sentiments nobles et humanitaires, à sa bonté et à cette vertu bien française, à sa clémence, pour vous prier de vouloir bien libérer mes deux fils.

C'est dans ma douleur profonde de mère, à qui on a enlevé ses enfants, que j'ose vous écrire. J'ai une foi indéfectible en votre générosité, en la magnanime France. Et dans cet espoir contre toute espérance, je vous supplie d'accepter l'hommage de ma vive et respectueuse gratitude.

Empreinte digitale de Bui Thi Nin.

Bui Thi Nin,
60 ans, marchande de viandes au détail,

n° 15, rue de l'Abattoir,
Haïphong (Tonkin)

(Ces lettres, avec bien d'autres, ont été reçues par le Comité d'amnistie des prisonniers politiques indochinois et sont conservées dans ses archives.)

EXTRAIT DE LA REVUE *ESPRIT*

du 1er décembre 1934

À la suite de notre polémique avec le P. Jalabert, plusieurs lecteurs nous écrivent leurs encouragements. Un ancien gendarme en Indochine nous dit comment il a vu provoquer les « aveux spontanés » en donnant aux indigènes du riz affreusement salé et en les privant de boisson. Un Annamite chrétien (non pas un de ces affreux suspects) nous communique une lettre qu'il adresse à notre critique des *Études* (le P. Jalabert).

« J'apporte mon témoignage pour soutenir la vérité des faits cités par Mme Viollis. J'ajoute que, si odieux déjà soient-ils, ils ne répondent pas encore à la vérité, beaucoup plus horrible encore.

...Vous avez bien fait de mettre en sous-titre : « Un autre enfer, l'Indochine. » Oui, c'est un véritable enfer. Les voyageurs qui s'attardent en Indochine pour l'approfondir se demandent avec étonnement comment il est possible de vivre sous un pareil régime. Comment les Annamites, jadis si fiers, avec un passé historique si glorieux, se résignent-ils à subir une semblable dictature. Car, sans exagération, il n'y a pas de pire dictature que celle de l'Indochine.

...La nomination de M. René Robin comme gouverneur de l'Indochine a produit le plus vif mécontentement parmi les Annamites. Vivrons-nous mille ans, nous n'oublierons pas de si tôt la tragédie de Co-Am.

Mais ne croyez pas que nous avons une haine de la France, bien au contraire. Malgré notre soif de justice et la nostalgie de notre indépendance, la France que nous avons appris à connaître dans ses saints, ses poètes, ses écrivains, ses savants, dans ses grands hommes politiques même, nous est infiniment aimable. Certes, ces publications sont « offensantes pour l'honneur de la France », mais elles ne sont nullement de nature à lui attirer des haines. »

Notre correspondant se réjouit de voir que, pour compenser la responsabilité de certains chrétiens dans les exactions du colonialisme, d'autres chrétiens prennent l'initiative des campagnes libératrices, avec une fermeté sans parti-pris, celle de la justice contre la raison d'État.

Quant au P. Jalabert, nous prenons acte de ce qu'il considère la discussion comme close par la réponse d'Andrée Viollis, puisque dans sa « Réponse à *Esprit* » il ne réfute aucune des précisions apportées. Si la vérité a gagné du terrain dans cette échauffourée, nous ne pouvons, détestant la polémique comme telle, que nous en réjouir.

E. M.

Table des matières

Préface de l'éditeur 5

Avant-propos 13

Indochine S.O.S. 19

Annexes 151

- Procès des légionnaires d'Hanoï 153
- Procès de Saïgon du 2 au 7 mai 1933 183
- Sur les persécutions caodaïstes 224
- Rapport au Conseil fédéral au sujet des événements d'Indochine 235
- Écrit par M. Phan-Thuc-Duyen, lettré annamite 245
- Lettres de familles des prisonniers politiques 268
- Extrait de la revue *Esprit* 283

Imprimé par Impressions Multi Services
6, rue Florian - 935000 Pantin